

# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

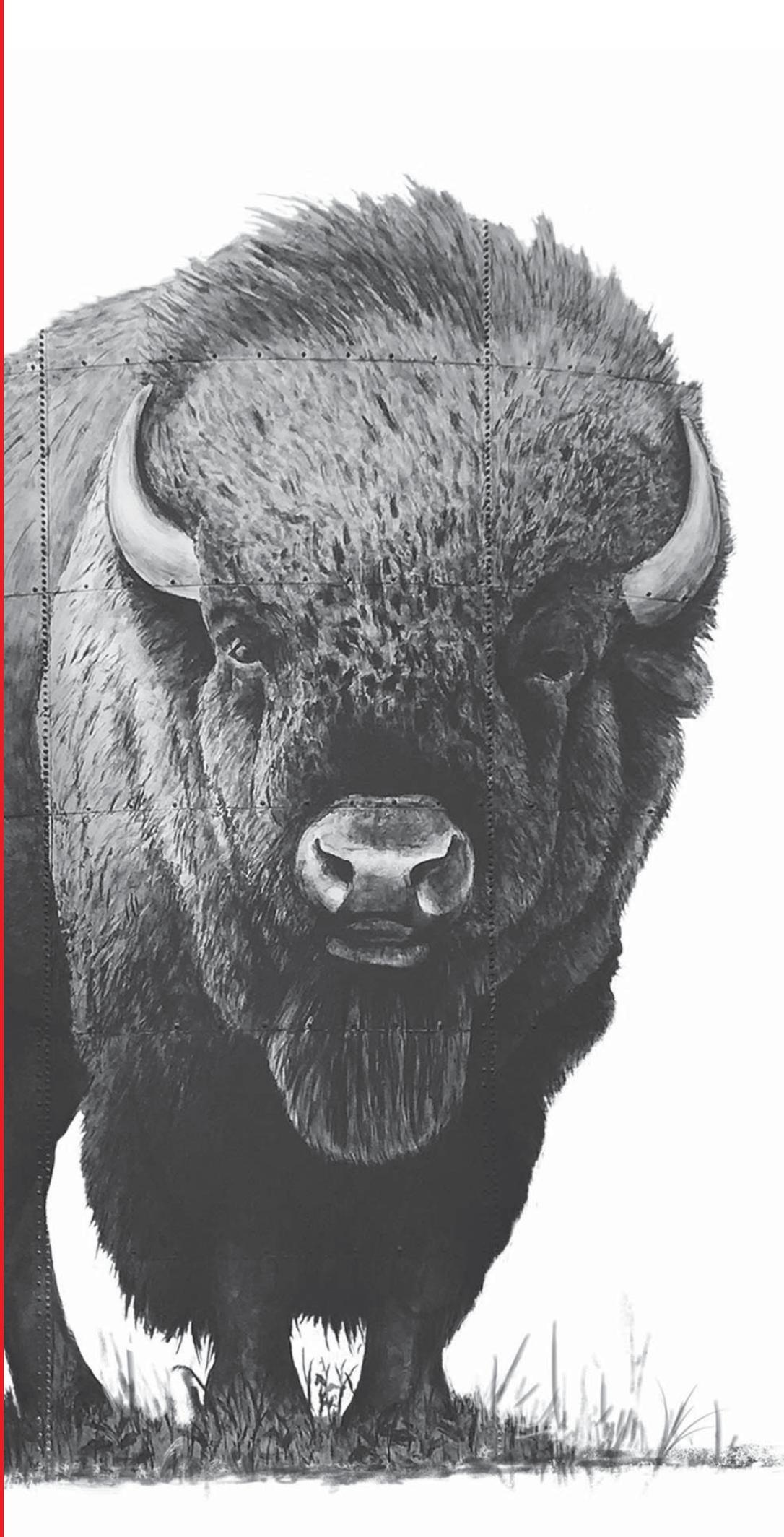
incluant le rapport financier annuel  
et le document d'information annuel



2020 • 2021



**DERICHEBOURG**



# Sommaire



## Profil du Groupe 2

### 1 Présentation du Groupe et de ses activités 11

|  |    |
|--|----|
| 1.1 Un opérateur global de dimension internationale des services à l'environnement, aux entreprises et aux collectivités | 12 |
| 1.2 Activité Services à l'Environnement  | 14 |
| 1.3 Activité Multiservices   | 26 |
| 1.4 Stratégie et objectifs   | 30 |
| 1.5 Organisation du Groupe   | 32 |

### 2 Facteurs de risque et contrôle interne 39

|                        |    |
|------------------------|----|
| 2.1 Facteurs de risque | 40 |
| 2.2 Assurances         | 46 |
| 2.3 Contrôle interne   | 47 |

### 3 Performance extra-financière 51

|   |    |
|---|----|
| 3.1 Démarche et stratégie RSE   | 53 |
| 3.2 Modèle d'affaires   | 56 |
| 3.3 Incarner un rôle d'employeur engagé   | 58 |
| 3.4 Réduire l'empreinte environnementale du Groupe  | 67 |
| 3.5 Être un acteur majeur de l'économie circulaire  | 73 |
| 3.6 Consolider les relations de confiance avec les partenaires  | 79 |
| 3.7 Tableau de bord des principales informations sociales, environnementales et sociétales                  | 83 |
| 3.8 La Taxonomie verte européenne et ses impacts  | 84 |
| 3.9 Devoir de vigilance - Plan de Vigilance   | 89 |
| 3.10 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière | 90 |

### 4 Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise 93

|  |     |
|--|-----|
| 4.1 Présentation de la gouvernance   | 95  |
| 4.2 Le Conseil d'administration  | 96  |
| 4.3 Les comités spécialisés  | 108 |
| 4.4 Le Directeur général délégué   | 110 |
| 4.5 Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux                          | 111 |
| 4.6 Conventions réglementées   | 117 |
| 4.7 Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la Société | 120 |
| 4.8 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique          | 120 |
| 4.9 Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales         | 121 |

### 5 Informations financières et comptables 123

|  |     |
|--|-----|
| 5.1 Commentaires sur l'exercice                      | 124 |
| 5.2 Événements récents et perspectives               | 135 |
| 5.3 Comptes consolidés au 30 septembre 2021          | 136 |
| 5.4 Comptes sociaux                                  | 186 |
| 5.5 Résultats financiers des cinq derniers exercices | 209 |

### 6 Capital et actionariat 211

|   |     |
|---|-----|
| 6.1 Actionariat   | 213 |
| 6.2 Données boursières  | 216 |
| 6.3 Dividendes  | 217 |
| 6.4 Communication avec les investisseurs institutionnels, les actionnaires, les porteurs obligataires | 218 |
| 6.5 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle | 220 |
| 6.6 Programme de rachat d'actions   | 220 |
| 6.7 Informations sur le capital social  | 222 |
| 6.8 Assemblée générale mixte du 27 janvier 2022   | 223 |

### 7 Informations complémentaires 239

|   |     |
|---|-----|
| 7.1 Informations légales et statutaires à caractère général concernant la Société   | 241 |
| 7.2 Contrats importants   | 244 |
| 7.3 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts  | 244 |
| 7.4 Informations concernant les contrôleurs légaux des comptes  | 244 |
| 7.5 Responsable du document d'enregistrement universel  | 246 |
| 7.6 Nom du responsable de l'information financière  | 246 |
| 7.7 Table de concordance entre le document d'enregistrement universel Derichebourg et le rapport financier annuel   | 247 |
| 7.8 Table de concordance entre le document d'enregistrement universel Derichebourg et les annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 | 248 |



## DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

**2020/2021**

incluant le rapport financier annuel



Le présent document d'enregistrement universel a été déposé le 15 décembre 2021 auprès de l'Autorité des marchés financiers, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017/1129.

En application du règlement (UE) n° 2017/1129, le présent document incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- la présentation de l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels que présentés respectivement aux pages 89 à 129, 131 à 182, et 183 à 185, du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 décembre 2020 sous le numéro D.20-0987 ;
- la présentation de l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels que présentés respectivement aux pages 85 à 117, 119 à 168, et 169 à 171, du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 décembre 2019 sous le numéro D.19-1011 ;
- les rapports des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatives aux exercices clos le 30 septembre 2020 et le 30 septembre 2019 qui sont inclus dans les documents de référence de la Société déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers, respectivement le 16 décembre 2020 sous le numéro D.20-0987 aux pages 86 à 87 et le 12 décembre 2019 sous le numéro D.19-1011 aux pages 81 à 83.

Les autres informations figurant dans les deux documents d'enregistrement universel visés ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacés et/ou mises à jour par des informations fournies dans le présent document d'enregistrement universel et ne sont pas incorporées par référence dans le présent document d'enregistrement universel.

Les deux documents d'enregistrement universel ci-dessus cités sont disponibles sur les sites Internet de la Société [www.derichebourg.com](http://www.derichebourg.com), ou de l'Autorité des marchés financiers, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

# PROFIL DU GROUPE

Derichebourg, opérateur global de dimension internationale des services à l'environnement, aux entreprises et aux collectivités.

|   |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|
|    | <br><b>41 337</b><br>COLLABORATEURS | <br><b>10</b><br>PAYS | <br><b>426</b><br>SITES | <br><b>3,6 Md€</b><br>DE CHIFFRE D'AFFAIRES |
|  | <b>4 626</b><br>COLLABORATEURS   | <b>9</b><br>PAYS   | <b>235</b><br>SITES  | <b>2,7 Md€</b><br>DE CHIFFRE D'AFFAIRES  |
|  | <b>36 570</b><br>COLLABORATEURS  | <b>6</b><br>PAYS   | <b>191</b><br>SITES  | <b>0,9 Md€</b><br>DE CHIFFRE D'AFFAIRES  |

(1) Hors effectif du secteur holding.

**NOTRE MISSION,  
SERVIR LES HOMMES  
TOUT EN PROTÉGEANT  
LEUR ENVIRONNEMENT**



**PROTÉGER  
L'ENVIRONNEMENT  
ET SES RESSOURCES**

Nous préservons et optimisons les ressources de la planète à travers notre activité de recyclage des déchets produits par les industriels, les collectivités et les particuliers.

## NOS VALEURS HUMAINES ET PROFESSIONNELLES, SOCLE DE NOTRE STRATÉGIE ET DE NOTRE ACTION QUOTIDIENNE



### L'EXPERTISE

Façonnés par plus de 60 années d'expérience, de recherche et d'innovation, nos savoir-faire métier sont unanimement reconnus et activement promus par une politique ambitieuse de recrutement et de formation.



### LE SENS DU SERVICE

Dans chacun de nos métiers et chacune de nos activités, le sens du service est une valeur essentielle qui inspire notre action au quotidien et nous pousse à tout mettre en œuvre pour satisfaire les besoins de nos clients.



### LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au travers de nos activités, nous sommes au cœur des questions environnementales et portés par la volonté de contribuer à la mise en œuvre de modes de développement durable.



### LA PROXIMITÉ

Dans un marché mondialisé, nous sommes en mesure de proposer une offre de services homogènes et de garantir, localement, une grande proximité à chacun de nos clients.



### ASSAINIR L'ENVIRONNEMENT URBAIN

Nous contribuons à la propreté et au fonctionnement du cadre de vie de chacun à travers nos services aux collectivités.



### OPTIMISER L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Nous offrons une large gamme de services aux entreprises comme aux collectivités leur permettant d'externaliser tous les services transférables et ainsi de se recentrer pleinement sur leur cœur de métier.

## UN ESPRIT PIONNIER AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

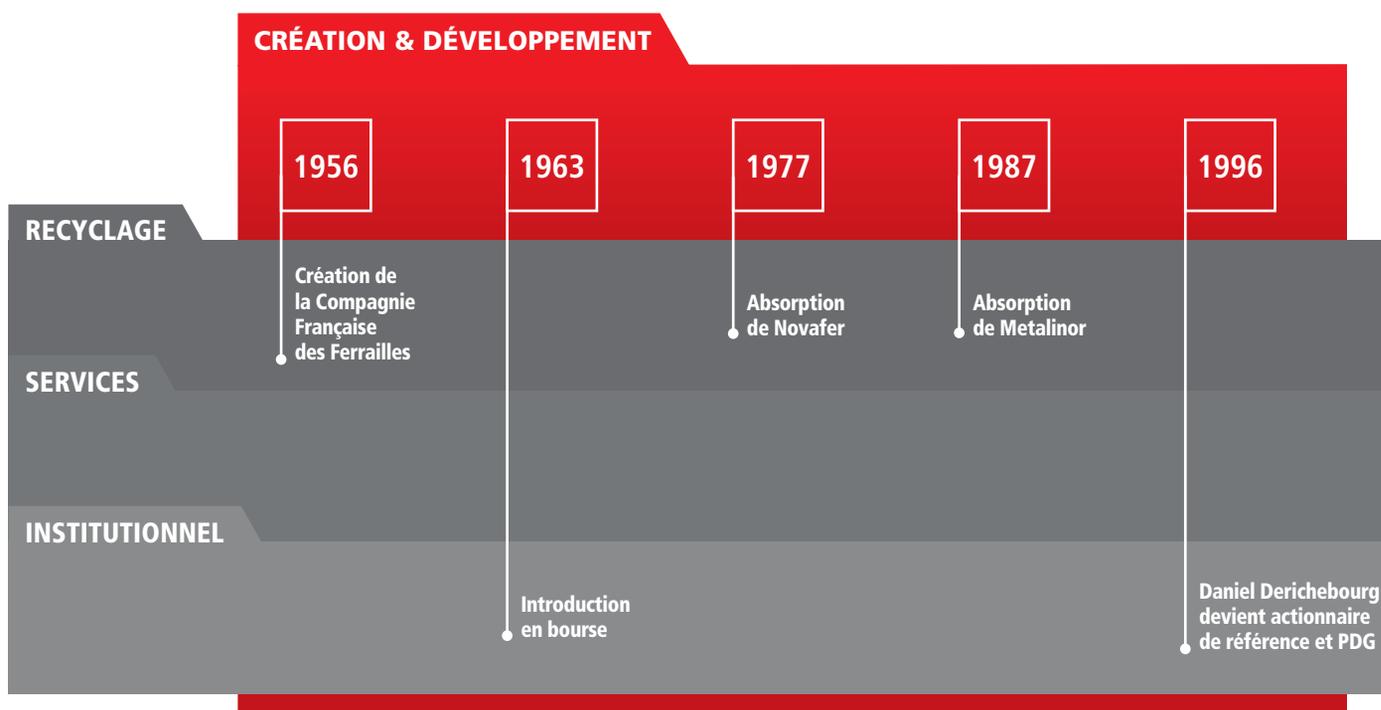
### OPÉRATEUR GLOBAL ET ACTEUR LOCAL AUX POSITIONS DE LEADER



Présent dans **10 pays** et comptant plus de **400 implantations dans le monde**,

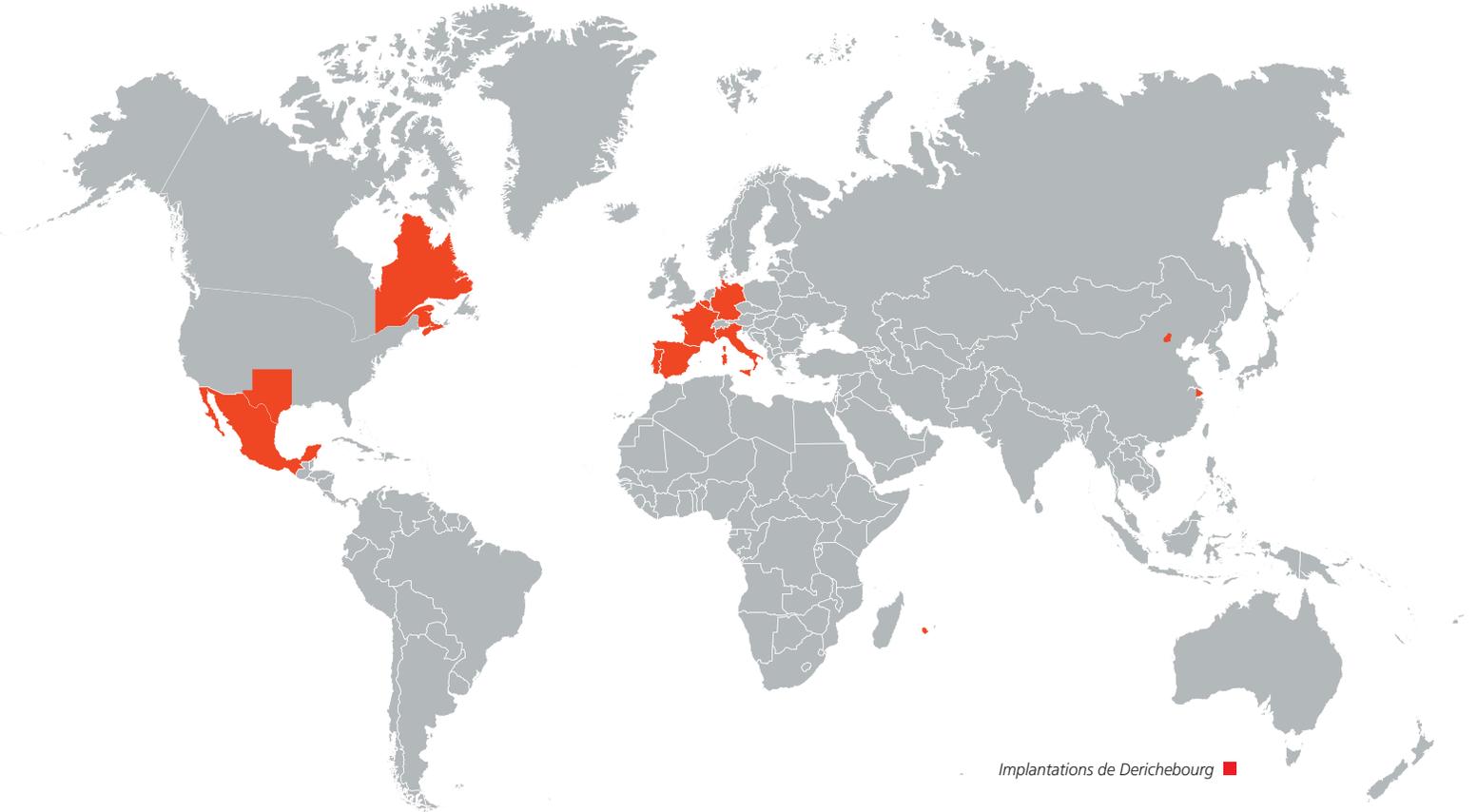
Derichebourg conçoit ses implantations internationales comme une exigence de proximité et d'efficacité au service de ses clients. Une même et indispensable proximité en France et partout dans le monde.

### DERICHEBOURG EN QUELQUES DATES CLÉS





Une logique d'implantations à l'international dictée par *une exigence de proximité et d'efficacité*



**DIVERSIFICATION / RATIONALISATION**

2005  
2007

Acquisition de Penauille Polyservices et fusion de CFF Recycling

2013

Cession de Servisair pour se recentrer sur le cœur de métier et se désendetter

**CONSOLIDATION**

2015  
2016

Acquisition de 40 sites :  
Valerio (10/2015)  
Galoo IdF (01/2016)  
SLG (01/2016)  
Bartin (12/2016)

2019

Signature du contrat d'acquisition du groupe espagnol Lyrsa exploitant 18 centres de recyclage (17 en Espagne et 1 au Portugal)

2021

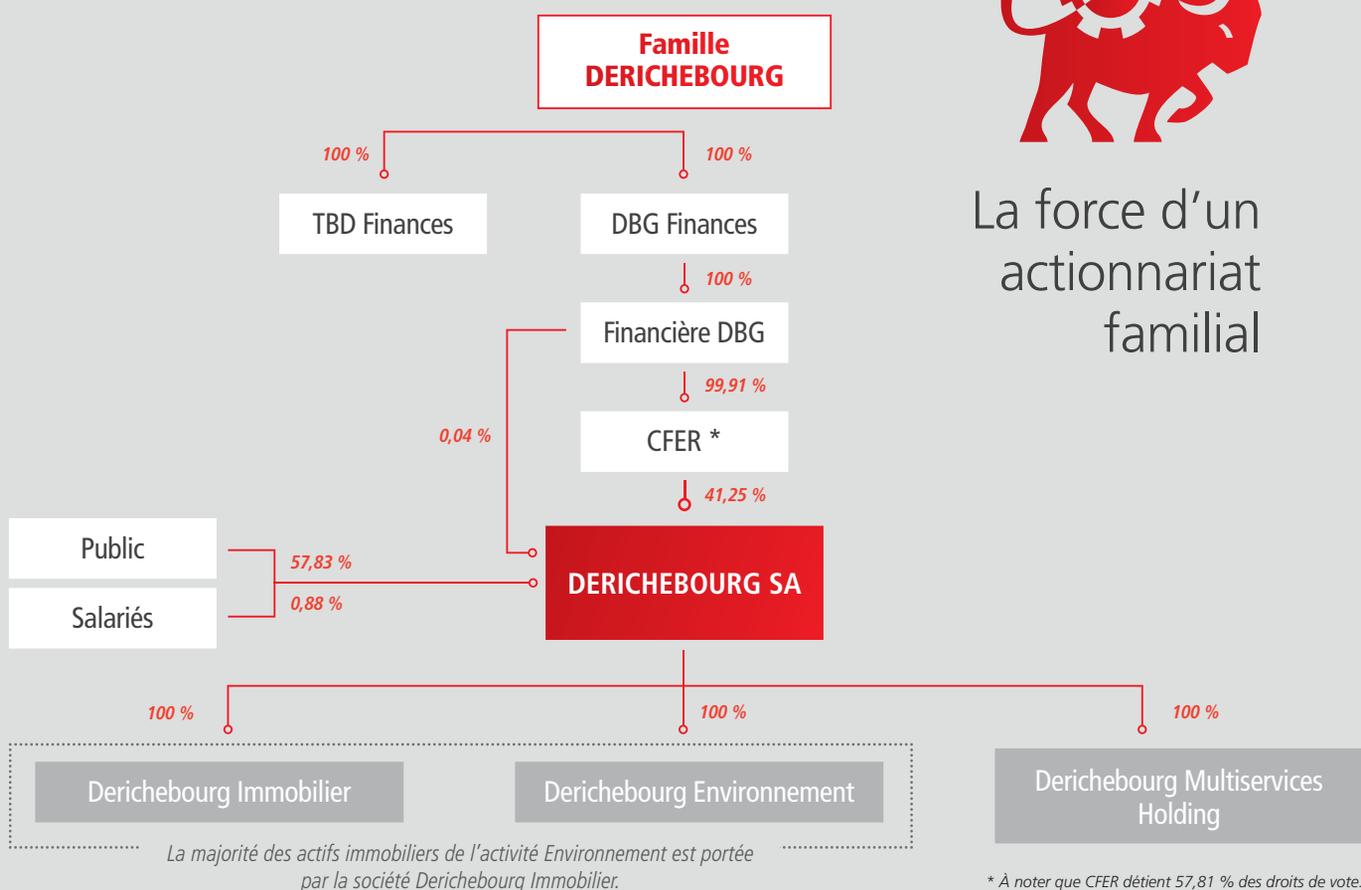
Signature du contrat d'acquisition de l'intégralité du capital du Groupe Ecore Holding (Luxembourg). Ecore exploite 70 sites en France et 9 en Europe.

## RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT

Un groupe coté à Euronext Paris.



La force d'un  
actionariat  
familial



## PERFORMANCE FINANCIÈRE SOLIDE

| En millions d'euros                    | 2021    | 2020    | VAR     | VAR %    |
|--|---------|---------|---------|----------|
| Chiffre d'affaires                     | 3 616,3 | 2 464,1 | 1 152,2 | 46,8 %   |
| Ebitda courant                         | 388,2   | 180,9   | 207,3   | 114,6 %  |
| Résultat opérationnel courant          | 263,2   | 62,4    | 200,8   | 322,0 %  |
| Résultat opérationnel                  | 262,7   | 56,2    | 206,5   | 367,8 %  |
| Résultat avant IS                      | 246,5   | 41,5    | 205,0   | 493,5 %  |
| Résultat net revenant aux actionnaires | 174,0   | 21,3    | 152,7   | 716,9 %  |
| Dividende par action proposé           | 0,32    | -       | -       | -        |
| Endettement financier net              | 195,7   | 341,1   | (145,4) | (42,6 %) |

| Ratios   | 2021   | 2020  |
|--|--------|-------|
| Ebitda courant (en % du chiffre d'affaires)                | 10,7 % | 7,3 % |
| Résultat opérationnel courant (en % du chiffre d'affaires) | 7,3 %  | 2,5 % |
| Ratio de levier <sup>(1)</sup>                             | 0,50   | 1,84  |

(1) Pro forma des acquisitions, impact sur 12 mois glissants.



## UNE OFFRE ORGANISÉE EN DEUX MÉTIERS COMPLÉMENTAIRES

### DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT

- CA : **2 744,4 M€**
- Ebitda courant : **338,5 M€**
- Métaux ferreux :  
**3 964,1 milliers de tonnes**
- Métaux non ferreux :  
**626,6 milliers de tonnes**
- Lingots d'aluminium : **93 200 t**
- VHU valorisés : **481 600**
- DEEE : **225 100 t** recyclées  
par an dans le monde
- Nombre de broyeurs : **28**
- Nombre de presses-cisailles : **70**
- Superficie en propriété  
et exploitée : **465 ha**
- Taux de valorisation des résidus  
de broyage : **30,4 %**

#### NOS SOLUTIONS



##### INDUSTRIES

- Collecte
- Filière ferraille
- Filière métaux non ferreux
- Filière VHU
- Démolition industrielle  
et déconstruction



##### COLLECTIVITÉS

- Collecte de déchets
- Nettoyement urbain
- Gestion des déchèteries



##### ÉCO-ORGANISMES

- Déchets d'Équipements  
Électriques et Electroniques  
(DEEE)
- Déchets d'éléments  
d'ameublement (DEA)

### DERICHEBOURG MULTISERVICES

- Taux de croissance annuel  
moyen : **4,7 %**
- Nombre de salariés :  
**36 570**
- Nombre d'implantations :  
**191**
- Nombre de métiers :  
**19**

#### NOS SOLUTIONS



##### TERTIAIRES

- Services aux bâtiments  
& installations (propreté  
et services associés,  
nettoyage industriel,  
espaces verts...)
- Services aux occupants  
(Accueil, Courriers  
et Services...)



##### ESPACES URBAINS

- Services villes  
et extérieurs (Éclairage  
public, Affichage  
urbain ...)



##### INDUSTRIES

- Solutions aux  
industries automobile,  
agro-alimentaire,  
santé & pharmaceutique
- Solutions à l'aéronautique



##### SOURCING RH ET INTÉRIM

- Solutions intérim (Intérim  
généraliste et spécialisé -  
Intérim aéronautique,  
Intérim éolien)
- Solutions Sourcing & RH  
(Recrutement, Centre de  
formation, Externalisation)

## UN MODÈLE ÉCONOMIQUE PERFORMANT

La *complémentarité* de ses deux branches d'activités

### DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT

Une exigence d'agilité pour agir sur des cycles courts, avec des variations de prix quotidiennes.

#### UN MAILLAGE DENSE

- Être près du lieu de production des déchets afin de réduire les coûts de transport
- Optimiser le taux d'utilisation de notre outil industriel

#### UNE STRATÉGIE D'INTÉGRATION VERTICALE

La densité de notre réseau nous permet de collecter suffisamment de matières justifiant économiquement le développement de lignes de traitement spécialisées :

- Flottation
- Affinerie d'aluminium
- Affinerie de plomb
- Préparation de mélange de déchets en acier inoxydable
- Broyage d'aluminium
- Grenailage de cuivre

#### UN MODÈLE DE GESTION À LONG TERME

- Une faiblesse de notre stock réduisant l'exposition à des baisses de prix
- Une approche patrimoniale caractérisée par un objectif moyen terme de ROCE (retour sur capital employé) à deux chiffres
- Un système d'information commun à toute l'activité

### DERICHEBOURG MULTISERVICES

Un marché de prix fixés dans le cadre de contrats souvent pluriannuels : une exigence de fiabilité pour fidéliser les clients dans le cadre de cycles plus longs. Le modèle économique de Derichebourg Multiservices s'inscrit dans un cercle vertueux qui repose sur 3 axes majeurs.

#### UNE STRATÉGIE D'INNOVATION ET DE DIGITALISATION

- Permet une différenciation grâce à l'innovation, intégrée chez Derichebourg Multiservices dans l'élaboration de nouvelles offres de services pour les bâtiments et les occupants.
- Permet de s'inscrire dans l'évolution de nos marchés vers le digital.
- Offre plus d'efficacité énergétique en visant à contribuer à la performance de nos clients.

#### UN RENFORCEMENT DE LA DENSITÉ DU MAILLAGE

Allie un maillage local dense à une politique de conquête de nouveaux territoires à l'étranger, dans les métiers de :

- Propreté : gain de part de marché par la croissance organique et une politique active de croissance externe (locale et internationale).
- Travail temporaire : densification du maillage territorial pour faire face à des acteurs concurrents de taille significative.
- Aéronautique : diversification sur d'autres marchés notamment en Chine et aux États-Unis.

#### UNE OFFRE DE SERVICES INTÉGRÉS

- Propose des modèles offrant de nombreuses possibilités de personnalisation face à la demande croissante de services multiples par les entreprises et les collectivités.
- Garantit l'excellence de services et le niveau d'exigence permettant aux clients d'optimiser les coûts et de répondre aux enjeux spécifiques de chacun.

## UNE STRATÉGIE RSE 2018-2022 "CONCRÈTEMENT RESPONSABLE"

### NOTRE ENGAGEMENT POUR ÊTRE UN LEADER DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Son cœur de métier étant au service de **la lutte contre le réchauffement climatique**, le groupe Derichebourg démontre non seulement **l'exemplarité de son savoir-faire** dans la gestion des déchets et de la propreté, mais aussi **la force de son engagement en faveur d'une économie circulaire** dont il fut l'un des pionniers et dont il est aujourd'hui un acteur de premier plan.

### DES OBJECTIFS RSE EN ADÉQUATION AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1

**INCARNER**  
UN RÔLE  
D'EMPLOYEUR  
ENGAGÉ

- Déployer une politique de prévention des risques pour garantir la sécurité et préserver la santé des collaborateurs
- Agir pour l'emploi et le développement des compétences
- Contribuer à construire une société solidaire

2

**CONSOLIDER**  
LES RELATIONS  
DE CONFIANCE AVEC  
LES PARTENAIRES

- Maîtriser les risques RSE sur la chaîne de valeur
- Offrir un service durable

3

**RÉDUIRE**  
L'EMPREINTE  
ENVIRONNEMENTALE  
DU GROUPE

- Améliorer l'impact de nos installations
- Contribuer à la neutralité carbone
- Garantir la performance environnementale de nos prestations de service

4

**ÊTRE**  
UN ACTEUR MAJEUR  
DE L'ÉCONOMIE  
CIRCULAIRE

- Améliorer la valorisation des déchets traités sur les installations

### UNE PERFORMANCE MESURABLE



SOCIAL

**7,2%**Salariés en situation  
de handicap**62%**

Femmes

**38%**

Hommes

**125**

Nationalités



ENVIRONNEMENT

**6,9 millions de tonnes**Contribution à un volume  
d'émissions de CO<sub>2</sub> évitées**225 100t**

DEEE valorisés

**481 600**

VHU valorisés

## UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DE LA STRATÉGIE

### COMPOSITION DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX



### TABLEAU DE PRÉSENTATION DES COMITÉS

|                        | Conseil d'administration | Comité d'audit | Comité des nominations et des rémunérations |
|------------------------|--------------------------|----------------|---|
| Daniel Derichebourg    | *                        |                |   |
| Boris Derichebourg     |                          |                |   |
| Thomas Derichebourg    |                          |                |   |
| Abderrahmane El Aoufir |                          | sur invitation | sur invitation                              |
| CFER                   |                          |                |   |
| Matthieu Pigasse       |                          |                |   |
| Bernard Val            |                          | *              |   |
| Françoise Mahiou       |                          |                |   |
| Catherine Claverie     |                          |                | *   |

\* Président(e).

# 01

## PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

|            |   |           |
|------------|---|-----------|
| <b>I.1</b> | <b>Un opérateur global de dimension internationale des services à l'environnement, aux entreprises et aux collectivités</b> | <b>12</b> |
| I.1.1      | Une offre organisée en deux métiers complémentaires   | 12        |
| I.1.2      | Un réseau international pour une présence locale  | 13        |
| <b>I.2</b> | <b>Activité Services à l'Environnement</b>  | <b>14</b> |
| I.2.1      | Activité Recyclage  | 14        |
| I.2.2      | Activité Services aux Collectivités   | 21        |
| I.2.3      | Propriétés immobilières, usines, équipements, immobilisations corporelles importantes                                       | 22        |
| I.2.4      | Activité de recherche et développement  | 22        |
| I.2.5      | Le projet d'acquisition du groupe Ecore   | 22        |
| <b>I.3</b> | <b>Activité Multiservices</b>   | <b>26</b> |
| I.3.1      | Les marchés du Multiservices  | 26        |
| I.3.2      | Le portefeuille d'activités   | 26        |
| <b>I.4</b> | <b>Stratégie et objectifs</b>   | <b>30</b> |
| I.4.1      | La stratégie du Groupe dans l'activité Recyclage : « Un maillage dense »  | 30        |
| I.4.2      | La stratégie du Groupe dans le Multiservices face aux nouveaux défis : « Une stratégie d'innovation et de digitalisation »  | 30        |
| <b>I.5</b> | <b>Organisation du Groupe</b>   | <b>32</b> |
| I.5.1      | Organisation et organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires   | 32        |
| I.5.2      | Organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement  | 33        |
| I.5.3      | Organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises  | 36        |

## I.1 Un opérateur global de dimension internationale des services à l'environnement, aux entreprises et aux collectivités

### I.1.1 Une offre organisée en deux métiers complémentaires

Le groupe Derichebourg est un opérateur de référence, au plan international, des Services aux Entreprises et aux Collectivités.

L'offre de Derichebourg couvre la filière du recyclage des déchets, depuis la collecte jusqu'à la valorisation, et un ensemble complet de Services aux Entreprises et aux Collectivités tels que la propreté, l'intérim, l'énergie, les services aéronautiques externalisés.

Le métier de base des Services à l'Environnement est d'assurer la valorisation de déchets à dominante métallique des produits arrivés en fin de vie, en les valorisant par des traitements appropriés, sous la forme de matières premières secondaires.

Cette activité est devenue un maillon essentiel de la politique de protection de l'environnement à l'échelon international.

Les activités Services à l'Environnement et Multiservices sont soumises à des cycles économiques différents.

L'activité historique du Groupe est l'activité de recyclage de déchets métalliques. Cette activité connaît une certaine cyclicité, liée à celles des secteurs de la sidérurgie et de la métallurgie. Au milieu des années 2000, la volonté d'adjoindre au recyclage une activité plus résiliente s'est traduite par l'acquisition des activités Multiservices et collecte de déchets ménagers (intégrés à l'activité Services à l'Environnement) qui offrent une bonne prédictibilité des revenus et des résultats.

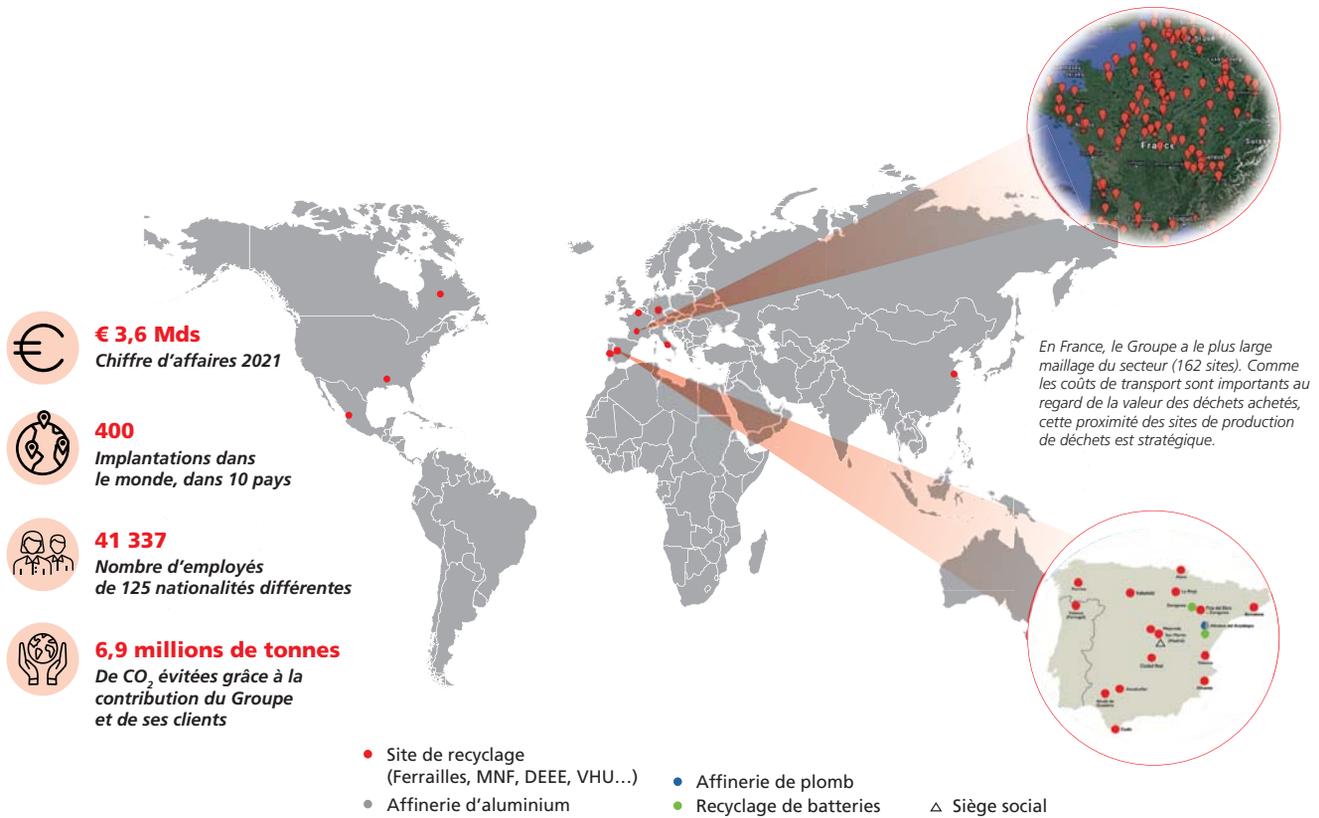
#### Principaux marchés

| Chiffre d'affaires par activité | 2021         |              | 2020         |              | Variation   |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|
|                                 | en M€        | en %         | en M€        | en %         |             |
| Services à l'Environnement      | 2 744        | 76 %         | 1 628        | 66 %         | 69 %        |
| Multiservices                   | 872          | 24 %         | 836          | 34 %         | 4 %         |
| Holding                         | 0            | 0 %          | 0            | 0 %          | 1 %         |
| <b>Total</b>                    | <b>3 616</b> | <b>100 %</b> | <b>2 464</b> | <b>100 %</b> | <b>47 %</b> |

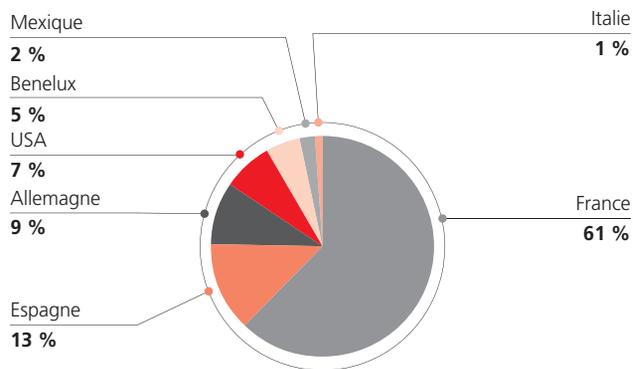
| Chiffre d'affaires par zone géographique | 2021         |              | 2020         |              | Variation   |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|
|  | en M€        | en %         | en M€        | en %         |             |
| France                                   | 2 481        | 69 %         | 1 779        | 72 %         | 39 %        |
| Autres pays européens                    | 932          | 26 %         | 543          | 22 %         | 72 %        |
| Continent américain                      | 202          | 6 %          | 140          | 6 %          | 44 %        |
| Afrique                                  | 0            | 0 %          | 0            | 0 %          | n.a         |
| Asie                                     | 1            | 0 %          | 2            | 0 %          | (36 %)      |
| <b>Total</b>                             | <b>3 616</b> | <b>100 %</b> | <b>2 464</b> | <b>100 %</b> | <b>47 %</b> |

Les données publiées correspondent aux pays d'implantation des filiales.

### 1.1.2 Un réseau international pour une présence locale



#### Répartition des achats de déchets métalliques par pays



## I.2 Activité Services à l'Environnement

### I.2.1 Activité Recyclage

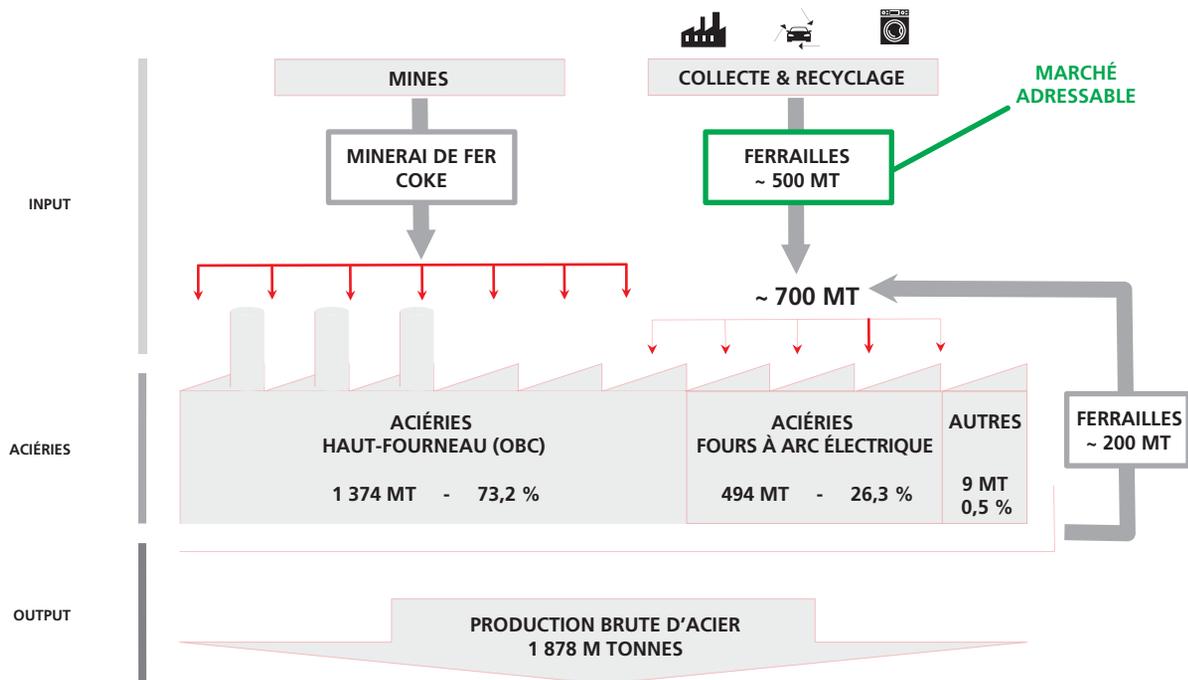
Depuis 1956, le métier de Derichebourg Environnement est d'assurer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation des métaux ferreux et non ferreux contenus dans les biens de consommation arrivés en fin de vie (automobiles, déchets d'équipement électriques et électroniques, etc.), dans les matières de récupération (démolitions industrielles, par exemple) et dans les chutes neuves industrielles du processus de transformation des métaux (chutes de fabrication).

#### I.2.1.1 Le marché du recyclage

##### I.2.1.1.1 Le marché du recyclage des ferrailles

Le marché du recyclage des ferrailles est à l'interface d'un marché amont, constitué par l'offre de déchets et d'un marché aval, constitué par les besoins des aciéries.

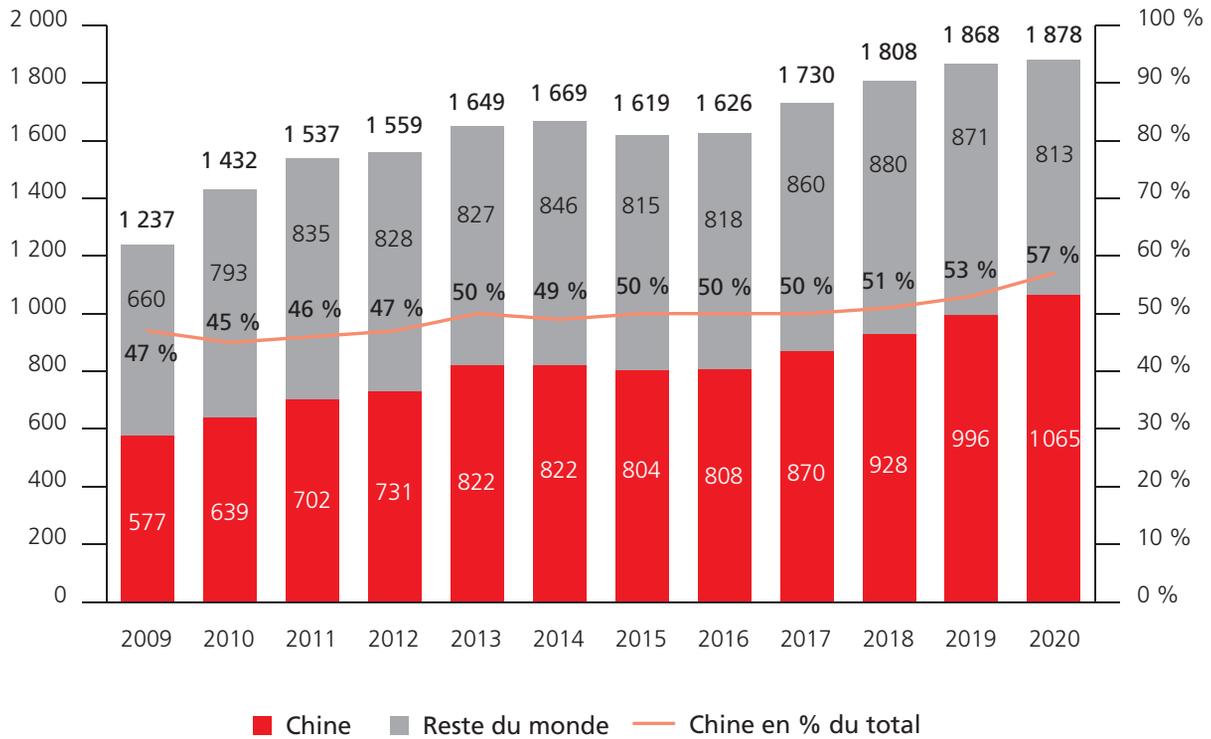
Le marché des ferrailles est estimé à environ 700 millions de tonnes par an (source BIR), dont 500 millions sont accessibles aux sociétés de recyclage, le solde étant constitué de chutes sidérurgiques, recyclées en interne.



Les facteurs suivants affectent le marché des ferrailles :

- La production mondiale d'acier

En millions de tonnes



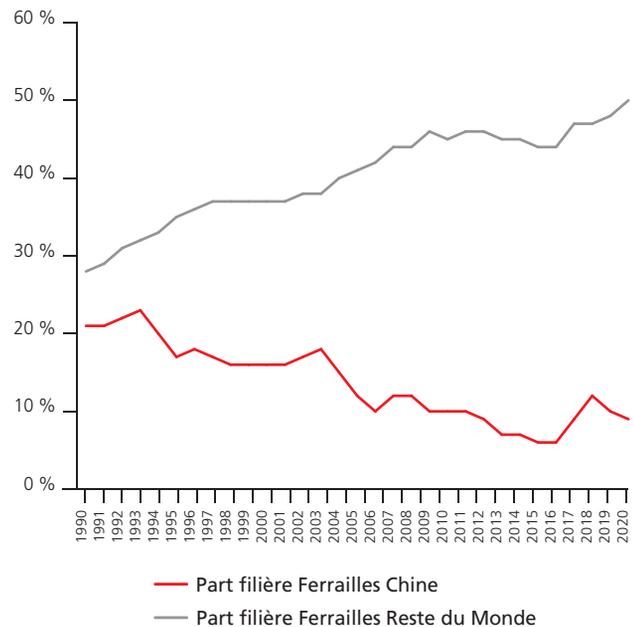
Source : Worldsteel Association.

La production mondiale d'acier a progressé en moyenne de 3 % par an au cours des cinq dernières années. La Chine représente à elle seule 57 % de la production mondiale. Après une baisse en 2020 (hors Chine) liée à la crise Covid, la production est repartie à la hausse en 2021 dans les principaux pays dans lesquels le Groupe livre ses ferrailles.

- La répartition de la production d'acier entre filière haut-fourneau et filière électrique

La filière haut-fourneau consomme du minerai de fer, du coke sidérurgique, et une petite proportion de ferrailles (10-15 %), qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre. La filière électrique consomme presque exclusivement des ferrailles.

En théorie, les deux filières permettent de produire tous les types d'acier. En pratique, l'acier issu de la filière électrique est utilisé pour produire les aciers longs et les armatures. Les coils (bobines d'acier plat) sont en majorité fabriqués à partir de la filière haut-fourneau.



Source : Worldsteel Association.

On constate dans le graphique précédent que la part de l'acier issu de la filière électrique a tendance à progresser année après année, régulièrement dans les pays hors Chine, et plus récemment en Chine. Les avantages concurrentiels de l'acier issu de la filière électrique sont les suivants :

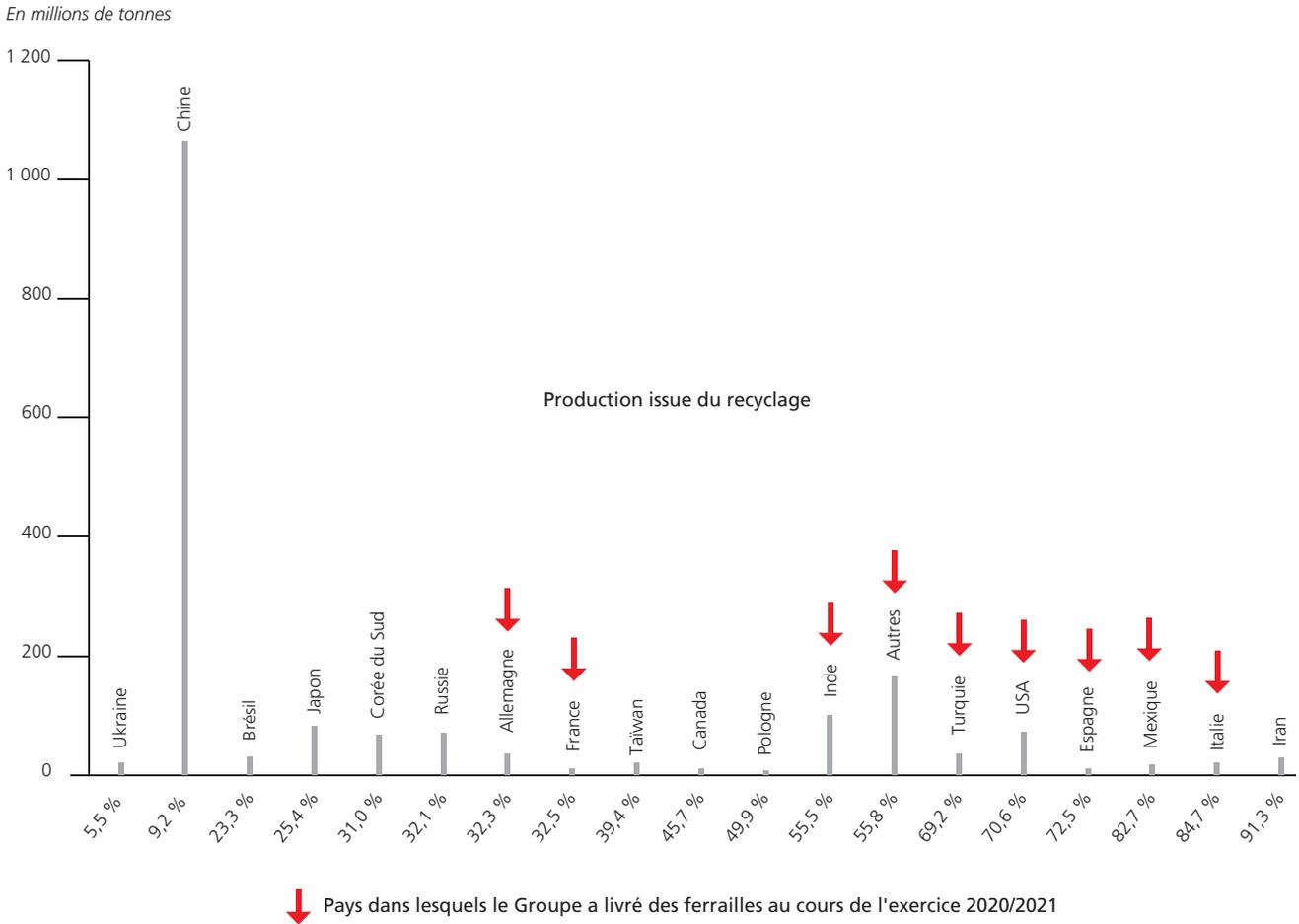
- ▣ moindre investissement ;
- ▣ souplesse d'utilisation accrue, avec possibilité d'arrêter et redémarrer la production ;
- ▣ très net avantage environnemental (moins d'émissions de gaz à effet de serre à la tonne produite, rapport de 1 à 2,3) et énergétique (moins d'énergie consommée à la tonne produite) par rapport à la filière haut-fourneau, en particulier dans les pays où la part du nucléaire dans le mix énergétique est élevée ;

- ▣ approvisionnement de proximité ;
- ▣ facilité d'accès à la production d'acier pour les pays en développement grâce à un investissement moindre.

En contrepartie, la filière haut-fourneau bénéficie en général d'un coût de production à la tonne plus faible.

La Chine produisait son acier à 91 % *via* la filière haut-fourneau. Afin de réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>, elle a décidé de favoriser dans les prochaines années l'acier issu de la filière électrique, en mettant en place son propre réseau de collecte de ferrailles, en ouvrant de nouvelles aciéries électriques, et en fermant de vieux hauts-fourneaux.

Dans les autres pays, la part de l'acier issu de la filière électrique est détaillée dans le graphique suivant :



Source : Worldsteel Association.

▣ Les flux commerciaux de l'acier et des ferrailles

Le marché des ferrailles est également sensible aux flux du commerce international de l'acier et des ferrailles.

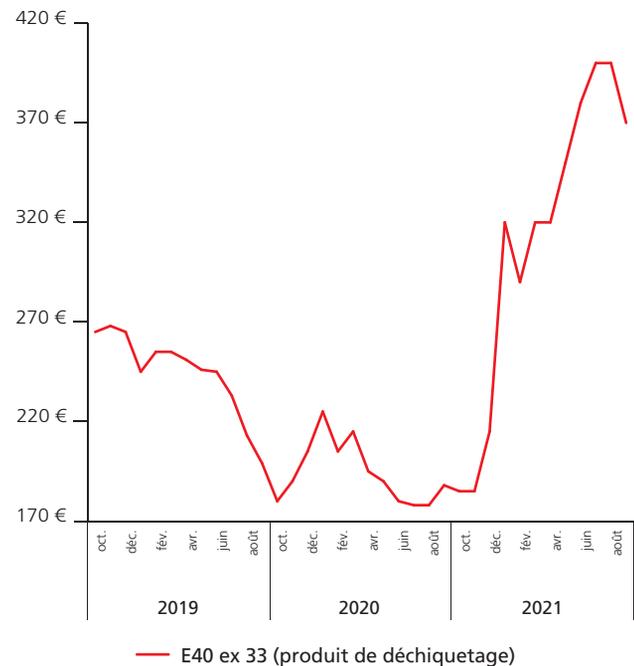
L'intensité des exportations chinoises et turques d'acier influence significativement le marché de l'acier européen, et par conséquent son besoin en ferrailles. À compter de mi-2016, la Chine a fortement réduit ses exportations d'acier vers l'Europe, à cause de sa forte demande intérieure, ce qui a permis aux aciéristes européens et turcs d'améliorer leur production et leurs ventes sur leur marché de proximité. Les clients européens du Groupe, et indirectement le Groupe, ont bénéficié de cette situation de mi-2016 à fin 2018. Depuis, les exportations d'acier turc vers l'Europe ont fortement progressé, à cause de la faiblesse du marché intérieur turc liée à la crise économique que traverse le pays. Ces exportations concurrencent les aciéristes européens, et donc les principaux clients du Groupe en volume. L'instauration de quotas dans l'Union européenne sur les importations en provenance de la Turquie a permis de rééquilibrer la situation des aciéristes européens, qui ont par ailleurs fortement bénéficié de la reprise d'activité en 2021.

La Turquie constitue le principal importateur mondial de ferrailles (elle produit 36 Mt d'acier, à 69 % d'origine filière électrique, avec un gisement local insuffisant, et importe environ 23 Mt/an de ferrailles, soit 23 % du commerce mondial). À la différence des marchés domestiques, où les négociations de prix avec les aciéries sont mensuelles, le marché turc achète au marché spot des navires (jusqu'à 40 000 t). L'évolution des prix turcs se répercute donc dans les zones d'approvisionnement que sont les États-Unis et l'Europe, qui sont eux excédentaires en ferrailles. La situation économique en Turquie est également un facteur d'influence pour le marché des ferrailles.

Ces dernières décennies, la globalisation et la libéralisation du commerce international s'étaient traduites par une quasi-disparition des droits de douane. En conséquence, c'est la demande marginale qui influençait les prix mondiaux. Depuis le printemps 2018, la donne a changé, avec l'instauration de droits de douane de la part des États-Unis sur la majorité des importations d'acier. Leur suppression est annoncée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le marché du recyclage des ferrailles est perçu comme relativement volatil, dans la mesure où l'évolution des prix et celle des volumes se combinent souvent : une demande accrue en ferrailles de la part des aciéristes induira une rareté sur les tonnes supplémentaires recherchées, et une pression à la hausse sur les prix. Inversement en cas de diminution.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution du prix de la ferraille broyée (E40) au cours des dernières années :

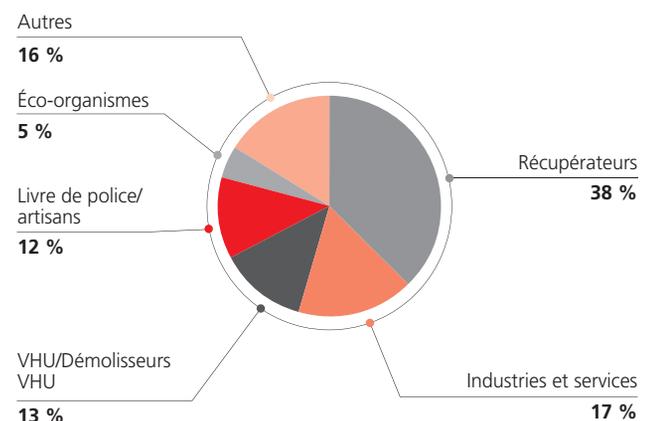


Source : Derichebourg.

▣ L'offre de déchets

Les biens de consommation arrivés en fin de vie (80 % environ, y compris les démolitions industrielles) et les chutes de production dans la transformation de l'acier (20 % environ) constituent les approvisionnements des collecteurs de ferrailles. Le niveau de l'activité économique générale influence donc le gisement de ferrailles disponibles.

Pour le groupe Derichebourg, la répartition des entrées sur les chantiers par type de fournisseur est la suivante :



Source : Derichebourg.

Note : la totalité des achats de Derichebourg España a été positionnée auprès de récupérateurs pour 2020.

### 1.2.1.1.2 Le marché du recyclage des métaux non ferreux (MNF)

Les acteurs du recyclage des ferrailles sont souvent les mêmes que ceux des métaux non ferreux. Les volumes de métaux non ferreux traités par les récupérateurs sont beaucoup plus faibles (souvent 1 pour 10) que ceux des ferrailles. Par contre, les prix unitaires sont beaucoup plus élevés, ainsi que les marges unitaires.

Le tonnage collecté en France par les acteurs de la filière MNF est de 1,69 million de tonnes (chiffres 2020), pour une contre-valeur de 2,5 Md€.

Sur le marché français (67 % des tonnes collectées par le Groupe), la répartition des métaux non ferreux collectés par la profession est la suivante :

- ▣ aluminium et câbles alu : 26 % ;
- ▣ plomb et batteries : 12 % ;
- ▣ inox et alliages : 15 % ;
- ▣ cuivres hors câbles et moteurs : 9 % ;
- ▣ câbles cuivre : 5 % ;
- ▣ laiton alliages : 3 % ;
- ▣ zinc : 5 % ;
- ▣ autres : 22 %.

Source : Federec, chiffres clés du recyclage, 2020.

Les MNF à recycler se trouvent essentiellement dans les déchets issus du bâtiment, les emballages, les automobiles et l'équipement industriel. Les industries consommatrices sont essentiellement la fonderie, l'affinerie et autres industries lourdes.

Le recyclage de produits en fin de vie sera de plus en plus incontournable puisqu'il est la seule source de métal non ferreux secondaire, alors que la ressource primaire s'amenuise. Plusieurs autres facteurs favorisent aussi le développement du recyclage des métaux non ferreux. D'une part, la production de minerai primaire est inexistante dans plusieurs régions géographiques. Les produits recyclés sont donc la seule « mine de surface » disponible, et de plus, renouvelable ; dans tous les cas, la réutilisation des produits de récupération permet d'économiser des matières premières, d'éviter des émissions de CO<sub>2</sub> et d'économiser de l'énergie par rapport à la production de la même quantité de métal par la filière primaire.

L'économie d'énergie par rapport à la production de métal primaire est de l'ordre de 60 à 80 % pour le cuivre, de 90 à 98 % pour l'aluminium, un avantage compétitif certain dans un contexte de prix de l'énergie élevée et de contraintes en termes d'émissions de gaz à effet de serre de plus en plus fortes.

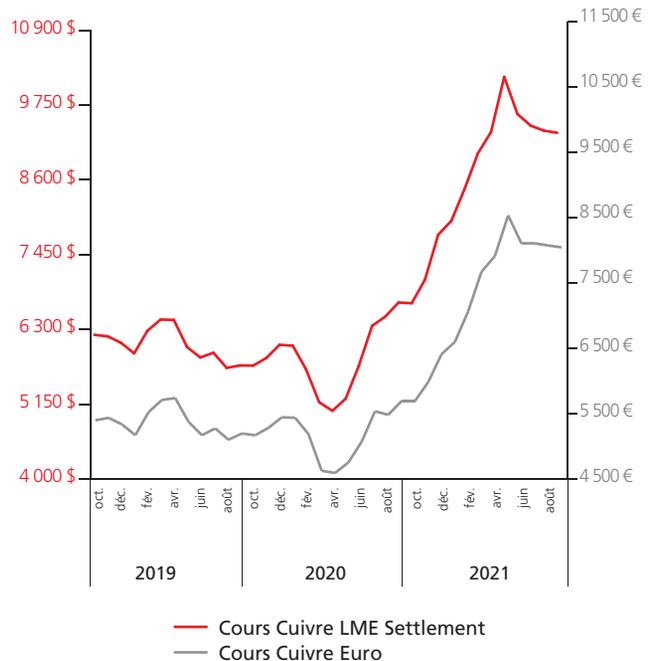
Cependant, les économies sur la production sont compensées partiellement par des coûts de collecte ou des contraintes environnementales pour les pays industrialisés ; ces limites sont moins

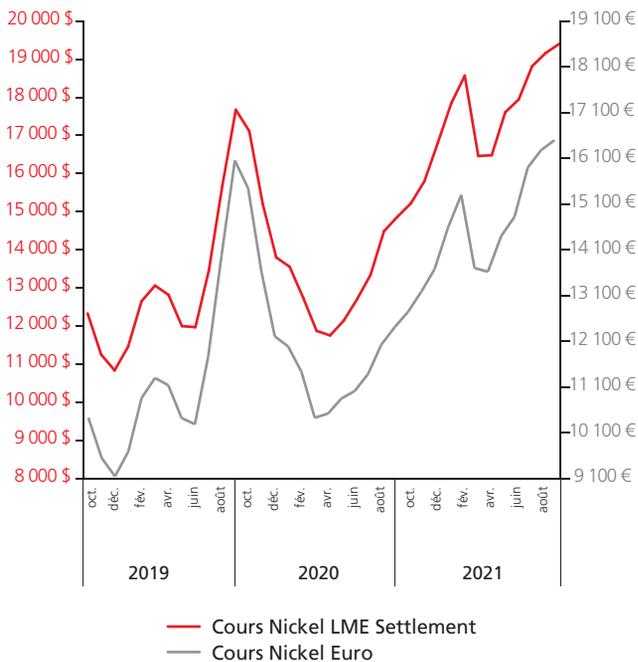
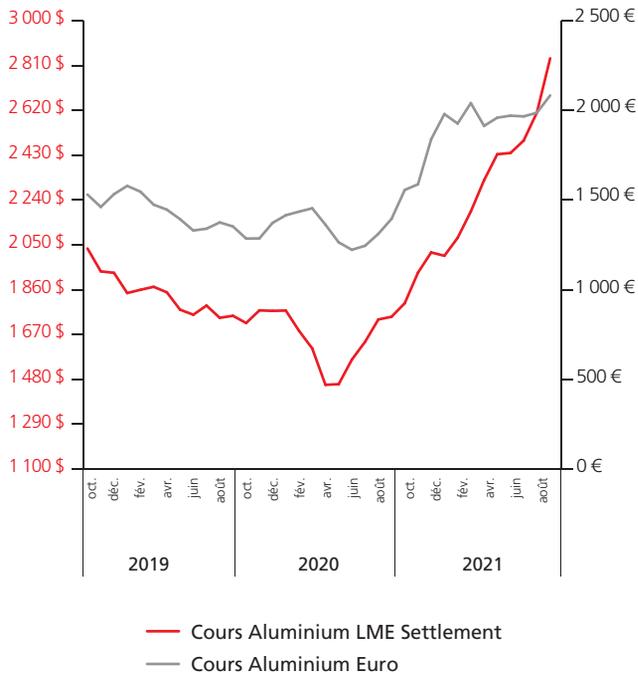
contraignantes dans les pays émergents qui utilisent de plus en plus ce mode de production et qui importent les produits de récupération.

La seule récupération des produits en fin de vie représente environ 35 % de la production des métaux non ferreux dans le monde (source Bureau International du Recyclage). La demande mondiale de métaux non ferreux est fortement corrélée à l'évolution de l'indice de la production industrielle mondiale.

Une inflexion importante s'est produite en 2018, avec la décision de la Chine de publier des cahiers des charges très stricts sur le taux d'impureté contenu dans 19 classes de produits (dont les métaux non ferreux) afin de pouvoir être importés en Chine. Ces taux maximums sont en pratique très difficiles à atteindre, et le volume d'importations chinoises a significativement diminué à partir du printemps 2018. En conséquence, les volumes précédemment consommés par la Chine se sont reportés sur d'autres marchés, entraînant une pression baissière sur les prix des différents métaux non ferreux. Les différents métaux non ferreux ont vu leur prix fortement progresser au cours du premier semestre 2021 sous l'effet d'une augmentation de la demande après la fin des confinements. Les graphiques ci-contre récapitulent l'évolution des prix des différents métaux.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Chine a sorti du statut de déchet les plus belles qualités de métaux non ferreux (grenailles de cuivre notamment) et accepte de nouveau des importations de ces produits. Par contre, elle n'importe presque plus de déchets solides, qui se reportent vers d'autres marchés (Inde, Malaisie, Vietnam,...)

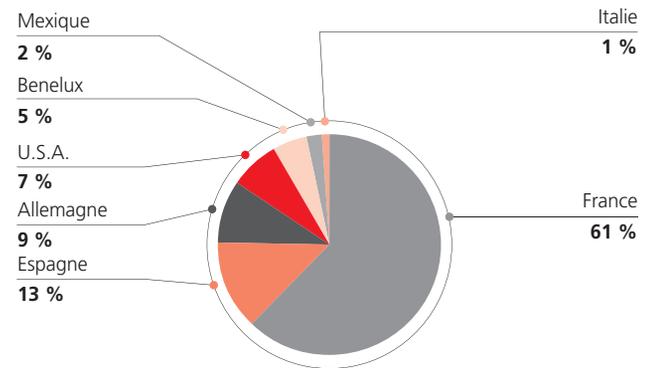




Il convient de noter que ces courbes, en particulier celles du cuivre et du nickel, reflètent imparfaitement l'évolution des prix de vente du Groupe, qui sont certes basés sur les cours du LME, mais qui prennent également en compte une décote pour le métal secondaire. Cette décote évolue en fonction des conditions de marché.

### 1.2.1.2 Le portefeuille d'activités

L'activité Recyclage du Groupe est présente dans huit pays, avec une part prépondérante de son activité réalisée physiquement en France. Le tableau ci-dessous détaille la répartition des achats par pays (ferrailles et métaux non ferreux).



Le Groupe opère sur 200 centres de recyclage, dont 162 en France.

Cette activité emploie environ 3 000 collaborateurs.

Dans cette activité, les éléments qui différencient le Groupe de ses concurrents sont les suivants :

- la densité du maillage géographique ;
- l'intégration verticale permise par ce maillage : le vaste maillage du Groupe lui permet d'installer de manière rentable des lignes de traitements secondaires (flottation, affineries d'aluminium, préparation de mélanges de déchets d'acier inoxydables, préparation d'aluminium première fusion pour les extrudeurs), nourries avec les flux des différents chantiers, sans qu'il soit nécessaire d'acheter significativement à l'extérieur du Groupe ;
- la gestion des opérations dans une perspective de long terme, qui se traduit notamment par une politique de stocks bas : 15 jours d'activité pour les ferrailles, 15 à 25 jours pour les métaux non ferreux. En période d'augmentation des prix, le Groupe profite moins de la reprise que certains de ses concurrents qui ont davantage de stocks. Il traverse en général mieux que ses concurrents les périodes de baisse de prix, ce qui peut le placer en position d'acteur consolidateur en bas de cycle.

**1.2.1.2.1 La filière ferrailles**

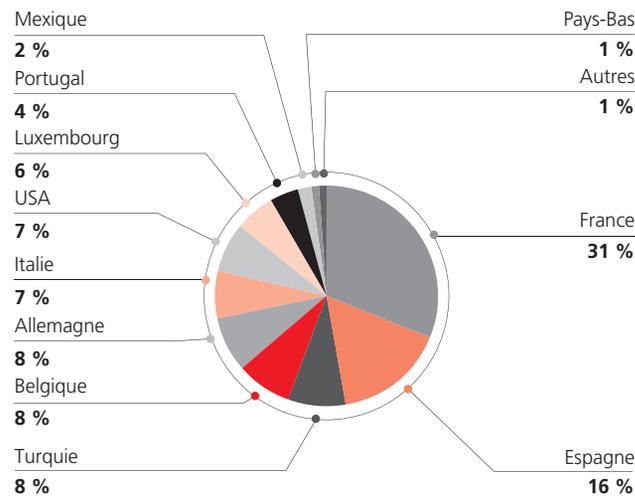
Le Groupe a traité 3,96 millions de tonnes de ferrailles au cours de l'exercice, soit une augmentation de 25,5 % par rapport à l'exercice précédent.

En France, le Groupe dispose du maillage le plus important de la profession (162 sites). Comme le transport représente une part importante du coût des déchets entrant sur site, cette proximité du lieu de production des déchets est stratégique.

Avec ses 28 broyeurs-déchiqueteurs et 70 presses-cisailles en activité, Derichebourg Environnement prépare les ferrailles pour produire des matières répondant à des normes élevées de qualité : élimination des impuretés, respect des spécifications et calibrage des lots. Les produits ainsi valorisés sont essentiellement destinés aux aciéries électriques, fonderies et convertisseurs dans la filière des produits aciers longs.

Une fois préparées et triées, les tonnes sont commercialisées auprès d'aciéristes domestiques ou à la grande exportation (10 % des volumes environ) lorsque le Groupe est proche de zones portuaires.

Le tableau ci-dessous présente les principales zones de destination des ferrailles du Groupe :



*NB : pour 2020, impact de l'acquisition de Derichebourg España sur neuf mois*

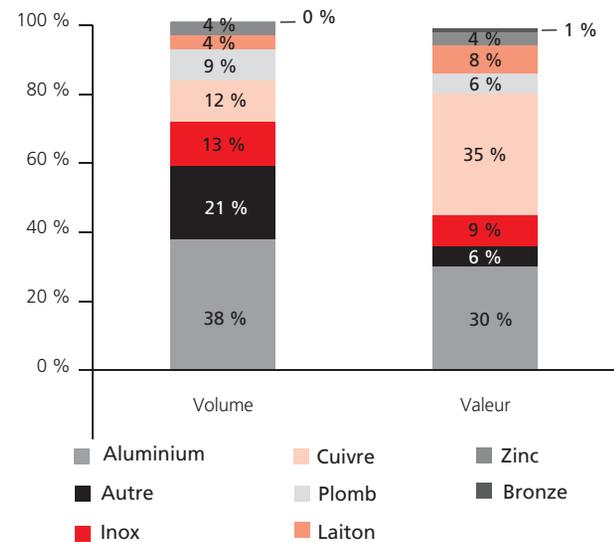
Le Groupe s'efforce de limiter ses stocks (15 jours d'activité environ), afin de ne pas être trop exposé aux variations de prix des ferrailles.

Le Groupe n'exploite pas d'aciérie.

L'activité broyage du Groupe génère des résidus de broyage (mélange de mousse, plastique, verre, bois, etc.) qui ne peuvent être commercialisés en l'état. Le Groupe mène plusieurs actions de développement afin d'améliorer constamment le taux de valorisation (énergie ou matière) et de limiter les volumes envoyés en centre d'enfouissement, qui se sont élevés à environ 151 000 tonnes en 2021 (périmètre France).

**1.2.1.2.2 La filière métaux non ferreux (MNF)**

La répartition du chiffre d'affaires par métal est la suivante :

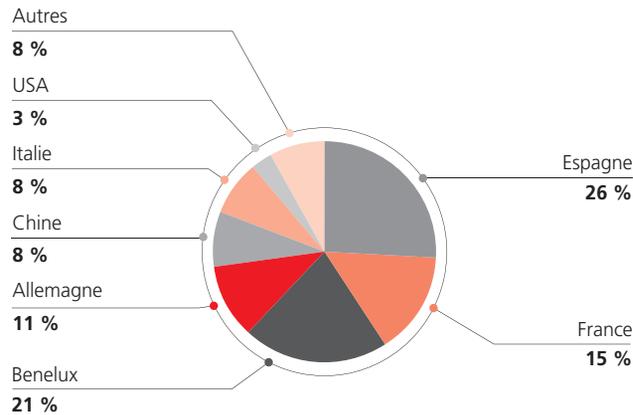


Comparé à ses concurrents, le Groupe traite un volume relatif de métaux non ferreux plus important. Disposer d'une forte part de marché sur les métaux non ferreux est une caractéristique historique du Groupe. Cela s'explique par la diversité des flux traités :

- activité classique d'achat, tri, préparation de tous métaux non ferreux ;
- Derichebourg Environnement a équipé ses principaux broyeurs de séparateurs par induction et dispose en Europe de deux unités de flottation destinées à séparer l'aluminium des métaux lourds (cuivre, laiton, etc.). L'aluminium dense (carter broyé flotté) est transformé en lingots dans les trois affineries du Groupe (Lille, Prémercy, Albalate del Arzobispo). Ces lingots (majoritairement de qualité AS9U3) sont vendus aux fonderies de pièces automobiles. Les différentes affineries d'aluminium du Groupe produit 93 200 tonnes de lingots d'aluminium de seconde fusion ;
- Recyclage de batteries au plomb et fabrication de lingots de plomb, réutilisés par l'industrie automobile : 24 600 tonnes de lingots fabriqués par an dans l'affinerie de plomb d'Albalate del Arzobispo, dont les capacités sont en cours d'augmentation ;
- la filiale Inorec prépare des mélanges des différents métaux entrant dans la composition des aciers inoxydables, conformes aux cahiers des charges des clients, afin que ces derniers puissent être directement enfournés ;
- le Groupe prépare de la grenaille de cuivre à partir de câbles cuivreux (environ 7 000 tonnes par an).

Au cours de l'exercice 2020/2021, le Groupe a traité 626 600 tonnes de métaux non ferreux, en augmentation de 13,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous détaille les ventes de métaux non ferreux (y compris déchets d'acier inoxydable) par pays de destination :



La part des volumes de métaux non ferreux exportés vers la Chine est de l'ordre de 2 %.

### 1.2.1.2.3 Les prestations de services

Le Groupe réalise également des prestations de services (environ 129 M€/an), dans les domaines suivants :

#### Traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive relative à la responsabilité élargie des producteurs, la France a choisi de confier la responsabilité de la collecte et du traitement des biens mis sur le marché dans 15 filières à des éco-organismes. Le groupe Derichebourg s'est positionné depuis la création de ces filières auprès des éco-organismes en charge des DEEE, principalement sur les activités de traitement. Le Groupe traite 225 100 tonnes par an de DEEE sur 11 sites. Le Groupe a choisi de n'être présent que sur deux flux de DEEE sur cinq :

- le GEM HF (gros électroménager hors froid : lave-linge, lave-vaisselle, tables de cuisson) ;
- le GEM F (gros électroménager froid : réfrigérateurs et congélateurs). Pour le traitement des GEM F, Derichebourg Environnement s'est associée avec l'un des leaders internationaux du traitement écologique d'appareils de production de froid qui contiennent des CFC ou HFC dans les circuits de refroidissement ou les mousses d'isolation. Une filiale détenue à 50 %, dénommée Fricom Recycling, a été créée avec ce partenaire, Oeko-Service (connu sous le nom de SEG). En 2019, le Groupe a installé, à Bassens (33), la première plateforme française capable de valoriser à la fois les réfrigérateurs et les ballons d'eau chaude, tous deux contenant des gaz fluorés représentant un potentiel de réchauffement élevé pour la planète ;
- le Groupe a décidé de ne plus traiter de PAM (petits appareils en mélange) à cause du risque d'incendie induit par la présence de batteries lithium-ion.

Derichebourg accompagne les éco-organismes dans l'atteinte de leurs objectifs de progression des volumes collectés et valorisés.

Le flux de traitement des DEEE est un flux en croissance régulière.

#### Gestion-distribution des véhicules hors d'usage (collecte, traitement et suivi matière) avec sa filiale ECO-VHU pour le compte des constructeurs automobiles

Le groupe Derichebourg dispose en France d'un réseau de plus de 300 centres démolisseurs (internes ou correspondants tiers) agréés lui permettant de remplir les prescriptions en matière de maillage territorial, ce qui place le Groupe en position favorable pour signer les contrats-cadres avec les constructeurs et importateurs.

#### Traitement des sous-produits des usines sidérurgiques et des industriels

Le Groupe réalise à façon des prestations de services, du type préparation de ferrailles bouletées utilisées comme chutes refroidissantes.

#### Collecte papiers, cartons, DIB

Le Groupe fait bénéficier à ses clients de son maillage territorial pour proposer des activités de collecte et tri de déchets industriels banals, de papiers et de cartons. La filiale Revival exploite à Noisy-le-Sec, en région parisienne, un site d'une capacité de traitement de 88 000 t/an, avec une insertion soignée dans le paysage urbain.

## 1.2.2 Activité Services aux Collectivités

Le Groupe réalise environ 153 M€ de chiffre d'affaires dans cette activité. Il est présent en France et au Canada.

La maîtrise de la gestion des déchets ménagers et du nettoyage urbain constitue un enjeu majeur pour les collectivités. Elle conditionne l'amélioration du cadre de vie et le respect des obligations économiques, sociales et environnementales qui pèsent de plus en plus lourdement sur elles. Poly-Environnement (France) et Derichebourg Canada gèrent tous les types de déchets ménagers et leurs modes de collecte : traditionnelle et sélective (verre, journaux et magazines, emballages ménagers, déchets verts, cartons, papiers, etc.), en porte-à-porte et en apport volontaire. Ces filiales assurent également la collecte des déchets de voirie et des objets encombrants, la gestion de plusieurs centres de tri d'ordures ménagères ainsi que le transfert des déchets vers les centres de traitement et de valorisation. Poly-Environnement propose aux collectivités de prendre en charge tous les aspects de leur exploitation et le nettoyage urbain (balayage, nettoyage des sols souillés, corbeilles publiques et conteneurs, dégraffitage...).

Poly-Environnement, au travers de ses filiales, assure la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés dans six des dix arrondissements de la ville de Paris confiés à des opérateurs privés, et la collecte des ordures ménagères dans trois arrondissements de Marseille (2<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>). Postérieurement à la clôture de l'exercice, Poly-Environnement a renouvelé pour 6 ans ses contrats de collecte de déchets ménagers dans Paris, ainsi que celui de Plaine-Communes, pour lequel un lot supplémentaire a été remporté.

Les contrats (marchés publics) sont le plus souvent d'une durée de cinq à sept ans, il est fréquent que la collectivité demande du matériel neuf lors du renouvellement des marchés.

Le Groupe se positionne sur des appels d'offres qui accordent une part suffisante à la note technique, qui permet de valoriser la qualité du service et les moyens déployés par le soumissionnaire, et non uniquement le prix le plus bas, afin d'obtenir une rentabilité des capitaux employés.

Cette activité emploie environ 1 600 collaborateurs.

### 1.2.3 Propriétés immobilières, usines, équipements, immobilisations corporelles importantes

L'activité Services à l'Environnement du Groupe est fortement consommatrice de matériels : broyeurs, cisailles, inducteurs, matériels de collecte, de tri, et les infrastructures qui les accompagnent : terrains, dallages béton, raccordements électriques.

La stratégie du Groupe est d'être propriétaire ou bénéficiaire économique de tous les actifs de long terme qu'il utilise fréquemment.

Le tableau ci-dessous détaille les principales familles d'actifs et matériels utilisés dans l'activité Recyclage :

| Famille     | Nombre et commentaires   |
|-------------|--|
| Terrains    | 465 hectares en propriété, et exploités  |
| Broyeurs    | 28 broyeurs en activité  |
| Cisailles   | 70 cisailles en activité   |
| Grues fixes | 64 grues fixes, presque toutes électriques   |
| Camions     | 574 camions, avec une politique de renouvellement aux dernières normes environnementales |

Le tableau ci-dessous détaille la valeur comptable de ces actifs :

| En millions d'euros    | 30-09-21   | 30-09-20   |
|------------------------|------------|------------|
| Valeurs brutes         | 1 762      | 1 412      |
| Amortissements cumulés | (1 102)    | (934)      |
| <b>Valeur nette</b>    | <b>660</b> | <b>478</b> |

NB : Les chiffres ci-dessus intègrent également la valeur des immobilisations appartenant à des entités affectées à l'activité Holding, propriétaires de terrains exploités par l'activité Services à l'Environnement. Les chiffres ci-dessus incluent également les droits d'utilisation d'actifs.

Le groupe Derichebourg privilégie, lorsque cela est possible, l'acquisition des terrains sur lesquels il réalise les prestations de Services à l'Environnement. Le Groupe est propriétaire, notamment via Derichebourg Immobilier et ses filiales, de plus de 465 hectares de terrains exploités par l'activité Services à l'Environnement. Compte tenu de l'ancienneté de détention de certains terrains, il peut exister des plus-values sur ces terrains par rapport à leur coût historique. Lors de la transition aux normes IFRS, la valeur de marché des terrains au 1<sup>er</sup> janvier 2004 a été considérée comme coût présumé pour certains terrains. Un écart (net d'impôts différés) de 41 M€ est intégré aux capitaux propres et aux immobilisations corporelles.

### 1.2.4 Activité de recherche et développement

L'activité Services à l'Environnement du Groupe poursuit ses efforts afin d'accroître le taux de valorisation des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie. Un des objectifs est de parvenir à valoriser, sous forme soit de matière soit d'énergie, tout ou partie des résidus de broyage. L'objectif est de diminuer de 20 % d'ici 2022 les volumes mis en enfouissement (à volume égal traité par les broyeurs).

Des filières pérennes ont été développées sur les pneumatiques usagés, certains types de plastiques, et une fraction des résidus de broyage préparée en combustible de substitution.

D'ores et déjà, Derichebourg Environnement produit annuellement environ 30 000 tonnes de combustibles de substitution pour les cimenteries. En 2021, le volume est plus faible (15 000 tonnes) à cause de la fermeture d'un exutoire pendant une partie de l'année.

### 1.2.5 Le projet d'acquisition du groupe Ecore

Ecore est l'un des principaux acteurs du marché français du recyclage des métaux, intégré depuis la collecte des déchets jusqu'à la vente des matériaux recyclés. Au 31 mars 2021, Ecore opérait sur 83 sites (dont 68 sites de collecte) dans le monde, principalement en France où Ecore détient une part de marché d'environ 10-15 %. Ecore vend principalement des métaux ferreux tels que la ferraille (81 % des volumes vendus au 31 mars 2021), des métaux non ferreux tels que l'aluminium, l'acier inoxydable, le cuivre et le laiton (6 % des volumes vendus au 31 mars 2021), d'autres matériaux, tels que le papier, le plastique et le carton (12 % des volumes vendus au 31 mars 2021) et le plomb pour batteries (1 % des volumes vendus au 31 mars 2021). Ecore se concentre principalement sur : (i) la collecte des déchets grâce à ses réseaux locaux ; (ii) l'utilisation de ses installations industrielles pour trier et traiter les déchets qu'elle collecte et pour fournir à ses clients de grands volumes de matériaux recyclés de qualité ; et (iii) l'exploitation de ses capacités logistiques et de son accès aux ports en eaux profondes pour répondre rapidement aux conditions du marché dans les zones où il opère.

Au 30 septembre 2020, en moyenne 22 % du chiffre d'affaires d'Ecore était réalisé en France, tandis que le reste était réalisé dans d'autres pays européens et en dehors de l'Europe.

Le groupe Ecore a réalisé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 881 M€, et un Ebitda publié (après application de la norme IFRS 16) de 53 M€. Elle emploie 1 300 collaborateurs, et développe ses activités de recyclage de déchets métalliques (92 % du chiffre d'affaires) sur 83 sites situés en France, Belgique, Suisse, Roumanie, Hongrie.

Les volumes traités par Ecore au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 sont les suivants :

- Ferrailles : 2,23 Mt (dont 518 000 tonnes de négoce) ;
- Métaux non ferreux : 216 000 tonnes (dont 37 000 tonne de batteries).

Pour la période de douze mois close le 31 mars 2021, Ecore a généré un chiffre d'affaires de 1 067 millions d'euros et un Ebitda de 77,5 millions d'euros.

Ecore n'a pas encore publié ses résultats au 30 septembre 2021.

### 1.2.5.1 Histoire d'Ecore

En 1965, GDE a été créé par Guy Dauphin. En 1993, le fils de Guy Dauphin, Claude Dauphin, a créé le groupe Ecore avec GDE comme filiale française.

Une phase d'investissements lourds a débuté, jusqu'en 2014, pendant laquelle Ecore a engagé environ 280 millions d'euros en (i) dépenses d'investissement, en achetant un large éventail d'actifs industriels de premier ordre avec des installations et (ii) des dépenses de fusion et d'acquisition qui ont entraîné une augmentation significative de la part de marché d'Ecore.

En 2016, H.I.G. Capital, une importante société mondiale d'investissement en capital-investissement, a pris une participation stratégique importante dans Ecore.

L'activité principale d'Ecore consiste à collecter les déchets métalliques auprès de ses fournisseurs, à peser, trier et traiter les déchets collectés et à vendre des matières premières secondaires à ses clients. Les matières traitées par Ecore comprennent principalement les métaux ferreux, les métaux non ferreux (tels que l'aluminium, le cuivre et l'acier inoxydable), les batteries de voiture à base de plomb et, dans une moindre mesure, le plastique, le papier et le carton.

Bien que la majorité des produits vendus par Ecore soient recyclés par l'intermédiaire de ses plates-formes de traitement, Ecore a également développé une précieuse activité de négoce, qui implique l'achat de matériaux traités et la vente et l'expédition directe à ses clients. L'activité de négoce de métaux ferreux d'Ecore sert également son activité principale de recyclage à l'exportation, car elle permet à Ecore de remplir ses navires affrétés (qui représentent 20 000 à 30 000 tonnes) plus rapidement et donc d'accélérer la rotation des stocks.

### 1.2.5.2 Collecte et traitement des déchets

#### Fournisseurs de déchets

Ecore achète des déchets métalliques auprès d'un ensemble diversifié de fournisseurs. Ecore bénéficie d'une base de fournisseurs importante et diversifiée, ses dix premiers fournisseurs représentant moins de 25 % du volume total qu'elle a acheté au 30 septembre 2020. Ces fournisseurs vont des particuliers aux grands groupes industriels (les pourcentages sont calculés sur la base des chiffres de l'exercice clos le 30 septembre 2020) :

- 58 % des volumes ont été achetés auprès de petits et moyens récupérateurs de métaux. Cela inclut les revendeurs de déchets et les

démolisseurs de voitures, qui revendent souvent une partie ou la totalité de leurs déchets métalliques à de grands acteurs tels qu'Ecore, en raison de leur manque de capacité interne pour traiter le volume qu'ils collectent, de leur accès limité aux marchés internationaux et aux clients de matières premières secondaires (qui ont tendance à imposer des règles de conformité strictes à leurs fournisseurs) et de leur manque de relations durables nécessaires pour sécuriser l'approvisionnement ;

- 17 % collectés à partir des chutes de production de l'industrie automobile, de l'industrie aérospatiale, des emboutisseurs de métaux et d'autres usines locales ;
- 12 % collectés auprès de particuliers et d'artisans ;
- 4 % de déchets générés par les activités de construction et de démolition achetés auprès d'entreprises de construction et de démolition ;
- 4 % collectés auprès de propriétaires de trains (dont la SNCF) et d'éco-organismes ; et
- le reste provient de villes et de sites de déchets municipaux, qui représentaient 5 % des volumes d'Ecore au 30 septembre 2020.

#### Catégories de déchets

Les déchets collectés par Ecore peuvent être classés en trois grandes catégories : les déchets métalliques (ferreux et non ferreux), les batteries et les autres matériaux.

Les métaux ferreux commercialisés sont les ferrailles préparées et les déchets de fonte, qu'Ecore fournit aux aciéries, et aux fonderies. Ecore a collecté 2,72 Mt de métaux ferreux au cours de la période de douze mois se terminant le 31 mars 2021. Ecore a traité un volume total de 1,55 Mt de déchets métalliques ferreux au cours de la période de douze mois se terminant le 31 mars 2021. En ce qui concerne les métaux non ferreux, les produits commercialisés sont l'aluminium, le plomb, l'acier inoxydable, le cuivre, le zinc et le laiton, qu'Ecore fournit aux métallurgistes et affineurs. Ecore a collecté 170 000 tonnes de métaux non ferreux au cours de la période de douze mois se terminant le 31 mars 2021. Un volume total de 38 000 tonnes de métaux non ferreux a été traité par Ecore au cours de la période de douze mois se terminant le 31 mars 2021.

Ecore traite également les batteries pour en extraire le plomb. Le volume total de plomb produit par Ecore au cours de la période de douze mois se terminant le 31 mars 2021 était de 34 000 tonnes. En outre, le traitement d'autres matériaux (principalement le papier, le plastique et le carton) constitue une part de l'activité d'Ecore. Ecore a livré 353 000 tonnes d'autres matériaux au cours de la période de douze mois se terminant le 31 mars 2021.

### 1.2.5.3 Matériels

Grâce à l'investissement important réalisé dans sa base d'actifs, Ecore dispose d'une base d'actifs industriels lui permettant de collecter, trier et recycler les métaux et autres matériaux. Ecore possède notamment 6 broyeurs de métaux pour les déchets non ferreux et ferreux. Ecore possède également 3 usines de post-traitement qui sont utilisées pour le post-traitement des métaux ferreux et d'autres usines de traitement pour les batteries et les plastiques.

En outre, au 30 septembre 2020, Ecore utilisait 4 barges sur le Rhône, la Seine et la Méditerranée, qui servent principalement à la collecte des déchets et aux livraisons aux clients ; 46 cisailles fixes et mobiles pour les ferrailles et les déchets ferreux ; 267 grues fixes et mobiles, y compris des grues portuaires pour les expéditions ; 252 camions utilisés pour le transport entre les sites des fournisseurs, les sites de collecte et les sites de transformation.

#### Sites

Au 30 septembre 2020, les activités d'Ecore couvrent 83 sites actifs en France et à l'international. Ces propriétés sont détenues par plusieurs filiales d'Ecore. 13 sites sont exploités par le biais de concessions (notamment les 4 ports d'Ecore) et 14 des sites actuellement utilisés dans les opérations d'Ecore sont loués. Le reste est la propriété d'Ecore.

Le portefeuille dense de sites d'Ecore associe des zones industrielles, des zones de chutes de production, des zones de forte population et de consommation, et des zones industrielles dynamiques avec des installations de recyclage. Une large empreinte géographique permet à Ecore d'être plus proche de ses fournisseurs et de ses clients, ce qui est un facteur important contribuant aux importants volumes de déchets collectés et traités par Ecore, tout en permettant à Ecore de réduire ses coûts de transport et ses délais.

Les sites d'Ecore peuvent être répartis dans les trois catégories générales suivantes : les sites de collecte, les sites de transformation et les sites situés dans les ports.

#### 1.2.5.4 Vente de matières premières secondaires

La majorité des revenus d'Ecore provient du recyclage des métaux ferreux. Au 31 mars 2021 (12 mois), Ecore a vendu 2,46 Mt de métaux ferreux, dont 581 000 tonnes au travers de son activité négoce. Les métaux ferreux représentent 81% du volume total des matériaux de recyclage vendus par Ecore au cours de la période.

En ce qui concerne les métaux non ferreux, Ecore a vendu un volume total de 235 000 tonnes au cours de la période de douze mois close le 31 mars 2021 (incluant 43 000 tonnes de batteries).

Le recyclage d'autres matériaux a représenté un volume de 353 000 tonnes au cours de la même période.

#### Portefeuille de clients pour les matières premières secondaires

Ecore bénéficie d'un portefeuille de clients large et diversifié dans le segment des matières premières secondaires. Ecore entretient des relations de longue date avec de nombreux clients. La durée de la relation avec les cinq principaux clients d'Ecore, qui représentent environ 33 % des ventes nettes au 30 septembre 2020, est de l'ordre de 5 à 15 ans. L'activité de vente de matières premières secondaires d'Ecore n'est pas régie par des relations contractuelles formelles, mais fonctionne plutôt sur la base de commandes ponctuelles sur une base mensuelle.

Les clients d'Ecore dans le domaine des métaux ferreux comprennent de grands aciéristes et fonderies, tels qu'ArcelorMittal, Riva Acier, BSW, Habas et Swiss Steel. Les clients d'Ecore dans le domaine des métaux non ferreux comprennent des raffineries, des transformateurs de ferraille et des aciéries, à savoir Aurubis, Aperam, Profilglass, Befesa et Industeel.

#### Négoce

Bien que la majorité des produits vendus par Ecore soient issus d'un processus de recyclage, Ecore a également développé une activité de négoce, qui implique l'achat de matériaux auprès de fournisseurs et la vente et l'expédition directes au client final, sans aucun traitement des matériaux par Ecore. L'activité de vente au négoce de ferrailles d'Ecore sert également son activité principale de recyclage à l'exportation, car elle permet à Ecore de remplir plus rapidement ses expéditions (d'un volume standard de 20 000 tonnes à 30 000 tonnes) et donc d'accélérer la rotation des stocks.

Une partie importante de l'activité de négoce de Gand est livrée en Turquie. Bien que cela représente une grande partie du volume d'Ecore, Ecore a la capacité de réacheminer facilement ce volume vers l'Espagne, l'Inde et l'Arabie saoudite.

En outre, comme la plupart des volumes vendus à la Turquie proviennent de l'activité de négoce, l'impact sur l'Ebitda est limité.

#### Fixation du prix d'achat et de vente

La grande majorité des achats d'Ecore sont réalisés dans le cadre d'un système d'achat au comptant. Cependant, Ecore a conclu des accords à terme (généralement trois ans) avec des usines pour leurs déchets de fabrication et de grands groupes industriels tels que la SNCF et Suez pour leurs déchets. Pour ces accords à terme, le prix d'achat est basé sur des indices (Q06, BDSV) construits pour refléter les fluctuations des prix de vente.

Les ventes de matières premières secondaires issues du recyclage d'Ecore sont centralisées par des structures commerciales spécialisées par produit et conçues pour distribuer efficacement les volumes disponibles aux utilisateurs finaux à travers le réseau d'Ecore. L'équipe commerciale d'Ecore est en contact régulier avec son réseau de clients afin de surveiller les stocks, d'orienter la production en fonction de la demande, de négocier les prix, de contribuer à assurer les livraisons dans les délais et de gérer les réclamations éventuelles.

#### Prix des métaux ferreux

Les prix auxquels Ecore achète les métaux ferreux découlent d'une approche descendante et sont fixés en fonction des facteurs suivants : (i) les prix de vente négociés avec les clients d'Ecore (par exemple, les sidérurgistes) sur une base mensuelle ; (ii) les coûts de production et de logistique ; et (iii) les marges cibles d'Ecore.

Les prix d'achat d'Ecore sont basés sur :

- ▣ les prix demandés par les sidérurgistes situés à proximité de la région concernée (par exemple, Riva France pour l'Ile-de-France et la Normandie, Arcelor Luxembourg pour l'Est et le Nord, Riva Italie et Celsa Espagne pour Rhône-Alpes) ;
- ▣ la concurrence locale, ainsi que les prix demandés par les sidérurgistes espagnols et non-européens dans le cas des régions Bretagne-Atlantique et Normandie ; et
- ▣ les prix demandés par les sidérurgistes non-européens dans le cas de l'exportation en négoce à partir du port de Gand.

En définitive, les prix d'achat des métaux ferreux qu'Ecore propose à ses fournisseurs sont déterminés par les prix de vente fixés pour ses clients et sont fixés par la direction générale d'Ecore sur une base hebdomadaire, ou plus souvent si nécessaire, après discussion avec l'équipe commerciale nationale et les directeurs régionaux.

### Prix des métaux non ferreux

La stratégie d'Ecore consiste à couvrir, dans la mesure du possible, ses achats par une vente.

Chaque jour, Ecore contacte une majorité de ses clients pour identifier leurs besoins et leur base de prix. Ensuite, une liste de prix est envoyée à tous les sites de vente et aux représentants des achats afin de mettre à jour les prix d'achat en temps réel. L'équipe nationale consolide quotidiennement les volumes achetés, catégorie par catégorie, afin de les faire correspondre aux volumes vendus.

Les achats doivent être couverts par une vente, et Ecore peut vendre plusieurs fois par jour au même client si nécessaire. Chaque mois, Ecore achète et vend environ 20 000 tonnes de métaux non ferreux.

Ecore peut vendre au comptant (environ 90 % des ventes d'Ecore) ou par le biais de « contrats ouverts » (environ 10% des ventes d'Ecore au 31 mars 2021). Ces contrats ont une durée de deux mois maximum et, en raison des bonnes relations entre Ecore et ses clients, peuvent généralement être livrés avec une grande flexibilité.

Ecore peut vendre à un prix fixe (aluminium secondaire) ou à un pourcentage de l'indice LME correspondant. Dans ce dernier cas, Ecore achète également à un pourcentage de l'indice LME, plusieurs fois par jour si nécessaire, afin d'imputer la vente sur le contrat et de protéger sa marge.

Ecore adapte en permanence les volumes vendus aux volumes achetés, en utilisant comme variable d'ajustement les lots achetés par ses représentants acheteurs. Parallèlement, Ecore ajuste quotidiennement le prix d'achat au prix de vente (fixe ou indexé). Par conséquent, Ecore n'est pas exposé aux fluctuations du marché.

### 1.2.5.5 Questions d'environnement, de santé et de sécurité

Les opérations de recyclage peuvent être une source de pollution pour l'environnement si elles ne sont pas effectuées dans des centres de traitement disposant des équipements nécessaires à la protection de l'environnement, ou si les règles et réglementations applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité ne sont pas respectées lors de ces opérations.

Ecore s'engage à respecter des normes élevées dans le domaine de la sécurité environnementale. 14 des plus importants chantiers d'Ecore sont certifiés ISO 14001 et 17 chantiers sont certifiés ISO 9001. Au cours des dernières années, Ecore a réalisé d'importants investissements dans ses chantiers afin de garantir un niveau élevé de protection de l'environnement. Les chantiers d'Ecore sont officiellement enregistrés auprès des administrations municipales concernées, comme l'exigent les lois et règlements en vigueur, et respectent les exigences générales et/ou les exigences spécifiques qui peuvent être imposées dans le cadre de leur licence d'exploitation d'un tel chantier. Les sites d'Ecore sont également régulièrement inspectés par des agents du gouvernement ou leurs représentants.

### 1.2.5.6 Salariés

Au 31 mars 2021, Ecore comptait un total de 1 445 salariés (1 353 hors intérimaires extérieurs), en France et à l'étranger. La majorité des salariés d'Ecore sont sous contrat de travail à durée indéterminée et travaillent à temps plein. Ecore fait occasionnellement appel à une main-d'œuvre temporaire. Au 31 mars 2021, 6% de l'effectif d'Ecore était composé de travailleurs intérimaires.

Les employés à temps plein d'Ecore sont couverts par l'accord de participation aux bénéfices obligatoire d'Ecore et par le plan d'épargne d'Ecore. L'ensemble du personnel d'Ecore est couvert par une convention collective nationale de travail pour l'industrie et le commerce du recyclage et pour les entreprises de logistique. Ecore n'a pas connu de grèves locales importantes ou d'arrêts de travail au cours des trois dernières années.

La santé et la sécurité sont l'une des principales priorités d'Ecore, qui a mis en œuvre une série de mesures pour améliorer la sécurité et réduire le nombre d'accidents du travail. Ecore a mis en place des comités de santé et de sécurité dédiés pour suivre les progrès. En outre, Ecore dispose d'un chef de la sécurité, d'un responsable de la sécurité et de coordinateurs de la qualité, de la sécurité et de l'environnement qui sont chargés de mettre en œuvre les procédures de sécurité. En outre, les employés d'Ecore suivent régulièrement des formations à la sécurité, telles que celles relatives à la conduite de véhicules, à l'utilisation d'un extincteur, à la manipulation d'équipements électriques et à la manipulation de fluide frigorigène.

### 1.2.5.7 État de l'opération à la date du dépôt du document d'enregistrement universel

Le 30 Décembre 2020, Derichebourg Environnement a soumis une offre ferme et irrévocable d'acquisition des titres Groupe Ecore Holding, sur la base de laquelle ces derniers ont consenti une exclusivité de négociations.

Le 26 février 2021, le contrat d'acquisition a été signé, dont la seule condition suspensive est l'autorisation de l'opération par la Commission européenne.

Derichebourg Environnement a déposé son dossier de notification (form CO) auprès de la Commission européenne le 26 octobre 2021 et a fait une proposition d'engagements structurels (form RM) le 25 novembre 2021. A la date d'arrêt des comptes, elle est en cours de négociation de ces engagements avec la Commission. Afin de ne pas interférer avec les négociations en cours, des informations complémentaires seront communiquées quand la situation sera précisément définie. Derichebourg escompte un closing de l'opération d'ici fin décembre 2021.

## I.3 Activité Multiservices

L'activité Multiservices regroupe de nombreux métiers qui ont deux points communs :

- la volonté des clients donneurs d'ordre d'externaliser certaines fonctions afin de se concentrer sur leur cœur de métier ;
- une forte intensité en main-d'œuvre des prestations réalisées.

Dans cette branche, le Groupe est présent en France (85 % du chiffre d'affaires), au Portugal, en Espagne et en Allemagne principalement.

### I.3.1 Les marchés du Multiservices

À travers ses 19 métiers et filiales qui se positionnent toutes comme des challengers sur des marchés conséquents, porteurs et en forte croissance, Derichebourg Multiservices tire le meilleur parti des synergies qui existent entre ses quatre pôles d'activités, notamment en termes d'ingénierie technique, de gestion sociale, de développement commercial, d'innovation, de digital, d'excellence de services.

Les filiales du pôle Multiservices ont des positionnements de marché variables :

- leader européen du marché de la sous-traitance sur les chaînes d'assemblage Airbus ;
- leader national au Portugal avec la filiale Derichebourg Facility Services qui occupe la 3<sup>e</sup> place sur le marché portugais, en termes de chiffre d'affaires ;

- challengers nationaux : Propreté France et SNG ;
- challengers régionaux (Île-de-France) : Énergie ;
- les autres filiales ont une pénétration du marché plus faible : Accueil, Technologie, Intérim, Éclairage public, Espaces verts...

### I.3.2 Le portefeuille d'activités

Derichebourg Multiservices est un opérateur de référence des services externalisés aux entreprises industrielles et tertiaires, aux services publics et aux collectivités.

Acteur global de proximité, Derichebourg Multiservices apporte à ses clients **quatre solutions** complémentaires :

- tertiaire : offres modulables garantissant le bon fonctionnement des bâtiments et installations, et le bien-être des occupants ;
- industrie : expertises « sur mesure » de sous-traitance globale industrielle au service de la production du client ;
- espace urbain : ensemble de prestations dédiées aux villes et infrastructures urbaines pour un cadre de vie plus qualitatif ;
- sourcing RH et intérim : solutions visant à offrir des ressources au client, pour renforcer ses compétences tout en s'affranchissant des contraintes inhérentes.

Ces solutions sont déployées par 22 filiales réparties dans sept pays.

## Des métiers, des filiales

|  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| Support à l'industrie aéronautique<br>Support aux opérations aériennes                             | DERICHEBOURG AERONAUTICS SERVICES     |
| Propreté et services associés<br>Nettoyage et maintenance industriels<br>Manutention et logistique | DERICHEBOURG PROPRETÉ                 |
| Génie électrique et climatique<br>Maintenance multitechnique                                       | DERICHEBOURG ÉNERGIE                  |
| Facility Management  | DERICHEBOURG FM                       |
| Télésecrétariat  | DERICHEBOURG TECHNOLOGIES             |
| Accueil & accueil événementiel<br>Accueil retail & spectacle<br>Courrier                           | DERICHEBOURG ACCUEIL                  |
| Éclairage public<br>Signalisation  | DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.             |
| Affichage urbain<br>Maintenance de mobilier urbain   | DERICHEBOURG SNG                      |
| Espaces verts<br>VRD   | DERICHEBOURG ESPACES VERTS            |
| Intérim généraliste<br>Intérim spécialisé<br>Recrutement   | DERICHEBOURG INTÉRIM                  |
| Intérim aéronautique<br>Intérim éolien<br>Recrutement aéronautique                                 | DERICHEBOURG AERONAUTICS RECRUITMENT* |
| Centre de formation  | DERICHEBOURG AERONAUTICS TRAINING     |

\* absorbée par DERICHEBOURG INTÉRIM au 1<sup>er</sup> octobre 2021 par voie de transmission universelle de patrimoine

## Contribution au chiffre d'affaires par solution

| SOLUTIONS             | Chiffre d'affaires<br>(en millions d'euros) |
|-----------------------|---|
| INDUSTRIE             | 87  |
| TERTIAIRE             | 625   |
| ESPACE URBAIN         | 50  |
| SOURCING RH & INTÉRIM | 110   |

### 1.3.2.1 Solutions pour le secteur Tertiaire

Ces solutions regroupent l'ensemble des prestations qui garantissent le bon fonctionnement des bâtiments et qui permettent de les pérenniser ; comme les travaux de génie climatique et électrique, les interventions de maintenance multitechnique, la propreté, la télésecrétariat, la manutention et les espaces verts.

Ces prestations s'adressent également au bien-être des occupants avec l'accueil en entreprise, le service courrier et le factotum.

Les deux métiers les plus importants, par le chiffre d'affaires, dans les solutions pour le Tertiaire sont l'énergie (génie climatique, électrique et maintenance multitechnique) et la propreté.

#### 1.3.2.1.1 Derichebourg Propreté

Évoluant dans un marché très concurrentiel, la propreté est aujourd'hui un métier stratégique, influant directement sur de nombreux facteurs clés pour les hommes et les organisations : bien-être, performance, confort, santé, image... Ce marché est également en pleine mutation : aux besoins du client « donneur d'ordre » se superposent les attentes du client « final » : l'utilisateur.

Derichebourg Propreté est l'un des acteurs de référence français. Parce que les enjeux et les modalités d'intervention diffèrent d'un secteur d'activité à l'autre, la filiale propose des savoir-faire spécifiques « secteur » au profit du secteur privé et des acteurs publics.

Derichebourg Propreté propose ainsi une gamme complète de services couvrant les lieux les plus simples aux plus exigeants.

#### Secteurs d'intervention :

- ▣ industrie : nettoyage industriel et maintenance de 1<sup>er</sup> niveau ;
- ▣ agroalimentaire ;
- ▣ santé ;
- ▣ pharmacie/ultra-propreté ;
- ▣ locaux tertiaires et administratifs ;
- ▣ retail ;
- ▣ services habitats, voiries, transports en commun.

Derichebourg Propreté dispose également de compétences lui permettant d'assurer des services de manutention et logistique.

#### Chiffres clés 2021 :

- ▣ 18 000 spécialistes ;
- ▣ 100 implantations réparties sur toute la France ;
- ▣ 10 000 clients.

#### 1.3.2.1.2 Derichebourg Énergie

Un gestionnaire de parc immobilier doit, pour valoriser ses actifs et maximiser son résultat d'exploitation, rechercher en permanence la

Son engagement à exécuter une maintenance préventive assure la pérennité des installations.

| Travaux en génie climatique  | Travaux en génie électrique   | Maintenance  |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Chauffage, climatisation, ventilation, réfrigération, régulation</li> <li>▣ Aéraulique, hydraulique</li> <li>▣ Traitement des fluides</li> <li>▣ Plomberie</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Courants forts</li> <li>▣ Courants faibles</li> <li>▣ Régulation, automates programmables</li> <li>▣ Secours électrique</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Climatisation, ventilation, chauffage</li> <li>▣ Courants forts, courants faibles</li> <li>▣ Plomberie, protection incendie</li> <li>▣ Second œuvre</li> <li>▣ Gestion déléguée des contrats</li> </ul> |

performance énergétique, tout en veillant à la fiabilité et à la pérennité des bâtiments et leurs installations. Il doit également aux occupants des bâtiments les meilleurs standards de sécurité et de confort.

Derichebourg Énergie réalise, exploite et maintient sur la durée les installations en génie climatique et génie électrique. La filiale intervient au travers d'une gamme de prestations allant des travaux à la maintenance monoteknique et multiteknique en site fixe ou en itinérance.

#### 1.3.2.2 Solutions pour l'Industrie

Ces solutions regroupent l'ensemble des prestations où les métiers interviennent au cœur des process de production des clients, principalement dans le secteur aéronautique.

Derichebourg Aeronautics Services intervient sur l'assemblage des aéronefs ainsi qu'au niveau de l'inspection qualité.

Elle intervient comme sous-traitant majeur du secteur aéronautique et propose une gamme complète de prestations clé en main allant du manufacturing engineering à l'assistance à la livraison.

| Support à l'industrie aéronautique  | Support aux opérations aériennes   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Processus industriel</li> <li>▣ Assemblage/fabrication</li> <li>▣ Assistance à la livraison</li> <li>▣ Services d'assistance au sol</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Gestion de navigabilité</li> <li>▣ Représentation client &amp; assistance livraison</li> <li>▣ Transitions d'aéronefs</li> <li>▣ Formation &amp; transfert de connaissance</li> </ul> |

#### Chiffres clés 2021 :

- ▣ présence dans cinq pays : France, Espagne, Allemagne, États-Unis et Chine ;
- ▣ 1 500 collaborateurs.

#### 1.3.2.3 Solutions pour Sourcing RH & Intérim

L'intérim est un outil d'ajustement de l'emploi au service des entreprises et des candidats. Les entreprises recherchent de plus en plus de réactivité et de souplesse dans leur organisation du travail et dans la gestion de leur masse salariale. L'intérim est également un tremplin pour les candidats qui accèdent plus facilement à des postes et à des formations qui leur permettent d'évoluer professionnellement.

Ce secteur en pleine mutation se centre sur la création de compétences et s'inscrit comme un levier d'employabilité.

Les solutions Sourcing RH & Intérim regroupent l'intérim généraliste, l'intérim aéronautique, le recrutement et un centre de formation aux métiers de l'aéronautique.

Le chiffre d'affaires réalisé par les métiers Solutions Sourcing RH & Interim est de 110 M€.

#### 1.3.2.3.1 Derichebourg Intérim et Recrutement

Derichebourg Intérim et Recrutement apporte une réponse globale (recrutement en intérim, CDD et CDI) aux problématiques des entreprises qui connaissent aujourd'hui d'importants besoins en recrutement, à la fois pour pouvoir se développer, répondre aux demandes croissantes du marché et absorber des pics d'activité saisonniers.

Derichebourg Intérim et Recrutement délègue des collaborateurs aux entreprises dans de multiples secteurs : tertiaire, banque/finance/assurance, logistique/transport, vente/retail, BTP et industries.

#### Chiffres clés 2021 :

- ▣ 5 000 clients en France ;
- ▣ plus de 250 000 missions d'intérim ;
- ▣ 38 implantations en France.

#### 1.3.2.3.2 Derichebourg Aeronautics Recruitment

Derichebourg Aeronautics Recruitment recrute dans le secteur aéronautique, naval et ferroviaire.

Le réseau d'agences Derichebourg Aeronautics Recruitment détache son personnel intérimaire pour des missions de courte ou longue durée et réalise également du recrutement en CDI et CDD.

**Chiffres clés 2021 :**

- 31 000 intérimaires inscrits ;
- 11 implantations en Europe dont 9 en France.

**1.3.2.3 Derichebourg Aeronautics Training**

En 2008, le Groupe a créé sa propre école de formation aux métiers de services dans l'aéronautique.

Derichebourg Aeronautics Training, centre de formation situé à Toulouse, dispense un large éventail de sessions de formations :

- ajusteur monteur (CQPM) ;
- monteur câbleur (CQPM) ;
- intégrateur cabine avion (CQPM) ;
- CAO CATIA ;
- inspection/qualité ;
- facteurs humains et CDCCL.

**Chiffres clés 2021 :**

- plus de 11 000 personnes formées depuis la création du centre ;
- un taux de retour à l'emploi dans les trois mois de 78 % pour les stagiaires ayant suivi une formation qualifiante.

**1.3.2.4 Solutions pour l'Espace Urbain**

Cette solution regroupe l'ensemble des prestations destinées aux collectivités territoriales pour améliorer le cadre de vie et la performance énergétique des villes.

Aujourd'hui, les villes se doivent de répondre aux attentes grandissantes en matière de services, de mobilité, de préservation de l'environnement et de cohésion sociale. L'aménagement de l'espace urbain est représentatif des enjeux auxquels sont confrontées les villes.

Maîtrisant ces enjeux, Derichebourg SNG propose une offre complète de prestations allant de l'affichage à l'installation et à la maintenance du mobilier urbain.

| Mobilier urbain  | Affichage urbain   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Installation et travaux</li> <li>▫ Maintenance corrective</li> <li>▫ Entretien préventif</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Affichage</li> <li>▫ Maintenance</li> <li>▫ Gestion de la visibilité</li> </ul> |

**Chiffres clés 2021 :**

- 42 implantations réparties sur toute la France ;
- 68 000 dispositifs gérés par an ;
- 2 500 installations de mobilier urbain par an.

L'éclairage public, l'affichage urbain, l'installation et la maintenance de mobilier urbain et les espaces verts ainsi que les travaux de voirie et réseaux divers sont autant de domaines sur lesquels peut se jouer l'attractivité d'une commune.

Les deux filiales les plus importantes, par le chiffre d'affaires, des solutions à l'espace urbain sont celles en charge de l'éclairage public et de l'affichage urbain.

**1.3.2.4.1 Éclairage public : Derichebourg Énergie E.P.**

L'éclairage public participe à dynamiser les villes et assurer leur lisibilité, à renforcer le sentiment de sécurité et à diminuer les nuisances lumineuses. Il représente par ailleurs une source importante de réduction de la facture énergétique.

Derichebourg Énergie E.P. propose une offre dédiée en matière d'éclairage public pour concevoir, réaliser et entretenir les installations au travers de quatre activités majeures :

- éclairage urbain et de stades ;
- signalisation tricolore, bus à haut niveau de service ;
- éclairage festif et embellissement ;
- vidéoprojection.

**Chiffres clés 2021 :**

- 300 ingénieurs et techniciens ;
- 1 000 clients.

**1.3.2.4.2 Affichage urbain : Derichebourg SNG**

Le mobilier urbain est aujourd'hui un outil d'aménagement stratégique. Il doit s'adapter aux nouvelles formes de mobilité, respecter les normes d'accessibilité, être durable et s'intégrer dans une logique environnementale. L'affichage urbain, quant à lui, répond à trois impératifs : respecter le cadre de vie, prévenir les nuisances lumineuses et réduire les consommations énergétiques.

## I.4 Stratégie et objectifs

---

### I.4.1 La stratégie du Groupe dans l'activité Recyclage : « Un maillage dense »

Le Groupe est actuellement le 4<sup>e</sup> acteur européen en termes de chiffre d'affaires, derrière les sociétés EMR, TSR et Chi-Ho Environmental Group (Scholz). Le Groupe a pour ambition de gagner une place d'ici les cinq prochaines années, que ce soit par croissance organique ou externe. L'acquisition d'Ecore permettra de concrétiser cette ambition, et peut-être de la revoir à la hausse.

La stratégie au service de cette ambition est la suivante :

- consolider la position de fournisseur de premier plan de la sidérurgie et de la métallurgie, en livrant des produits conformes aux cahiers des charges des clients, et en élargissant sa base de clients, en particulier pour les ferrailles ;
- mettre en œuvre les meilleures technologies de tri disponibles, afin de conserver toute la valeur ajoutée des différents produits, et réduire la part de résidus dirigée vers la filière d'enfouissement ;
- disposer d'une équipe de management unie dans la mise en œuvre de la même stratégie dans tout le Groupe, et former les salariés ;
- mettre à jour l'outil informatique du Groupe, sans toucher à ses principales caractéristiques qui font de lui l'un des outils les plus pertinents du marché (connaissance des stocks et de la marge en temps réel sur tous les sites du Groupe) ;
- développer des métiers de niche, sur lesquels il y a moins d'intervenants, tels que la flottation des métaux induits, l'affinage d'aluminium ou de plomb, la préparation à froid de mélanges destinés aux aciéries produisant de l'inox. Le Groupe cherche également à développer des tris complémentaires sur les fractions non ferreuses issues du processus de broyage. À terme, le Groupe ambitionne de réaliser 20-25 % du chiffre d'affaires de l'activité Recyclage sur ces segments ;
- développer le réseau de collecte, en France et à l'étranger, en étant dans chaque pays de présence soit un leader national, soit un leader régional, et en explorant les possibilités de croissance externe dans une approche de long terme. Le Groupe est ainsi bien placé pour être un consolidateur de marché en bas de cycle.

### I.4.2 La stratégie du Groupe dans le Multiservices face aux nouveaux défis : « Une stratégie d'innovation et de digitalisation »

Les marchés sur lesquels opère Derichebourg Multiservices évoluent fortement et entament de profondes mues.

- **Le développement du digital.** Le progrès technologique va permettre le développement de nouveaux outils encore plus performants. Cela est également le cas pour la maintenance des bâtiments, que ce soit dans le préventif ou le curatif. Les outils numériques représentent une opportunité pour monter en gamme en basculant vers une maintenance augmentée des bâtiments. En parallèle, la production de données d'occupation continuera de se développer dans le cadre de la consommation énergétique, mais aussi pour les services aux occupants.
- **La montée en puissance des exigences environnementales** qui viennent impacter le marché de l'efficacité énergétique en croissance soutenue depuis plusieurs années tiré par les rénovations suscitées par la lutte contre le réchauffement climatique.
- **Demande croissante d'externalisation.** Afin de se concentrer sur leur cœur de métier, les sociétés se voient de plus en plus contraintes de confier une part de leur activité opérationnelle afin de bénéficier des compétences, du pilotage et de disposer pour leur structure économique d'une meilleure flexibilité et d'un meilleur contrôle des coûts.
- **L'émergence de la valeur de bien-être au travail.** Cette tendance fait évoluer le marché du Multiservices et nécessite d'apporter de nouvelles offres sur mesure à nos clients. Il devient nécessaire de passer d'une attitude de prestataire de services à une posture qui intègre l'excellence du service, à la fois pour l'utilisateur final et pour nos clients.

### ***Nos orientations pour répondre à ces nouveaux défis***

Les marchés du Multiservices s'ouvrant à de nouveaux types de demandes, les clients s'attendent désormais à ce que le Groupe leur propose des solutions de services innovantes, à forte valeur ajoutée, ciblées utilisateur final et construites pour atteindre et maintenir les niveaux de satisfaction et de rentabilité souhaités.

Pour y répondre, Derichebourg Multiservices déploie :

#### ▣ **Nouvelles offres de services**

La RSE et le digital sont deux facteurs différenciants que Derichebourg Multiservices intègre dans l'élaboration de nouvelles offres de services. Les départements Digital et RSE interviennent en support des activités opérationnelles afin d'identifier et d'accompagner les développements et déploiements de ces nouvelles offres de services aux bâtiments, à leurs occupants et à l'environnement (neutralité carbone).

Ces offres s'orientent vers plus d'efficacité énergétique en visant à contribuer à la performance de nos clients.

#### ▣ **Facility Management**

Face à la demande croissante de services multiples par les entreprises et collectivités, la réponse de Derichebourg FM est de leur proposer un seul contrat intégré dont elle confie à ses propres équipes la gestion et l'exécution de chacun des services attendus.

#### ▣ **Développement des compétences** afin de répondre aux évolutions des métiers de demain de façon à former ses collaborateurs, et attirer et conserver les talents.

#### ▣ **Développement du maillage national**

- Dans la Propreté, principal métier par le volume de chiffre d'affaires, le Groupe dispose d'une structure présente sur le territoire national, ce qui lui confère un maillage territorial cohérent. Le Groupe cherche à accroître sa part de marché tant de manière organique que par des opérations de croissance externe ciblées, afin de mieux amortir ses coûts de structure.
- La maintenance technique des bâtiments ainsi que les métiers de l'éclairage public sont une source de développement du fait des évolutions réglementaires (loi LOM, décret tertiaire, etc.). La densification du maillage territorial est un axe de travail pour ces activités.

# I.5 Organisation du Groupe

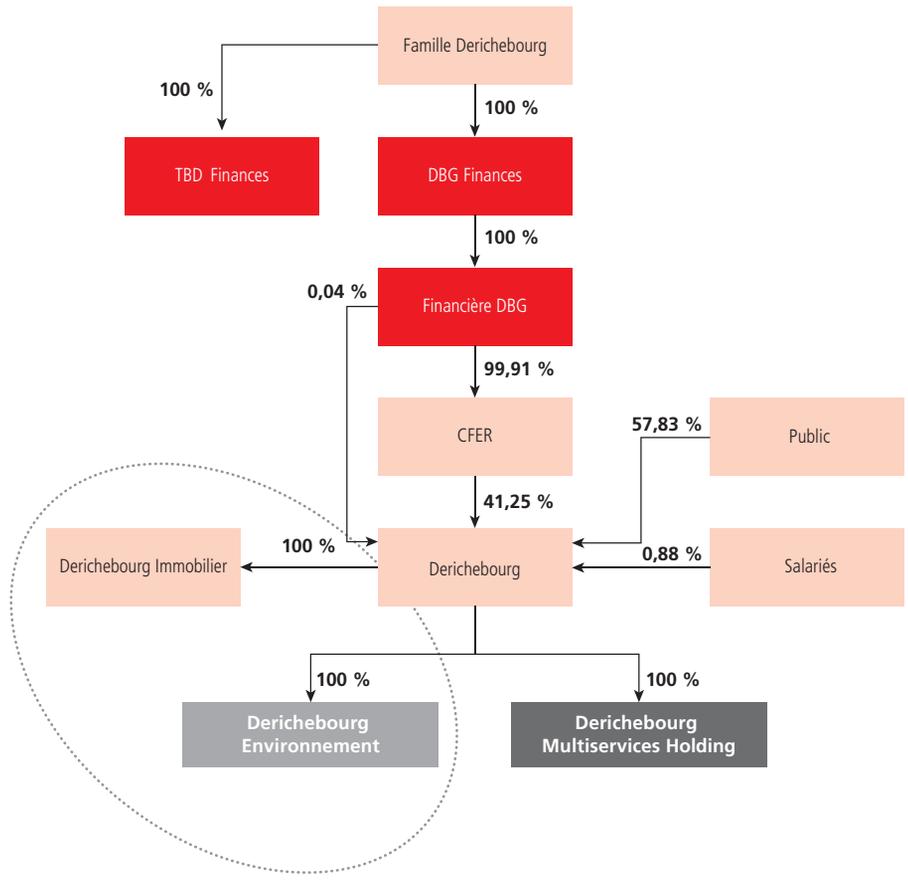
## I.5.1 Organisation et organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires

Derichebourg est une société dont les actifs sont principalement constitués :

- des titres de participation des deux sociétés faitières Derichebourg Environnement et Derichebourg Multiservices Holding, qui contrôlent chacune les sociétés opérationnelles du pôle concerné ;
- des titres de DBG Holding GmbH, qui détient l'activité Recyclage en Allemagne ;
- et des titres de Derichebourg Immobilier, qui regroupe la plupart des actifs immobiliers de l'activité Services à l'Environnement.

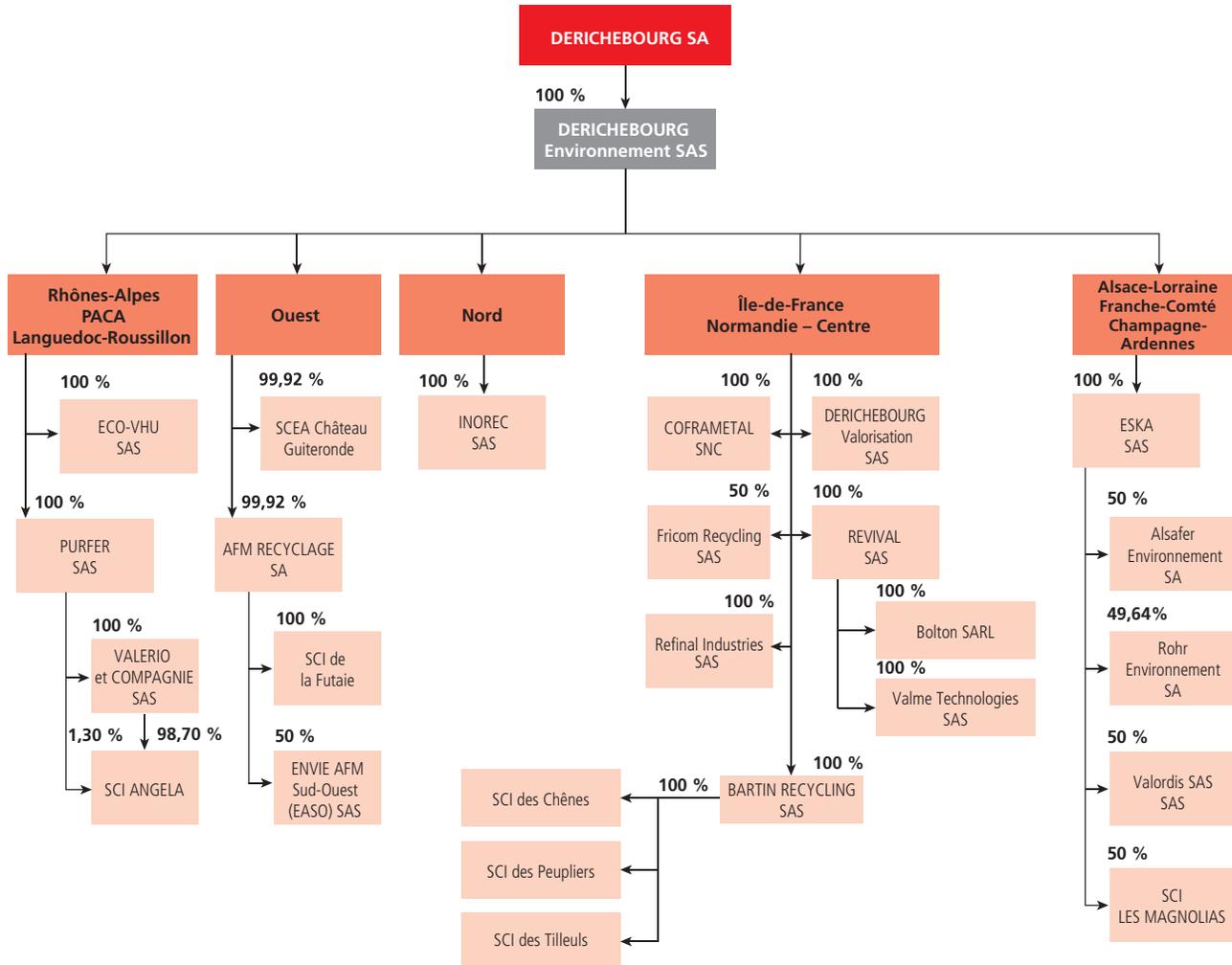
Le financement des filiales du Groupe est assuré pour une très large part de manière centralisée, par Derichebourg, via le crédit syndiqué mis en place le 19 mars 2020, d'un montant résiduel de 340 M€ (cf. note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés), le Green Bond de 300 M€, et le prêt BEI de 130 M€.

Derichebourg a signé avec ses filiales ou sous-filiales des conventions de trésorerie rémunérées sous forme de compte courant ou de prêt.

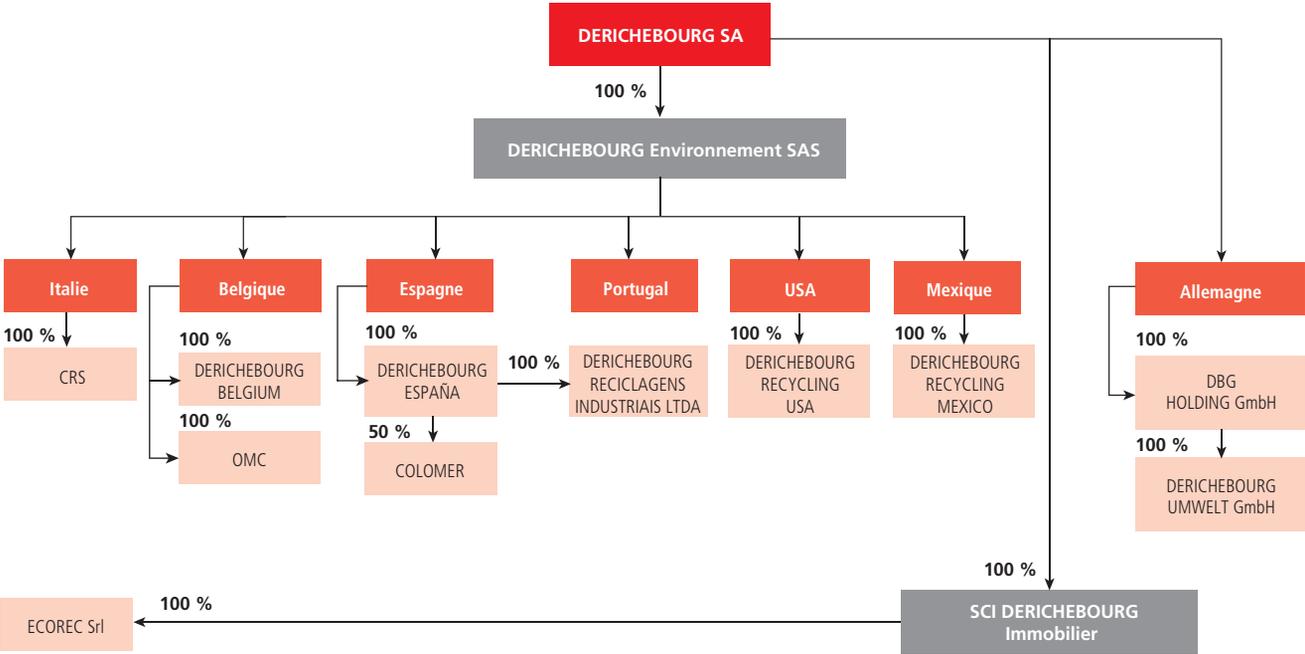


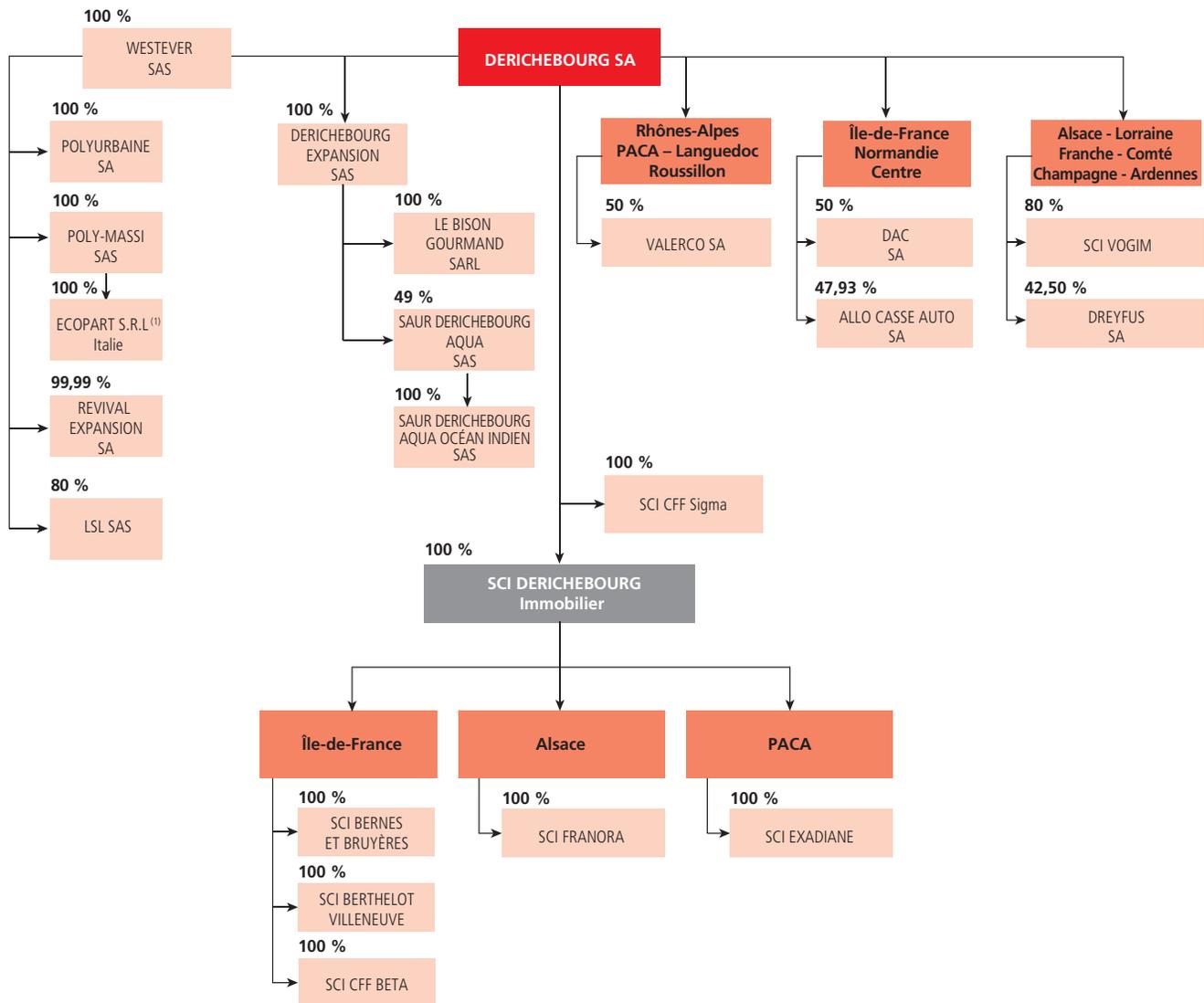
Le graphique ci-dessus est présenté en pourcentage d'intérêts. CFER détient 57,81 % des droits de vote.

### I.5.2 Organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement



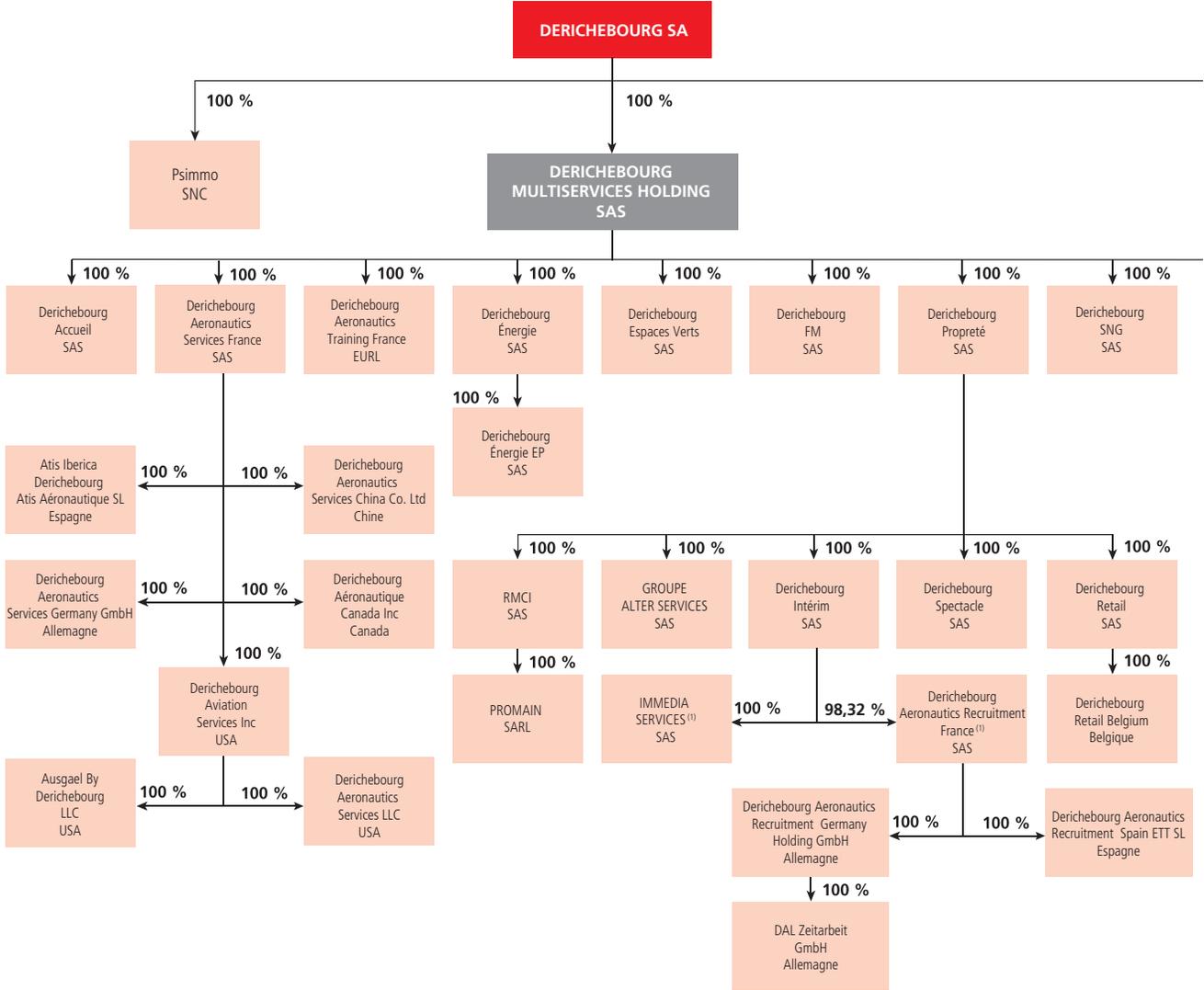
La filiale Dohmen en cours de liquidation ne figure pas sur l'organigramme.



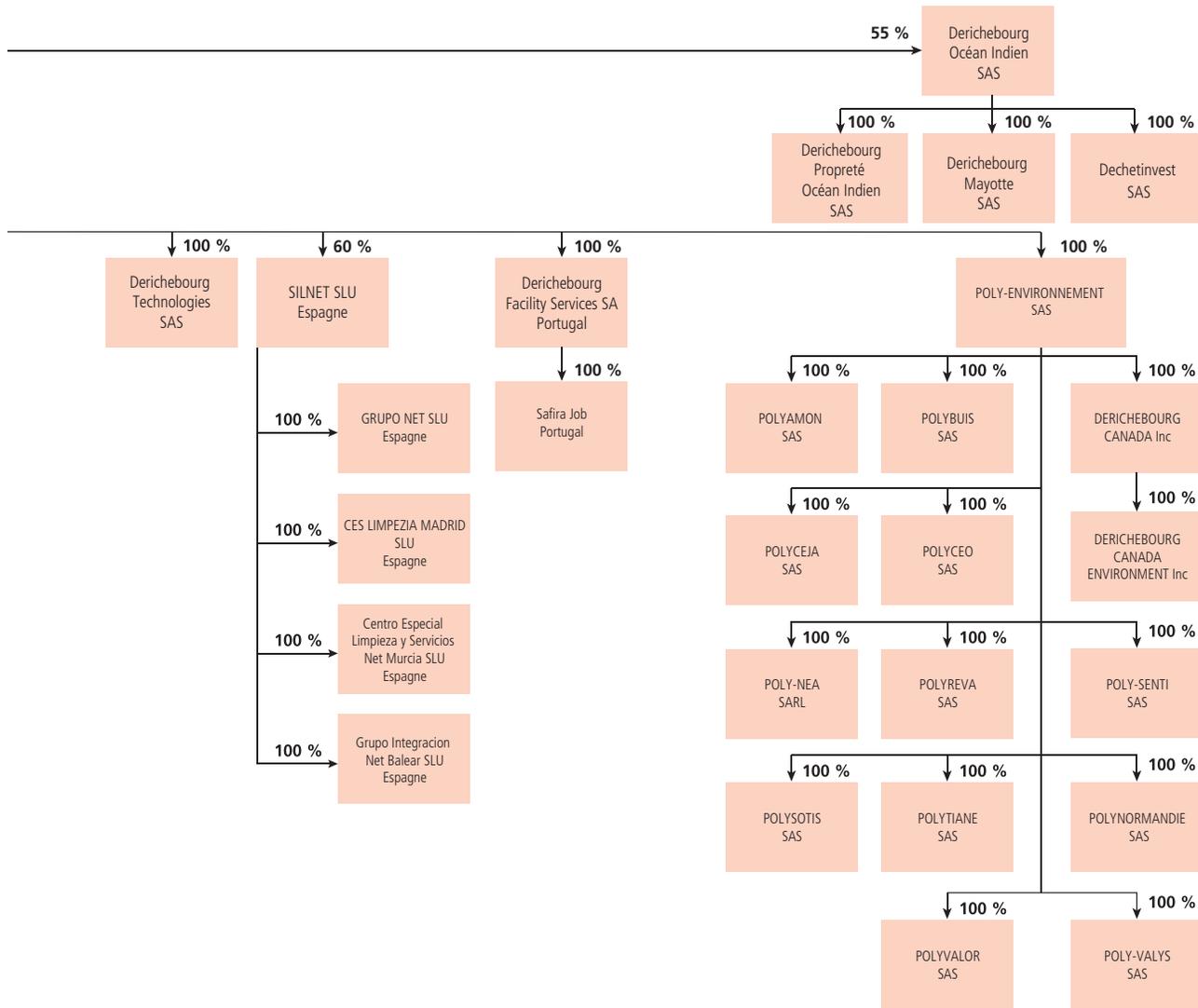


(1) Société en cours de liquidation.

I.5.3 Organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises



(1) Sociétés faisant l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de l'associée unique à effet du 1er octobre 2021.



1

## Présentation du Groupe et de ses activités

# 02

## FACTEURS DE RISQUE ET CONTRÔLE INTERNE

|            |  |           |
|------------|--|-----------|
| <b>2.1</b> | <b>Facteurs de risque</b>  | <b>40</b> |
| 2.1.1      | Le processus d'analyse et de suivi des risques   | 40        |
| 2.1.2      | Tableau de synthèse des principaux risques   | 41        |
| 2.1.3      | Principaux risques identifiés et dispositif de maîtrise de ces risques   | 42        |
| <b>2.2</b> | <b>Assurances</b>  | <b>46</b> |
| <b>2.3</b> | <b>Contrôle interne</b>  | <b>47</b> |
| 2.3.1      | Objectifs du contrôle interne  | 47        |
| 2.3.2      | Présentation de l'organisation générale du contrôle interne  | 47        |
| 2.3.3      | Description des procédures de contrôle interne mises en place  | 48        |
| 2.3.4      | Les comités au sein du Groupe  | 48        |
| 2.3.5      | Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable | 49        |

## 2.1 Facteurs de risque

### 2.1.1 Le processus d'analyse et de suivi des risques

#### 2.1.1.1 Méthodologie d'établissement et de validation de la cartographie des risques Groupe

Une cartographie des risques généraux de l'entreprise a été élaborée au cours de l'exercice 2018 et a été mise à jour en décembre 2021. Elle a vocation à être actualisée à intervalles réguliers par le contrôle interne et le Directeur Financier du Groupe en collaboration avec les Directions Opérationnelles et Fonctionnelles, porteuses de risques.

Une présentation de la cartographie des risques 2021/2022 a été effectuée auprès de la Direction Générale qui a validé les risques principaux et la mise en place de plans d'actions associés. Cette cartographie est présentée au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

Deux autres cartographies des risques ont par ailleurs été réalisées : l'une en application des dispositions de la loi Sapin 2, l'autre portant sur les risques RSE.

#### 2.1.1.2 Matrice de criticité utilisée

Une matrice de criticité est utilisée dans le cadre de l'établissement de la cartographie des risques afin de hiérarchiser et prioriser les risques à traiter.

Deux paramètres sont utilisés pour évaluer les différents risques :

- La probabilité de survenance ;
- L'impact (financier, réputationnel, juridique).

|   |                        |                   |                      |                  |                               |
|---|------------------------|-------------------|----------------------|------------------|-------------------------------|
|  | <b>TRÈS FAIBLE (1)</b> | <b>FAIBLE (2)</b> | <b>MOYENNE (3)</b>   | <b>FORTE (4)</b> | <b>TRÈS FORTE (5)</b>         |
| <b>PROBABILITÉ DE SURVENANCE</b>  | 1 fois tous les 5 ans  | 1-2 fois par an   | 1 fois par trimestre | 1 fois par mois  | Au moins une fois par semaine |

|   |                                  |  |  |   |
|---|----------------------------------|--|--|---|
|  | <b>FAIBLE</b>                    | <b>SUBSTANCIELLE</b>                               | <b>IMPORTANTE</b>                            | <b>TRÈS IMPORTANTE</b>  |
| <b>IMPACT FINANCIER</b>   | 100k€ à 500 k€                   | 500 k€ à 3 M€                                      | 3 M€ à 10 M€                                 | > 10 M€   |
| <b>IMPACT RÉPUTATIONNEL</b>   | Information publique défavorable | Perte de confiance des actionnaires                | Perte de crédibilité vis-à-vis des autorités | Scandale financier/ environnemental   |
| <b>IMPACT JURIDIQUE</b>   | Investigations externes          | Litiges Commerciaux avec partenaires significatifs | Risque pénal                                 | Sanction financière et sanction contre personne morale/physique (dirigeant) |

## 2.1.2 Tableau de synthèse des principaux risques

Figure ci-dessous la cartographie des risques répertoriés tant au regard des standards d'entreprises que des spécificités liées aux activités du Groupe. Chaque risque est identifié par un numéro qui est indépendant de son importance et de sa criticité.

Le Groupe a mis en exergue trois risques principaux pour lesquels des investissements et des plans d'actions sont ou doivent être engagés :

- ▣ **Sinistre informatique de grande ampleur [risque n°21]** : En plus de l'ensemble des actions entreprises et détaillés en 2.1.3, le Groupe a décidé d'effectuer un état des lieux du dispositif interne de lutte contre la cybercriminalité. Cet audit sera effectué par un cabinet spécialisé certifié ANSSI. L'objectif est de pouvoir identifier des points d'amélioration en intégrant les pratiques de place.
- ▣ **Interdiction d'exporter des déchets en dehors de l'UE [risque n°18]** : la réglementation européenne va évoluer vers une interdiction ou restriction des exportations de déchets en dehors de

l'Union européenne. Dans le même temps, la réglementation européenne prévoit depuis 2021 que les matières premières issues du recyclage puissent sortir du statut du déchet et deviennent des produits, lorsqu'elles présentent très peu d'impuretés. Le Groupe a mis en place des audits indépendants sur ses principaux sites de production exportateurs afin que les ferrailles préparées sur ces sites, et conformes à un cahier des charges strict, ne soient plus qualifiés de déchets mais de produits, et puissent à ce titre être exportées, éventuellement en dehors de l'Union Européenne, au même titre que n'importe quel autre produit.

- **Mise en place d'une boucle inflationniste prix-salaire, avec difficulté de répercuter aux clients la totalité des hausses de salaires [risque n°20]** : Dans le cadre de la contractualisation des relations commerciales de la division Multiservices, l'introduction de mécanismes d'indexation des prix anticipant un contexte inflationniste des salaires devra être envisagée.

### CRITICITÉ (C)

|                               |             | FAIBLE (1) | SUBSTANTIELLE (2) | IMPORTANTE (3)   | TRÈS IMPORTANTE (4) |
|-------------------------------|-------------|------------|-------------------|------------------|---------------------|
| PROBABILITÉ DE SURVENANCE (P) | TRÈS FORTE  |            | 25                |                  |                     |
|                               | FORTE       |            | 15 27             | 3                | 20 18 21            |
|                               | MOYENNE     | 2 29       | 16 24             |                  | 5                   |
|                               | FAIBLE      | 1          | 11 17 22 28       | 6 10 12 13<br>26 |                     |
|                               | TRÈS FAIBLE | 23         | 14                | 4 7 8 19         | 9                   |

## 2.1.3 Principaux risques identifiés et dispositif de maîtrise de ces risques

Le tableau ci-dessous détaille les principaux risques identifiés et le dispositif de maîtrise de ces risques :

| Risques   | Dispositifs de maîtrise   | Variation (N/N-1) |
|---|---|-------------------|
| <b>Risque de pandémie</b>   |   |                   |
| 1. L'apparition d'une pandémie en Europe est susceptible de réduire significativement les activités du Groupe et d'impacter sa rentabilité.   | Ce risque exogène ne peut être maîtrisé. Quelques amortisseurs existent cependant :<br>- la diversité des métiers dans lesquels le Groupe est présent ;<br>- le soutien des pouvoirs publics à l'économie, qui en cas de grave crise sanitaire peuvent prendre des mesures pour préserver la survie des acteurs économiques ;<br>- la reconnaissance par l'Etat du statut d'activité essentielle pour la division Environnement du Groupe.  | ➔                 |
| <b>Risque climat</b>  |   |                   |
| 2. Certains investisseurs pourraient exiger des entreprises d'agir davantage pour prévenir le réchauffement climatique et ses effets. Cela pourrait avoir comme conséquence de restreindre l'accès aux marchés de capitaux.   | Acteur majeur de l'économie circulaire, qui contribue à préserver les ressources de la planète, et fournisseur de matières premières issues du recyclage qui contribuent à éviter des émissions de CO <sub>2</sub> , le Groupe estime qu'il ne sera pas parmi les entreprises qui verront leur accès au marché de capitaux se durcir : en témoignent :<br>- le succès de son émission inaugurale Green Bond de 300 M€ ;<br>- la part de son chiffre d'affaires (68,7 %) éligible aux objectifs d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique de la Taxonomie verte européenne (cf. 3.8). | ➔                 |
| <b>Risques géopolitiques et risques liés aux cycles économiques</b>   |   |                   |
| 3. L'instauration de barrières douanières entraînant une segmentation du commerce international pourrait être de nature à peser sur les prix et/ou les volumes des matières recyclées traitées par le Groupe.   |   |                   |
| Les secteurs qui consomment les produits vendus par l'activité Recyclage du Groupe (sidérurgie, métallurgie) sont considérés comme cycliques. Un ralentissement de ces cycles est susceptible d'affecter la rentabilité de l'activité.  | Ces risques exogènes ne peuvent être maîtrisés par le Groupe. Une politique de stocks bas est de nature à limiter les impacts de la survenance de telles situations, de même que la politique visant à préserver les marges unitaires.  | ➔                 |
| Les secteurs sidérurgiques européen et turc dépendent de la force de la consommation intérieure d'acier en Chine. Lorsque cette consommation faiblit, la pression des exportations chinoises à bas coût augmente, et concurrence les aciéristes européens et turcs.   |   |                   |
| Le Groupe est exposé indirectement (Chine pour les métaux non ferreux, Turquie pour les ferrailles) à des pays situés hors d'Europe occidentale où le Groupe réalise l'essentiel de son activité. Une détérioration de la situation économique de ces pays peut affecter de manière indirecte (baisse des prix, ou modification des flux commerciaux) l'activité de l'ensemble du Groupe. | Une politique de diversification de la clientèle du Groupe est à même également de contribuer à réduire ce risque.  |                   |
| <b>Risque clients</b>   |   |                   |
| 4. Le premier client de l'activité Services à l'Environnement représente 19 % du chiffre d'affaires de cette activité, et les cinq premiers 35 % environ. La défaillance financière, ou la diminution des relations commerciales avec un de ces clients serait de nature à affecter les résultats du Groupe.  | Le Groupe a pour pratique d'assurer de manière quasi systématique ses encours clients, d'insérer dans ses contrats des clauses de réserve de propriété, et pour le grand export d'obtenir l'essentiel du paiement avant déchargement des marchandises.<br>De même une politique de diversification de la clientèle est de nature à réduire ce risque. Le cadre logistique (accès à des ports) nécessaire à cette diversification est posé.  | =                 |
| Le premier client de l'activité Multiservices représente 11 % du chiffre d'affaires de cette division. Une diminution significative des prestations rendues pourrait affecter les résultats du Groupe.  | Avec les principaux clients, des rencontres régulières à haut niveau se tiennent afin d'évaluer le niveau de satisfaction des clients et prestataires. Une politique de diversification de la clientèle a été initiée. Elle est de nature, à terme, à réduire ce risque.  |                   |

| Risques  | Dispositifs de maîtrise   | Variation (N/N-1) |
|--|---|-------------------|
| <b>Risques liés au déroulement des opérations</b>  |   |                   |
| 5. Importantes difficultés à faire évoluer le système opérationnel et dépendance aux personnels IT qui ont accumulé du savoir concernant les systèmes opérationnels (achat, stock...) et ses fonctionnalités.  | Accompagnement par un cabinet indépendant sur la gestion de projet pour documenter, améliorer la formalisation du descriptif du système (formalisation de modes opératoires sur la base de la connaissance des consultants internes IT).  | ↗                 |
| 6. Survenance d'un événement majeur au sein de l'activité Recyclage (grève, pénurie carburant, inondations prolongées...) qui entrainerait une rupture prolongée de la chaîne logistique.  | Activité disséminée sur une multitude de sites, ce qui permet de trouver une alternative rapidement si un site n'est plus en mesure de fonctionner correctement.  | =                 |
| 7. Indisponibilité prolongée d'un outil industriel non redondant : certains outils de tri ou d'affinage n'existent que sur un seul site du Groupe. Leur indisponibilité prolongée serait de nature à affecter significativement les activités du Groupe.   | Le Groupe mène une politique d'entretien régulier de ses installations. Les produits intermédiaires pourraient être vendus en l'état, à des conditions moins avantageuses.  | ↗                 |
| 8. Accident majeur sur un centre de recyclage (explosion, incendie, accident corporel...) ou survenance d'une catastrophe naturelle (tremblement de terre, inondation...) interrompant les opérations.   | Le Groupe déploie une politique de sécurité au travail (cf. 3.3.1) de manière à protéger ses collaborateurs.<br>Aucun des sites du Groupe ne traite plus de 10 % des volumes. En outre, les tonnages pourraient être détournés vers des sites peu éloignés géographiquement.<br>Enfin, le Groupe dispose de programmes d'assurances destinés à assurer les conséquences financières assurables en cas de survenance de tels sinistres.  | =                 |
| 9. La filiale Derichebourg Aeronautics Services intervient dans l'assemblage ou l'inspection qualité d'un grand nombre d'avions. En cas d'accident aérien impliquant un avion sur lequel Derichebourg Aeronautics Services est intervenu, sa responsabilité pourrait être recherchée.  | L'industrie aéronautique repose sur plusieurs contrôles successifs des opérations. La filiale Derichebourg Aeronautics Services dispose d'une politique qualité dont l'application est vérifiée par son client. Par ailleurs, une police d'assurance spécifique a été mise en place.  | =                 |
| 10. Forte baisse du chiffre d'affaires réalisé par Derichebourg Aeronautics Services avec Airbus que ce soit par perte de confiance / baisse du volume propre d'activité d'Airbus.   | Le Groupe a mis en place plusieurs plans d'actions sur le sujet :<br>- relations régulières à tous les niveaux d'Airbus ;<br>- politique Airbus de gestion des fournisseurs ;<br>- diversification vers d'autres clients (Boeing) pour atténuer la dépendance à Airbus ;<br>- dispositif d'aide de l'Etat (activité partielle de longue durée) en cas de pandémie et d'arrêt d'activité.  | ↘                 |
| 11. Survenance d'une grève de grande ampleur dans certaines activités de services.   | Le nombre de jours de grève est faible historiquement. Le Groupe s'efforce de maintenir une ambiance de travail professionnelle, de qualité, avec une proximité de management.  | =                 |
| 12. Le succès des opérations du Groupe dépend notamment des compétences, du savoir-faire et de l'implication du management. Le Directeur général, le Directeur général délégué, les directeurs des principales activités du Groupe sont des personnes essentielles au bon déroulement des opérations. Le départ ou l'indisponibilité prolongée de l'un d'entre eux pourrait être préjudiciable au Groupe.  | Le Groupe bénéficie d'une organisation interne agile ou le nombre de fonctions clés est assez limité.   | =                 |
| <b>Risques réglementaires</b>  |   |                   |
| 13. Le Groupe exporte une part significative des tonnages de ferrailles ou métaux non ferreux qu'il traite. La majorité des volumes exportés ne nécessite pas de formalités complexes. Certaines exportations doivent faire l'objet de formalités particulières (notifications). Dans le cadre d'un contexte réglementaire en évolution, l'exportation de marchandises non conformes aux prescriptions pourrait survenir, pouvant entraîner un retour de la marchandise et/ou l'application d'amendes. | Les documents accompagnant les marchandises exportées font l'objet d'un soin particulier, ils sont préparés par des personnes spécialisées dans ces sujets.   | =                 |
| 14. La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) collectée lors de la mise en décharge de résidus de broyage pourrait augmenter significativement, et les possibilités de mise en décharge réduites. La survenance de ces situations affecterait les résultats du Groupe.  | La réglementation prévoit désormais un accès prioritaire aux centres de tri performants. Le Groupe estime que ses centres de broyage seront éligibles à cet accès prioritaire. La contrepartie de cet accès prioritaire sera vraisemblablement la réservation de capacités annuelles d'enfouissement, avec engagement de payer la capacité réservée. Le Groupe travaille par ailleurs à améliorer le tri des fractions aujourd'hui non valorisables (résidus de broyage légers, refus d'induction) dans le cadre d'un des objectifs qu'il s'est fixés en matière de RSE (cf. 3.5). Le succès de ces actions nécessite l'identification de filières commerciales capables d'utiliser les différents sous-produits. | ↘                 |

| Risques   | Dispositifs de maîtrise   | Variation (N/N-1) |
|---|---|-------------------|
| 15.L'application de la directive IED (Émissions industrielles) pourrait nécessiter la réalisation d'investissements, principalement destinés à réduire les émissions dans l'air des broyeurs, sonores, et les émissions dans l'eau.   | Cette réglementation concernera tous les acteurs de la profession. Des investissements sont prévus sur l'exercice 2021-2022 dans l'optique de mettre en conformité les sites qui ne seraient pas déjà conformes à cette nouvelle réglementation.  | =                 |
| 16.Conséquences financières d'un non-respect involontaire de la réglementation sociale : le Groupe emploie plus de 30 000 collaborateurs dans des activités de services intensives en main-d'œuvre. La complexité de la gestion sociale (calcul des heures, allègements de charges...) pourrait donner lieu à des redressements de cotisations significatifs malgré une absence d'intention de contourner la réglementation.  | Devant la complexité croissante, le Groupe regroupe les fonctions paie dans des centres de service partagés pour mutualiser les expertises.   | =                 |
| 17.Le Groupe porte le titre de dernier exploitant sur tous les sites qu'il exploite, il est tenu à une remise en état des différents sites en cas d'arrêt d'activité, selon un objectif à déterminer avec les mairies et les préfectures. Le Groupe s'efforce de limiter les éventuelles conséquences sur les milieux de son activité, notamment grâce à la présence de dalles bétons, mais il ne connaît pas l'historique de tous les sites qu'il exploite. En cas d'arrêt d'activités, des sommes significatives pourraient être décaissées pour remettre en état et dépolluer certains sites | Sur l'immense majorité des sites sur lesquels il est présent, le Groupe a une intention de poursuite de l'activité. Sur les quelques sites sur lesquels il prévoit d'arrêter son activité, le Groupe constate des provisions quand il dispose de plans de gestion établis en cohérence avec le devenir futur du site. Au 30 septembre 2021, le montant des provisions pour remise en état et dépollution s'élève à 9,4 M€.  | =                 |
| 18.L'Union européenne étudie une réforme en profondeur des conditions d'exportation des déchets hors de l'Union. En fonction des textes réglementaires applicables à l'issue des réflexions en cours, il se peut que le Groupe ne puisse plus exporter hors de l'Union européenne certains types de déchets qu'il exporte aujourd'hui, ce qui pourrait impacter son chiffre d'affaires, sa profitabilité et sa position financière.   | Certains produits exportés par le Groupe sont d'un niveau de qualité qui permet, sous certaines conditions, de « sortir » du statut de déchet pour obtenir celui de produit. Le Groupe se prépare à ces évolutions réglementaires, en favorisant la qualité de ses ferrailles et métaux non ferreux, de manière à pouvoir continuer à exporter hors de l'Union européenne.  | ➔                 |
| 19.Certains acteurs économiques pourraient souhaiter modifier la nature des relations contractuelles qu'ils ont avec le Groupe, demeurer propriétaire des matières confiées, et utiliser le Groupe comme prestataire de services.   | Certains contrats fonctionnent déjà selon ce schéma. Si ce mode de relations contractuelles est financièrement moins intéressant en période de hausse des cours, il est plus protecteur en cas de baisse des cours des matières.  | =                 |
| 20.Mise en place d'une boucle inflationniste prix-salaire, avec difficulté de répercuter aux clients la totalité des hausses de salaires.   | Dans le cadre de la contractualisation des relations commerciales de la division Multiservices, l'introduction de mécanismes d'indexation des prix anticipant un contexte inflationniste des salaires devra être envisagée.   | ➔                 |
| <b>Risques informatiques</b>  |   |                   |
| 21.Un sinistre informatique de grande ampleur (panne hardware, cybercriminalité...) pourrait affecter les activités du Groupe.  | Le Groupe dispose d'une organisation informatique fiable fondée sur la duplication des salles machines, des plans de bascule testés, et la sauvegarde régulière des données.<br>Le Groupe a également souscrit une assurance Cybercriminalité.  |                   |
|   | Des tests d'intrusions par un cabinet indépendant sont également effectués et les équipes sont régulièrement sensibilisées aux risques cyber/fraude.En plus de l'ensemble des actions entreprises et détaillés ci-dessus, le Groupe a décidé d'effectuer un état des lieux du dispositif interne de lutte contre la cybercriminalité. Cet audit sera effectué par un cabinet spécialisé certifié ANSSI. L'objectif est de pouvoir identifier des points d'amélioration en intégrant les pratiques de place. | ➔                 |
| 22.La non-digitalisation des outils et processus clés du Groupe pourrait engendrer des problématiques de compétitivité et également de non-optimisation des processus. De plus, des coûts importants pourraient être engendrés pour la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités non rentables et non suffisamment sécurisées.   | Une direction IT est en place au sein de Multiservices en complément de l'IT Groupe. De plus aucun outil n'est implémenté sans l'accord de la direction générale du Groupe.   | =                 |

| Risques  | Dispositifs de maîtrise  | Variation (N/N-1) |
|--|--|-------------------|
| <b>Risques juridiques et risques dommage</b>   |  |                   |
| 23. Risque de désaccord avec un partenaire dans une société commune pouvant se traduire par une situation de blocage, ou par des engagements donnés par le Groupe excédant sa quote-part dans la Société.  | Il existe peu de situations de ce type, car le Groupe contrôle la grande majorité de ses filiales à 100 %. Ces situations font l'objet d'une évaluation régulière des éventuels risques encourus.  | ➔                 |
| 24. Risque de non-assurabilité en police « dommages aux biens » de l'activité recyclage des déchets métalliques dans un marché assurantiel adverse.  | Dans un contexte de désengagement des assureurs du secteur des déchets de manière générale pour les polices « dommages aux biens », le Groupe a constitué une captive de réassurance afin de pallier le retrait des assureurs de ce secteur d'activité. Par ailleurs le Groupe a mis l'accent depuis plusieurs années sur la maîtrise du risque incendie tant en termes d'investissements que de prévention. Il n'a enregistré aucun sinistre important au cours des trois dernières années. | ➔                 |
| <b>Risques liés à l'acquisition Ecore</b>  |  |                   |
| 25. La position de la Commission européenne, autorité compétente en matière de contrôle des opérations de concentration, n'est pas encore connue. En fonction de ses décisions, le Groupe pourrait être conduit à accepter des « mesures correctives » pour que l'opération soit autorisée.  | Même si ces « mesures correctives » pourraient avoir un impact sur le montant des synergies tirées de l'opération, le Groupe estime qu'il n'aurait pas de difficulté pour trouver des acquéreurs pour les sites concernés à un prix de marché.   |                   |
| Le montant des actifs incorporels (goodwill) qui figureront au bilan du Groupe après l'acquisition seront significatifs (de l'ordre de 500 M€, avant éventuelle affectation d'une partie de l'écart d'acquisition). Nous aurons à mener annuellement des tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition, et plus souvent en cas d'indice de perte de valeur. Un retournement durable de la conjoncture économique, des difficultés dans l'intégration d'Ecore, ou l'absence de concrétisation des synergies anticipées pourraient être des éléments qui auront un impact négatif dans la mise en œuvre de ces tests de perte de valeur. | Le Groupe a un bon « track record » d'acquisitions qui ont eu un impact positif ces dernières années (Bartin, Lyrsa...), il demeure confiant dans la conjoncture économique et sa capacité à intégrer les activités d'Ecore.   | ➔                 |
| L'endettement net du Groupe sera plus élevé après l'acquisition d'Ecore (781,3 M€ selon le bilan <i>pro forma</i> au 31 mars 2021). Dans cette situation, le Groupe consacrera une part importante de son free cash flow à son désendettement. Il pourrait être amené à souhaiter limiter le montant des dividendes qu'il versera à ses actionnaires, ou ne pas donner suite à des opportunités de croissance externe.   | Compte tenu de son très bon niveau d'activité au cours de l'exercice 2021, il en est de même pour celui d'Ecore qui opère dans le même secteur, le ratio de levier du Groupe après acquisition demeurerait tout à fait soutenable, aux alentours de 2x. En outre, le financement mis en place pour cette acquisition est à long terme (7 ans, remboursable <i>in fine</i> ).   |                   |
| <b>Risques liés aux conséquences d'un comportement inapproprié</b>   |  |                   |
| 26. Risque réputationnel et risque d'interdiction de soumissionner à des marchés publics liés à une condamnation pénale.   | Formations régulières dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi Sapin II.   | =                 |
| 27. Risque de fraude (faux président, faux factor, ou autre).  | Actions de sensibilisation des différents acteurs (comptables, signataires de virement) à ce risque, limitation du nombre de personnes habilitées à intervenir sur les flux de paiement.   | ➔                 |
| 28. Risque réputationnel et risque d'interdiction de soumissionner pendant une période à des appels d'offres publics suite à une irrégularité dans les processus d'appel d'offres.   | Accompagnement par des bureaux d'études internes de réponse aux appels d'offres publics concentrés (Poly-Environnement, Grands Comptes Propreté, et Énergie-Éclairage public).   | =                 |
| Dans les activités de services, le Groupe peut être amené à proposer des services complémentaires à ceux qu'il propose déjà, qui peuvent présenter un risque de chiffrage et d'exécution.  |  | =                 |
| <b>Risque d'image</b>  |  |                   |
| 29. À cause de son nombre d'employés, ou de la visibilité de ses activités, le Groupe peut se retrouver involontairement présent sur les réseaux sociaux ou d'autres médias, dans le cadre d'opérations initiées par des personnes, internes ou externes, qui ne partagent pas les décisions prises.   | Ces événements peuvent être de forte intensité, mais généralement de durée assez brève. La présence d'un actionnaire de long terme permet de traverser ces périodes plus sereinement.  | =                 |

## 2.2 Assurances

Particulièrement soucieux de la prévention des risques, le Groupe consacre des ressources et un budget important à la formation de ses personnels, à la sécurisation des sites, à de nombreux programmes de prévention, de protection, de sécurité, santé et environnement.

Néanmoins cette gestion des risques passe aussi par la souscription de polices d'assurance auprès de compagnies internationales ayant une forte solidité financière. Piloté depuis la maison mère, il revient au service Assurance du Groupe d'identifier les risques, pour chaque secteur d'activité, de définir le juste équilibre entre les besoins d'assurance et les garanties à souscrire ainsi que les niveaux de franchise et de plafond acceptables.

C'est la raison pour laquelle il est fait le choix, dans un souci d'économie d'échelle, de négocier des polices au niveau central. En conséquence, l'ensemble des entités du Groupe est couvert par des polices d'assurance dites « Master » desquelles se déclinent des polices locales en conformité avec les réglementations et les risques locaux identifiés. De même, le service Assurance s'appuie sur des courtiers « Master » qui relaient vers des courtiers locaux présents dans les pays d'implantation du Groupe.

Le Groupe garantit ainsi une harmonisation et une sécurisation optimale de ses polices d'assurances qu'il révisé dès que nécessaire, sur la base de remontées d'information émanant des filiales et du suivi des sinistres, et *a minima*, annuellement.

Le marché de l'assurance a été particulièrement adverse face au risque dommages aux biens notamment dans le secteur d'activité relevant du recyclage et de la gestion des déchets, compte tenu d'un nombre important d'incendies intervenus sur des sites du secteur « Déchets » en général, le plus souvent dans des activités différentes de celles du Groupe. Du fait de sa maturité et de sa politique volontariste d'investissement dans la prévention menée depuis plus de trois ans, le groupe Derichebourg a pu conserver auprès de son assureur historique une couverture assurantielle.

Néanmoins les conditions ont été plus sévères avec un niveau de franchise élevé, pour une garantie réduite.

Face à ce retournement de marché, le Groupe a constitué une captive de réassurance (Derichebourg Ré) basée au Luxembourg dans l'attente d'un alignement du droit français avec les dispositifs fiscaux propres à ce schéma assurantiel alternatif. Ainsi paré, il est désormais en capacité de réduire sa dépendance au marché de l'assurance dommages aux biens, ce qui lui permet de réduire son montant de prime, maîtriser son risque, valoriser sa prévention et optimiser sa rétention.

### Principaux programmes d'assurance

La politique assurantielle du Groupe s'appuie sur plus de 10 programmes dont les principaux sont les suivants :

- ▣ Assurance Responsabilité Civile Générale : couvrant la responsabilité civile (délictuelle et contractuelle) encourue par le Groupe à l'occasion de dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir tant en cours d'exploitation qu'après livraison ;
- ▣ Assurance Responsabilité Civile spécifique pour les risques de pollution ;
- ▣ Assurance Responsabilité Civile Aéronautique ;
- ▣ Assurance Dommages aux biens : couvrant les dommages matériels directs d'origine accidentelle et soudaine atteignant les biens assurés. Cette assurance intervient comme une seconde ligne après intervention de la captive de réassurance ;
- ▣ Assurances Flotte Automobile : sur une base commune, il s'agit essentiellement de polices adaptées en fonction des réglementations locales ;
- ▣ Assurances Transport : couvrant les sinistres de transports maritime, ferroviaire, terrestre, entre les sites de production du Groupe et les clients du Groupe ;
- ▣ Assurance Affréteur ;
- ▣ Assurance Décennale pour toutes les activités liées au bâtiment ;
- ▣ Assurances Mandataires Sociaux ;
- ▣ Assurance Workers Compensation, pour la couverture des accidents et maladies professionnels, qui relèvent d'un système spécifique aux États-Unis ;
- ▣ Assurance Cyber/Fraude, couvrant les demandes d'extorsion, la sécurité des données, la disponibilité du système informatique, l'escroquerie, faux et l'usage de faux ;
- ▣ Assurance-Crédit, sous la responsabilité de la Direction Financière du Groupe.

Le montant global des primes toutes polices confondues au 30 septembre 2021 représente 11,6 M€.

## 2.3 Contrôle interne

### 2.3.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Les procédures de contrôle ont notamment pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que des comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, les lois et règlements applicables.

Ces procédures de contrôle ont également pour objet de veiller à ce que les informations comptables, financières, juridiques, économiques communiquées aux organes de la Société et qui peuvent, le cas échéant, être transmises aux tiers dans le cadre réglementaire ou de la politique de communication du Groupe, soient fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

### 2.3.2 Présentation de l'organisation générale du contrôle interne

#### La fonction contrôle interne du groupe Derichebourg

La fonction contrôle interne est rattachée au Secrétariat Général.

Le contrôle interne pilote le dispositif de maîtrise des risques mis en place par le Groupe.

Ses objectifs sont :

- la protection des actifs ;
- la fiabilité de l'information financière ;
- la mise en place des instructions et des orientations fixées par l'instance dirigeante ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- le fonctionnement correct des processus internes.

Il permet de :

- maîtriser au mieux les activités du Groupe ;
- rendre les opérations plus efficaces ;
- optimiser les ressources ;
- identifier les risques pouvant empêcher la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels ;
- mettre en place les contrôles et les actions de suivi.

Le contrôle interne du Groupe est une fonction structurante. Il assure notamment la description des processus, la formalisation de procédures et le suivi des actions correctrices.

Il harmonise les pratiques opérationnelles et managériales des filiales.

Il contribue à l'amélioration de la performance en étroite collaboration avec les opérationnels.

Enfin, il est en prise avec les enjeux de l'organisation pour anticiper les besoins des métiers au regard des risques.

#### L'environnement général de contrôle

Le Groupe est organisé en un siège, la société holding Derichebourg, et deux divisions opérationnelles :

- les Services à l'Environnement (en ce compris les sociétés immobilières) ;
- le Multiservices.

Le siège de l'activité Services à l'Environnement regroupe également la direction générale et les services fonctionnels centraux.

Chaque division a des problématiques métier différentes avec une gestion des risques adaptée. Corrélativement, un référentiel de contrôle interne est défini pour la division Environnement et un autre pour la division Multiservices.

#### Les activités de contrôle

Les activités de contrôle reposent sur les procédures définies au niveau du siège et applicables aux sociétés des deux divisions du Groupe en prenant en compte les spécificités métiers.

Ces contrôles se font *a posteriori* par les personnels dédiés au sein des filiales et par le contrôle interne.

#### Le pilotage du contrôle interne

La feuille de route du contrôle interne identifiant les procédures prioritaires est validée par la Direction Générale. Présentée en comité de direction, elle recense 26 procédures clés qui portent sur les processus suivants :

- Opérations ;
- Finance ;
- RH ;
- Achat ;
- HSE / QSE ;
- Compliance ;
- Juridique ;
- IT.

Cette feuille de route reprend des processus standards et des processus spécifiques aux métiers du groupe Derichebourg.

Elle pourra être revue à intervalles réguliers afin de l'actualiser en fonction de nouveaux risques identifiés.

### 2.3.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place

#### Principales procédures d'organisation et de contrôle interne

Afin d'atteindre ses objectifs opérationnels et financiers, le Groupe a structuré son contrôle interne en s'appuyant sur l'organisation suivante.

L'organisation du Groupe repose sur une société holding cotée propriétaire de sociétés faitières, elles-mêmes propriétaires des activités opérationnelles du Groupe.

Une partie des fonctions support et des services centraux du Groupe sont exercés par délégation par Derichebourg Environnement. Cette organisation centralisée permet une application uniforme des grandes orientations et objectifs du Groupe.

Les procédures sont formalisées en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes porteuses des risques tant au siège qu'au sein des filiales.

Chaque procédure est signée par le responsable du processus, le Secrétaire Général et le Directeur général du Groupe.

Afin d'en assurer une large diffusion, ces procédures Groupe sont communiquées par le contrôleur interne à l'ensemble des parties prenantes puis accessibles via l'intranet du Groupe.

ressources humaines, du Directeur Financier, du Secrétaire Général et d'autres intervenants en fonction des sujets abordés. Ce comité se réunit environ une fois par mois ;

- un comité pour l'activité Multiservices, présidé par le Président de l'activité Multiservices et composé des responsables d'activités et des responsables des fonctions support. D'autres intervenants peuvent également être conviés en fonction des sujets abordés. Ce comité se réunit au moins une fois par trimestre.

Ces comités ont pour mission d'analyser les résultats commerciaux et financiers de chacune des divisions du Groupe, d'examiner l'évolution des marchés, de mettre en place les orientations du Groupe et de fixer les objectifs opérationnels et financiers.

Par ailleurs, des réunions d'activités mensuelles sont organisées pour chacune des divisions pour examiner les résultats du mois.

#### Le comité RSE

Le comité RSE composé du Secrétaire Général, de la Direction financière, des Directions des ressources humaines, QSE et RSE a pour mission de suivre les plans d'actions et l'efficacité des dispositifs mis en place à travers des indicateurs de pilotage.

#### La direction financière

- assure l'exécution des opérations financières (levées de capitaux auprès des marchés bancaires, financement des projets, des investissements) ;
- gère, en concertation avec les divisions, la trésorerie du Groupe (dettes, liquidités) à travers un système de reporting ;
- analyse avec les divisions les principaux risques financiers (taux, devises), et définit la politique de couverture de ces risques ;
- analyse les écarts entre les données prévisionnelles et les données réelles ;
- participe à l'analyse des projets d'investissement, des projets de contrats ;
- assure la fiabilité de l'information comptable et de gestion, notamment en fixant la nature, l'étendue, la forme et la fréquence des informations financières, au niveau du Groupe, que doivent fournir les divisions. Elle fixe également les standards de reporting financier, les normes et les procédures comptables, les instruments et les processus de consolidation des informations.

#### Le secrétariat général

Il a sous sa responsabilité directe le service juridique, les assurances du Groupe, le contrôle interne et la compliance. À ce titre et par délégation, le service juridique :

- gère l'ensemble des opérations juridiques du Groupe ;
- exerce une activité de conseil pour les activités opérationnelles en France ;
- coordonne les activités des avocats et des conseils juridiques du Groupe en France.

### 2.3.4 Les comités au sein du Groupe

#### Le comité stratégique DBG Finances

A raison d'une séance par mois, le comité stratégique DBG Finances, se réunit selon un ordre du jour déterminé par le Directeur général délégué. Les décisions et orientations stratégiques du Groupe y sont arrêtées.

#### Le comité d'investissement

Le comité d'investissement est composé du Président Directeur Général du Groupe, du Directeur général délégué, des Présidents respectifs des divisions Multiservices et Environnement, du Directeur Financier et du Secrétaire Général du Groupe. Il se tient sous la présidence de Monsieur Daniel Derichebourg.

Ce comité statue sur toutes demandes d'investissements au regard de critères objectifs d'évaluation et à vocation à valider préalablement tout projet d'investissement (ou de restructuration) quel que soit son montant et sa forme (cession/acquisition/constitution de société, achat de fonds de commerce, JV, GME, acquisition/cession immobilière), tous contrats commerciaux atypiques par leur montant ou typologie ou durée...

#### Les comités de direction

Chaque division dispose de son propre comité de direction :

- un comité pour l'activité Environnement, présidé par le Directeur général délégué et composé des Présidents de filiales européennes de l'activité Services à l'Environnement, de la Directrice des

### 2.3.5 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable sont principalement élaborées sous le contrôle de la direction générale par la direction financière et comptable qui lui est rattachée, les filiales opérationnelles en assurant la mise en œuvre.

La plupart de ces processus sont en constante évolution pour assurer leur adaptation aux besoins du Groupe.

La direction financière et comptable du Groupe prend en charge l'arrêté des comptes sociaux de Derichebourg ainsi que l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Pour cela elle s'appuie sur l'organisation décrite ci-dessous.

#### Rôle des organes de gouvernance

Le Conseil d'administration examine et arrête les comptes annuels de Derichebourg et les comptes consolidés du Groupe. Les principales options retenues sont portées à la connaissance du Comité d'audit.

La formation du résultat, la présentation du bilan consolidé, la situation des financements du Groupe y sont analysés.

Les Commissaires aux comptes formulent leurs conclusions à l'issue de leurs diligences.

#### Organisation comptable et financière

- Définition et communication des principes comptables du Groupe : tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés en normes IFRS.

- Une veille technique est assurée pour évaluer l'impact sur les comptes du Groupe des nouveaux textes.
- Arrêté mensuel : chaque filiale effectue un arrêté mensuel, qui fait l'objet d'une analyse comptable et de gestion, réalisée entre la fonction opérationnelle et la fonction financière de l'activité.
- Définition et communication des instructions de clôture. Préalablement à chaque phase de consolidation sont diffusés les « packs » de consolidation, les hypothèses de clôture, le périmètre et le calendrier de la remontée des données. Cette diffusion est faite aux responsables administratifs et financiers des filiales du Groupe.
- Développement, déploiement et maintenance de l'outil informatique de consolidation.
- La standardisation de l'outil informatique (paramétrage, maintenance, communication et contrôle des données) sécurise et homogénéise le traitement de l'information.
- Communication des informations comptables et financières à l'attention des organes d'administration et de gestion du Groupe, et vérification des informations financières préalablement à leur diffusion.

#### Systemes d'information

Les filiales disposent d'un logiciel comptable commun à toutes les entités françaises et à certaines filiales européennes des activités de services.

Il existe également des applications « métier », qui permettent de tracer les flux d'activité, pour les traduire en flux comptables. Des contrôles visent à s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité de la comptabilisation des opérations.

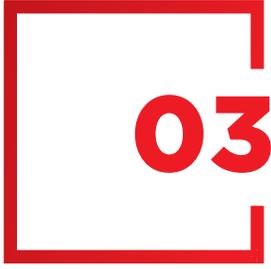
Ces applications informatiques font l'objet d'une maintenance, interne ou sous-traitée, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.



# 03

## PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

|            |   |           |
|------------|---|-----------|
| <b>3.1</b> | <b>Démarche et stratégie RSE</b>  | <b>53</b> |
| 3.1.1      | Analyse des risques RSE   | 53        |
| 3.1.2      | Stratégie RSE   | 54        |
| <b>3.2</b> | <b>Modèle d'affaires</b>  | <b>56</b> |
| <b>3.3</b> | <b>Incarner un rôle d'employeur engagé</b>  | <b>58</b> |
| 3.3.1      | Déployer une politique de prévention des risques pour garantir la sécurité et préserver la santé des collaborateurs | 58        |
| 3.3.2      | Agir pour l'emploi et le développement des compétences  | 60        |
| 3.3.3      | Favoriser l'égalité des chances   | 63        |
| <b>3.4</b> | <b>Réduire l'empreinte environnementale du Groupe</b>   | <b>67</b> |
| 3.4.1      | Contribuer à la neutralité carbone  | 67        |
| 3.4.2      | Accompagner les clients vers la transition écologique   | 72        |
| <b>3.5</b> | <b>Être un acteur majeur de l'économie circulaire</b>   | <b>73</b> |
| 3.5.1      | Garantir la fiabilité de nos installations  | 73        |
| 3.5.2      | Améliorer la valorisation des déchets traités sur les installations (résidus de broyage)                            | 75        |
| <b>3.6</b> | <b>Consolider les relations de confiance avec les partenaires</b>   | <b>79</b> |
| 3.6.1      | Maîtriser les risques RSE sur notre chaîne de valeur  | 80        |
| 3.6.2      | Offrir l'excellence de service  | 81        |



|             |   |           |
|-------------|---|-----------|
| <b>3.7</b>  | <b>Tableau de bord des principales informations sociales, environnementales et sociétales</b>                 | <b>83</b> |
| <hr/>       |   |           |
| <b>3.8</b>  | <b>La Taxonomie verte européenne et ses impacts</b>   | <b>84</b> |
| 3.8.1       | Présentation de la Taxonomie verte européenne   | 84        |
| 3.8.2       | Obligations de publication  | 84        |
| 3.8.3       | Activités du Groupe éligibles aux objectifs de la Taxonomie   | 84        |
| 3.8.4       | Méthodes comptables   | 85        |
| <hr/>       |   |           |
| <b>3.9</b>  | <b>Devoir de vigilance - Plan de Vigilance</b>  | <b>89</b> |
| <hr/>       |   |           |
| <b>3.10</b> | <b>Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière</b> | <b>90</b> |
| <hr/>       |   |           |

## 3.1 Démarche et stratégie RSE

### 3.1.1 Analyse des risques RSE

L'analyse des risques a permis d'identifier les risques potentiels dans les domaines social/sociétal, environnemental, droits de l'homme et lutte contre la corruption et l'évasion fiscale. Les dispositifs de maîtrise et de contrôles en place permettent d'atténuer ces risques et de définir les actions prioritaires présentées dans le programme « Concrètement responsable 2018-2022 ».

Ce paragraphe répond également aux dispositions de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance présentées à la section 3.9.

Deux cartographies d'analyse des risques distinctes ont été élaborées à partir d'une méthodologie unique :

- une cartographie des risques spécifiques en matière de corruption répondant aux exigences de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite loi « Sapin 2 » ;
- une cartographie des risques RSE (droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes et environnement).

Ces cartographies permettent d'identifier, analyser et hiérarchiser les risques afin d'établir des plans d'actions adaptés à partir de la méthode suivante :

- identification des risques potentiels ;
- identification des mesures de contrôle interne et des moyens de maîtrise des risques ;
- hiérarchisation et cotation des risques résultant de l'impact et de la probabilité d'occurrence de ces risques.

La cotation de ces risques a fait ressortir trois niveaux de risques potentiels :

- prioritaire ;
- secondaire ;
- faible.

Les risques potentiels identifiés comme prioritaires font l'objet d'actions et de contrôles décrits dans la feuille de route RSE permettant d'atténuer et de maîtriser ces risques.

Les risques potentiels prioritaires inhérents aux activités du Groupe et faisant l'objet de mesures de maîtrise spécifiques sont les suivants :

- environnemental lié au taux de valorisation des résidus de broyage insuffisant ;
- santé et sécurité au travail ;
- environnemental lié à des pollutions de l'air, du sol, etc. ;
- incendie ;
- perte du patrimoine clients lié à des insatisfactions clients ;
- droits humains et respect du droit du travail ;
- pandémie (intégré à la matrice des risques lors de l'exercice précédent).

Au titre des actions d'atténuation des risques RSE, le groupe Derichebourg poursuit le déploiement de son programme « Concrètement responsable 2018-2022 ».

Les risques listés précédemment et présentés dans le présent chapitre sont les éléments identifiés comme étant matériels à l'issue de l'analyse des risques.

Au vu de ses activités, le Groupe ne détaille pas les thématiques suivantes, car évaluées comme étant non matérielles :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- la lutte contre la précarité alimentaire ;
- le respect du bien-être animal ;
- une alimentation responsable, équitable et durable.

Le Groupe ne met pas en place de montage visant à réduire artificiellement sa charge d'imposition sur les sociétés ou à transférer ses résultats fiscaux dans des pays à fiscalité réduite.

Face à la pandémie de Covid-19, le Groupe a mis en place un dispositif de gestion de crise depuis mars 2020 :

- comité de direction de crise afin de suivre l'évolution de la pandémie, les décisions gouvernementales et décider des actions à mener ;
- plan de continuité d'activité (équipements de protection individuelle (EPI) : masque, gel hydro-alcoolique, DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels), organisation du travail....

Le dispositif a fait ses preuves et l'activité a pu reprendre rapidement de façon soutenue, hormis dans les filiales en lien avec le secteur aéronautique.

### 3.1.2 Stratégie RSE

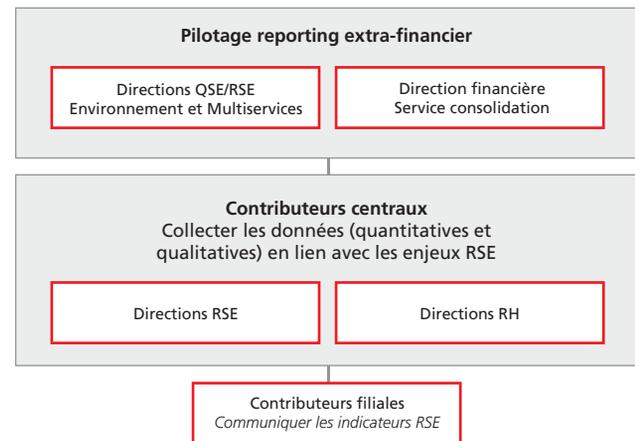
Le Comité RSE assure le suivi des plans d’actions et l’efficacité des dispositifs mis en place à travers des indicateurs de pilotage.

En complément de l’analyse de risques, les enjeux majeurs ont été définis selon les étapes suivantes :

- consultation des parties prenantes externes (clients, fournisseurs, fédérations professionnelles, etc.) ;
- animation d’ateliers thématiques internes ;
- réalisation de benchmarks sectoriels.

Ces travaux ont abouti au programme « Concrètement responsable 2018-2022 », feuille de route définissant les actions prioritaires ainsi que les indicateurs de performance et les objectifs associés.

Les indicateurs présents sur le rapport de cette année font l’objet d’un suivi sur le périmètre global, sauf précision contraire. Le pilotage de la déclaration de performance extra-financière est défini selon l’organisation suivante :

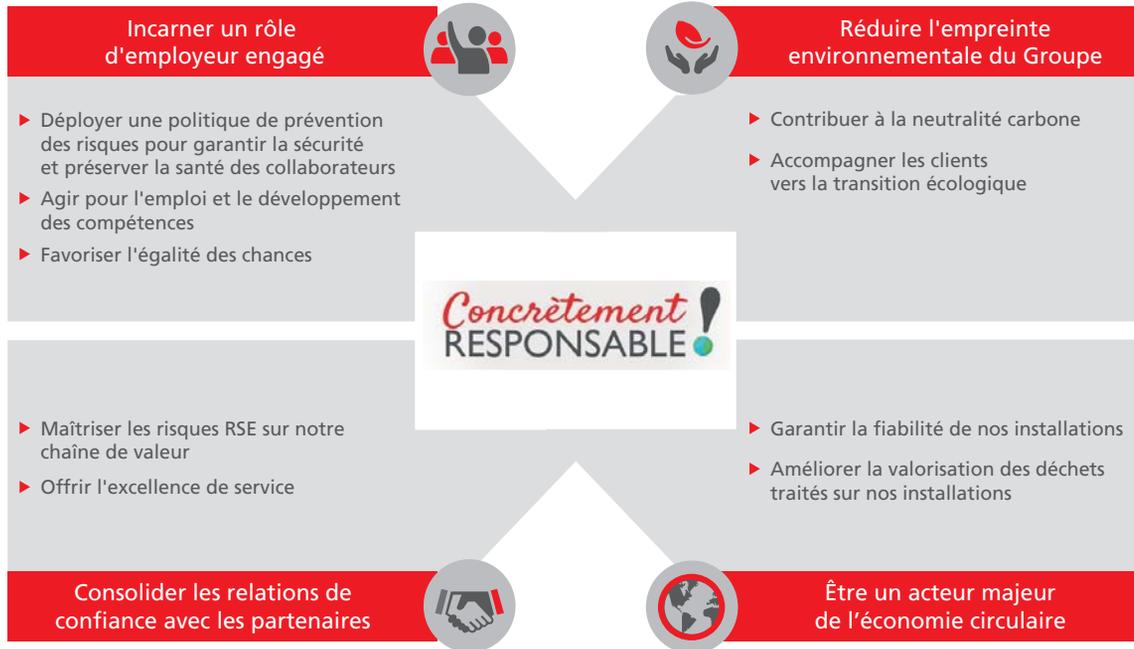


Les contributeurs filiales collectent, contrôlent et analysent les indicateurs correspondant à leurs activités. La vérification de la cohérence des données est effectuée par les contributeurs centraux et le service consolidation.

Les indicateurs font ensuite l’objet d’un audit par l’organisme tiers indépendant EY (voir le rapport correspondant en fin de chapitre ; section 3.10).

Le programme 2018-2022

4 Axes stratégiques → 9 Ambitions principales



## 3.2 Modèle d'affaires

### RESSOURCES



#### FINANCIÈRES ET ORGANISATIONNELLES

- **Actionnariat familial** (+ de 57 % en droits de vote)
- **Coté à Euronext Paris** (Eurolist B) et **membre du SBF 120**
- **Présent dans 10 pays** sur **3 continents**
- **Plus de 400 Sites**



#### ACTIFS INDUSTRIELS

- **28 broyeurs-déchetteurs VHU** en activité
- **70 presses-cisaill**
- **574 camions** avec une politique de renouvellement aux dernières normes environnementales
- **440 bennes** à ordures ménagères et **2 008 VL VU Multiservices**



#### INNOVATION ET DIGITAL

- Plateformes de pilotage digital pour nos activités au service de nos clients (My pilot, Dclic, plateformes de suivi énergétique)
- Digitalisation des process RH
- Digitalisation du service des flux physiques (camion)
- Digitalisation de suivi des sinistres

### MISSION

**SERVIR**  
les Hommes tout en protégeant leur environnement

Nos valeurs humaines et professionnelles, socle de notre stratégie et de notre action quotidienne



L'EXPERTISE



LE SENS DU SERVICE



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



LA PROXIMITÉ

### DÉFIS

MONTÉE EN PUISSANCE DES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

ADAPTER NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES À LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT VIA LE DIGITAL

DEMANDE CROISSANTE D'EXTERNALISATION

PERSONNALISATION DES SERVICES

### ACTION



#### PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET SES RESSOURCES

En préservant et optimisant les ressources à travers notre activité de recyclage des déchets produits par les industriels, les collectivités et les particuliers.



#### ASSAINIR L'ENVIRONNEMENT URBAIN

En contribuant à la propreté et à l'amélioration du cadre de vie de chacun à travers nos services aux collectivités.



#### OPTIMISER L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

En offrant une large gamme de services aux entreprises comme aux collectivités, leur permettant d'externaliser tous les services transférables et ainsi de se recentrer pleinement sur leur cœur de métier.

### CRÉATION DE VALEUR POUR NOS PARTIES PRENANTES

#### FINANCIÈRES ET ORGANISATIONNELLES

- **CA 3,6 milliards d'euros**
  - Derichebourg Environnement : **2,7 milliard d'euros**
  - Derichebourg Multiservices : **871,5 millions d'euros**
- **388,2 millions d'euros** Ebitda courant



#### MANUFACTURIER

- Recyclage de **3,96 millions de tonnes** de métaux ferreux et **626 600 tonnes** de métaux non ferreux permettant d'éviter l'émission de **6,9 millions de t éq CO<sub>2</sub>**
- **93 200 tonnes** de lingots d'aluminium produits



#### INNOVATION ET DIGITAL

- Gains énergétiques (Alertgasoil, Effenco et LED)
- Pilotage de l'activité et de la relation client
- Proximité RH et client





**CAPITAL HUMAIN**

- 41 337 collaborateurs
- 125 nationalités
- Une culture de la santé sécurité
- 1 centre de formation professionnelle créé en 2008



**ÉCOSYSTÈME RELATIONNEL DE PROXIMITÉ**

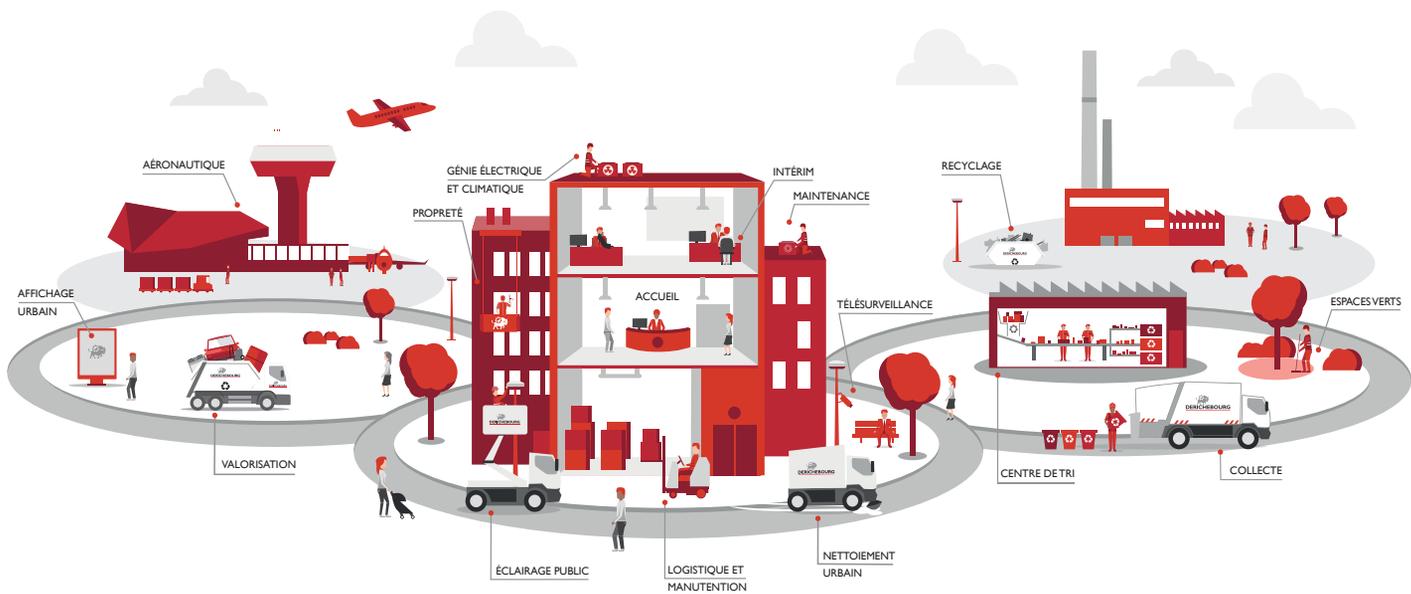
- Proximité Fournisseurs : usines, professionnels, particuliers
- Des clients divers : industries, collectivités, tertiaires, éco-organismes
- Partenariats institutionnels et associatifs



**CAPITAL ENVIRONNEMENTAL**

- 465 hectares en propriété et exploités
- 59,8 % des sites industriels certifiés ISO 14001
- Acteur majeur de l'économie circulaire

Un opérateur majeur des services à l'environnement, aux entreprises et aux collectivités, organisé en deux branches complémentaires : Services à l'Environnement et Multiservices



**HUMAIN**

- 7,2 % de salariés en situation de handicap
- 62 % de femmes / 38 % d'hommes
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : 26,9
- 121 614 heures de formation dont 46 499 heures dédiées à la sécurité



**ÉCOSYSTÈME RELATIONNEL**

- note moyenne de recommandation : 7,3



**ENVIRONNEMENTAL**

- 30,4 % des résidus de broyage mis en filière de valorisation
- 225 100 tonnes de DEEE valorisés
- 481 600 véhicules hors d'usage valorisés



## 3.3 Incarner un rôle d'employeur engagé

### 3.3.1 Déployer une politique de prévention des risques pour garantir la sécurité et la santé des collaborateurs

Au-delà de l'obligation et du devoir moral de garantir la santé et la sécurité de nos collaborateurs et partenaires, le groupe Derichebourg s'engage à bâtir un environnement de travail sain et sûr pour tendre vers le « Zéro accident ». Cet engagement s'affirme par le respect de la réglementation mais aussi par la définition d'objectifs ambitieux, repris dans une politique commune signée par la direction générale. Les objectifs communiqués à l'ensemble des filiales du Groupe sont les suivants :

- éradiquer les accidents graves et mortels ;
- réduire le taux de fréquence (TF) de 20 % à horizon 2022 par rapport à 2018 ;
- mettre en place des systèmes de management certifiés ISO 45001 <sup>(1)</sup> sur l'ensemble des sites à horizon 2022 ;
- prévenir les maladies professionnelles ;
- maîtriser le risque d'incendie sur les sites d'exploitation ;
- maîtriser les risques liés à l'externalisation des activités et les risques d'interférence liés à la co-activité.

Ces objectifs pourront être atteints par la mise en place de moyens conséquents :

- la capitalisation des retours d'expérience par la communication et la digitalisation des remontées d'information sur les accidents du travail et incidents, pour agir au plus vite et fiabiliser les données ;
- l'adhésion des acteurs pour insuffler une culture de la sécurité partagée par tous :
  - constituer un maillage national et international de référents sécurité,
  - former dès l'accueil au poste de travail et ce, tout au long du parcours professionnel,
  - animer la sécurité par la mise en place d'outils de communication ;
- les exigences du Groupe appliquées aux partenaires :
  - prévenir les risques et mesurer l'accidentologie des intérimaires,
  - former les équipes à l'élaboration des plans de prévention,
  - former nos managers à la prévention des risques et à un système de management à la santé et sécurité au travail,
  - privilégier les partenaires qui partagent nos valeurs en matière de santé et sécurité au travail ;

▫ des risques maîtrisés :

- renforcer nos outils d'identification et d'analyse des risques,
- mettre en œuvre les moyens de prévention et les équipements adaptés.

En France, près de 52 % (+ 9 % par rapport à 2019/2020) des sites du Groupe sont certifiés OHSAS 18001/ISO 45001 <sup>(1)</sup>. Des relais sécurité sont chargés de déployer les programmes de prévention des risques sur chacune des filiales.

La culture santé/sécurité de l'entreprise se décline par des « causeries », flashes et réunions sécurité sur l'ensemble des filiales permettant ainsi d'impliquer tout le personnel. L'engagement de la direction générale du Groupe à son plus haut niveau est rappelé lors de tous les comités de direction et permet de partager les différentes expériences en matière de santé et sécurité.

Depuis juin 2019, cinq modules d'e-learning ont été créés et sont utilisés pour la prévention des accidents du travail, la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), la prévention des chutes, la bienveillance, le comportement face à une situation dangereuse.

Un outil digital d'alerte en cas d'accidents ou d'incidents est opérationnel sur l'activité Recyclage en Europe ainsi que sur toute l'activité de Collecte. Il permet de garantir l'information et la prise en compte immédiate de l'incident aux plus hauts niveaux de l'entreprise et favorise la réalisation de retours d'expérience.

L'outil MIQSE (Management Intégré Qualité – Sécurité – Environnement) a été déployé au sein de la filiale Derichebourg Propreté afin d'alerter les personnes concernées en cas d'accident et d'en analyser les causes pour mettre en place des actions de correction et d'amélioration de la prévention. Cet outil sera déployé sur les autres filiales du Multiservices en 2022 et a pour vocation de couvrir d'autres domaines de la QSE (plan de prévention, document unique d'évaluation des risques, etc.).



(1) La norme ISO 45001 a été publiée en avril 2018. Elle se substitue progressivement à la norme OHSAS 18001.

|  | Objectif 2022 | Services à l'Environnement |        | Services aux Entreprises |        | Total  |        |
|--|---------------|----------------------------|--------|--------------------------|--------|--------|--------|
|  |               | 2021                       | 2020   | 2021                     | 2020   | 2021   | 2020   |
| Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt <sup>(1)</sup> | 28            | 41,2                       | 37,4   | 24,3                     | 25,8   | 27,0   | 27,8   |
| Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt <sup>(2)</sup>   | N/A           | 3,3                        | 2,9    | 1,6                      | 1,6    | 1,8    | 1,8    |
| Nombre d'heures de formation à la sécurité                           | N/A           | 23 625                     | 49 145 | 22 874                   | 29 372 | 46 499 | 78 517 |

(1) Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, divisé par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000 000. Son calcul est limité aux secteurs des Services à l'Environnement et Services aux Entreprises sur lesquels l'objectif 2022 s'appuie.

(2) Le taux de gravité correspond au nombre de journées perdues pour cause d'accidents du travail, divisé par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000. Son calcul est limité aux secteurs des Services à l'Environnement et Services aux Entreprises sur lesquels l'objectif 2022 s'appuie.

Les accidents du travail pris en compte pour le calcul du taux de fréquence sont ceux ayant fait l'objet d'une notification de l'administration compétente sur la période. On note un taux de fréquence et un taux de gravité, sur la branche Services à l'Environnement, légèrement supérieurs à ceux de l'année dernière. Cependant, sur les activités majoritaires du Groupe en termes d'effectifs (propreté et recyclage), les taux de fréquence et de gravité

demeurent meilleurs que ceux des deux branches professionnelles respectives. Le nombre d'heures de formation à la sécurité a baissé pour les mêmes raisons que celles des formations en général (cf. section 3.3.2.2 "Accompagner le développement des compétences"). Toutefois, la baisse a été moins importante sur la sécurité que sur les autres thématiques.

Les taux de fréquence et taux de gravité de branche (statistiques 2019) des activités propreté et recyclage sont présentés dans le tableau suivant :

| Code NAF                                      | Taux de fréquence | Taux de gravité |
|---|-------------------|-----------------|
| 8121Z Nettoyage courant des bâtiments (CTN I) | 31,4              | 3,0             |
| 3832Z Récupération de déchets triés (CTN C)   | 44,8              | 3,4             |

Données issues de la CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie) / DRP. Sinistralité AT 2019.

Cette année, le taux de fréquence de la branche Multiservices est en légère amélioration, notamment grâce à la performance de Derichebourg Propreté, avec un taux de fréquence de 21,4 contre 25,3 l'exercice précédent.

Le taux de fréquence de la branche Environnement est en légère dégradation sur l'activité de collecte et plus marquée sur l'activité Recyclage du fait notamment de l'intégration sur l'exercice complet de

la filiale Derichebourg España (TF : 47,2 contre 34,1 l'exercice précédent).

Le déploiement des processus et des outils de prévention des risques a été réalisé cette année en Espagne et devrait porter ses fruits sur l'exercice prochain.

|  | Objectif 2022 | Services à l'Environnement |      | Services aux Entreprises |      | Total |      |
|--|---------------|----------------------------|------|--------------------------|------|-------|------|
|  |               | 2021                       | 2020 | 2021                     | 2020 | 2021  | 2020 |
| Nombre d'accidents du travail avec arrêt des salariés intérimaires | N/A           | 33                         | 28   | 11                       | 12   | 44    | 40   |
| Taux de fréquence des salariés intérimaires <sup>(1)</sup>         | N/A           | 33,1                       | 34,6 | 23,1                     | 27,6 | 29,9  | 32,1 |

(1) Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, divisé par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000 000.

Avec un taux de fréquence de 29,9, l'accidentologie des intérimaires intervenant pour le Groupe s'améliore, et ce, malgré une augmentation du nombre d'accidents du travail avec arrêts sur la période (44 contre 40 l'exercice précédent). Cette augmentation en valeur absolue est due au fort rebond de l'activité post-Covid sur l'activité Recyclage, qui a entraîné une hausse de l'activité intérimaire. En effet, le nombre d'heures travaillées par les intérimaires au niveau du Groupe a augmenté de 18,1 % par rapport à l'exercice précédent (+ 49,8 % sur l'activité Recyclage).

La maîtrise des risques liés à la coactivité est également une priorité pour le Groupe. Le développement en interne de l'outil de formation au plan de prévention en e-learning a pris du retard et reporte sa mise en production au début de l'année 2022, pour un démarrage des premières formations au deuxième trimestre 2022, ce qui ne remet pas en cause l'atteinte de l'objectif initial. Il se combinera avec la mise en place de la digitalisation des plans de prévention au plus près des opérations avec le projet MIQSE sur la branche Multiservices.

Le nombre de maladies professionnelles reconnues par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) sur la période de l'exercice 2020/2021 sur le périmètre Groupe est de 58 contre 61 en 2019/2020.

Malgré toutes les précautions qui sont prises afin de garantir la sécurité des salariés, le risque zéro n'existe pas. En témoigne le décès d'un salarié dans le cadre de son travail dans la filiale Servicios Integrales de Limpieza Net en Espagne.

### 3.3.2 Agir pour l'emploi et le développement des compétences

De par ses activités, le groupe Derichebourg est un pourvoyeur important d'emplois locaux.

Les activités de Derichebourg Environnement nécessitent que ses plateformes de recyclage soient situées au plus près des gisements à traiter. Ces activités de proximité génèrent donc de l'emploi non délocalisable.

Les activités de services de Derichebourg Multiservices favorisent l'emploi local, les prestations étant réalisées sur les sites clients. Des efforts sont déployés en matière de développement des compétences afin d'apporter aux clients une prestation de service de qualité.

#### Répartition par pays et par activité

|                       | Services à l'Environnement |              | Services aux Entreprises |               | Holding    |            | Total         |               |
|-----------------------|----------------------------|--------------|--------------------------|---------------|------------|------------|---------------|---------------|
|                       | 2021                       | 2020         | 2021                     | 2020          | 2021       | 2020       | 2021          | 2020          |
| <b>Effectif</b>       |                            |              |                          |               |            |            |               |               |
| France                | 3 387                      | 3 439        | 25 141                   | 25 357        | 142        | 150        | 28 670        | 28 946        |
| Autres pays européens | 951                        | 965          | 11 426                   | 11 975        |            | 0          | 12 377        | 12 940        |
| <b>Europe</b>         | <b>4 338</b>               | <b>4 404</b> | <b>36 567</b>            | <b>37 332</b> | <b>142</b> | <b>150</b> | <b>41 047</b> | <b>41 886</b> |
| <b>Amérique</b>       | <b>288</b>                 | <b>355</b>   |                          | <b>0</b>      |            | <b>0</b>   | <b>288</b>    | <b>355</b>    |
| <b>Asie</b>           |                            |              | <b>2</b>                 |               |            |            | <b>2</b>      |               |
| <b>Total</b>          | <b>4 626</b>               | <b>4 759</b> | <b>36 569</b>            | <b>37 332</b> | <b>142</b> | <b>150</b> | <b>41 337</b> | <b>42 241</b> |

Il n'y a pas eu d'évolution notable des effectifs sur cet exercice (baisse de 2,1 % par rapport à 2019/2020). On constate une augmentation de 2,3 % des heures travaillées qui s'explique par une hausse du nombre d'heures travaillées par salarié.

Les effectifs de la branche Multiservices représentent 88,5 % de l'effectif du Groupe. En effet, il s'agit d'activités de prestations de services demandant un fort besoin de main-d'oeuvre, tandis que l'activité Recyclage des Services à l'Environnement est davantage consommatrice d'outils de tri et de transformation que de personnel.

Les effectifs de l'activité Multiservices incluent les intérimaires des filiales de travail temporaire détachés chez les clients. Au 30 septembre

2021, ces intérimaires représentent 7,7 % de l'effectif des sociétés du Multiservices.

salariés

**41 337**



#### Embauches et départs

Il convient de signaler que les activités de collecte d'ordures ménagères et nettoyage (Services à l'Environnement) et de propreté (Multiservices) sont sujettes, tant en France qu'à l'étranger, à des réglementations qui prévoient, selon des modalités spécifiques précises, le transfert au successeur des effectifs affectés à un contrat. Ces

collaborateurs exercent essentiellement en contrat à durée indéterminée (CDI). Les variations d'effectifs sont donc directement liées aux variations d'activité.

|                               | Services à l'Environnement |      | Services aux Entreprises |        | Holding |      | Total  |        |
|-------------------------------|----------------------------|------|--------------------------|--------|---------|------|--------|--------|
|                               | 2021                       | 2020 | 2021                     | 2020   | 2021    | 2020 | 2021   | 2020   |
| <b>Tous types de contrats</b> |                            |      |                          |        |         |      |        |        |
| Embauches                     | 933                        | 715  | 75 478                   | 70 820 | 34      | 25   | 76 445 | 71 560 |
| Départs                       | 1 027                      | 868  | 73 794                   | 68 655 | 41      | 27   | 74 862 | 69 550 |

Par rapport à la période 2019/2020, les embauches ont augmenté de 6,8 % tandis que les départs ont augmenté de 7,6 %.

### 3.3.2.1 Le recrutement

La compétence des femmes et des hommes qui composent l'entreprise est un axe clé de performance.

Le Groupe doit faire face à une pénurie de profils et à la nécessité de fidéliser les talents. Le recrutement et la gestion de carrières sont donc des points essentiels dans la conduite de la politique de ressources humaines.

Un site de recrutement (pour les filiales de la branche Multiservices) a été déployé pour partager des profils et gérer un vivier de candidatures internes ou externes pour une plus grande réactivité. Des partenariats ont été noués avec des écoles, notamment avec l'institut de gestion sociale (IGS) pour la création d'une formation spécifique à la filière RH ; avec Audencia pour la formation des futurs managers de proximité et avec d'autres écoles dispensant des formations techniques pour accompagner les besoins en recrutement sur des métiers opérationnels.

Plusieurs actions sont menées en parallèle afin de trouver les candidats permettant de pourvoir un poste vacant au sein d'une équipe :

- favoriser la mobilité interne en accompagnant les collaborateurs qui changent ou souhaitent changer de poste ;
- réaliser un pesage des fonctions et un benchmark des rémunérations sur l'ensemble des postes clés pour proposer un package salarial en adéquation avec le marché ;
- recruter des profils juniors, des apprentis ou des contrats de professionnalisation, accompagnés par un tuteur en interne ;
- recruter des personnes en reconversion professionnelle ;
- poursuivre l'opération « jeunes pousses » permettant d'intégrer de jeunes diplômés (bac + 5), dans l'optique de les former au métier de responsable d'exploitation ;
- communiquer auprès des écoles pour faire connaître davantage le groupe Derichebourg et ses activités ;
- communiquer via les réseaux sociaux.

Au sein de Derichebourg Multiservices, un guide du recrutement a été créé afin d'accompagner l'ensemble de la filière RH et les managers dans chaque étape du recrutement depuis l'identification des besoins jusqu'à l'offre de contrat de travail.

### 3.3.2.2 Accompagner le développement des compétences

Le Groupe a fait de la gestion des compétences un axe majeur de sa politique RH pour encourager l'évolution de carrière de ses collaborateurs et les fidéliser en leur offrant davantage de perspectives d'évolution professionnelle.

L'objectif est d'asseoir une politique de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) prenant en compte l'évolution des métiers et la croissance des organisations qui vise à :

- accompagner la modernisation de l'entreprise et anticiper les besoins futurs ;
- mettre en adéquation les savoir-faire des équipes et les besoins de l'entreprise ;
- rendre les organisations plus efficaces ;
- orienter la politique de développement des compétences ;
- détecter le potentiel d'évolution des collaborateurs.

A ce titre, Derichebourg Multiservices a fait le choix de créer sa propre Academy afin de porter ces sujets, les déployer et les animer. Derichebourg Academy est une instance interne de formation qui se positionne comme le partenaire à la fois des métiers et des collaborateurs. Dans sa déclinaison, c'est une offre de formation multimodale (présentiel, classe virtuelle, e-learning, webinaire, conférence, co-développement, coaching, etc.) riche et variée, proposant à la fois des modules ciblés et des parcours métiers de professionnalisation. C'est aussi une offre carrière et un observatoire des métiers. Les formations sont réalisées à la fois par notre communauté de formateurs internes mais également avec le concours de partenaires extérieurs.

Concernant l'offre de formation, nous proposons une offre de formation complète à travers le Passeport Derichebourg :

- une offre en libre-service permettant de se former sur un domaine précis et de développer ainsi ses compétences. Plus de 100 actions de formation organisées autour de 12 thématiques sont aujourd'hui accessibles auprès des collaborateurs ;
- une offre parcours métier et parcours de professionnalisation permettant à un collaborateur de monter en compétences sur un domaine donné. Ces parcours se déclinent sous deux formats : des parcours internes et des parcours en partenariat avec des écoles.

Concernant le volet carrières, deux enjeux majeurs ont été identifiés cette année : rendre visibles les métiers existants et donner les moyens à chacun d'être le premier acteur de sa carrière.

128 métiers ont été identifiés au sein de Derichebourg Multiservices, et recensés dans la cartographie des métiers. Ce travail a été accompagné d'une diffusion de portraits de collaborateurs et de deux événements majeurs : la semaine carrière au mois de mars 2021 et le dispositif VIS MON JOB au mois de septembre 2021.

Concernant la construction du projet professionnel, des ressources pédagogiques sont à disposition des salariés sur le site de l'Academy afin de les accompagner dans chacune des étapes : e-learning (bâtir son projet, créer son portefeuille de compétences, etc.), webinaire, documents de travail, etc.

Des entretiens de progrès sont réalisés tous les ans pour les collaborateurs cadres, agents de maîtrise et techniciens afin de détecter les potentiels et de les accompagner au travers de parcours de formation individuels.

Les entités françaises ont réalisé 65,1 % des entretiens annuels au cours de cet exercice. Ce taux est en progression par rapport à l'année dernière (56,3% en 2019/2020) de par l'amélioration du déploiement de cette démarche sur les activités de la branche Environnement.

La mobilité interne constitue un moyen incontournable pour répondre à l'axe carrière. À ce titre, une charte de mobilité interne a été signée par la direction générale sur Derichebourg Multiservices. Une Bourse à l'emploi est accessible à tous les collaborateurs et permet à chacun de se positionner sur un poste ouvert au sein du Groupe.

Le Groupe est particulièrement engagé dans la démarche de professionnalisation et de certification de ses collaborateurs. En effet, depuis plusieurs années, il est proposé :

- aux salariés volontaires de suivre des certificats de qualification professionnelles (CQP) dédiés à leur métier (propreté, tri par exemple) ou au management (animateur d'équipe) en vue d'obtenir un diplôme spécifique. Sur l'exercice 2020/2021, 48 personnes en

CDI ou en contrat de professionnalisation ont obtenu ou sont en cours d'obtention d'un CQP ;

- aux opérateurs de production de la division Recyclage de suivre une formation technique sur la prise en main, l'entretien et la maintenance des engins de chantiers. Cette formation, dispensée par la société Liebherr, a pour objectif d'améliorer la sécurité des utilisateurs, d'optimiser leur performance et de réduire les coûts de maintenance des outils.

Au sein de la branche professionnelle, la division Recyclage contribue à la refonte du contenu des CQP dont celui cette année d'opérateur de tri manuel et mécanisé.



heures de formation

**121 614**

|   | 2021    | 2020    |
|---|---------|---------|
| Nombre d'heures de formation  | 121 614 | 248 100 |
| Moyenne du nombre d'heures de formation par an par personne           | 2,9     | 5,9     |
| Moyenne du nombre d'heures de formation par an par ETP <sup>(1)</sup> | 6,1     | N/A     |

Le nombre d'heures de formation a baissé du fait des conditions peu favorables à la mise en place de formations durant l'activité partielle des salariés et aux contraintes sanitaires ne permettant pas de déployer davantage d'actions de formation. Cependant, le nombre d'heures de formation par ETP reste à un niveau acceptable et maîtrisé.

### 3.3.2.3 Qualité de vie au travail

Dans le cadre de la détection des facteurs de risques psycho-sociaux, le groupe Derichebourg attache une grande importance à la qualité de vie de ses collaborateurs.

Plusieurs actions sont déployées, parmi lesquelles une enquête annuelle sur la division Multiservices consistant à optimiser la qualité de vie au travail de chacun afin d'assurer, outre l'épanouissement personnel au sein de la communauté professionnelle, une amélioration de la compétitivité de l'entreprise et de permettre à toutes les parties prenantes (dirigeants, représentants du personnel, salariés, ligne hiérarchique, DRH...) de partager et de s'approprier un projet commun.

La dernière enquête sur la Qualité de Vie au Travail (QVT) de Derichebourg Multiservices rendue en janvier 2021, fait apparaître des axes forts en matière de qualité de vie au travail et d'engagement des collaborateurs. De manière générale, près de 8 collaborateurs sur 10 indiquent aimer travailler pour Derichebourg Multiservices, et plus de 9 collaborateurs sur 10 indiquent aimer leur travail.

Cette enquête aboutit naturellement à la construction de plans d'actions affinés par filiales, selon les besoins et demandes qui en sont ressortis. C'est dans ce cadre que plusieurs chantiers sont aujourd'hui engagés, parmi lesquels le développement de la communication RH,

notamment sur les outils de gestion des carrières et le développement de la proximité de chaque collaborateur à son service RH.

Cette proximité RH est assurée aujourd'hui au moyen des différents outils digitaux, permettant à chacun de simplifier ses démarches et de rendre facilement mobilisable l'ensemble de l'offre RH. Cette offre est déployée au moyen du coffre-fort électronique pour chaque collaborateur, d'un portail salarié, d'une équipe dédiée au SAV RH joignable à chaque instant et bientôt d'une application mobile simplifiant au maximum le contact entre le collaborateur et son équipe RH. Un module de formation « inclusion digitale » d'accompagnement à l'utilisation des outils digitaux a été créé et est en phase de déploiement sur l'ensemble du Groupe. Le taux d'utilisation de ces outils digitaux est de 66,3 % au sein de la branche Multiservices.

Enfin, et parmi les offres RH découlant des attentes des collaborateurs, un Pôle Social a été créé sur la division Multiservices, regroupant 14 services à destination des collaborateurs, sur les sujets de santé (téléconsultations médicales, assistance santé, questions de mutuelle, fonds social), logement (action logement), retraite (bilan et points retraite), aide aux aidants (politique d'accompagnement des aidants), et accompagnement psychologique (avec une cellule d'écoute dédiée et disponible 24h/24, 7 jours/7).

(1) Équivalent temps plein

### 3.3.3 Favoriser l'égalité des chances

#### 3.3.3.1 Promouvoir la diversité

##### Œuvrer pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

répartition salariés



**25 507** **15 830**

|                                | Services à l'Environnement |        | Services aux Entreprises |        | Holding |        | Total  |        |
|--------------------------------|----------------------------|--------|--------------------------|--------|---------|--------|--------|--------|
|                                | 2021                       | 2020   | 2021                     | 2020   | 2021    | 2020   | 2021   | 2020   |
| Proportion des femmes managers | 19,7 %                     | 19,6 % | 32,9 %                   | 32,9 % | 32,4 %  | 37,2 % | 28,9 % | 29,8 % |
| Proportion des hommes managers | 80,3 %                     | 80,4 % | 67,1 %                   | 67,1 % | 67,6 %  | 62,8 % | 71,1 % | 70,2 % |

La baisse du taux de femmes managers s'explique par des départs notamment sur la Holding Derichebourg Environnement pour différents motifs (déménagement, retraite, démission...).

#### Services à l'Environnement

| En milliers d'euros                      | France |      | Europe (hors France) |      | Amérique |      | Total |      |
|--|--------|------|----------------------|------|----------|------|-------|------|
|  | 2021   | 2020 | 2021                 | 2020 | 2021     | 2020 | 2021  | 2020 |
| Salaire moyen annuel femmes managers     | 58,1   | 55,5 | 50,8                 | 34,3 | 47,2     | 44,5 | 56,2  | 50,1 |
| Salaire moyen annuel hommes managers     | 67,4   | 68,2 | 69,9                 | 63,7 | 43,7     | 42,8 | 64,1  | 64,5 |
| Salaire moyen annuel femmes non-managers | 24,6   | 23,1 | 22,8                 | 24,9 | 41,3     | 46,3 | 25,4  | 24,3 |
| Salaire moyen annuel hommes non-managers | 29,1   | 27,7 | 27,2                 | 26,8 | 32,9     | 31,3 | 29,3  | 27,8 |

#### Services aux Entreprises

| En milliers d'euros                      | France |      | Europe (hors France) |      | Total |      |
|--|--------|------|----------------------|------|-------|------|
|  | 2021   | 2020 | 2021                 | 2020 | 2021  | 2020 |
| Salaire moyen annuel femmes managers     | 46,5   | 47,0 | 57,9                 | 33,8 | 47,7  | 44,9 |
| Salaire moyen annuel hommes managers     | 55,0   | 53,6 | 51,3                 | 57,3 | 54,7  | 53,9 |
| Salaire moyen annuel femmes non-managers | 20,4   | 19,2 | 3,8                  | 6,9  | 11,5  | 12,4 |
| Salaire moyen annuel hommes non-managers | 19,1   | 21,1 | 20,0                 | 11,9 | 19,3  | 19,8 |

Le salaire moyen est égal au rapport entre la rémunération annuelle et la moyenne annuelle des effectifs présents sur les douze mois de l'année.

**Index égalité femmes/hommes**

La division Environnement a publié en 2021 le seul index « égalité professionnelle femmes/hommes » calculable, celui du siège avec un résultat de 88/100.

Le pôle Services aux Entreprises a communiqué l'index égalité professionnelle femmes/hommes pour sept de ses filiales (Derichebourg Énergie, Derichebourg SNG, Derichebourg Aeronautics Services France, Derichebourg Intérim, Derichebourg Accueil, Derichebourg Propreté et Derichebourg Retail). Toutes les filiales font état d'un index supérieur à l'objectif réglementaire (75/100) avec une moyenne de 83/100, résultats attestant des efforts déjà engagés et en progression, et qui seront amplifiés sur les années à venir. Ces filiales se distinguent positivement et particulièrement grâce à leurs résultats en matière de rémunération et d'augmentations individuelles.

Des procédures d'accompagnement et d'analyse de la rémunération aux retours de congés maternité ont été mises en œuvre.

Un travail de fond se poursuit en matière d'écart de répartition des promotions entre les femmes et les hommes et d'absence de femmes parmi les plus hauts salaires de l'entreprise. Sur ce point, des objectifs de parité parfaite sont établis à l'horizon 2030.

Par conséquent, Derichebourg Multiservices ouvre un chantier prioritaire en matière d'évolution professionnelle. La revue du personnel est essentielle et les négociations relatives à l'égalité professionnelle cibleront une promotion qualitative.

Le groupe Derichebourg s'attache à prévenir les situations de violence et de harcèlement dont pourraient être victimes chacun de ses salariés, et plus largement, à prévenir les risques psychosociaux. Cette volonté de tout mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés s'inscrit dans une démarche globale de prévention. Dans le cas

d'agissements hostiles d'un ou plusieurs salariés, l'employeur s'engage à répondre à l'urgence des situations en déployant le dispositif de protection du protocole de gestion des conflits interpersonnels au travail afin de rechercher l'origine des difficultés rencontrées et mettre en place les mesures de prévention adaptées.

De plus, chaque filiale s'engage à rendre la formation plus accessible et plus équitable pour tous : formation e-learning, séances d'information mensuelles instaurées par webinaires via la plateforme Derichebourg Academy, un espace dédié à l'égalité professionnelle accessible sur l'intranet, etc.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, les Ambassadeurs Diversité volontaires continueront à se professionnaliser, et à se former, et seront en charge de communiquer via une charte de référence qui sera intégrée notamment dans le pack embauche.

Enfin, les filiales communiqueront toujours plus sur le recrutement diversifié en mettant en lumière des portraits de femmes en particulier sur les métiers techniques ou de management (20 femmes mises à l'honneur en mars 2021 sur la division Environnement). Sur la division Multiservices, l'accès pour les femmes à des formations qualifiantes au management d'équipe au sein de la Montpellier Business School et de HEC fera l'objet d'une attention particulière.

Dans le cadre de sa politique Seniors, le Groupe offre à ses collaborateurs, de 45 ans et plus, la possibilité de bénéficier d'un entretien retraite avec Humanis (Derichebourg Propreté) et l'AG2R (Derichebourg Environnement). Cet entretien a pour but de faire un point sur la carrière professionnelle du collaborateur, de l'accompagner dans ses différentes démarches ou tout simplement de lui apporter des informations.

|  | Services à l'Environnement |        | Services aux Entreprises |        | Holding |        | Total  |        |
|--|----------------------------|--------|--------------------------|--------|---------|--------|--------|--------|
|  | 2021                       | 2020   | 2021                     | 2020   | 2021    | 2020   | 2021   | 2020   |
| Part des salariés ayant plus de 55 ans | 23,0 %                     | 20,5 % | 27,7 %                   | 27,2 % | 19,7 %  | 18,0 % | 27,2 % | 26,4 % |

La proportion des salariés ayant 55 ans et plus sur l'ensemble du Groupe est en hausse par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est liée à la fois au maintien dans l'emploi des salariés expérimentés (qui transmettent ainsi leur savoir aux plus jeunes) mais aussi au recrutement de salariés seniors.

Le pôle Services aux Entreprises s'est doté d'un dispositif d'accompagnement individualisé, pour faciliter le retour à l'emploi des salariés en situation de reclassement suite à une réorganisation ou à une inaptitude. Le dispositif se caractérise par un accompagnement d'une durée de trois mois avec :

- ▣ 3 entretiens modulables pour établir un diagnostic professionnel, définir le projet du salarié et appuyer sa mise en œuvre ;
- ▣ 1 plateforme interactive et simple d'utilisation permettant d'effectuer ses recherches d'emploi, de préparer son CV et ses entretiens de recrutement.

Pour ce faire, le pôle Services aux Entreprises s'est associé à un partenaire spécialisé dans la reconversion professionnelle : AKSIS.

## Emploi des jeunes

Afin d'assurer le renouvellement de ses cadres opérationnels, la division Derichebourg Environnement recrute et intègre chaque année, depuis 2019, une dizaine de jeunes diplômés d'écoles d'ingénieurs et d'écoles de commerce au niveau national avec l'opération « jeunes pousses ». Cette opération a été l'occasion de faire connaître au public et de valoriser l'ensemble des métiers de la chaîne du recyclage, de communiquer sur le Groupe et de nouer des partenariats avec les écoles.

Les jeunes recrues suivent un parcours d'intégration « métier » d'une durée d'un an comprenant des modules de formation terrain ciblés sur l'exploitation, les achats, le transport, le commerce, etc., et ils sont évalués à chaque étape.

Derichebourg Multiservices a rejoint le réseau Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises le 10 juillet 2020. Ce programme d'accompagnement propulsé par IMPACT Partenaires et Bpifrance a été

lancé par le ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement. Cet engagement affirme la mobilisation du Groupe pour l'inclusion économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) à travers la sensibilisation des jeunes, le recrutement, la formation et les achats sur ces territoires. Au 30 septembre 2021, plus de 20 % des salariés de Derichebourg Multiservices résident dans un QPV.

La filiale Derichebourg Énergie a intégré sa première promotion de personne issues de l'insertion, sur le métier de technicien de maintenance. Avec les partenaires Pro Emploi, chargé du modèle de financement et de la présélection des candidats et l'IFEN, institut de formation spécialisée, a été défini un parcours d'enseignement sur mesure dédié à Derichebourg Energie comprenant des modules pédagogiques spécifiques, appliqués par la suite en entreprise. Après une campagne de recrutement et une remise à niveau théorique et pratique sur 6 semaines, 12 personnes ont été retenues pour suivre un cycle de plus de 300 heures d'apprentissage.

## Apprentissage

|  | Services à l'Environnement |       | Services aux Entreprises |       | Holding |       | Total |        |
|--|----------------------------|-------|--------------------------|-------|---------|-------|-------|--------|
|  | 2021                       | 2020  | 2021                     | 2020  | 2021    | 2020  | 2021  | 2020   |
| Part des salariés en contrat d'apprentissage | 0,3 %                      | 0,4 % | 0,4 %                    | 0,3 % | 3,5 %   | 3,3 % | 0,4 % | 0,29 % |

La politique de recrutement des alternants touche toutes les classifications du CAP jusqu'au master. Sur l'exercice 2020/2021, le Groupe a compté 181 alternants. Ce chiffre est en hausse par rapport à l'exercice dernier (122 alternants)

Au sein du Groupe, un dispositif de transmission des savoirs a été mis en place : chaque alternant qui arrive dans le Groupe a son tuteur qui est son référent dans l'entreprise et qui va le guider tout au long de son cursus.

Derichebourg est régulièrement sollicité par des établissements scolaires pour organiser des échanges et des interventions à destination des élèves issus de collèges et lycées, mais aussi d'écoles supérieures. Des partenariats avec AgroParisTech, l'université du Mans, le Goethe Institut, l'INSA Lyon ou encore MinesParisTech ont été initiés.

Afin de sensibiliser les jeunes au secteur du recyclage, Derichebourg Environnement est partenaire depuis 2021 du concours « Je filme le métier qui me plaît ». Créé il y a 14 ans par l'association Euro-France, il s'agit d'un projet pédagogique sous le haut patronage des ministères du Travail, de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Destiné aux jeunes (collégiens, lycéens, étudiants), le concours vise à mettre en lumière les différents métiers, dont le recyclage au travers de la catégorie « Le recyclage, une industrie au service de la planète ». Parmi les projets lauréats, 2 courts-métrages ont été tournés sur les sites de recyclage du Groupe. Après avoir ouvert 12 installations de recyclage en 2021 pour les tournages, près de 20 installations seront proposées pour l'édition 2022.

Afin de soutenir l'association Euro-France, une partie de la taxe d'apprentissage est reversée à cette structure habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage sur le plan national.

Derichebourg Environnement est intervenu en février 2021 à l'occasion de la semaine de l'industrie pour présenter l'industrie du recyclage à de nombreux collégiens de 3<sup>e</sup>, dans le cadre d'une semaine de découverte 100 % live.

## Insertion

Dans le cadre des contrats de recyclage de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), plusieurs établissements confient le démontage et le démantèlement du gros électroménager ou des petits appareils en mélange à la fédération d'entreprises d'insertion ENVIE. Le partenariat du Groupe avec ENVIE dure désormais depuis bientôt 15 ans. Le groupe Derichebourg dispose en France de 11 plateformes de valorisation de DEEE. Sur six d'entre elles, le Groupe est en partenariat avec la fédération ENVIE et, tous les jours, ce sont 110 salariés en insertion qui travaillent avec le Groupe. Ce partenariat a été salué par la préfecture des Hauts-de-Seine qui a décerné au Groupe le 8 octobre 2018 le diplôme « Achats responsables et responsabilité sociale des entreprises Hauts-de-Seine » pour le site de Gennevilliers.

Lancé le 7 avril 2021, le programme Passerelle issu du nouveau dispositif des « Transitions collectives » proposé par l'Etat, a été présenté à une trentaine de salariés de DERICHEBOURG Multiservices, en partenariat avec le Groupe Korian, premier groupe privé européen dans la prise en charge de la dépendance. Ce programme, présenté à des agents de service volontaires, leur permet de bénéficier d'une reconversion professionnelle et de développer leur employabilité vers un métier d'avenir. À l'issue d'une formation diplômante de 14 mois effectuée au sein d'un établissement Korian, les salariés Derichebourg deviendront aide-soignant en CDI à temps complet. Pour ce projet innovant, Derichebourg Multiservices a été récompensé le jeudi 18 novembre 2021 lors des Victoires des Leaders du Capital Humain du Trophée « Coup de Cœur ».

Le 18 mars 2021, à l'occasion de la Journée Mondiale du Recyclage, le Groupe a souhaité mettre à l'honneur le partenariat historique avec la Fédération Envie. Au travers de portraits-photos, le Groupe a partagé avec ses partenaires et sur les réseaux, le témoignage de personnes actuellement en poste chez Envie et de personnes recrutées par Derichebourg Environnement à l'issue de leur expérience en insertion.

## Handicap

Le groupe Derichebourg décline un plan d'actions ambitieux en faveur de l'intégration professionnelle des salariés en situation de handicap.

L'objectif est de faire progresser le taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap et les actions se déclinent autour de cinq axes à travers la mission handicap :

- le recrutement ;
- le maintien dans l'emploi en cas de survenance d'un handicap au cours de la vie professionnelle ;
- la collaboration avec le milieu protégé ;
- le suivi personnalisé du collaborateur en situation de handicap pour le faire progresser ;
- la formation/sensibilisation pour offrir des parcours professionnels adaptés.

Des référents locaux formés à la thématique du handicap ont pour missions d'accueillir, d'intégrer et de participer au maintien dans l'entreprise des travailleurs en situation de handicap : les Ambassadeurs Diversité.

salariés  
en situation  
de handicap

**7,2 %**



Au 30 septembre 2021, le Groupe atteint un taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap de 7,2 % ; ce résultat dépasse l'obligation légale fixée à 6 % de taux d'emploi et est en progression depuis deux années consécutives (6,7 % l'année précédente) ; et ce malgré la réforme du mode de calcul de la DOETH (déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés).

Le taux d'emploi Handicap des filiales françaises de la branche Multiservices s'élève à 5,5 %. En intégrant les entités du pôle ibérique non soumises à la réglementation française du mode de calcul des unités bénéficiaires, le taux d'emploi atteint 7,7 %.

Au-delà de l'emploi direct des salariés en situation de handicap, Derichebourg vise à nouer des partenariats durables avec le secteur protégé (entreprises adaptées (EA) ou établissements ou service d'aide par le travail - ESAT). Le pôle Facility Management de Derichebourg Multiservices sous-traite une partie de ses activités d'espaces verts ou d'accueil auprès du secteur adapté.

Depuis janvier 2016, la société REFINAL Industries sous-traite auprès d'un ESAT la fabrication de ventouses pour trois robots prélevant les lingots d'aluminium sur sa chaîne de production. Près de 200 ventouses sont confectionnées tous les mois.

Enfin, Derichebourg Multiservices déploie un réseau de 30 Ambassadeurs Diversité, implantés au plus près des collaborateurs, et formés à l'accompagnement sur le Handicap. Ces Ambassadeurs Diversité animent des ateliers de formation, de sensibilisation, et accompagnent les collaborateurs disposant d'une reconnaissance de travailleurs handicapés, ainsi que tous les managers, dans la gestion du Handicap au quotidien.

## Multiculturalité

Le groupe Derichebourg est signataire de la Charte de la diversité au sein de l'Union européenne. Le Groupe témoigne ainsi de sa volonté de poursuivre et de renforcer les actions menées à tous les niveaux de l'entreprise pour favoriser la diversité dans le recrutement ainsi que dans la gestion des carrières.

Les managers du Groupe animent des équipes composées de salariés issus de plus de 125 nationalités. En cela, Derichebourg est un acteur important d'intégration.

Certaines filiales offrent à leurs salariés la possibilité de suivre des cursus de formation sur les savoirs de base et le français (obtention du DILF<sup>(1)</sup>). Ces cursus ont des impacts positifs tant sur le plan professionnel que personnel. L'employabilité des collaborateurs progresse et ces derniers ont ensuite une meilleure compréhension des directives qui leur sont données. Les salariés s'expriment et communiquent plus facilement et développent une plus grande autonomie sur leur poste de travail. Sur le plan personnel, ces formations facilitent leur vie quotidienne. Les démarches administratives deviennent plus faciles et ils peuvent même aider leurs enfants à faire leurs devoirs.

## L'engagement sociétal

Derichebourg Multiservices est engagé dans des actions d'intérêt général pour des causes en faveur de la préservation de l'environnement, l'égalité des chances ou le bien-être avec des programmes comme :

- l'arrondi sur salaire qui permet aux collaborateurs qui le souhaitent, de soutenir les associations partenaires (Sport dans la ville, Nos quartiers ont des talents, Simplon) en faisant un micro-don sur leur salaire (compris entre 0,5 et 5 €). Derichebourg Multiservices double le montant de chaque don. C'est la co-solidarité employé-employeur. Plus de 300 collaborateurs participent à ce jour à ce dispositif ;
- le « parrainage » pour accompagner les jeunes issus des Quartiers Prioritaires vers l'emploi ou l'apprentissage avec l'association Nos Quartiers ont des Talents. Depuis 2006, l'association agit en faveur de l'égalité des chances en accompagnant vers l'emploi, vers l'alternance et l'entrepreneuriat, les jeunes diplômés bac + 3 et plus, âgés de moins de 30 ans et issus de quartiers prioritaires ou de milieux sociaux modestes ;
- « United Heroes » permet aux collaborateurs de renforcer leur bien-être au quotidien par des challenges sportifs ou la lecture d'articles. En septembre 2021, Derichebourg Multiservices a participé aux HGames, la 1<sup>re</sup> compétition sportive inter-entreprises au profit du Handisport.

Depuis mars 2020, Derichebourg Multiservices met à disposition de ses collaborateurs une plateforme Solidair'Action pour leur permettre de participer activement à ces actions.

Derichebourg Environnement et Derichebourg Multiservices soutiennent en 2021 des associations reconnues d'intérêt général en faveur de l'insertion des publics éloignés de l'emploi comme Sport dans la ville ou la Cravate Solidaire. À cette occasion, une grande collecte de vêtements professionnels a été organisée fin novembre 2021 auprès des collaborateurs du Groupe, afin d'offrir aux personnes en insertion ou réinsertion professionnelle une tenue adaptée et lutter ainsi contre les discriminations liées à l'apparence lors d'un entretien d'embauche.

(1) Diplôme initial de langue française.

## 3.4 Réduire l'empreinte environnementale du Groupe

### 3.4.1 Contribuer à la neutralité carbone

L'ambition du groupe Derichebourg est de s'inscrire dans les engagements de l'accord de Paris pour la lutte contre le réchauffement climatique ; engagement marqué par la signature du French Business Climate Pledge en août 2019.

Le Groupe dispose de deux leviers permettant d'agir contre le réchauffement climatique : d'une part par son activité de recyclage et d'autre part par la réduction de ses propres émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les émissions de gaz à effet de serre calculées, selon le référentiel de l'ADEME, sur le scope 1 (émissions directes) et scope 2 (émissions indirectes associées à l'énergie), représentent pour l'exercice 2020/2021 205 230 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

Les émissions de gaz à effet de serre du Groupe se décomposent en :

- électricité achetée : 22 174 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> ;
- consommation de combustibles fossiles liée aux installations : 121 789 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> ;
- consommation de carburant liée aux déplacements : 61 267 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

70,1 % des émissions de GES sont liées au fonctionnement des installations (gaz, électricité et GNR) et 29,9 % liées au transport. Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 21,3 % en valeur absolue notamment sur l'électricité achetée et les consommations de combustibles fossiles liées aux installations.

Les deux principales causes de cette augmentation sont :

- l'accroissement du périmètre (Derichebourg España sur 12 mois contre 9 mois l'année dernière) ;
- le rebond de l'activité recyclage post-Covid (+ 24 % de tonnes traitées).

Ainsi, rapportée à l'activité, l'augmentation des émissions de GES n'est pas significative ; 37,2 kg équivalent CO<sub>2</sub>/tonne traitée à comparer aux 37,1 kg équivalent CO<sub>2</sub>/tonne traitée pour l'exercice précédent soit une augmentation de 0,3 %.

Derichebourg Environnement utilise principalement pour ses unités de recyclage, de l'électricité comme source d'énergie. La forte proportion d'électricité d'origine nucléaire dans le mix énergétique en France contribue à limiter les émissions de gaz à effet de serre de l'activité Recyclage en France.

Derichebourg Environnement travaille également sur un projet de valorisation des résidus de broyage non recyclables en combustible solide de récupération (CSR). Cette technique permettra de produire un combustible issu de déchets en substitution des énergies fossiles (charbon, fuel, etc.) et de contribuer aux objectifs nationaux de diversification du mix électrique via la réduction de 40 % de la consommation d'énergies fossiles en 2030.parc

Au-delà du plan de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, la filiale Derichebourg Propreté compense ses émissions de gaz à effet de serre résiduelles pour la deuxième année consécutive avec deux projets au Brésil : l'un finance la construction de deux centrales hydrauliques de petite échelle et l'autre la construction et la mise en fonctionnement d'un système de collecte et de brûlage de gaz d'enfouissement (décharge de Canhanduba). Grâce à ce système, le

gaz permet de générer de l'électricité. Ce sont plus de 5 682 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> qui ont été compensées cette année.

#### 3.4.1.1 Réduire les émissions de GES liées au transport

##### Services à l'Environnement

La division Environnement du Groupe a engagé la transformation stratégique de son activité transport depuis 2018.

L'entreprise dote sa flotte de camions, d'outils et de procédures lui permettant de contrôler et d'optimiser sa consommation de carburant.

Le plan de transformation transport s'articule autour de plusieurs solutions cumulatives :

- le redimensionnement et le renouvellement de la flotte à travers :
  - l'élimination des véhicules anciens surnuméraires,
  - l'acquisition de 155 véhicules neufs sur les près de 400 dédiés à la collecte que compte désormais le parc de l'activité Recyclage en France, dont seulement 15 véhicules livrés en 2021 à cause des difficultés d'approvisionnement liées à la pénurie de composants électroniques. Le renouvellement se poursuivra en 2022. Les nouveaux véhicules répondent tous à *minima* à la norme Euro VI et sont tous équipés du système AdBlue™ et de filtres à particules. Ainsi, à ce jour, 48 % de la flotte (périmètre Europe hors Italie) répond d'ores et déjà à la norme Euro VI (en baisse suite à l'intégration du parc de Derichebourg España) ;
- le choix de la bonne motorisation afin de réduire la consommation de carburant. La puissance des camions est limitée au minimum et systématiquement adaptée à la géographie locale ;
- le déploiement de la technologie fleetenergies™ (ex-AlertGasoil™).

fleetenergies™ est une solution complète de mesure et de contrôle de la consommation de carburant et des émissions de gaz à effet de serre pour faciliter le pilotage global et réduire les gaspillages (suivi du TMAVA<sup>(1)</sup>, comportement de conduite, etc.) ; la technologie utilisée est certifiée « classe 4 » par l'ADEME, soit le plus haut niveau de certification possible de l'exactitude des mesures de consommation de carburant et d'émission de CO<sub>2</sub>.

L'équipement du parc automobile avec le dispositif embarqué fleetenergies™ permet d'avoir un suivi exhaustif et précis de la consommation de carburant.

Le déploiement des capteurs embarqués a démarré au début de l'exercice 2018/2019, et s'est terminé en juin 2019 pour les parcs automobiles français, belge et allemand. Le déploiement de cette technologie a été reporté en 2022 pour la filiale Derichebourg España ;

- la formation en France des chauffeurs.

L'écoconduite rassemble les enjeux du développement durable (utilisation efficiente de l'énergie) et de la sécurité routière, en apportant aux collaborateurs toutes les solutions à mettre en œuvre au quotidien permettant d'adopter une conduite responsable, économique et écologique tout en réduisant le risque routier et la consommation de carburant.

(1) Temps moteur allumé véhicule à l'arrêt.

Les différentes filiales de la branche Environnement ont débuté les sessions de formation depuis deux ans et, à ce jour, plus de 150 chauffeurs en ont bénéficié.

Toutefois, le Groupe a changé de stratégie et s’oriente désormais vers des formations plus adaptées, visant à prendre correctement en main les nouveaux véhicules livrés (utilisation de la boîte robotisée, couple optimum...), et ce, en partenariat avec les constructeurs et les carrossiers (gestion des accessoires ; grue auxiliaire, ...). En effet, par manque de connaissance, il a été constaté que les chauffeurs pouvaient surconsommer quand ils conduisaient de nouveaux véhicules. Ceci a contribué à légèrement dégrader les indicateurs alors que la flotte est plus récente et moins polluante.

- l’aide à la planification des tournées.

Une action commune est menée entre les responsables d’exploitation sur l’activité recyclage, les planificateurs de tournées et les équipes commerciales afin d’optimiser l’organisation des tournées de collecte et la mutualisation des moyens roulants, réduisant ainsi le nombre de kilomètres inutiles.

Dans le même état d’esprit, Derichebourg a signé un partenariat en 2016 avec le groupe Michelin pour la gestion de son parc de pneumatiques. Ainsi, le Groupe a choisi de privilégier le prolongement de la vie des pneumatiques en les faisant rechapier et recréuser quand cela est possible, ce qui contribue à réduire la quantité de matière première consommée en comparaison avec la fabrication d’un pneumatique neuf.

La mise en place d’un suivi de la pression des pneumatiques a également contribué à réduire la consommation de carburant.

Ainsi par ces différentes actions, le Groupe a pour objectifs à horizon 2022 de :

- maintenir la consommation des véhicules inférieure à 42 litres/100 km ;
- diminuer le volume de gasoil consommé ;
- réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de l’activité Transport de près de 10 % par rapport au 31 décembre 2018.

Le pilotage de la performance énergétique du transport pour l’activité Recyclage est assuré par les indicateurs suivants :

|  | Services à l’Environnement |       |       |
|--|----------------------------|-------|-------|
|  | Objectif 2022              | 2021  | 2020  |
| <i>En litre par 100 km</i>                                     |                            |       |       |
| Consommation de carburant pour 100 km parcourus <sup>(1)</sup> | 42                         | 43,2  | 43,1  |
| <i>En gramme de CO<sub>2</sub> par km parcouru</i>             |                            |       |       |
| Émission CO <sub>2</sub> par km parcouru <sup>(1)</sup>        | 1 200                      | 1 327 | 1 324 |

(1) Périmètre Europe hors Italie.

S’agissant des transports aval, le Groupe privilégie toujours quand cela est possible la voie d’eau maritime ou fluviale, qui présente le meilleur coût et contribue à la préservation de l’environnement. Les ouvertures de nouveaux sites se font dès lors que cela est possible à proximité de voies d’eau.

Pour mémoire, le Groupe bénéficie d’infrastructures fluviales ou maritimes pour la plupart de ses filiales : Marseille (Purfer), Rouen et Valenciennes (Revival), Houston (Derichebourg Recycling USA), Nantes (AFM Recyclage), Bruxelles et Liège (Derichebourg Belgium), Karlsruhe (Derichebourg Umwelt GmbH), Strasbourg (Eska) etc.

Les deux dernières lignes de broyage du Groupe n’ont pas failli à cette règle : Gennevilliers (sur le domaine de HAROPA – Ports de Paris) et depuis fin septembre 2018, la nouvelle ligne de broyage de Bassens (située sur le domaine du grand port maritime de Bordeaux).

Le Groupe poursuit également l’utilisation du transport ferroviaire. Ce mode de transport constitue une alternative au transport routier (un wagon pour deux camions). Il est moins développé que le transport par voie d’eau, et ce, davantage pour des raisons structurelles que par une volonté réelle du Groupe.

Le gouvernement français a dévoilé le 13 septembre 2021 la stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire. Cette stratégie répond à l’objectif d’un doublement de la part modale du fret ferroviaire d’ici 2030 (passer de 9 % en 2019 à 18 % en 2030), inscrit dans la loi portant lutte contre le dérèglement climatique. À plus long terme, l’État se donne l’objectif d’atteindre une part modale pour le fret ferroviaire de 25 % à l’horizon 2050. Un plan d’investissement de 1 milliard d’euros dans le cadre du plan de relance et une enveloppe supplémentaire annuelle de 170 millions d’euros jusqu’en 2024 seront déployés. En tant qu’utilisateur, Derichebourg Environnement suit de près ces évolutions.

La part des tonnages transportés par voie fluviale et/ou maritime et par voie ferroviaire au niveau monde est la suivante :



| En milliers de tonnes transportées                               | 2021    | 2020  |
|--|---------|-------|
| Matières premières secondaires transportées par voie d'eau       | 1 091,1 | 792,4 |
| Matières premières secondaires transportées par voie ferroviaire | 380,2   | 264,5 |

À titre d'information, les modes de transport par voie d'eau ou ferroviaire ont permis d'éviter la circulation d'environ 58 850 poids lourds tout au long de l'exercice 2020/2021 (sur la base de 25 tonnes transportées par un poids lourd).

La filiale Poly-Environnement (Services aux Collectivités) a poursuivi ses investissements dans les transports propres pour la réalisation de ses prestations.

Ainsi, le déploiement de la technologie Active Stop-StartMC de la société québécoise Effenco s'est poursuivi sur plusieurs agences de la région parisienne et en Normandie portant à 134 le nombre de véhicules équipés soit 41 % du parc français. Par ailleurs, Derichebourg Canada a équipé au cours de l'exercice 21 camions bennes (20 % du parc) de cette technologie. Ce système est conçu pour couper le moteur d'un véhicule poids lourd lorsque celui-ci est immobile tout en maintenant opérationnels ses accessoires ainsi que ses équipements, tels que le lève-conteneurs et le système de compaction de la benne. D'une manière générale, ces arrêts représentent 40 % à 50 % de temps d'utilisation du véhicule et permettent ainsi de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre.

L'agence PolyNormandie a acquis pour son nouveau site de Colombelles (Calvados) 28 camions bennes pour la collecte des ordures ménagères (bennes OM) roulant au gaz naturel pour véhicules (GNV) et s'est dotée de sa propre station de distribution de GNV.

À ce jour, plus de 55 % (+ 15 points par rapport à 2019/2020) de la flotte de bennes OM de Poly-Environnement (périmètre France) roule au GNV soit 181 véhicules.

L'utilisation de bio-carburant de type B100 (100 % végétal) fabriqué à partir de colza cultivé et transformé en France a également été testée avec succès sur l'agence de Colombelles. Cette expérimentation sera étendue à l'activité Recyclage dès 2022. L'objectif est, à court terme, de substituer une partie du gasoil consommé par ce bio-carburant dont les émissions de CO<sub>2</sub> sont réduites de 60 % et celles de particules de 80 %.

La flotte de véhicules de fonction et de service de Poly-Environnement (périmètre France, 150 véhicules) est composée à 58 % de véhicules hybrides ou électriques.

### Multiservices

96 % des émissions directes de GES de Derichebourg Multiservices proviennent de sa flotte de plus de 2 000 véhicules.

Une étude du parc automobile a été menée en 2020, elle visait à identifier les actions permettant de réduire le taux moyen d'émissions de CO<sub>2</sub>/km de la flotte de véhicules, à assurer la continuité de service de l'activité et à optimiser le Total Cost of Ownership (TCO).

Le plan d'action suivant a été déployé en 2021 :

- recrutement d'un responsable du parc ;
- mise en place d'un logiciel de suivi de parc ;
- définition d'une nouvelle car policy intégrant 4 packs mobilité (car pack, green car pack, plug-in pack et green pack) dont 2 proposant des solutions de crédit mobilité afin d'encourager des solutions de mobilité alternative à la voiture de fonction.

Ces actions ont permis cette année d'anticiper les obligations de la loi LOM (loi d'orientation des mobilités). En effet, 248 véhicules ont été renouvelés dont 10 % ont un faible niveau d'émissions (inférieur à 60 g CO<sub>2</sub>/km). Au total, 7 % du parc a une motorisation électrifiée (contre 3 % l'exercice dernier) et un tiers du parc, un niveau d'émissions inférieur à 116 g de CO<sub>2</sub>/km (selon la norme WLTP).

### 3.4.1.2 Améliorer l'efficacité énergétique des sites

Derichebourg Environnement est engagée dans une démarche volontaire de maîtrise de la consommation d'énergie à travers notamment la certification ISO 50001 dans les deux filiales Refinal Industries et Derichebourg Umwelt GmbH.

Le groupe Derichebourg a mis en place différentes actions visant à réduire la consommation énergétique de ses unités de production. Les plus significatives sont :

- l'installation sur les lignes de broyage de variateurs de fréquence permettant d'ajuster en temps réel la fourniture d'énergie aux besoins ;
- le remplacement progressif des moteurs des unités de broyage par des moteurs à meilleur rendement énergétique ;
- l'acquisition de nouvelles presses-cisailles équipées de technologies à variateurs de fréquence.

Par ailleurs, la deuxième phase d'audits énergétiques réglementaires s'est déroulée en 2019 et 2020 pour l'ensemble des filiales françaises concernées. Pour les activités les plus consommatrices d'énergie, ces audits sont réalisés par des sociétés spécialisées dans le domaine de l'efficacité énergétique. Ces sociétés s'engagent à répondre aux exigences de la norme européenne NF EN 16247 (1 à 4) et permettront au Groupe d'établir un plan d'actions 2022 en matière d'efficacité énergétique.

Le suivi du plan d'actions sera réalisé en parallèle du suivi du nouvel indicateur défini dans la feuille de route RSE, à savoir la consommation d'énergie des sites d'exploitation ramenée à la tonne traitée.

| En kWh PCI** par tonne traitée                      | Activité Recyclage* |      |      |
|---|---------------------|------|------|
|   | Objectif 2022       | 2021 | 2020 |
| Consommation d'énergie des sites à la tonne traitée | 30                  | 30,4 | 32,5 |

\* Périmètre France, hors REFINAL INDUSTRIES.

\*\* Pouvoir calorifique inférieur : quantité théorique d'énergie contenue dans un combustible.

Cet indicateur prend en compte les consommations d'électricité et de gasoil non routier des sites. Les consommations de gaz n'étant pas significatives (hormis pour les deux sites d'affinage d'aluminium de Refinal Industries), par souci de simplification, elles ne sont pas prises en compte. La société Refinal Industries ne fait pas partie du périmètre de cet indicateur ; son activité est d'une part très spécifique et est, d'autre part, encadrée par la certification ISO 50001.

La nette amélioration de l'indicateur est liée au retour à un niveau d'activité pré-Covid. En effet, les installations du Groupe avaient fonctionné pendant plusieurs mois en sous-capacité, lors de l'exercice précédent, expliquant la surconsommation à la tonne traitée.



consommation  
électrique

**142,5** GWh

+ 17 % par rapport à 2020

Par ailleurs, les consommations énergétiques en valeur absolue sur l'ensemble du Groupe (périmètre monde) sont les suivantes <sup>(1)</sup>:



L'augmentation en valeur absolue des différentes consommations est liée d'une part au rebond de l'activité post-Covid (+24 % en volume) et d'autre part à l'intégration de Derichebourg España sur 12 mois au lieu de 9 lors du précédent exercice.



La consommation de gaz pour les installations est portée à 98,5 % par les quatre affineries du Groupe (aluminium et plomb) utilisant cette source d'énergie pour le fonctionnement de leurs fours d'affinage.

La consommation de GNV a fortement augmenté par rapport à l'exercice précédent (+ 46,1%) suite au déploiement de nouveaux camions sur l'activité Collecte en lieu et place de camions roulant au gasoil.

La part de bio-carburant et d'essence dans la consommation globale de carburant est croissante et se porte aujourd'hui à 2 % de la consommation globale.

Ainsi avec la diversification des carburants, le Groupe observe pour la première année une baisse de la consommation de gasoil (- 3,1 %).

Par ailleurs, Derichebourg Environnement a poursuivi pour la deuxième année consécutive son partenariat avec la société Total Flex pour la mise à disposition de capacités d'effacement de sa consommation d'électricité.

L'effacement ou flexibilité électrique est la capacité d'un site à diminuer, voire arrêter sa consommation en cas de forte demande ou de pénurie d'offre, et ce, à la demande de Réseau de Transport Électricité (RTE). En effet, en cas de pic de consommation, pour ne pas avoir à redémarrer des centrales électriques anciennes et polluantes (notamment au charbon, très émettrices de CO<sub>2</sub>), RTE sollicite les entreprises volontaires pour qu'elles diminuent fortement leur consommation et atténuent ledit pic.

L'impact est double : cela permet d'éviter un éventuel black-out sur le territoire et contribue à réduire l'intensité carbone du mix énergétique français.

Le Groupe met ainsi à disposition de RTE via Total Flex une capacité de 19 MW au travers de 37 sites de production.

À titre de comparaison, cette puissance correspond à la puissance de quasiment 3 200 foyers français types (en prenant comme puissance souscrite par logement 6 kVA).

(1) La consommation de gasoil de Derichebourg España a été estimée à partir des kilomètres parcourus par les camions et en prenant la consommation moyenne mesurée en France par le Système fleetenergies.

### 3.4.1.3 Émissions de gaz à effet de serre évitées

Une activité au service de l'économie circulaire :  
la valorisation des déchets métalliques

De par la nature de son activité historique, le recyclage de déchets métalliques, Derichebourg Environnement contribue à la préservation des ressources naturelles (minerai de fer, cuivre, bauxite, etc.) tout en diminuant les quantités de déchets éliminés.

Les déchets métalliques sont tout d'abord triés. Ceux ne nécessitant aucun traitement sont directement regroupés par qualité puis revendus. Les ferrailles nécessitant un processus de préparation industriel avant d'être consommées par les aciéries sont soit cisailées ou découpées (ferrailles épaisses) soit broyées (ferrailles légères ou mélangées à d'autres matières).

Derichebourg Environnement a traité au cours de cet exercice 3,96 millions de tonnes de ferrailles et plus de 626 600 tonnes de métaux non ferreux.

Dans la continuité de cette activité de traitement de déchets métalliques, Derichebourg dispose également en France de deux affineries d'aluminium. L'affinerie historique de Lomme a produit 67 340 tonnes de lingots d'aluminium. L'affinerie de Prémery acquise plus récemment a produit cette année 10 440 tonnes de lingots en consommant d'autres variétés d'aluminium que celles consommées à Lomme.

Le Groupe a également accru sa capacité de production d'aluminium par l'acquisition de la société Lyrsa (renommée Derichebourg España) qui a produit 15 430 tonnes de lingots dans son affinerie au cours de l'exercice.

Par ailleurs, toujours par l'acquisition de la société Lyrsa, le Groupe possède désormais une affinerie de plomb qui a produit 24 600 tonnes de lingots.

Ainsi, en remettant sur le marché des matières premières secondaires de qualité, le groupe Derichebourg contribue à la réduction de la consommation globale d'énergie. En effet, le recyclage des métaux économise une grande quantité d'énergie par rapport à la production primaire de ces métaux : jusqu'à 94 % pour l'aluminium et 40 % pour l'acier (source : ADEME/Federec, Évaluation environnementale du recyclage en France selon la méthode de l'ACV <sup>(1)</sup> – mai 2017).

De plus, l'utilisation de matières premières secondaires pour la production d'acier neuf ou de métaux non ferreux permet de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur production à partir de matières premières. En effet, la production d'une tonne d'acier issue de matières recyclées permet de réduire de 58 % les émissions de CO<sub>2</sub> et même 93 % pour la production d'une tonne d'aluminium de seconde fusion (source ADEME/Federec, Évaluation environnementale du recyclage en France selon la méthode de l'ACV – mai 2017).

Le Groupe estime à 6,9 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (+ 30 % par rapport à l'exercice précédent) le volume d'émissions évitées grâce à son activité et celle de ses clients, soit les émissions annuelles de plus de 985 000 habitants en France <sup>(2)</sup>.



volumes d'émissions évitées

**6,9** millions de tonnes eq. CO<sub>2</sub>

émissions annuelles de

**= 985 000** français

(1) Analyse du cycle de vie.

(2) Étude Zen 2050 EpE émission de 7 tonnes de CO<sub>2</sub>/habitant/an.

### 3.4.2 Accompagner les clients vers la transition écologique

De par ses activités, Derichebourg Multiservices consomme peu de matières premières. Néanmoins, ses offres de service intègrent la mise en œuvre de solutions permettant de réduire l'impact environnemental de ses prestations.

Derichebourg Multiservices intègre à ses process d'intervention des matériels disposant de technologies économes en eau et en énergie. L'activité Propreté utilise par exemple des produits hyperconcentrés et des systèmes de dosage adaptés afin d'obtenir une réduction des déchets à la source. Enfin, Derichebourg Propreté veille à favoriser l'utilisation de produits chimiques à label écologique : produits enzymatiques, éco-labellisés ou issus de solutions d'hydrolyse et d'ionisation de l'eau. 74,2 % des produits utilisés sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2021 font partie de la gamme écoresponsable.

Dans ses activités liées à l'entretien des espaces verts, les activités Derichebourg Propreté et Derichebourg Espaces Verts veillent à proposer des solutions alternatives permettant de réduire la quantité de produits phytopharmaceutiques utilisée.

Une des ambitions de Derichebourg Multiservices est d'accompagner ses clients dans l'amélioration de leur performance environnementale. Les filiales Derichebourg Énergie, Derichebourg Énergie E.P. et Derichebourg Propreté développent ainsi leurs offres en ce sens. Derichebourg Énergie se positionne comme un partenaire de l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine de ses clients en réalisant 13,3 % de son chiffre d'affaires sur des activités de services spécialisés dans la performance énergétique des bâtiments et dans l'installation, la maintenance et réparation d'instruments de mesure, régulation et de contrôle de la performance énergétique. Cette filiale accompagne ses clients dans la mise en œuvre de leur démarche HQE (haute qualité environnementale), ISO 50001 (management de l'énergie) et leur propose des contrats de performance énergétique (incluant les prestations forfaitaires d'intéressement). Des rapports spécifiques sont mis en place et suivis par une structure dédiée à l'efficacité énergétique. Une plate-forme numérique de suivi énergétique permettant la consultation de données de consommations/confort en temps réel, la détection des dérives et la mise en œuvre de plans d'actions de performance énergétique est également utilisée. Cet outil partagé avec les clients et les équipes opérationnelles permet d'impliquer tous les acteurs et a permis de poursuivre le pilotage énergétique pendant la période de confinement.

La filiale Derichebourg Énergie accompagne également ses clients dans leur diminution des émissions de gaz à effet de serre, notamment en leur apportant des conseils en leur proposant le remplacement ou le retrofit des groupes frigorifiques fonctionnant avec des fluides frigorigènes à fort potentiel de réchauffement global.

Derichebourg Énergie E.P. est un acteur important en Île-de-France dans la rénovation de l'éclairage public des communes à travers le déploiement de la technologie LED et le développement de contrats à haute performance énergétique. Cette solution permet de réduire très rapidement la facture énergétique, le coût des abonnements auprès des fournisseurs d'énergie mais également de façon considérable le

coût de la maintenance. Par ailleurs, la mise aux normes les plus exigeantes en matière de colorimétrie et de perte d'éclairage permet de réduire la pollution lumineuse dirigée vers le ciel, réduisant l'impact de l'éclairage public sur la biodiversité tout en améliorant là encore la consommation d'énergie.

Le service proposé par Derichebourg Énergie E.P. répond au besoin des collectivités de diminuer leur budget de fonctionnement et leur impact environnemental et repose sur l'utilisation des technologies les plus avancées : lanternes à efficacité énergétique renforcée, variation de puissance, sources énergétiques photovoltaïques et éoliennes. Les moyens matériels utilisés participent également à l'objectif d'efficacité énergétique : véhicules et nacelles électriques, études de reconnaissance au moyen de drones légers, optimisation des tournées d'entretien pour en minimiser l'impact environnemental, etc.

Enfin, Derichebourg Énergie E.P. est un acteur reconnu des nouvelles mobilités électriques au travers de l'installation, la maintenance et la supervision de réseaux de bornes de recharge pour véhicules électriques (qualification IRVE<sup>(1)</sup>), participant à la réduction de l'empreinte carbone du parc automobile français.

L'amélioration des consommations globales d'énergie obtenues chez les clients à fin septembre 2021 et ce, depuis le début des contrats, est de 15 % en moyenne pour Derichebourg Énergie et de 83 % pour Derichebourg Énergie E.P. Ce taux important pour Derichebourg Énergie E.P. s'explique par le remplacement complet des lanternes réalisé sur cette activité.

La société LE STUDIO LED (LSL), filiale du pôle Multiservices, conçoit des LED (diodes électroluminescentes) innovantes sur mesure pour l'usage du client final grâce à l'analyse en amont de son environnement et de ses objectifs économiques et RSE. LSL sélectionne ses composants de façon à atteindre des niveaux de performance supérieurs aux standards du marché en matière de durée de vie notamment L90B10<sup>(2)</sup> et de rendement lumineux jusqu'à 160 lm/W. Une technologie innovante de pilotage de parc a été développée avec pour objectif d'ajuster la luminosité aux besoins réels des usagers et ainsi réduire les consommations d'énergie, tout en apportant plus de confort et de services aux usagers ou à l'exploitant. Ses compétences et son expertise ont été reconnues par l'OPQIBI (Organisme de qualification de l'ingénierie) en 2020 qui a certifié l'entreprise RGE (reconnu garant de l'environnement) Études d'éclairage intérieur, qualification qui permet de valider les dossiers de subventions des certificats d'économies d'énergie (CEE) et marquer encore plus sa différence et son adéquation aux besoins de ses clients-partenaires.

Par ailleurs, Derichebourg Propreté a élargi son offre de service en accompagnant ses clients dans la mise en œuvre de solutions de tri de différents types de déchets. Cette offre permet au client d'avoir un interlocuteur unique pour sa prestation de nettoyage de bureau assurant une traçabilité et une valorisation de ses déchets. Il s'agit des déchets d'activité tertiaires et de bio-déchets principalement.

En devenant expert agréé Global Climate Initiative, Derichebourg Multiservices propose à ses clients une offre décarbonée. Cette offre consiste à mesurer les émissions de gaz à effet de serre de l'activité sur site client, de les réduire et de compenser les émissions incompressibles.

(1) Infrastructure de recharge de véhicule électrique.

(2) Indicateur de durée de vie des LED.

## 3.5 Être un acteur majeur de l'économie circulaire

### 3.5.1 Garantir la fiabilité de nos installations

Derichebourg a signé en juillet 2019 un contrat de prêt de 130 millions d'euros avec la Banque européenne d'investissement (BEI), destiné à contribuer au financement à long terme d'un programme pluriannuel d'investissements en France dans le domaine du recyclage et de l'économie circulaire. Les investissements de ce programme pluriannuel concernent principalement l'amélioration des taux de valorisation des matières traitées, l'adaptation des broyeurs aux meilleures techniques disponibles (en matière de traitement des eaux, captation des fumées, protection contre le bruit) et la réduction de la consommation d'énergies fossiles (camions et engins de manutention).

#### 3.5.1.1 Maîtriser les risques environnementaux

Derichebourg Environnement veille, par une gestion rigoureuse des déchets réceptionnés et un entretien au quotidien de ses installations, à la prévention des risques environnementaux et des pollutions sur ses 224 sites industriels.

Les investissements en matière de protection de l'environnement se sont élevés au cours de l'exercice 2020/2021 à plus de 12 M€.

À cela s'ajoutent les dépenses en fonctionnement en faveur de l'environnement de près de 3 M€ qui permettent en permanence au Groupe de disposer d'un outil industriel en phase avec ses obligations réglementaires.

Le travail sur des zones imperméabilisées (zones bétonnées) et le traitement des eaux de ruissellement sont deux facteurs importants de limitation de la pollution des sols et des cours d'eau. Le Groupe apporte une extrême vigilance à l'entretien de ses infrastructures, et chaque année, reprend et réhabilite les zones bétonnées usées par le passage des engins et l'activité.

Pour assurer la maîtrise globale des risques environnementaux, les filiales du Groupe ayant des sites industriels ou des exigences clients spécifiques se sont engagées dans des certifications ISO 14001 de leurs systèmes de management environnemental avec pour objectif une certification de 100 % des sites concernés en 2022.

Anticipant cet objectif, plusieurs filiales ont d'ores et déjà obtenu la triple certification QSE pour tout ou partie de leurs sites d'exploitation :

- AFM RECYCLAGE : 36 sites certifiés ;
- ESKA : 23 sites certifiés ;
- POLY-ENVIRONNEMENT : 14 agences certifiées ;
- REVIVAL : 19 sites certifiés.

PURFER a rejoint le cercle des sociétés triplement certifiées avec 100 % de ses 28 sites certifiés en 2021.

La part des sites certifiés ISO 14001 a, de ce fait, nettement progressé au cours de cet exercice (+ 12 points).

|   | Objectif 2022 | 2021   | 2020   |
|---|---------------|--------|--------|
| Part des sites certifiés ISO 14001 <sup>(1)</sup> | 100 %         | 59,8 % | 47,7 % |

(1) Calcul par rapport aux sites industriels, sites pour lesquels une exigence client a été exprimée ou sites pour lesquels une certification a été décidée dans le cadre d'une politique d'entreprise.

#### limiter les nuisances dues aux installations – Respect des exigences du BREF <sup>(1)</sup> Broyeur

Les différentes filiales du Groupe concernées respectent leurs obligations de suivi des rejets dans l'air et dans l'eau. Des plans de surveillance sont établis dans chaque filiale.

Dans le cadre de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles, les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) pour le traitement des déchets ont été publiées le 10 août 2018.

Comme le prévoit la réglementation, le Groupe a déposé, pour chacun des sites concernés, les dossiers de réexamen « au regard des meilleures techniques disponibles ».

Un plan d'actions et d'investissements Groupe est déployé jusqu'en 2022 et au-delà afin de mettre en conformité les différentes installations quand cela est nécessaire. Le prêt de 130 millions d'euros accordé par la Banque européenne d'investissement (voir 3.5.1) est notamment utilisé pour cela.

Les provisions pour risques environnementaux évoluent comme suit :

| En millions d'euros        | 2021 | 2020 |
|----------------------------|------|------|
| Services à l'Environnement | 9,4  | 6,7  |

(1) Best Available Technology REference.

Dans ce cadre, afin d'améliorer la qualité des rejets atmosphériques des lignes de broyage, le Groupe a testé sur le site de Charleroi un système de filtres à manches avec injection de produits absorbants (chaux, charbon actif, mélange des deux...). À la suite de cette phase de tests, il a été décidé d'équiper le site de cette nouvelle technologie. Les travaux auront lieu au cours de l'exercice prochain pour un montant de plus de 800 k€.

#### Remise en état des sites – Cessation d'activités en cours

Une des forces du groupe Derichebourg réside dans la maîtrise de son patrimoine foncier. Ainsi, les filiales font l'objet d'une analyse permettant de recenser les sites qui seront amenés à cesser leur activité à plus ou moins long terme.

Les cessations d'activités actées font l'objet de plans de gestion, et le cas échéant de provisions prenant en compte le coût financier global de la remise en état des sites.

De plus, le Groupe constitue des garanties financières (transport transfrontalier de déchets, mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement (décret n° 2012-633 du 3 mai 2012), etc.).

Le montant des garanties financières émises au 30 septembre 2021 s'élève à 15,5 M€ contre 10,1 M€ au 30 septembre 2020.

**Relations avec le voisinage**

Derichebourg Environnement génère une activité importante de transport pour la collecte et la réception des flux ainsi que pour les ventes des produits préparés en gros volumes.

Cet engagement est suivi via l'indicateur suivant :

|   | Services à l'Environnement |        |       |
|---|----------------------------|--------|-------|
|   | Objectif 2022              | 2021   | 2020  |
| Part des plaintes ayant été traitées (réponse écrite apportée) <sup>(1)</sup> | 100 %                      | 88,9 % | 100 % |

(1) Périmètre monde.

Seulement deux plaintes n'ont pas fait l'objet de réponse écrite sur cet exercice mais sont en cours de traitement.

Le nombre de plaintes reçues au cours de l'exercice est en hausse (+ 38 % par rapport à 2019/2020) avec un total de 18 plaintes enregistrées, mais reste relativement faible compte tenu du nombre de sites du Groupe. De plus, cette augmentation fait suite à une très forte baisse lors de l'exercice précédent liée en partie à la baisse d'activité générale due à la pandémie de Covid-19.

Afin de faciliter et de ce fait fiabiliser encore davantage la remontée et le traitement des plaintes, il a été décidé d'utiliser le nouvel intranet QHSE qui permettra d'en assurer un suivi centralisé.

La nouvelle procédure Groupe concernant la gestion des plaintes précise l'organisation mise en place.

Par ailleurs, différentes actions sont menées au quotidien sur les sites d'exploitation du Groupe afin de créer du lien avec le voisinage et d'améliorer l'intégration des sites dans le paysage local.

Plusieurs sites (Athis-Mons, Bruyères-sur-Oise, Gennevilliers, Vitré) organisent régulièrement des visites scolaires ou journées « Portes ouvertes » autour de la thématique du recyclage.

**3.5.1.2 Maîtriser les risques incendie**

Une cellule pluridisciplinaire au niveau du siège (service technique, QSE, direction projets) est chargée de dynamiser la prévention incendie par :

- l'organisation de séminaires sécurité incendie ;

Par ailleurs le bruit, les aspects visuels ou sonores et la sécurisation des sites d'exploitation sont des thèmes qui concernent les riverains.

Ainsi, en cas de plaintes en lien avec les aspects RSE, celles-ci sont gérées par les services QSE en filiales.

Afin d'assurer une gestion irréprochable des plaintes par le Groupe, il a été décidé d'apporter systématiquement une réponse écrite à chaque plainte.

- la réalisation d'audits internes en lien avec l'ingénieur prévention du courtier en assurance du Groupe ;
- le suivi des plans d'actions associés aux audits ;
- le déploiement des solutions Groupe sur tous les sites :
  - maintien des stocks à des niveaux très bas,
  - arrosage préventif des stocks de ferrailles à broyer en période estivale,
  - thermographie infrarouge sur les sites de production,
  - détection / extinction des salles électriques et des centrales hydrauliques,
  - réalisation d'exercices incendie en collaboration avec les sapeurs-pompiers (SDIS) ;
- l'expérimentation de nouvelles solutions.

Les investissements en matière de prévention incendie se sont élevés à près de 1,2 M€ en 2020/2021.

Les départs de feu et incendies sont déclarés en temps réel via l'outil digital d'alerte en cas d'accidents ou d'incidents, opérationnel sur l'activité Recyclage en Europe ainsi que sur toute l'activité de Collecte. En fonction du niveau de gravité, différents niveaux d'alertes permettent de garantir l'information et la prise en compte immédiate de l'incident jusqu'aux plus hauts niveaux de l'entreprise. Cet outil favorise la réalisation de retours d'expériences diffusés à l'ensemble des sites du Groupe.

### 3.5.2 Améliorer la valorisation des déchets traités sur les installations (résidus de broyage)

Le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire est au cœur de l'actualité politique française. Découlant de la feuille de route économie circulaire parue en 2018, ce texte comporte des dispositions centrales pour l'industrie du recyclage, comme la fixation de taux d'incorporation de matières premières de recyclage dans les nouveaux produits, une meilleure prise en compte de la recyclabilité des produits, ou encore une refonte des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP).

Par ailleurs, des solutions doivent être trouvées face au manque d'exutoires en installations de stockage de déchets, pour accorder un accès privilégié aux déchets ultimes issus des opérations de tri et de recyclage. En effet, liée à l'objectif de division par deux des déchets enfouis à horizon 2025 par rapport à 2010, la diminution des capacités autorisées en centres de stockage a impacté l'ensemble de la chaîne de valeur du recyclage depuis 2018. Parallèlement, un encadrement strict doit être mis en place pour limiter l'accès des déchets valorisables en centre de stockage.

Ainsi, le groupe Derichebourg s'est fortement mobilisé en 2019 pour aller à la rencontre des parlementaires sur les territoires, en organisant des visites de sites à leur attention, afin de les sensibiliser au métier du Recyclage qui est un pilier incontournable de l'économie circulaire. L'arrivée de la Covid-19 en 2020 a freiné quelque peu cette dynamique.

#### 3.5.2.1 Limiter la quantité de résidus de broyage produits

Le Groupe exploite 28 lignes de broyage dédiées aux déchets métalliques en mélange dans le monde, dont 17 en France. L'avantage de cette technologie est de permettre de séparer des fractions métalliques ferreuses des fractions métalliques non ferreuses, un mélange contenant à la fois des métaux, des plastiques et des résidus de broyage.

Les « mines de surface » qu'exploite Derichebourg Environnement se complexifient avec les avancées technologiques des produits de grande consommation. Parallèlement, les évolutions réglementaires en Europe, et notamment en France, imposent des taux de recyclage et de valorisation (déchets d'équipements électriques et électroniques, véhicules hors d'usage, etc.) de plus en plus élevés, nécessitant de la part du Groupe des investissements constants en R&D. Les efforts dans ce domaine lui permettent de disposer de technologies de séparation et de tri qui font référence dans les métiers du recyclage.

Longtemps, les résidus de broyage, les plastiques, et même quelques résidus métalliques non détectés, ont été mis en centre d'enfouissement. Historiquement, jusqu'à 25 % des tonnes entrantes sur un broyeur étaient ainsi enfouies. Depuis plusieurs années, et notamment depuis l'amélioration des techniques de détection (induction pilotée, détection infrarouge, rayons X, tri optique...), le Groupe s'efforce de réduire la part de résidus expédiés en centre d'enfouissement. Au cours de l'exercice, les lignes de broyage du Groupe (hors Espagne) ont produit 312 000 tonnes de fractions résiduelles (+ 7 % par rapport à 2019/2020 lié au retour à une activité « normale » mais en baisse de 8 % par rapport à l'exercice 2018/2019).

Les opérations de dépollution et de démantèlement pré-broyage (pare-chocs, réservoirs, pare-brise sur les VHU, contrepoids en béton sur les GEM HF, etc.) permettent également de faire baisser les quantités de résidus de broyage produits.

#### La filière des véhicules hors d'usage (VHU)

La réglementation française fait porter la responsabilité de l'atteinte des taux de recyclage et de valorisation sur le couple centre VHU-broyeur VHU. Chaque broyeur est en relation avec plusieurs centres VHU, chargés d'assurer la dépollution du véhicule avant broyage. Les taux de recyclage présentés ci-après ont été déterminés pour chaque broyeur, puis une moyenne pondérée (au regard du nombre de VHU traités) a été calculée pour le Groupe. Les données sont celles de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Le tableau ci-dessous présente les taux moyens de réutilisation et recyclage et de réutilisation et valorisation atteints par l'ensemble des sites de broyage français du Groupe.



|  | Objectif réglementaire | 2021    | 2020   |
|--|------------------------|---------|--------|
| Taux moyen de réutilisation et de recyclage des VHU    | 85 %                   | 85,5 %* | 86,1 % |
| Taux moyen de réutilisation et de valorisation des VHU | 95 %                   | 96,0 %* | 93,0 % |

\* Données ADEME 2019.

Il est rappelé que les chiffres communiqués dans le présent rapport correspondent aux déclarations relatives aux destructions réalisées en 2019 compte tenu du délai de certification des déclarations.

Le taux moyen de réutilisation et de valorisation des VHU est en nette amélioration pour l'année 2019 et permet au Groupe de respecter les obligations européennes.

Ce taux est intimement lié au traitement des résidus de broyage. Leur hétérogénéité rend particulièrement complexe leur valorisation matière. Ainsi, à ce jour, une des principales solutions de valorisation des résidus de broyage est l'incinération avec valorisation énergétique.

Or, en 2018, le Groupe a connu de grandes difficultés avec plusieurs exutoires pour cette filière de traitement, notamment sur les filiales ESKA et REVIVAL (incinérateurs fermés, incidents d'ordres administratifs et techniques...).

Ces difficultés ont été rencontrées par toute la profession qui a vu son taux de valorisation chuter à 94,2 % au niveau national, caractérisant une tendance conjoncturelle.

La situation est partiellement rentrée dans l'ordre courant 2019.

La diversification des exutoires pour le traitement des refus d'induction et des fines (autres résidus permettant d'atteindre les taux de valorisation) a contribué à récupérer des points de valorisation non métallique (matière et/ou énergétique).

À titre d'exemple, les refus d'induction présentent une part en plastiques qui peut être valorisée en cimenterie (valorisation énergétique et valorisation matière à travers l'incorporation des cendres dans le ciment).

Le groupe Derichebourg Environnement, via sa filiale ECO-VHU, gestionnaire-distributeur de véhicules hors d'usage (VHU), assure depuis 1993 l'interface entre les constructeurs et importateurs d'automobiles, les concessions et les centres VHU partenaires de son réseau.

ECO-VHU a mis en place et anime un réseau de plus de 400 centres VHU « démolisseurs » agréés partenaires sur toute la France, complétés par le réseau de plus de 100 sites agréés VHU du Groupe, afin de répondre aux obligations réglementaires de ses donneurs d'ordres. Il s'agit particulièrement de l'arrêté du 27 juin 2011 relatif aux réseaux de centres

VHU qui doit être mis en place par les producteurs ou importateurs de véhicules en application de l'article R. 543-156-1 du Code de l'environnement.

Depuis 2010, ECO-VHU est partenaire du groupe Stellantis - 1<sup>er</sup> constructeur automobile européen et 1<sup>er</sup> au niveau mondial en termes de performance RSE - et assure la gestion de son réseau pour une grande partie du sud de la France.

Par suite du rachat d'Opel par le groupe Stellantis, ECO-VHU est désormais l'opérateur gestionnaire des VHU de cette marque sur la grande partie sud de la France.

ECO-VHU est également le partenaire de la Direction nationale d'interventions domaniales (DNID) depuis 2014 pour la mise en destruction des véhicules réformés de l'Etat et ses administrations sur le territoire national.

ECO-VHU bénéficie de toute l'expérience de Derichebourg Environnement en matière de traitement et de recyclage des VHU, de relations avec les démolisseurs et profite des synergies de l'ensemble des filiales du Groupe.

ECO-VHU dispose d'un outil informatique spécifiquement développé pour ses besoins, lui permettant de communiquer avec les différentes parties prenantes internes et externes, et de garantir la traçabilité des VHU.

Par son suivi, ses actions d'accompagnement et d'animation, ECO-VHU est en mesure de garantir l'atteinte réglementaire des taux de recyclage des VHU de son réseau mesurés en 2019 à 86 % pour le taux de réutilisation et de recyclage (objectif réglementaire de 85 %) et à 96 % pour le taux de réutilisation et de valorisation (objectif réglementaire de 95 %).

|                                | 2021 | 2020 |
|--------------------------------|------|------|
| Nombre de centres VHU agréés*  | 106  | 106  |
| Nombre de broyeurs VHU agréés* | 17   | 17   |

\* Périmètre France.

En France, au cours de l'exercice 2021, le Groupe a traité dans ses broyeurs plus de 421 000 tonnes de VHU (+ 16,6 %).

**La filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)**

En France, les DEEE font l'objet d'un traitement séparé. Pour cette filière, les taux de recyclage des flux sont au minimum conformes à ceux figurant dans les cahiers des charges des éco-organismes.

Les sites de recyclage de DEEE du Groupe sont engagés dans une démarche de labellisation selon le référentiel européen WEEELABEX. Ce label garantit aux éco-organismes que les installations réalisent une dépollution performante, atteignent les taux de recyclage et de valorisation fixés et assurent la traçabilité des filières aval empruntées par les fractions issues du traitement.

Les taux de recyclage et de valorisation des différentes unités du Groupe répondent parfaitement aux obligations réglementaires.

**recyclage et valorisation gros électroménager froid**

93%



**recyclage et valorisation gros électroménager hors froid**

90%



**recyclage et valorisation petits appareils en mélange**

83%



|   | Objectif réglementaire | Taux atteints par le Groupe * |      |
|---|------------------------|-------------------------------|------|
|   |                        | 2021                          | 2020 |
| <b>Filière DEEE</b>   |                        |                               |      |
| Taux de recyclage et valorisation gros électroménager froid (GEM F)       | 85 %                   | 93 %                          | 94 % |
| Taux de recyclage et valorisation gros électroménager hors froid (GEM HF) | 85 %                   | 90 %                          | 90 % |
| Taux de recyclage et valorisation petits appareils en mélange (PAM)       | 78 %                   | 83 %                          | 83 % |

\* Résultats des campagnes annuelles de caractérisation.

### Les nouvelles installations

Le Groupe, sur son site de Rennes, a investi en 2021 près de 1,8 M€ dans une nouvelle ligne de recyclage dédiée au gros électroménager (lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge). La cabine de tri « dernière génération » permet d'atteindre de meilleurs taux de recyclage et améliore les conditions de travail des opérateurs. Le site est exploité en lien avec l'entreprise d'insertion Envie (14 salariés sur le site), avec qui Derichebourg Environnement a un partenariat depuis 2007.

Le Groupe a également été lauréat du plan France relance et obtenu le trophée du projet le plus structurant à l'échelle régionale pour sa future unité de recyclage des GEM Froid qui verra le jour en 2022-2023 à Bonneuil-sur-Marne (Val-de-Marne). Cette ligne viendra compléter le dispositif du Groupe en Ile-de-France avec la possibilité de traiter les GEM Froid du sud de la région ; l'installation de Bernes-sur-Oise se trouvant dans le nord.

Les travaux d'implantation de la nouvelle ligne de traitement de GEM Froid du site de Mejorada del Campo (Madrid) ont débuté au cours de l'exercice 2020/2021 et se termineront en 2022.

### Les contrats gestionnaires de déchets (GDD)

Le Groupe est également un des précurseurs de la réintégration des DEEE dans le circuit de collecte officiel.

Ainsi, en partenariat avec les éco-organismes ECOSYSTEM et ECOLOGIC, dans le cadre de contrats « gestionnaires de déchets (GDD) », le Groupe a mis en place sur la majeure partie de ses différents sites d'exploitation (140 sites dont 17 unités de broyage) des opérations de tri des DEEE des lots de ferrailles à broyer.

Ces DEEE dits « égarés » (car hors filière éco-organisme) sont réintégrés dans la filière officielle afin d'y être traités dans le respect de la réglementation en vigueur, et font l'objet d'un reporting auprès des éco-organismes.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition (pour les sites français) des résidus de broyage en fonction de leur destination :

| En milliers de tonnes                                     | Objectif 2022 | 2021   | 2020   |
|---|---------------|--------|--------|
| Résidus de broyage générés                                | -             | 224,0  | 199,8  |
| Résidus de broyage mis en filière de valorisation         | -             | 68,1   | 66,1   |
| Part de résidus de broyage mis en filière de valorisation | 40 %          | 30,4 % | 33,1 % |

Les tonnes mises en filière de valorisation incluent à la fois les tonnages envoyés dans des filières de valorisation énergétique et les tonnages envoyés dans des filières de valorisation matière, pour leur tonnage brut. Ces tonnes font l'objet de toutes les réflexions visant à améliorer leur valorisation.

Cette activité, répondant à la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a été déployée en 2019 sur les flux DEEE professionnels.

Toujours dans ce contexte, le Groupe a conclu en septembre 2019 un partenariat avec l'éco-organisme ECOLOGIC pour la reprise des cuisines professionnelles.

Sur l'exercice 2020/2021, le Groupe a ainsi contribué à la réintégration dans la filière officielle de recyclage de plus de 70 000 tonnes de DEEE, en augmentation de 27 % par rapport à l'exercice précédent.

Au global, le Groupe a traité dans ses 11 installations dédiées en France, plus de 225 100 tonnes de DEEE.

Dans cette dynamique de progression, et notamment grâce à ses nouvelles installations, le Groupe ambitionne toujours d'augmenter sa capacité de recyclage des DEEE sur les différents flux durant l'exercice 2021/2022

### 3.5.2.2 Augmenter les efforts de recherche de traitement des résidus de broyage

Les actions menées à ce titre sont :

- extraire les fractions plastiques qui peuvent être recyclées ;
- valoriser les dernières fractions métalliques ;
- séparer les fractions fines pouvant servir de sous-couche lors de la construction de routes ;
- préparer des mélanges de déchets suffisamment homogènes et conformes à des cahiers des charges leur permettant d'être acceptés sous forme de combustible solide de récupération (CSR) par des cimenteries, chaufferies ou autres industriels souhaitant mettre un terme à l'utilisation de combustibles fossiles.

Après plusieurs années en progression, le taux de valorisation connaît un léger recul au cours de l'exercice 2021, et ce, pour diverses raisons comme la fermeture temporaire d'exutoires à la suite d'incidents.

Le Groupe travaille toujours à une solution interne pour la valorisation des résidus de broyage et a mis en place une cellule au sein du service technique pour le développement des filières de valorisation.

La mise en place de nouveaux partenariats et la consolidation de nos partenariats existants pour la valorisation énergétique et la valorisation mixte des résidus de broyage reste une des priorités du Groupe. Ainsi de nombreux essais ont été réalisés au cours de l'exercice permettant d'améliorer la qualité de notre produit et de le faire connaître davantage à de potentiels consommateurs :

- des essais de pelletisation sur une ligne pilote ont été effectués à partir des résidus de broyage des sites de Bassens et Saint-Pierre-de-Chandieu. Les pellets sont ensuite utilisables en tuyères dans les cimenteries ;
- une ligne de re-broyage des résidus de broyage a permis d'obtenir un produit également utilisable en tuyère dans les cimenteries. Après l'envoi d'échantillons tests, plusieurs groupes cimentiers sont intéressés et une fois la validation analytique du produit réalisée, des essais grandeur nature seront menés.

Jusqu'à présent les résidus de broyage ne pouvaient être consommés en cimenterie que dans le pré-calcinateur, ce qui limitait grandement leur consommation.

Ces avancées notables dans le traitement des résidus de broyage contribueront dès l'exercice 2021/2022 à la nette amélioration de la part envoyée en filière de valorisation.

Concernant les mousses de polyuréthane issues du traitement des GEM Froids de nouveaux partenariats avec les cimentiers ont été entérinés pour l'utilisation en tuyère d'une part des poudres de Bernes-sur-Oise et de Marignane et d'autre part des pellets de Bassens.

Le Groupe a répondu à un appel à projets porté par le comité stratégique de filière (CSF) « transformation et valorisation des déchets ». Ce comité, sous l'égide du conseil national de l'industrie (CNI), s'est engagé en 2019 dans le développement de la filière industrielle française des combustibles solides de récupération (CSR).

Ce projet de valorisation de CSR préparés à partir de résidus de broyage a été officiellement validé par le comité stratégique de filière le 28 mai 2019 et fait partie des 14 dossiers labellisés au niveau national qui seront accompagnés dans leur développement.

Après de longues négociations avec le client chaleur retenu, et ce, notamment à cause de la concurrence de la filière biomasse, un accord a été trouvé et un nouveau dossier tripartite (Derichebourg/Équipementier/Client chaleur) a été déposé auprès de l'ADEME.

Si le projet aboutit, c'est une chaudière capable de consommer 56 000 tonnes de résidus de broyage par an qui verra le jour et contribuera pour une part non négligeable à la valorisation des résidus du Groupe. Le CSR viendra en substitution des énergies fossiles (charbon et gaz) utilisées actuellement par le client chaleur.

## 3.6 Consolider les relations de confiance avec les partenaires

Quatre filiales du Groupe ont été évaluées par Ecovadis. Pendant l'exercice 2020/2021 :

- ▣ Derichebourg Propreté a obtenu une note de 69 % (top 3% des entreprises de son secteur d'activité évaluées par Ecovadis)
- ▣ Derichebourg Accueil de 72% (top 2%)
- ▣ Derichebourg Intérim de 64% (top 10%)

Pendant l'exercice 2019/2020, Derichebourg Énergie a obtenu une note de 68% (top 4%). Sa nouvelle évaluation est en cours.

### Grandes initiatives mondiales



Derichebourg Multiservices adhère depuis 2013 au Pacte mondial de l'ONU : un engagement à respecter les 10 principes universels du Pacte mondial concernant les droits humains, les normes internationales du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption et à soutenir les objectifs de développement durable des Nations Unies. À partir de l'année 2021, cette adhésion se fait au niveau du groupe Derichebourg.



En 2021, le groupe Derichebourg a participé à la campagne d'évaluation d'impact environnemental du Carbon Disclosure Project (CDP). Le CDP est un organisme à but non lucratif qui s'est imposé comme la plateforme de reporting environnemental de référence pour les investisseurs, les entreprises, les villes, les États et les régions afin de gérer leurs impacts environnementaux.

### Notations ESG

Le groupe Derichebourg est suivi et noté par plusieurs agences de notation extra-financière française et internationale qui l'évaluent sur sa politique de durabilité.

|   | Organisme                                 | Notation                    | Date          |
|---|---|-----------------------------|---------------|
|  | Gaïa Research<br>by Ethifinance (Qivalio) | Notation ESG<br>65 /100     | Novembre 2021 |
|  | MSCI ESG <sup>(1)</sup>                   | Notation ESG<br>BBB         | Juillet 2021  |
|  | Vigeo Eiris<br>(Moody's ESG Solutions)    | Notation ESG<br>53/100      | Février 2021  |
|  | ISS ESG                                   | Notation ESG<br>C+ / Prime  | Mars 2021     |
|  | HumPact                                   | Notation Sociale<br>4,5 / 5 | Octobre 2021  |

(1) L'utilisation par Derichebourg de toute donnée de MSCI ESG Research LLC ou de ses affiliés (« MSCI »), et l'utilisation des logos, marques de commerce, marques de service ou noms d'index de MSCI dans les présentes, ne constituent pas un parrainage, une approbation, une recommandation ou une promotion de Derichebourg par MSCI. Les services et les données de MSCI sont la propriété de MSCI ou de ses fournisseurs d'informations, et sont fournis « tels quels » et sans garantie. Les noms et logos de MSCI sont des marques ou des marques de service de MSCI.

### Émission d'un Green Bond

Le 7 juin 2021, le groupe Derichebourg a émis un Green Bond d'un montant nominal de 300 M€ afin de contribuer à l'acquisition de 100 % du groupe Ecore. Le Groupe a suivi les recommandations de l'ICMA (International Capital Market Association) en détaillant le caractère vert de l'opération dans un « framework » lui-même certifié par un avis de tiers dit « Second Party Opinion » (SPO)<sup>(1)</sup> délivré par l'agence de notation ISS ESG. Cette opération est rendue possible par les activités du groupe Ecore dont plus de 90 % du chiffre d'affaires est issu de l'économie circulaire et qui s'inscrit dans les objectifs climatiques de la taxonomie verte européenne.

### Informer nos parties prenantes

Derichebourg Environnement a lancé en 2020 une Newsletter Économie circulaire, destinée à partager ses actualités et contribuer à une meilleure compréhension de ses enjeux par ses nombreuses parties prenantes. Cette lettre externe est transmise aux acteurs publics des territoires ainsi qu'aux partenaires : elle revient sur les évolutions réglementaires impactant le secteur du recyclage et les réalisations notables du Groupe.

## 3.6.1 Maîtriser les risques RSE sur notre chaîne de valeur

### 3.6.1.1 Loyauté des pratiques (anti-corruption)

Le Groupe détaille dans la section 2.1 « Facteurs de risques », les risques liés aux activités du groupe Derichebourg.

Le Groupe a mis en place un dispositif relatif à la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « loi Sapin 2 ». Des actions ont été mises en place sur les 8 piliers du dispositif :

#### Code de conduite

Le Groupe dispose d'un code de conduite anti-corruption qui s'ouvre tout d'abord sur une introduction de son Président-directeur général qui confirme l'engagement du Groupe en matière de lutte contre la corruption et définit le code comme un guide pour tous les collaborateurs dans l'exercice quotidien de leur activité. Il rappelle sa valeur juridique contraignante pour toutes les parties prenantes : salariés, mandataires sociaux, actionnaires, partenaires commerciaux.

Le code de conduite anti-corruption expose les différentes formes de corruption active et passive. Il reprend les définitions du trafic d'influence actif et passif et illustre les comportements à proscrire par des exemples concrets.

Il arrête la politique du Groupe notamment en matière de cadeaux reçus ou offerts, de marques d'hospitalité, de contrats conclus avec les intermédiaires, de paiements de facilitation, de mécénat et sponsoring.

Il alerte sur la responsabilité de tous les collaborateurs et responsables hiérarchiques en rappelant les sanctions disciplinaires, civiles ou pénales associées au non-respect du dispositif.

Afin qu'il soit accessible à tous, le code de conduite anti-corruption est publié en français et en anglais sur les sites intranet et internet du Groupe. Une version papier est également affichée au sein des entités. Il est intégré au règlement intérieur des entreprises pour une opposabilité aux salariés. Un document synthétisant ce code a été rédigé dans les six langues des pays dans lesquels le Groupe est présent.

### Dispositif d'alerte interne, destiné à permettre le recueil des signalements émanant d'employés

Une procédure d'alerte validée par la direction générale est à disposition du personnel et de tout tiers témoin d'acte ou de tentative de corruption. Les signalements sont recueillis dans le cadre de la confidentialité sous le statut protecteur de lanceur d'alerte avec l'assurance que le signalement sera instruit. Le secrétaire général est désigné comme le référent conformité du Groupe habilité à recevoir ces alertes *via* une adresse mail [ethique@derichebourg.com](mailto:ethique@derichebourg.com) créée spécifiquement à cet effet ou par courrier.

Aucune alerte n'a été signalée sur l'exercice.

### Cartographie des risques par secteur d'activité et zone géographique dans lesquels la société exerce son activité

Le Groupe a établi en 2018 une cartographie de ses risques en matière de corruption. Cette cartographie retient des risques théoriques de corruption lesquels font l'objet d'une cotation en deux étapes :

- une cotation de l'impact et de la fréquence afin d'obtenir une cartographie des risques inhérents. Les types d'impact retenus sont d'ordre réputationnel, commercial, juridique et financier et la gravité est évaluée de faible à critique. La fréquence se définit par des intervalles de temps allant de possible (tous les 3 à 10 ans) à presque certain (plusieurs fois par trimestre) ;
- une cotation du niveau de maîtrise des risques inhérents qui a permis d'établir la cartographie des risques résiduels. Le niveau de maîtrise des risques représente le niveau de maturité du contrôle interne au regard d'un risque. Il est évalué comme étant exemplaire lorsque le risque est couvert par un dispositif de maîtrise adapté, formalisé et supervisé.

Une mise à jour de cette cartographie des risques en matière de corruption a été effectuée en septembre 2020 incluant les cessions d'activités et les nouvelles acquisitions.

### Procédures d'évaluation de la situation des clients, fournisseurs de 1<sup>er</sup> rang et intermédiaires

Le Groupe a identifié 300 tiers (clients, fournisseurs) qui font l'objet actuellement d'évaluation sur les thématiques suivantes :

- personnes politiquement exposées ;
- sanctions ;
- presses négatives.

Cette évaluation s'effectue de manière automatique *via* une plateforme sécurisée et externalisée regroupant l'ensemble des données publiques, ce qui autorise une évaluation objective et indépendante.

(1) Ces documents sont disponibles sur le site internet de la Société [www.derichebourg.com](http://www.derichebourg.com) : informations réglementées (rapports financiers, etc.)

### Procédures de contrôle comptable

Le périmètre des contrôles a été arrêté par la direction financière et la direction comptable du Groupe. Elle vise l'implémentation automatique de sept contrôles clés via le système comptable.

Après analyse des résultats desdits contrôles, des plans d'actions seront définis et déployés pour l'ensemble des filiales du Groupe pour une mise en conformité.

Une procédure incluant l'identification des contrôles clés, l'analyse des extractions, le contrôle des anomalies et leur remontée sera formalisée et validée par la direction générale.

### Dispositif de formation destiné aux personnels les plus exposés au risque de corruption

Un dispositif de formation clair et adapté a été déployé pour les personnes concernées, notamment membres du comité de direction, directeurs d'activités, responsables commerce, développement et achats.

L'objectif est de former l'ensemble de la population concernée tous les deux ans. Pour cette année, il a été convenu de former une part plus importante de la population que les autres années afin de couvrir les risques de corruption. Pour ce faire, un processus de suivi et relance a été mis en place au niveau du Groupe.

En 2021, 601 personnes ont été formées par l'e-learning développé en interne par la Derichebourg Academy. La population ciblée était de 762 personnes soit un taux de réalisation de la formation de 79 %.

La population des filiales étrangères sera formée à travers l'e-learning traduit dans les langues des pays dans lesquels le Groupe est présent. Le déploiement de ces e-learning sera effectif en 2022.



taux de réalisation  
des formations anticorruption  
**79%**

### Régime disciplinaire permettant de sanctionner les collaborateurs de la société en cas de violation des dispositions du code de conduite du Groupe

Toute violation des dispositions du code de conduite par un collaborateur du groupe Derichebourg est passible de sanctions disciplinaires appropriées à la gravité de l'infraction, en accord avec les règlements intérieurs et documents assimilés des filiales et les lois locales.

En cas de violation des lois et réglementations en matière d'anti-corruption, les collaborateurs seront tenus responsables de leurs actions et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires et soumis à des sanctions civiles ou pénales par les autorités compétentes.

### Dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre

Le responsable du contrôle interne a pour objectif d'effectuer un contrôle de second niveau par échantillonnage et à intervalles réguliers notamment sur les écritures des comptes relatifs aux dons, cadeaux, invitations, sponsoring, honoraires, commissions et notes de frais. L'objectif est de s'assurer du respect du code de conduite et d'identifier les éléments pouvant relever de la corruption.

## 3.6.2 Offrir l'excellence de service

Les systèmes de management de la qualité certifiés ISO 9001 permettent de garantir le respect des exigences des référentiels.

Derichebourg Multiservices à travers son programme relatif à « l'Excellence de service » envisage la relation clients comme une nouvelle approche basée sur la délivrance d'un service. Ainsi, cette démarche intègre des attitudes de service, un « savoir-être » conformes aux exigences des interactions relationnelles avec les prospects et les clients.

| Groupe   | Pourcentage de sites/agences |        |
|----------|------------------------------|--------|
|          | 2021                         | 2020   |
| ISO 9001 | 73,3 %                       | 72,6 % |

Ce programme d'entreprise intègre un dispositif de formation dans lequel chacun s'approprie les codes d'un service personnalisé et développe ainsi des compétences clés pour exercer sa mission de service et d'accueil.

Pour la deuxième année consécutive, dans le cadre de la démarche d'excellence de service, Derichebourg Multiservices a réalisé une enquête satisfaction menée par un cabinet indépendant spécialisé du 2 juin au 12 juillet 2021.

Le périmètre de consultation a été élargi cette année aux "TOP 50" de Derichebourg Propreté et aux filiales SNG, Derichebourg Aeronautics Services, Derichebourg Facility Services (Portugal) et Grupo Net (Espagne). Les années précédentes, ces enquêtes étaient menées en interne par les managers ce qui explique la variation des résultats.

722 interviews ont été réalisées au total ce qui représente 52 % du panel recensé.

En moyenne sur l'ensemble des filiales, 75 % des clients interrogés sont plutôt ou tout à fait satisfaits. Le niveau de recommandation est de 7,3/10. Six thématiques sont abordées dans les entretiens clients : l'image de Derichebourg, la relation client, la relation avec les équipes opérationnelles, la réalisation des prestations par Derichebourg, les outils digitaux de suivi des prestations Derichebourg et les engagements de Derichebourg en matière de développement durable et de santé et sécurité au travail.

L'entreprise bénéficie cette année encore d'une bonne image en matière de réactivité (l'aspect le plus cité par les clients) et de professionnalisme des équipes (critère le mieux évalué en termes de satisfaction).

Pour ceux qui les connaissent, les engagements en matière de développement durable, santé et sécurité au travail restent très appréciés (95 % de satisfaits, ce taux est équivalent à celui de 2020).

Derichebourg Multiservices s'appuie sur les compétences de la direction des systèmes d'information (DSI) du groupe Derichebourg pour mettre en œuvre avec sa direction digitale des systèmes d'information à façon répondant aux besoins et aux spécificités des clients de Derichebourg Multiservices, tout en garantissant le respect des règles de l'art en matière de sécurité (physique, logistique, organisationnelle, etc.), d'intégrité, de disponibilité, de réversibilité, de contrôle et de supervision.

Plusieurs systèmes d'information à destination des clients ont été mis en place ou développés notamment pour les activités Derichebourg SNG, Derichebourg FM, Derichebourg Propreté et Derichebourg Énergie.

À titre d'exemple, dans le cadre de services de Facility Management, un portail de suivi des demandes clients, MyDBox, permet, à travers le portail du catalogue de services, de suivre les demandes, en termes de réalisation. Il est donc possible de visualiser en temps réel dans son environnement si la demande est en cours, réalisée ou clôturée et de visualiser *via* des indicateurs le respect des SLA « Service Level Agreements » (accords de niveau de service).

La déclaration de la demande peut être effectuée à travers le portail, une application mobile, *via* des QR codes ou bien des capteurs (Programme DOD – Derichebourg On Demand) en fonction de l'organisation du dossier client et des modules proposés.

La donnée collectée peut également être mise à disposition dans les outils du client, sur des plateformes Building Information Modeling (BIM) ou des logiciels de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) pour la maintenance multi-technique.

Le système d'information développé pour l'activité d'affichage Dclic permet un suivi en temps réel de la réalisation des prestations.

La pandémie de Covid-19 a contraint les entreprises à repenser l'organisation de leurs bâtiments et lieux d'accueil, afin de préserver la santé des occupants. Derichebourg Multiservices a poursuivi le déploiement de ses solutions avec son « offre sérénité », afin d'aider ses clients à limiter les risques de contamination sur leur site et de garantir une continuité de service dans un environnement sécurisé et sain. Cette offre permet de garantir la fiabilité de l'environnement de travail des clients et de leurs collaborateurs à travers : la prévention, la protection et la désinfection.

### 3.7 Tableau de bord des principales informations sociales, environnementales et sociétales

Cette section a vocation à mettre en lumière les indicateurs qui illustrent le plus l'impact de l'activité du Groupe et de ses actions sur les critères environnementaux, sociaux et sociétaux. Les chiffres présentés dans cette section sont repris plus en détail dans la suite du rapport.

|  | Objectifs 2022               | 2021                        | 2020                        |
|--|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Taux de fréquence des accidents du travail   | 28                           | 26,9                        | 27,6                        |
| Taux de salariés en situation de handicap  | 7 %                          | 7,2 %                       | 6,7 %                       |
| Part des sites industriels certifiés ISO 14001   | 100 %                        | 60 %                        | 48 %                        |
| Consommation d'énergie des sites de recyclage à la tonne traitée <sup>(1)</sup>        | 30 kWh PCI <sup>(2)</sup> /t | 30,4 kWh PCI/t              | 32,5 kWh PCI/t              |
| Consommation de carburant pour 100 km parcourus de l'activité recyclage <sup>(3)</sup> | 42 l/100 km                  | 43,2 l/100 km               | 43,1 l/100 km               |
| Émission de CO <sub>2</sub> par km parcouru de l'activité recyclage <sup>(3)</sup>     | 1 200 g CO <sub>2</sub> /km  | 1 327 g CO <sub>2</sub> /km | 1 324 g CO <sub>2</sub> /km |
| Part des résidus de broyage mis en filière de valorisation <sup>(1)</sup>              | 40 %                         | 30,4 %                      | 33,1 %                      |
| Note moyenne de recommandation des clients Multiservices (/10) <sup>(4)</sup>          | 8                            | 7,3                         | 7,1                         |

(1) Périmètre France.

(2) Pouvoir calorifique inférieur : quantité théorique d'énergie contenue dans un combustible.

(3) Périmètre Allemagne, Belgique et France.

(4) Cet indicateur remplace la note moyenne de satisfaction des clients qui était de 8,3 en 2020.

## 3.8 La Taxonomie verte européenne et ses impacts

### 3.8.1 Présentation de la Taxonomie verte européenne

La Commission européenne a présenté en décembre 2019 son Pacte vert pour l'Europe, une feuille de route ayant pour objectif de rendre l'économie européenne durable en transformant les défis climatiques et environnementaux en opportunités et atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

Pour flécher les investissements vers les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental et lutter contre l'écoblanchiment, le Parlement européen a adopté le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur « l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables », modifiant le règlement (UE) 2019/2088, instituant ainsi la Taxonomie verte européenne.

Cette taxonomie vise à définir les objectifs environnementaux de l'UE et les activités économiques correspondantes. Il s'agit d'un acte législatif majeur pour la facilitation et le développement des investissements durables et donc la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe. En particulier, en permettant aux entreprises, aux investisseurs et aux décideurs politiques de disposer de définitions des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental, il devrait contribuer à réorienter les investissements vers les domaines où ils sont le plus nécessaires.

Les objectifs environnementaux que s'est fixés l'UE sont au nombre de six :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- prévention et contrôle de la pollution ;
- protection et restauration de la biodiversité et de l'écosystème.

### 3.8.2 Obligations de publication

Les entreprises soumises à la déclaration de performance extra-financière, transposition en droit français de la NFRD (Non-Financial

Reporting Directive) qui deviendra en 2023 la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), doivent publier à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 leur sensibilité à la taxonomie verte européenne. Aux fins de la détermination du degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental si cette activité économique :

- contribue substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux ;
- ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux ;
- est exercée dans le respect des garanties minimales prévues ;
- est conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission.

Cependant, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, les entreprises non financières publient uniquement la part d'activités économiques éligibles et non éligibles à la taxonomie dans leur chiffre d'affaires total, leurs dépenses d'investissement totales et leurs dépenses opérationnelles totales, ainsi que les informations qualitatives pertinentes pour cette publication.

Les actes délégués précisant les critères d'examen technique des deux premiers objectifs ayant trait au changement climatique ont été ratifiés par vote du Parlement européen le 5 octobre 2021. Les actes délégués des quatre autres objectifs sont attendus courant 2022.

Le groupe Derichebourg, souhaitant accompagner la mise en œuvre de la Taxonomie verte européenne, a décidé volontairement d'anticiper d'un an l'obligation légale de publication de la part de ses activités économiques éligibles aux deux premiers objectifs de la taxonomie dans son chiffre d'affaires, dépenses d'investissements et dépenses opérationnelles sur ses comptes arrêtés au 30 septembre 2021.

### 3.8.3 Activités du Groupe éligibles aux objectifs de la Taxonomie

De nombreuses activités du groupe Derichebourg sont éligibles aux objectifs de la Taxonomie verte européenne. Au 30 septembre 2021, le Groupe présente le bilan ci-après :

| Critère de contribution substantielle        | Chiffre d'affaires |            | CAPEX       |            | OPEX          |            |
|--|--------------------|------------|-------------|------------|---------------|------------|
|  | 2021               | 2020       | 2021        | 2020       | 2021          | 2020       |
| Adaptation au changement climatique          | 68,5 %             | N/A        | 72 %        | N/A        | 53,1 %        | N/A        |
| Atténuation du changement climatique         | 68,7 %             | N/A        | 72 %        | N/A        | 53,1 %        | N/A        |
| <b>Bilan globale des activités éligibles</b> | <b>68,7 %</b>      | <b>N/A</b> | <b>72 %</b> | <b>N/A</b> | <b>53,1 %</b> | <b>N/A</b> |

Plusieurs activités du groupe Derichebourg sont éligibles aux objectifs de la Taxonomie :

#### SERVICES À L'ENVIRONNEMENT

- Recyclage
- Au sein des opérations de Recyclage, trois activités sont éligibles aux objectifs d'adaptation et d'atténuation du changement climatique :
  - Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux (critère : l'activité convertit plus de 50 %, en termes de poids, des déchets non dangereux collectés séparément transformés en matières premières secondaires adaptées au remplacement de matières vierges dans les processus de production).

L'activité historique et principale du groupe Derichebourg est le recyclage de métaux ferreux et métaux non ferreux qui sont des déchets non dangereux (cf. Annexe II de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement) une fois dépollués dans le cas des véhicules hors d'usage (VHU) et des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) ;

- Fabrication d'aluminium (critère : fabrication d'aluminium par la transformation d'aluminium primaire (bauxite) ou le recyclage d'aluminium secondaire).

Le groupe Derichebourg exploite trois affineries aluminium dans lesquelles il produit des lingots à partir d'aluminium secondaire, production qui s'élève à 93 211 tonnes sur l'exercice. Cette activité est considérée comme transitoire pour l'objectif d'atténuation du changement climatique ;

- Fabrication de piles (critère : fabrication et recyclage de piles rechargeables, de batteries et d'accumulateurs électriques).

Le groupe Derichebourg recycle des batteries au plomb en fin de vie sur son site espagnol de Albalate del Arzobispo, et produit des lingots de plomb secondaire, 24 600 tonnes sur l'exercice.

#### ▣ Services aux Collectivités

Les opérations de Services aux Collectivités correspondent à une activité éligible aux objectifs d'adaptation et d'atténuation du changement climatique :

- Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source (critère : concerne tous les déchets non dangereux collectés séparément et transportés après avoir été triés à la source et destinés à être préparés en vue d'opérations de réemploi ou de recyclage).
- Au sein du groupe Derichebourg cela concerne les activités relevant du point M de l'article 278-0 bis du Code général des impôts instituant une taxe sur la valeur ajoutée perçue réduite à 5,5 % que sont « les prestations de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation matière des déchets des ménages [...] ainsi que les prestations de services qui concourent au bon déroulement de ces opérations ». Par prudence, le Groupe a pris le parti d'en soustraire la collecte des encombrants.

#### ▣ Activités transitoires et habilitantes

L'activité de « fabrication d'aluminium » est considérée comme transitoire pour l'objectif d'atténuation du changement climatique.

#### **MULTISERVICES**

Au sein de Derichebourg Multiservices, quatre activités sont éligibles, trois aux deux objectifs d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, et une spécifiquement à l'objectif d'atténuation du changement climatique. Elles sont exercées dans les filiales Derichebourg Énergie, Derichebourg Énergie E.P. , Derichebourg SNG et Le Studio Led (LSL) :

- Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments.

Cette activité correspond à l'activité de régulation et de gestion technique des bâtiments (GTB) de Derichebourg Énergie. Cette activité comptabilise aussi une part de CVC (chauffage, ventilation, climatisation) non dissociable qui devrait être éligible à la catégorie suivante « Installation, maintenance, et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique » ;

- Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique, concerne en particulier l'installation et le remplacement de sources lumineuses économes en énergie telles que les LED.

Cette activité correspond entièrement à celle de la filiale Le Studio Led (LSL) et partiellement à celle de Derichebourg Énergie E.P.

- Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments).

Les entités Derichebourg Énergie E.P. et Derichebourg SNG commercialisent et installent des infrastructures de recharge de véhicules électriques pour le compte de clients.

L'activité suivante n'est éligible qu'à l'objectif d'atténuation du changement climatique :

- Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments.

L'entité Derichebourg Énergie propose et commercialise des contrats de performance énergétique. Cette activité est considérée comme habilitante pour l'objectif d'atténuation du changement climatique.

#### ▣ Activités transitoires et habilitantes

L'activité de « Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments » est considérée comme habilitante pour l'objectif d'atténuation du changement climatique.

### 3.8.4 Méthodes comptables

Les activités de Recyclage sont dans leur très large majorité éligibles à la Taxonomie. Pour s'en assurer, ces activités ont été identifiées puis tracées au plus près à partir de la comptabilité analytique du Groupe afin d'en exclure la frange non éligible. En cas de doute, le Groupe a choisi la prudence en ne comptabilisant pas les activités correspondantes.

L'activité de Services aux collectivités relève de la « Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source » dans la taxonomie. Pour identifier le chiffre d'affaires provenant d'activités éligibles, le Groupe a pris le parti de s'appuyer sur le point M de l'article 278-0 bis du Code général des impôts instituant une taxe sur la valeur ajoutée perçue réduite à 5,5 % sur « les prestations de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation matière des déchets des ménages [...] ainsi que les prestations de services qui concourent au bon déroulement de ces opérations » et d'en soustraire par prudence les encombrants. Les équipements utilisés pouvant être polyvalents et servir aussi à la collecte et au transport de déchets non triés, le Groupe a décidé d'adopter une approche prudente et de ne comptabiliser aucun opex et pour les capex de ne comptabiliser que les flottes de véhicules. En effet, en investissant dans des véhicules hybrides et électriques, le Groupe est en mesure de réduire ses émissions de gaz à effet de serre quelle que soit l'activité à laquelle ce véhicule est affecté.

Pour les activités de Multiservices, le Groupe a procédé en majorité par identification des contrats éligibles à la taxonomie et a agrégé ces résultats pour arriver à une somme de chiffre d'affaires. Les capex et opex dans ces métiers de services étant relativement faibles et difficiles à individualiser, le Groupe a choisi la prudence et décidé de ne pas affecter ces capex et opex aux activités éligibles. Il a toutefois comptabilisé l'acquisition et la location longue durée des véhicules car en investissant dans des véhicules hybrides et électriques, le Groupe est en mesure de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, quelle que soit l'activité à laquelle est affecté ce véhicule.

Ci-dessous les tableaux récapitulatifs des activités du groupe Derichebourg éligibles à la Taxonomie.

### Taxonomie chiffre d'affaires 2021

| Activité économique  | Code(s) | CA absolu<br>k€  | Part<br>du CA | Critères de contribution<br>substantielle     |  | Catégorie<br>activité<br>habilitante | Catégorie<br>activité<br>transitoire |
|--|---------|------------------|---------------|---|--|--------------------------------------|--------------------------------------|
|  |         |                  |               | Atténuation<br>du<br>changement<br>climatique | Adaptation<br>au<br>changement<br>climatique |                                      |                                      |
| <b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>   |         |                  |               |   |  |                                      |                                      |
| Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux   | E.38    | 2 224 923        | 61,5 %        | X   | X  |                                      |                                      |
| Fabrication d'aluminium  | C.24.42 | 147 563          | 4,1 %         | X   | X  |                                      | X                                    |
| Recyclage de batteries   | E.38.32 | 48 409           | 1,3 %         | X   | X  |                                      |                                      |
| Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source   | E.38.11 | 42 103           | 1,2 %         | X   | X  |                                      |                                      |
| Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique  | C.27    | 11 731           | 0,3 %         | X   | X  |                                      |                                      |
| Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments                        | F.43    | 2 604            | 0,1 %         | X   | X  |                                      |                                      |
| Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments) | F.43    | 95               | 0,0 %         | X   | X  |                                      |                                      |
| Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments   | M.71    | 6 260            | 0,2 %         | X   |  |                                      | X                                    |
| <b>CA des activités éligibles à la taxonomie</b>   |         | <b>2 483 687</b> | <b>68,7 %</b> | <b>2 477 427</b>                              | <b>2 483 687</b>                             |                                      |                                      |
| <b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>   |         |                  |               |   |  |                                      |                                      |
| <b>CA des activités non éligibles à la taxonomie</b>   |         | <b>1 132 632</b> | <b>31,3 %</b> |   |  |                                      |                                      |
| <b>Total A + B</b>   |         | <b>3 616 319</b> | <b>100 %</b>  |   |  |                                      |                                      |

## Taxonomie capex 2021

| Activité Economique  | Code(s) | Capex<br>absolus<br>k€ | Part des<br>capex | Critères de contribution<br>substantielle     |  | Catégorie<br>activité<br>habilitante | Catégorie<br>activité<br>transitoire |
|--|---------|------------------------|-------------------|---|--|--------------------------------------|--------------------------------------|
|  |         |                        |                   | Atténuation<br>du<br>changement<br>climatique | Adaptation<br>au<br>changement<br>climatique |                                      |                                      |
| <b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>   |         |                        |                   |   |  |                                      |                                      |
| Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux   | E.38    | 84 598                 | 54,4 %            | X   | X  |                                      |                                      |
| Fabrication d'aluminium  | C.24.42 | 3 406                  | 2,2 %             | X   | X  |                                      | X                                    |
| Recyclage de batteries   | E.38.32 | 3 837                  | 2,5 %             | X   | X  |                                      |                                      |
| Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source   | E.38.11 |                        | 0,0 %             | X   | X  |                                      |                                      |
| Transport routier de fret  | H.49.41 | 13 948                 | 9,0 %             | X   | X  |                                      |                                      |
| Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers  | H.49.39 | 6 223                  | 4,0 %             | X   | X  |                                      |                                      |
| Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique  | C.27    |                        | 0,0 %             | X   | X  |                                      |                                      |
| Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments                        | F.43    |                        | 0,0 %             | X   | X  |                                      |                                      |
| Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments) | F.43    |                        | 0,0 %             | X   | X  |                                      |                                      |
| Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments   | M.71    |                        | 0,0 %             | X   |  | X                                    |                                      |
| <b>Capex des activités éligibles à la taxonomie</b>  |         | <b>112 012</b>         | <b>72,0 %</b>     | <b>112 012</b>                                | <b>112 012</b>                               |                                      |                                      |
| <b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>   |         |                        |                   |   |  |                                      |                                      |
| <b>Capex des activités non éligibles à la taxonomie</b>  |         | <b>43 567</b>          | <b>28,0 %</b>     |   |  |                                      |                                      |
| <b>Total A + B</b>   |         | <b>155 579</b>         | <b>100 %</b>      |   |  |                                      |                                      |

**Taxonomie opex 2021**

| Activité Economique  | Code(s) | Opex<br>absolus<br>k€ | Part des<br>Opex | Critères de contribution<br>substantielle     |  | Catégorie<br>activité<br>habilitante | Catégorie<br>activité<br>transitoire |
|--|---------|-----------------------|------------------|---|--|--------------------------------------|--------------------------------------|
|  |         |                       |                  | Atténuation<br>du<br>changement<br>climatique | Adaptation<br>au<br>changement<br>climatique |                                      |                                      |
| <b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>   |         |                       |                  |   |  |                                      |                                      |
| Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux   | E.38    | 32 137                | 44,9 %           | X   | X  |                                      |                                      |
| Fabrication d'aluminium  | C.24.42 | 1 929                 | 2,7 %            | X   | X  |                                      | X                                    |
| Recyclage de batteries   | E.38.32 | 553                   | 0,8 %            | X   | X  |                                      |                                      |
| Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source   | E.38.11 | 3 408                 | 4,8 %            | X   | X  |                                      |                                      |
| Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique  | C.27    |                       |                  | X   | X  |                                      |                                      |
| Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments                        | F.43    |                       |                  | X   | X  |                                      |                                      |
| Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments) | F.43    |                       |                  | X   | X  |                                      |                                      |
| Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments   | M.71    |                       |                  | X   |  | X                                    |                                      |
| <b>Opex des activités éligibles à la taxonomie</b>   |         | <b>38 028</b>         | <b>53,1 %</b>    | <b>38 028</b>                                 | <b>38 028</b>                                |                                      |                                      |
| <b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>   |         |                       |                  |   |  |                                      |                                      |
| <b>Opex des activités non éligibles à la taxonomie</b>   |         | <b>33 603</b>         | <b>46,9 %</b>    |   |  |                                      |                                      |
| <b>Total A + B</b>   |         | <b>71 631</b>         | <b>100 %</b>     |   |  |                                      |                                      |

## 3.9 Devoir de vigilance - Plan de Vigilance

Cette section expose le plan de vigilance au titre de l'exercice 2020/2021 du groupe Derichebourg pour ses deux divisions Environnement et Multiservices. Il reprend les dispositions de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance, lesquelles s'appuient sur des « mesures de vigilance raisonnables propres à identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement ».

Le plan de vigilance s'appuie sur les obligations suivantes :

### Cartographie des risques en vue de leur identification, analyse et hiérarchisation :

Une cartographie des risques RSE existe et est mise à jour annuellement. Cette cartographie regroupe l'ensemble des risques liés aux droits humains, à la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Cette cartographie prend notamment en compte les cessions de certaines filiales et les actions menées en vue de réduire les risques. Cette cartographie permettant d'identifier, analyser et hiérarchiser les risques, est revue et mise à jour régulièrement.

### Actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves :

- La vigilance envers les droits humains et les libertés fondamentales : Afin de communiquer sur ses valeurs, le Groupe est doté d'une charte éthique à destination de ses collaborateurs et parties prenantes (clients, fournisseurs, intermédiaires, etc.). Elle décrit les principes suivants du Groupe :
  - le Groupe s'engage à respecter les lois et réglementations dans chaque pays où il exerce son activité,
  - le Groupe garantit à ses collaborateurs et à ses parties prenantes un environnement de travail qui exclut toute discrimination fondée notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou la religion, la qualité de représentant du personnel, l'exercice d'un mandat syndical, les opinions politiques, le handicap, l'âge et tous autres comportements physiques, verbaux ou visuels offensants. Toute forme de harcèlement est prohibée et sanctionnée conformément aux législations nationales en vigueur,
  - Derichebourg respecte la vie privée de ses collaborateurs et protège leurs données personnelles,
  - Derichebourg garantit des conditions de travail adéquates à ses collaborateurs, y compris en matière de santé et de sécurité, lesquels ont le devoir d'y contribuer par le respect des règles de l'Entreprise en la matière,
  - le Groupe mène une politique active en matière de handicap en encourageant notamment l'emploi et l'intégration des salariés en situation de handicap et en accompagnant les personnes en cas de survenance d'un handicap au cours de la vie professionnelle,
  - Derichebourg veille au respect des règles de la concurrence afin que celle-ci soit loyale et équitable. Aucune action du Groupe ne doit empêcher, restreindre ou fausser la concurrence.

### □ La vigilance envers la santé et la sécurité :

- mise en place d'actions spécifiques exigées par le risque de pandémie de Covid-19 : le Groupe a anticipé la gravité de ce risque sur la santé et la sécurité de ses collaborateurs et partenaires. Des actions immédiates en conformité avec les directives gouvernementales ont été déployées dans l'ensemble du Groupe. Les mesures de prévention ont été mises à jour telles que définies au paragraphe 3.1.1 « Analyse des risques RSE »,
- en qualité d'employeur engagé, le Groupe renouvelle son implication dans les thèmes déjà définis en 2020, au-delà du respect de la réglementation et dans la définition d'objectifs ambitieux : préserver la santé et la sécurité des collaborateurs avec le déploiement d'un réseau santé et sécurité au travail, développer une culture prévention, poursuivre les actions pour l'emploi et le développement des compétences (action au long cours avec la Derichebourg Academy), garantir le respect des droits et la non-discrimination, contribuer à construire une société solidaire en développant l'ancrage territorial et en promouvant la diversité.

### □ La vigilance envers l'environnement :

- pour réduire son empreinte environnementale, le Groupe poursuit les actions visant la neutralité carbone en développant une mobilité « douce », en améliorant la performance énergétique du transport et en améliorant l'impact des installations (objectif de certification ISO 14001 sur tous les sites industriels Derichebourg Environnement),
- de plus le Groupe contribue de façon continue à la préservation des ressources naturelles en recyclant des déchets métalliques et en participant activement à l'économie circulaire. Des actions visant à valoriser le traitement des déchets dans les installations (réduction de la quantité de résidus de broyage et valorisation de ceux-ci, tels que le combustible solide de récupération) sont menées dans un objectif à long terme.

### Dispositif de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité:

- Le suivi des mesures et l'évaluation de leur efficacité sont assurés par:
  - le comité RSE composé de participants permanents (secrétaire général, direction financière, directions ressources humaines et RSE) et experts ponctuels (assurance, juridique), qui suit les plans d'actions et l'efficacité des dispositifs mis en place à travers des indicateurs de pilotage,
  - le contrôle interne du Groupe sous l'égide du secrétariat général,
  - le contrôle annuel d'un organisme tiers indépendant.

## 3.10 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 30 septembre 2021 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

### Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et sur demande au siège de l'entité.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3<sup>e</sup> du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000<sup>(1)</sup> :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que les informations prévues au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

(1) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (lutte contre la corruption, valorisation des résidus de broyage, excellence de service), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Derichebourg Énergie, Derichebourg Propreté, Derichebourg España ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 17 % et 51 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (51 % des effectifs, 35 % des accidents avec arrêt, 17 % des consommations de carburant) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.
- Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre juillet et décembre 2021 sur une durée totale d'intervention de dix semaines.

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions QSE – RSE, transports, ressources humaines et financière.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant : la feuille de route RSE est partiellement déployée auprès des filiales internationales, représentant 31 % des effectifs inscrits et 31 % du chiffre d'affaires.

Paris-La Défense, le 7 décembre 2021

L'Organisme Tiers Indépendant EY et Associés

Philippe Aubain  
Associé, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

**Informations sociales***Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)**Informations qualitatives (actions ou résultats)*

Taux de fréquence des accidents de travail des employés Derichebourg  
 Taux de fréquence des accidents de travail des intérimaires  
 Nombre d'accidents du travail mortels  
 Taux de réalisation des entretiens annuels (cadres et TAM)

Les actions prises en faveur de l'égalité des chances (réinsertion professionnelle, formation à l'inclusion digitale)

**Informations environnementales***Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)**Informations qualitatives (actions ou résultats)*

Consommation de carburant de l'activité recyclage (litres/100 km)  
 Part des plaintes des riverains ayant été traitées (%)  
 Part des résidus de broyage envoyés dans des filières autres que l'enfouissement (%)

Les actions prises en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dont l'empreinte carbone de la flotte de véhicules (déploiement d'outils de gestion de flotte, formations sur la prise en main des véhicules)

**Informations sociétales***Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)**Informations qualitatives (actions ou résultats)*

Part des alertes reçues ayant été traitées (%)  
 Niveau de recommandation des clients de Multiservices

Les actions prises en faveur de la lutte anti-corruption (mise en place du module de formation anti-corruption)

# 04

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

|            |  |            |
|------------|--|------------|
| <b>4.1</b> | <b>Présentation de la gouvernance</b>  | <b>95</b>  |
| 4.1.1      | Code de gouvernement d'entreprise et règlement intérieur   | 95         |
| 4.1.2      | Structure de gouvernance   | 95         |
| <b>4.2</b> | <b>Le Conseil d'administration</b>   | <b>96</b>  |
| 4.2.1      | Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres  | 96         |
| 4.2.2      | Composition du Conseil   | 97         |
| 4.2.3      | Conflits d'intérêts  | 105        |
| 4.2.4      | Mission et fonctionnement du Conseil   | 106        |
| 4.2.5      | Tableau récapitulatif des délégations de l'assemblée générale au Conseil d'administration (L. 225-100 du Code de commerce) | 107        |
| <b>4.3</b> | <b>Les comités spécialisés</b>   | <b>108</b> |
| 4.3.1      | Comité d'audit   | 108        |
| 4.3.2      | Comité des nominations et des rémunérations  | 109        |
| <b>4.4</b> | <b>Le Directeur général délégué</b>  | <b>110</b> |
| <b>4.5</b> | <b>Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux</b>   | <b>111</b> |
| 4.5.1      | Politique de rémunération des mandataires sociaux (article L. 22-10-8 du Code de commerce)                                 | 111        |
| 4.5.2      | Tableaux récapitulatifs des rémunérations des mandataires sociaux  | 113        |
| 4.5.3      | Ratio d'équité évolution des rémunérations des dirigeants et des salariés  | 116        |



|   |            |
|---|------------|
| <b>4.6 Conventions réglementées</b>   | <b>117</b> |
| 4.6.1 Dispositions relatives aux conventions réglementées                               | 117        |
| 4.6.2 Les conventions   | 117        |
| 4.6.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées     | 118        |
| <b>4.7 Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la Société</b> | <b>120</b> |
| <b>4.8 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique</b>          | <b>120</b> |
| <b>4.9 Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales</b>         | <b>121</b> |

Le présent rapport a été établi en application des articles L. 225-37 et suivants et L. 22-10-8 à L. 22-10-11 du Code de commerce et a été présenté au Comité des nominations et des rémunérations du 6 décembre 2021 puis approuvé par le Conseil d'administration du 7 décembre 2021.

## 4.1 Présentation de la gouvernance

### 4.1.1 Code de gouvernement d'entreprise et règlement intérieur

#### Code de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF révisé en janvier 2020. Ce code est disponible sur le site internet [www.medef.com](http://www.medef.com).

Le tableau ci-dessous fait état des recommandations du Code AFEP-MEDEF non encore appliquées par la Société conformément à la règle « comply or explain ».

| Article du Code | Recommandation AFEP-MEDEF  | Mise en œuvre par Derichebourg   |
|-----------------|--|--|
| 9               | La durée de mandat des administrateurs indépendants ne doit pas être supérieure à 12 ans | Non. Le Conseil d'administration du 3 décembre 2020 a considéré que M. Matthieu Pigasse et M. Bernard Val pouvaient être qualifiés d'administrateurs indépendants malgré une durée de mandat supérieure à douze années, en raison notamment de l'autorité et de l'expérience dont font preuve ces administrateurs dans les activités de direction et d'administration d'entreprises et dans les domaines financiers. |
| 24              | Conclusion d'un accord de non-concurrence avec un dirigeant mandataire social            | Non. Aucun administrateur n'exerçant une activité dans des secteurs opérationnels du Groupe ni ne détenant de mandats dans une société concurrente du Groupe, il n'a pas été utile de mettre en place de tels accords.   |
| 26              | Ratio d'équité   | En raison de la diversité des types de contrats de travail et du recours au temps partiel, la Société n'a pas été en mesure de fournir un ratio sur la totalité des cinq derniers exercices. Elle s'est pour le moment limitée à l'exercice 2021.  |

#### Le règlement intérieur du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la Société fait l'objet d'un règlement intérieur approuvé en Conseil dans sa séance du 24 juin 2004 puis modifié le 12 décembre 2006, le 27 mai 2010 et le 22 octobre 2018. Il pourra être modifié pour s'adapter au contexte réglementaire.

Ce règlement intérieur précise les points suivants :

- les règles de composition du Conseil ;
- la mission du Conseil ;
- les modalités de réunion du Conseil ;
- les modalités de participation éventuelle au Conseil par visioconférence ou téléconférence ;
- les conditions de création et de fonctionnement de comités spécialisés ;
- le rôle du comité d'audit ;
- le rôle du comité des nominations et des rémunérations ;
- le devoir de confidentialité des administrateurs ;
- le devoir d'indépendance des administrateurs ;
- le devoir de diligence des administrateurs ;
- le champ d'application du règlement intérieur.

Outre les missions dévolues par la loi et les statuts, le Conseil approuve les choix stratégiques, les budgets, les acquisitions et cessions significatives, les restructurations et s'assure de la qualité, de la fiabilité des informations financières et non financières et de la communication faite aux actionnaires.

Le règlement intérieur définit les droits et les engagements des administrateurs insistant en particulier sur l'assiduité, la confidentialité des informations véhiculées, le droit d'information de l'administrateur et les restrictions en matière d'intervention sur le titre Derichebourg.

Le règlement fixe à deux le nombre minimum de réunions à tenir par exercice. Il précise enfin les règles de retranscription des procès-verbaux des réunions.

Il comprend une disposition lui permettant de réunir le Conseil aux moyens de visioconférence ou de télécommunication.

### 4.1.2 Structure de gouvernance

Lors du renouvellement du mandat de Président-directeur général, le Conseil d'administration réuni le 10 février 2016 a opté, à l'unanimité de ses membres, pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Ainsi, la direction générale de la Société est assurée par M. Daniel Derichebourg.

Les fonctions de direction générale sont partagées avec M. Abderrahmane El Aoufir dont le mandat de Directeur général délégué a également été renouvelé par décision du Conseil en date du 10 février 2016. Ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur général, notamment des pouvoirs de représentation de la Société vis-à-vis des tiers. Le Conseil a considéré qu'il occupait des fonctions opérationnelles favorisant le processus décisionnel.

Aucune limitation formelle n'a été prise pour limiter les pouvoirs du Président-directeur général, à l'exception de celle prévue par la loi, pour la délivrance de cautions, avals ou garanties données par la Société.

Toutefois, le Président-directeur général requiert habituellement l'accord préalable du Conseil d'administration pour les décisions dont la mise en

œuvre ou les conséquences seraient susceptibles d'impacter la situation patrimoniale ou les activités du Groupe. C'est le cas, sans que cette liste soit limitative ou impérative, pour les opérations afférentes à :

- des projets de croissance externe significative ;
- l'octroi de certaines garanties ne nécessitant pas légalement l'accord préalable du Conseil ;
- l'acquisition ou la cession d'éléments d'actifs significatifs.

À l'issue de l'assemblée générale du 27 janvier 2022, le Conseil d'administration se réunira afin de choisir le mode d'exercice de la direction générale de la Société. Il sera notamment envisagé de conserver le même mode d'exercice de la direction générale.

## 4.2 Le Conseil d'administration

### 4.2.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres

#### Composition du Conseil d'administration (article 14)

« La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction. »

À ce jour la Société ne comporte pas d'administrateur représentant les salariés. Il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 27 janvier de modifier l'article 14 des statuts afin de prévoir la désignation d'un administrateur représentant les salariés, conformément aux articles L. 225-27-1 et suivants du Code de commerce.

#### Durée des fonctions – limite d'âge (article 15)

« La durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans ne peut dépasser le tiers des membres du

Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. »

Cette durée de quatre années permet un renouvellement échelonné des administrateurs, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 27 janvier 2022 de modifier cet article afin de porter la limite d'âge des administrateurs à quatre-vingts (80) ans.

#### Présidence du Conseil (article 16)

« Le Conseil élit parmi ses membres un Président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans.

Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-Présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les assemblées.

En l'absence du Président et des vice-Présidents, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires. »

Il sera également proposé à l'assemblée générale mixte du 27 janvier 2022 de modifier l'article 16 des statuts afin de porter la limite d'âge du Président du Conseil à quatre-vingts (80) ans.

## 4.2.2 Composition du Conseil

### 4.2.2.1 Présentation synthétique de la composition du Conseil d'administration et de ses Comités

Le Conseil d'administration est composé du Président-directeur général, d'un Directeur général délégué non-administrateur et de sept administrateurs, dont quatre administrateurs indépendants. Aucune évolution dans la composition du Conseil d'administration n'est intervenue au cours de cet exercice.

| Prénom et nom                             | Âge | Sexe | Nationalité | Nombre d'actions  | Nombre de mandats dans des sociétés cotées | Indépendance | Date initiale de nomination | Échéance du mandat | Années de présence au Conseil | Comité d'audit   | Comité des nominations et des rémunérations |
|---|-----|------|-------------|-------------------|--|--------------|-----------------------------|--------------------|-------------------------------|------------------|---|
| Daniel Derichebourg                       | 69  | M    | Française   | 117               | 1  |              | 29/06/2006                  | AG 2022            | 15                            |                  |   |
| Abderrahmane El Aoufir                    | 60  | M    | Française   | 0                 | 2  |              | 08/01/2014                  | AG 2022            | 5                             |                  |   |
| Bernard Val                               | 79  | M    | Française   | 1                 | 1  | ✓            | 24/06/2004                  | AG 2022            | 17                            | (Président)<br>✓ | ✓   |
| Matthieu Pigasse                          | 53  | M    | Française   | 1                 | 2  | ✓            | 25/10/2005                  | AG 2022            | 16                            |                  |   |
| Thomas Derichebourg                       | 45  | M    | Française   | 56                | 1  |              | 18/07/2007                  | AG 2023            | 14                            |                  | ✓   |
| Boris Derichebourg                        | 43  | M    | Française   | 56                | 1  |              | 18/07/2007                  | AG 2023            | 14                            | ✓                |   |
| CFER représentée par Mme Ida Derichebourg | 90  | F    | Française   | 65 745 648<br>112 | 1  |              | 18/02/2013                  | AG 2023            | 8                             |                  |   |
| Françoise Mahiou                          | 58  | F    | Française   | 662               | 1  | ✓            | 10/02/2016                  | AG 2022            | 5                             | ✓                | ✓   |
| Catherine Claverie                        | 52  | F    | Française   | 1000              | 1  | ✓            | 30/01/2017                  | AG 2023            | 4                             | ✓                | (Présidente)<br>✓                           |

Au titre de leurs mandats, l'ensemble des membres du Conseil élit domicile au siège social : 119, avenue du Général Michel Bizot, 75012 Paris.

### Assiduité des membres au Conseil d'administration et aux comités spécialisés

| Prénom et nom                             | Conseil d'administration | Comité d'audit | Comité des nominations et des rémunérations |
|---|--------------------------|----------------|---|
| Daniel Derichebourg                       | 100 %                    |                |   |
| Abderrahmane El Aoufir                    | 100 %                    |                |   |
| Bernard Val                               | 100 %                    | 100 %          | 100 %                                       |
| Matthieu Pigasse                          | 25 %                     |                |   |
| Thomas Derichebourg                       | 100 %                    |                | 100 %                                       |
| Boris Derichebourg                        | 100 %                    | 100 %          |   |
| CFER représentée par Mme Ida Derichebourg | 0 %                      |                |   |
| Françoise Mahiou                          | 100 %                    | 100 %          | 100 %                                       |
| Catherine Claverie                        | 100 %                    | 100 %          | 100 %                                       |
| <b>Nombre de réunions</b>                 | <b>4</b>                 | <b>2</b>       | <b>1</b>                                    |
| <b>Taux moyen</b>                         | <b>81 %</b>              | <b>100 %</b>   | <b>100 %</b>                                |

### Évolution de la composition du Conseil d'administration soumise à l'assemblée générale mixte du 27 janvier 2022

Les mandats d'administrateur de M. Daniel Derichebourg, M. Bernard Val, M. Matthieu Pigasse et de Mme Françoise Mahiou arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021. Il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 27 janvier 2022 de renouveler les mandats d'administrateur de M. Daniel Derichebourg, de M. Matthieu

Pigasse et de Mme Françoise Mahiou pour une durée de quatre années qui prendrait fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

M. Bernard Val n'ayant pas souhaité solliciter le renouvellement de son mandat, il sera proposé à l'assemblée générale mixte de ne pas

renouveler son mandat et de nommer en qualité de nouvel administrateur de la société M. René Dangel.

M. René Dangel apporterait en particulier au Conseil d'administration son expertise dans le domaine de la finance et de la banque. Le Conseil a indiqué, dans l'hypothèse d'une approbation de sa nomination lors de l'assemblée générale du 27 janvier 2022, considérer M. René Dangel comme administrateur indépendant.

Les informations relatives au candidat, telles que prévues par l'article R. 225-83 du Code de commerce figurent ci-après :

M. René Dangel, 69 ans, de nationalité française.

#### **Formation et diplômes**

Maîtrise de Sciences Economiques option Gestion des Entreprises

#### **Fonctions occupées dans les 5 dernières années jusqu'au départ en retraite au 01/01/2021**

- ▣ Direction du réseau entreprises du Groupe CM Alliance Fédérale (dont CIC)
- ▣ Président du Directoire de la Banque Européenne du Crédit Mutuel
- ▣ Président du Conseil d'Administration de la Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco
- ▣ Président du Conseil de surveillance de la Banque Transatlantique
- ▣ Président du Conseil de Surveillance de Facto France (anciennes activités d'affacturage de Général Electrique)
- ▣ Président du Conseil de surveillance de CM Leasing et de Leasing Solutions (anciennes activités de Leasing mobilier de Général Electrique)
- ▣ Vice-Président du Conseil de surveillance de CM Equity
- ▣ Président du Conseil de Surveillance de Targobank Deutschland
- ▣ Membre du Comité de Direction Générale du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale , du Comité de Direction du Pole informatique (Euro Information) et du Comité des Engagements Groupe

#### **4.2.2.2 Président du Conseil d'administration et directeur général**

Date initiale de nomination : CA 29/06/2004

Date du dernier renouvellement : AG 10/02/2016

M. Daniel Derichebourg, 69 ans, de nationalité française est Président du Conseil d'administration et directeur général depuis le 29 juin 2006.

Autodidacte, il a démarré sa carrière en débarrassant des caves pour aider son père dans l'entreprise familiale, une petite société de récupération de déchets. Il a pris le contrôle de la société CFER en octobre 1996. Il a mené la restructuration et le développement de la société Compagnie Française des Ferrailles puis CFF Recycling.

Il a dirigé l'acquisition et la restructuration du Groupe Penauille Polyservices entre 2004 et 2006 avant sa fusion avec CFF Recycling

#### **Mandats actuels :**

Mandats conservés au sein du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

- ▣ Président du Conseil de surveillance de la Banque Transatlantique
- ▣ Président du Conseil de Surveillance de Targobank Deutschland

Mandat d'administrateur Indépendant :

- ▣ Groupe EPI

Autre mandat :

- ▣ Gérant SCI familiale (locaux résidentiels) : SCI Vanol

Si l'assemblée générale du 27 janvier 2022 se prononce en faveur de l'ensemble des résolutions qui lui sont proposées, à son issue, le Conseil d'administration sera alors composé de 8 administrateurs.

Parmi ces administrateurs 3 seront qualifiés d'indépendants, à savoir Mme Françoise Mahiou, Mme Catherine Clavier et M. René Dangel.

Le taux d'administrateur indépendant au sein du Conseil ressortirait ainsi à 37,50 %.

Par ailleurs, avec 3 femmes administrateurs sur les 8 membres composant le Conseil d'administration, le taux de présence des femmes au sein du Conseil ressortirait à 37,50 %.

#### **Déclaration de non-condamnation**

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours de ces cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. À la connaissance de l'Émetteur, aucun des membres de son Conseil d'administration n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Échéance du mandat : AG 2022

Nombre d'actions détenues : 117

intervenue en juillet 2007. Il veille aux grandes décisions stratégiques du Groupe.

Il a été coopté aux fonctions d'administrateur le 29 juin 2006. Son mandat d'administrateur a été renouvelé par les assemblées générales du 3 février 2010 et du 10 février 2016.

Le mandat de Président du Conseil d'administration et de directeur général de M. Daniel Derichebourg arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale du 27 janvier 2022, un conseil se réunira à l'issue de cette assemblée générale afin de décider de renouveler ces mandats pour la même durée que celle de son mandat d'administrateur.

**Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021**

|                                     |   |   |
|-------------------------------------|---|---|
| Président-directeur général         | CFER  | DERICHEBOURG  |
| Président                           | DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT<br>DERICHEBOURG VALORISATION   | FINANCIÈRE DBG  |
| Administrateur                      | CFER<br>DERICHEBOURG  | PARIS SUD HYDRAULIQUE<br>QUODAM   |
| Gérant                              | DBG<br>SCEA DU CHÂTEAU GUITERONDE<br>SCEA DOMAINE DES DEMUEYES<br>SCEA DOMAINE DU CHÂTEAU DE CREMAT<br>SCEA LES CEPES DE TOASC<br>SCEV CHÂTEAU LA ROSE POURRET<br>SCEV DOMAINE DU CHÂTEAU GUITERONDE<br>SCI BERNES & BRUYÈRES<br>SCI DE FONDEYRE<br>SCI DERO IMMO<br>SCI DU PARC DES CHANTERAINES<br>SCI FINANCIÈRE DES SOURCES | SCI FINANCIÈRE DES EAUX<br>SCI HEBSON<br>SCI LE POIRIER DE PISCOP<br>SCI LES CHÊNES<br>SCI LES MYRTES DU DÉTROIT<br>SOCIÉTÉ DES DEMUEYES<br>SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DIVERSIFICATION ET AVENIR – IDA I<br>SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DIVERSIFICATION ET AVENIR – IDA II<br>SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DIVERSIFICATION ET AVENIR – IDA III<br>SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DIVERSIFICATION ET AVENIR – IDA IV<br>SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DIVERSIFICATION ET AVENIR – IDA V |
| Représentant légal                  | LES ARRAYANES (SCI HEBSON)<br>LES BUIS DE CHÂTEAUVIEUX (SCI HEBSON)<br>SCI DE L'ORME ARGENT (SCI HEBSON)<br>SCI DU MERISIER ROUGE (SCI HEBSON)<br>SCI EUCALYPTUS (SCI HEBSON)<br>SCI L'ÉCUREUIL (SCI HEBSON)<br>SCI LES ARBOUSIERS (SCI HEBSON)   | SCI LES COQUETIERS (STÉ DES DEMUEYES)<br>SCI LES LAURIERS (SCI HEBSON)<br>SCI LES MAGNOLIAS (SCI HEBSON)<br>SCI LES MÛRIERS (SCI HEBSON)<br>SCI LES NOISETIERS (SCI HEBSON)   |
| Président à l'étranger              | DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc.  |   |
| Administrateur délégué à l'étranger | TBD FINANCES  |   |
| Administrateur à l'étranger         | DERICHEBOURG ESPAÑA, S.A.<br>DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO  | DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc.  |
| Gérant commandité à l'étranger      | DBG FINANCES  |   |

**Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années**

|                             |  |  |
|-----------------------------|--|--|
| Administrateur à l'étranger | CFF RECYCLING UK Ltd<br>DERICHEBOURG A&D DÉVELOPPEMENT<br>DERICHEBOURG AQUA MAROC<br>DERICHEBOURG CASABLANCA<br>DERICHEBOURG IFRANE<br>DERICHEBOURG IMINTANOUT | DERICHEBOURG INTÉRIM FORMATION ÉVOLUTION MAROC<br>DERICHEBOURG KENITRA<br>DERICHEBOURG MAZAGAN<br>DERICHEBOURG RABAT<br>DERICHEBOURG SIDI BENNOUR<br>DERICHEBOURG SIDI ALLAL EL BAHRAOUI |
|-----------------------------|--|--|

**4.2.2.3 Les membres du Conseil d'administration**

**M. Bernard Val, administrateur indépendant**

Date initiale de nomination : AG 24/06/2004

Date du dernier renouvellement : AG 10/02/2016

M. Bernard Val, 79 ans, de nationalité française, ancien élève des ingénieurs de la préfecture de la Seine, ingénieur général de la ville de Paris, a été détaché dans plusieurs collectivités territoriales dont la direction générale des services du département de la Corrèze (1985-1996), avant d'être nommé PDG de la Société des Autoroutes Rhône-Alpes puis des Autoroutes du Sud de la France. En 2006, après la cession d'ASF à Vinci, il devient Président de Vinci Concessions et vice-Président de Vinci. Il a par ailleurs été Président de l'Association

Échéance du mandat : AG 2022

Nombre d'actions détenues : 1

des Sociétés Françaises d'Autoroutes, administrateur de l'établissement public d'Autoroutes de France, de Scetoroute développement, de Transroute international et de Ginger.

M. Bernard Val est également Président du Comité d'audit et membre du Comité des nominations et des rémunérations.

M. Bernard Val n'assume aucune autre fonction dans la Société ou dans toute autre société du Groupe.

**Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020**

|                |  |                                      |
|----------------|--|--------------------------------------|
| Administrateur | SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES ESTÉREL, CÔTE D'AZUR,<br>PROVENCE, ALPES (ESCOTA) | AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF) |
|----------------|--|--------------------------------------|

**Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années**

Néant.

**M. Matthieu Pigasse, administrateur indépendant**

Date initiale de nomination : CA 25/10/2005

Échéance du mandat : AG 2022

Date du dernier renouvellement : AG 10/02/2016

Nombre d'actions détenues : 1

M. Matthieu Pigasse, 53 ans, de nationalité française, est un ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA) et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris.

Il était précédemment, de 2000 à 2002, le directeur adjoint de cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Laurent Fabius, en charge des questions industrielles et financières.

Matthieu Pigasse est Partner de Centerview Partners, en charge de la France et de l'Europe continentale.

De 1997 à 2000, il était Conseiller technique du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Dominique Strauss-Kahn, en charge du secteur financier.

M. Matthieu Pigasse est co-actionnaire du Groupe Le Monde, du Nouvel Observateur et du Huffington Post France. Il est le propriétaire et le Président des Éditions Indépendantes, société éditrice du magazine Les Inrockuptibles. Il est vice-Président du Théâtre du Châtelet.

De 1994 à 1997, M. Matthieu Pigasse était au sein de la direction du trésor, au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, en charge de la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État.

Il a publié trois livres : *Le Monde d'après, une crise sans précédent* (2010, Plon), *Révolutions* (Plon, 2012), *Éloge de l'anormalité* (Plon, 2014).

M. Matthieu Pigasse n'assume aucune autre fonction dans la Société ou dans toute autre société du Groupe.

**Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021**

|                                       |   |                       |
|---------------------------------------|---|-----------------------|
| Gérant                                | CENTERVIEW PARTNERS   |                       |
| Président du Conseil d'administration | LES ÉDITIONS INDÉPENDANTES  |                       |
| Président                             | LES NOUVELLES ÉDITIONS NUMÉRIQUES<br>LES NOUVELLES ÉDITIONS INDÉPENDANTES | YSATIS                |
| Administrateur                        | THÉÂTRE DU CHÂTELET   |                       |
| Membre du Conseil de surveillance     | SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU MONDE<br>MEDIWAN                                      | LE NOUVEL OBSERVATEUR |

**Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années**

|  |   |                       |
|--|---|-----------------------|
| Président-directeur général<br>Deputy Chairman | LAZARD FRANCE<br>LAZARD GROUP   |                       |
| Président-directeur général<br>Vice Chairman   | LAZARD AFRIQUE  |                       |
| Président                                      | LES NOUVELLES ÉDITIONS NUMÉRIQUES<br>LES NOUVELLES ÉDITIONS INDÉPENDANTES | YSATIS                |
| Administrateur                                 | 2MX ORGANIC<br>ETX  | GRUPE LUCIEN BARRIÈRE |

## M. Boris Derichebourg, administrateur

Date initiale de nomination : AG 18/07/2007

Date du dernier renouvellement : AG 05/02/2019

M. Boris Derichebourg, 43 ans, de nationalité française, avait pour ambition de devenir coureur automobile quand il était jeune. En 1994, il se lance dans une carrière de pilote et monte sur de nombreux podiums (Formule 3, Formule 3000, GT et 24 heures du Mans). En 2004, après 10 ans de compétition automobile, M. Boris Derichebourg décide de mettre un terme à sa carrière de sportif pour rejoindre le groupe familial.

Durant deux ans, il occupe diverses fonctions au sein du Groupe CFF. En 2006, le Groupe acquiert Penauille Polyservices qui deviendra Derichebourg. M. Boris Derichebourg prend alors la direction générale de la division Multiservices puis la présidence en 2008.

Fort de son expérience de sportif de haut niveau, M. Boris Derichebourg capitalise sur ses facultés de compétiteur pour développer une approche entrepreneuriale différente. Il restructure l'entreprise et lui donne un nouveau souffle en développant de nouveaux métiers porteurs. Il parcourt le monde à la recherche de nouveaux modèles et services qui permettront d'étendre ses activités en France et à l'international. En l'espace d'une décennie, Derichebourg Multiservices devient l'acteur de référence des services externalisés en proposant des solutions à l'industrie (aéronautique, automobile...), au tertiaire (Facility Management), à l'espace urbain (éclairage public, affichage urbain, etc.) et également en intervenant en tant qu'expert sourcing au travers de ses activités d'intérim.

Échéance du mandat : AG 2023

Nombre d'actions détenues : 56

Conscient de la nécessité de revisiter les codes qui régissent les marchés des services externalisés, il promeut l'innovation et embarque un écosystème de partenaires innovants et le digital afin de co-construire les services de demain.

M. Boris Derichebourg s'attache également à respecter une grande diversité au sein de ses équipes, et considère que la différence représente une force majeure dans la société actuelle. Ainsi Derichebourg Multiservices compte 118 nationalités et un taux de salariés en situation de handicap au-dessus de la réglementation. Profondément attaché aux valeurs humaines, il œuvre dans le « non-profit » et devient ambassadeur de la Fondation EPIC. Il met également en place l'arrondi sur salaire pour ses 37 000 collaborateurs en faveur de trois associations impliquées dans l'insertion sociale et la santé.

Membre de Young Leaders France China Foundation, Boris Derichebourg souhaite développer les activités de son Groupe sur le marché asiatique.

En septembre 2017, le Président du MEDEF lui confie la présidence du programme Proscenium, réseau réunissant les dirigeants de 350 ETI dont le chiffre d'affaires est supérieur à 300 millions d'euros.

M. Boris Derichebourg est également membre du Comité d'audit de la Société.

### Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021

|                             |   |  |
|-----------------------------|---|--|
| Président-directeur général | DERICHEBOURG ÉNERGIE  |  |
| Président                   | DERICHEBOURG ACCUEIL<br>DERICHEBOURG AERONAUTICS RECRUITMENT FRANCE<br>DERICHEBOURG ÉNERGIE<br>DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.<br>DERICHEBOURG ESPACES VERTS<br>DERICHEBOURG FM<br>DERICHEBOURG INTÉRIM | DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING<br>DERICHEBOURG PROPRETÉ<br>DERICHEBOURG RETAIL<br>DERICHEBOURG SNG<br>DERICHEBOURG SPECTACLE<br>DERICHEBOURG TECHNOLOGIES<br>GROUPE ALTER SERVICES |
| Administrateur              | CFER<br>DERICHEBOURG  | DERICHEBOURG ÉNERGIE<br>DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.  |
| Gérant associé              | BORIS COURSE ORGANISATION   |  |
| Gérant                      | PSIMMO<br>SCI CFF BETA<br>SCI LES CYPRÈS DE MONTMORENCY   | SCI LES CHÂTAIGNIERS<br>SCI LES SOPHORAS   |
| Président à l'étranger      | DERICHEBOURG FACILITY SERVICES  |  |
| Administrateur à l'étranger | DERICHEBOURG FACILITY SERVICES  |  |

### Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

|                             |   |  |
|-----------------------------|---|--|
| Président-directeur général | DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.   |  |
| Président                   | DERICHEBOURG AUTOMOBILES SERVICES<br>DERICHEBOURG LOGISTIQUE ET MANUTENTION<br>DERICHEBOURG SHC | DERICHEBOURG SERVICES & INGÉNIEURIE NUCLÉAIRE<br>DERICHEBOURG TRAVAUX & MAINTENANCE NUCLÉAIRE<br>DERICHEBOURG AERONAUTICS RECRUITMENT FRANCE |
| Administrateur              | DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.   |  |
| Gérant                      | CIVITAS<br>SCI HAUTE GARONNE  | SCI LES PEUPLIERS  |
| Président à l'étranger      | DERICHEBOURG TESIS YÖNETIMI   |  |
| Liquidateur à l'étranger    | DERICHEBOURG MC   |  |
| Administrateur à l'étranger | DERICHEBOURG MARRAKECH<br>DERICHEBOURG TESIS YÖNETIMI   | SELMAR SA  |

**M. Thomas Derichebourg, administrateur**

Date initiale de nomination : AG 18/07/2007

Date du dernier renouvellement : AG 05/02/2019

M. Thomas Derichebourg, 45 ans, est de nationalité française. En 2007, il choisit de rejoindre le groupe familial. Il a dirigé les activités des services aéroportuaires du Groupe en France.

Fort de l'expérience acquise dans les services, il a choisi de mettre son expertise au sein des collectivités et a pris la direction des activités de services aux collectivités à compter de 2009 (collecte des déchets ménagers, centres de tri). Il est l'artisan du développement de cette activité à l'international, notamment au Canada.

Échéance du mandat : AG 2023

Nombre d'actions détenues : 56

Il est par ailleurs Président de la filiale Revival, leader du recyclage de déchets métalliques en Île-de-France, Normandie et Nord de la France.

Il est également membre du comité exécutif de la Chambre de Commerce France-Canada.

M. Thomas Derichebourg est également membre du Comité des nominations et des rémunérations de la Société.

**Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021**

|                                     |  |  |
|-------------------------------------|--|--|
| Administrateur                      | CFER   |  |
| Président                           | DERICHEBOURG MAYOTTE<br>POLY-ENVIRONNEMENT<br>POLY-MASSI       | POLYURBAINE<br>REVIVAL   |
| Gérant                              | DOMAINE GUY BOCARD<br>SCI LES CEPS DE TOASC<br>SCI LES CHARMES | SCI LES CHARMES DE BONAPARTE<br>SCI LES CHARMES DE SAINT BENOIT<br>SCI LES CYPRES DE MONTMORENCY |
| Représentant permanent              | ALLO CASSE AUTO (REVIVAL)                                      | PARIS SUD HYDRAULIQUE (TBD FINANCES)   |
| Président à l'étranger              | AEP MULTISERVI SPA<br>DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT Inc.     | DERICHEBOURG CANADA MULTISERVICES Inc.<br>DERICHEBOURG CANADA Inc.                               |
| Administrateur à l'étranger         | CRS  | ECOREC SRL   |
| Représentant permanent à l'étranger | DERICHEBOURG BELGIUM (DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT)              |  |

**Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années**

|  |   |  |
|--|---|--|
| Président-directeur général              | POLYURBAINE   |  |
| Président                                | DERICHEBOURG INTÉRIM OCÉAN INDIEN<br>DERICHEBOURG PROPRETÉ OCÉAN INDIEN<br>ECO-PHU<br>LIEN ENVIRONNEMENT<br>POLYAMON<br>POLYANCE<br>POLYBUI<br>POLYCEJA<br>POLYCEO<br>POLYCOROT<br>POLYNORMANDIE<br>POLYREVA<br>POLYSEANE | POLY-SELIA<br>POLY-SENTI<br>POLYSOTIS<br>POLYTIANE<br>POLY-VAL<br>POLY-VALYS<br>REVIVAL CHATILLON<br>REVIVAL GELLAINVILLE<br>REVIVAL ÎLE-DE-FRANCE<br>REVIVAL NEMOURS<br>SAUR DERICHEBOURG AQUA<br>SAUR DERICHEBOURG AQUA OCÉAN INDIEN |
| Administrateur                           | DERICHEBOURG ENERGIE E.P.   | POLYURBAINE  |
| Gérant                                   | LE BISON GOURMAND<br>POLY-MILIA   | POLY-NEA<br>POLYURBAINE 13   |
| Représentant permanent                   | AFM RECYCLAGE (REVIVAL)<br>DERICHEBOURG OCÉAN INDIEN (POLYURBAINE)  | DERICHEBOURG OCÉAN INDIEN (DERICHEBOURG)<br>HYDROVIDE (WESTEVER)   |
| Représentant permanent                   | DERICHEBOURG OCÉAN INDIEN (POLYURBAINE)   | HYDROVIDE (WESTEVER)   |
| Président-directeur général à l'étranger | DERICHEBOURG A&D DÉVELOPPEMENT<br>DERICHEBOURG AQUA MAROC<br>DERICHEBOURG CASABLANCA<br>DERICHEBOURG IFRANE<br>DERICHEBOURG IMINTANOUT<br>DERICHEBOURG INTÉRIM FORMATION ÉVOLUTION<br>MAROC                               | DERICHEBOURG KENITRA<br>DERICHEBOURG MAROC<br>DERICHEBOURG MARRAKECH<br>DERICHEBOURG MAZAGAN<br>DERICHEBOURG RABAT<br>DERICHEBOURG SIDI BENNOUR<br>DERICHEBOURG SIDI ALLAL EL BAHRAOUI   |

|                                     |   |   |
|-------------------------------------|---|---|
| Président à l'étranger              | AEP MULTISERVI SPA<br>SAN GERMANO SRL   | REI   |
| Co-Gérant à l'étranger              | DERICHEBOURG UK ENVIRONMENT LTD   | DERICHEBOURG UK LTD   |
| Administrateur à l'étranger         | AEP MULTISERVI SPA<br>CMT SPA<br>DERICHEBOURG A&D DÉVELOPPEMENT<br>DERICHEBOURG AQUA MAROC<br>DERICHEBOURG CASABLANCA<br>DERICHEBOURG IFRANE<br>DERICHEBOURG IMINTANOUT<br>DERICHEBOURG INTÉRIM FORMATION ÉVOLUTION<br>MAROC<br>DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE | DERICHEBOURG KENITRA<br>DERICHEBOURG MAROC<br>DERICHEBOURG MARRAKECH<br>DERICHEBOURG MAZAGAN<br>DERICHEBOURG RABAT<br>DERICHEBOURG SIDI BENNOUR<br>DERICHEBOURG SIDI ALLAL EL BAHRAOU<br>REI<br>SAN GERMANO SRL |
| Représentant permanent à l'étranger | BAS LONGS PRÉS (DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT)<br>CPI (DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT)   | DERICHEBOURG RETAIL BELGIUM (DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT)  |

### Mme Françoise Mahiou, administrateur indépendant

Date initiale de nomination : AG 10/02/2016

Nombre d'actions détenues : 662

Échéance du mandat : AG 2022

Mme Françoise Mahiou, 58 ans, est de nationalité française.

Ingénieur et Hec Executive, Mme Françoise Mahiou est administrateur certifié ASC Sciences Po Paris/IFA et membre de l'Institut français des administrateurs (IFA).

Operating Partner, Mme Françoise Mahiou conseille et assiste les dirigeants, les actionnaires et, leurs équipes, afin de répondre aux besoins opérationnels et stratégiques, créateurs de valeur pour l'entreprise et les parties prenantes.

Quelques dates de la vie professionnelle de Mme Françoise Mahiou :

- 1988/1990 - Ingénieur Grands Projets de l'équipe intégrée de maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre en charge de l'étude et de la construction des gares de la 1ère ligne de métro automatique de Toulouse (Sofretu/Sotec devenue Systra) : ingénierie, architecture, design, management, qualité ISO sont au programme, dans des délais très tendus.

Mme Françoise Mahiou complète son expérience toulousaine par des constructions tertiaires et industrielles pour des promoteurs privés (Sopra/Kaufman&B).

- 1991/2003 - Mme Françoise Mahiou crée et dirige, pour Sodeteg Thomson (Thalès), la division Ingénierie des bâtiments tertiaires public-privé avec démarche environnementale au service des maîtres d'ouvrage et des architectes : École des Mines de Nantes (Aymeric Zublena), Musée des Champs Libres à Rennes (Christian de Portzamparc), Université de Médecine de Tours (Ivars et Ballet),

Extension du Musée Luxembourg Paris (Sénat), Due Diligence pour Oppenheim, faisabilité du City Center de Casablanca (Alliances Accor), Siège de la DGAC (JF Jodry), Programmation du Pôle de l'Or pour le Sénateur-Maire Serge Vinçon.

- 2004/2006 - Directeur Général du Pôle Services du Groupe Segula, Mme Françoise MAHIOU développe ce Pôle en Branche Process « Énergies/Transports/Industries » par croissances externes et internes, et également, grâce aux référencements grands comptes gagnés : Areva, EDF, Dassault, RATP, Essilor.
- 2007/2012 - Mme Françoise Mahiou pilote opérationnellement le Groupe AREP, filiale de la SNCF, en qualité de directeur général adjoint : elle en organise la restructuration complète avec un axe RSE : RH (baromètre d'opinion, barostress, plan seniors, intéressement, PDA/PDE...), finances orientées projet, mise en place des systèmes d'informations workflow (télétravail, fluidité des échanges...), stabilisations juridiques, lancement de la communication interne, acquisitions, pour une croissance pérenne.
- 2016 - Mme Françoise Mahiou est nommée Administrateur au Conseil d'Administration de DERICHEBOURG

Mme Françoise Mahiou est également membre du Comité d'audit et du Comité des nominations et des rémunérations de la Société.

Mme Françoise Mahiou n'assume aucune autre fonction dans la Société ou dans toute autre société du Groupe.

### Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021

|           |        |
|-----------|--------|
| Président | ASCIUS |
|-----------|--------|

### Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

|        |
|--------|
| Néant. |
|--------|

### Mme Catherine Claverie, administrateur indépendant

Date initiale de nomination : AG 30/01/2017

Nombre d'actions détenues : 1 000

Échéance du mandat : AG 2023

Mme Catherine Claverie, âgée de 52 ans, de nationalité française est engagée dans la défense du droit des étrangers.

notamment au sein de la section britannique du Lycée international de St-Germain-en-Laye. Mme Catherine Claverie a également été vice-présidente de Stepping Stones, école pour jeunes enfants anglophones.

Elle est membre du Conseil d'administration au sein de l'association Dom'asile spécialisée dans la domiciliation et l'accompagnement social et juridique des personnes en situation d'exil.

Mme Catherine Claverie est également Présidente du Comité des nominations et des rémunérations et membre du Comité d'audit.

Elle a été consultante en communication événementielle à son compte, coordinatrice administrative de Business and Technical Language et engagée dans diverses missions associatives, communautaires,

Mme Catherine Claverie n'assume aucune autre fonction dans la Société ou dans toute autre société du Groupe.

#### Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Néant.

#### Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Néant.

### Mme Ida Derichebourg, représentante permanente de la société CFER, administrateur

Date initiale de nomination : AG 18/02/2013

Nombre d'actions détenues par CFER : 65 745 648

Date du dernier renouvellement : AG 05/02/2019

Nombre d'actions détenues par Mme Ida Derichebourg : 112

Échéance du mandat : AG 2023

Mme Ida Derichebourg, 90 ans, de nationalité française, mère de M. Daniel Derichebourg, grand-mère de M. Thomas Derichebourg et de M. Boris Derichebourg, a épaulé son mari Guy Derichebourg dans le développement de l'entreprise familiale.

Mme Ida Derichebourg n'assume aucune autre fonction dans la Société ou dans toute autre société du Groupe.

#### Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021

Néant.

#### Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

Néant.

#### Administrateurs indépendants

La définition d'un administrateur indépendant selon le Code AFEP-MEDEF est la suivante : « Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit

avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de la liberté de jugement. »

| Critères à apprécier  | Bernard Val | Matthieu Pigasse | Françoise Mahiou | Catherine Claverie |
|---|-------------|------------------|------------------|--------------------|
| Absence de statut de salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes  | ✓           | ✓                | ✓                | ✓                  |
| Absence de mandats croisés  | ✓           | ✓                | ✓                | ✓                  |
| Absence de relations d'affaires significatives                                    | ✓           | ✓                | ✓                | ✓                  |
| Absence de lien familial  | ✓           | ✓                | ✓                | ✓                  |
| Absence de relation de commissariat aux comptes au cours des 5 années précédentes | ✓           | ✓                | ✓                | ✓                  |
| Absence de statut d'administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans          | X           | X                | ✓                | ✓                  |
| Absence de statut de dirigeant mandataire social non exécutif                     | ✓           | ✓                | ✓                | ✓                  |
| Absence de statut d'actionnaire important   | ✓           | ✓                | ✓                | ✓                  |

En application des recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Comité des nominations et des rémunérations du 6 décembre 2021 a émis un avis sur l'indépendance des membres du Conseil d'administration au regard des critères d'indépendance retenus pour la Société. Le Conseil d'administration du 7 décembre 2021, après prise en compte de cet avis, a considéré que M. Matthieu Pigasse et M. Bernard Val pouvaient être qualifiés d'administrateurs indépendants malgré une durée de mandat supérieure à douze années, en raison notamment de leur formation, ainsi que de l'autorité et de l'expérience dont font preuve ces administrateurs dans les activités de direction et d'administration d'entreprises et dans les domaines financiers. Le Conseil a toutefois considéré que cette exemption ne valait que jusqu'à la fin du mandat en cours de ces administrateurs.

Il est précisé que les administrateurs suivants ne peuvent être considérés comme indépendants : M. Daniel Derichebourg, M. Boris Derichebourg, M. Thomas Derichebourg et CFER, représentée par Mme Ida Derichebourg en raison de liens familiaux existants entre eux et de statut d'actionnaire important.

Le Conseil est ainsi composé de 4 administrateurs indépendants sur 8, soit plus du tiers des membres du Conseil.

#### Représentation équilibrée des femmes au sein du Conseil d'administration

Le Conseil veille à maintenir une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de celui-ci.

Le Conseil d'administration comporte actuellement 3 femmes sur 8 administrateurs, soit un pourcentage de 37,50 %, proche de 40 %. L'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe n'est donc pas supérieur à deux, en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce.

#### Expertise

Le Conseil veille à intégrer en son sein des administrateurs provenant d'horizons différents et disposant de compétences et d'expertises variées dans différents domaines. Il veille ainsi à s'assurer de la diversité d'expérience et de points de vue et de la complémentarité des profils des administrateurs (expertise internationale, financière, économique, industrielle, commerciale...).

#### Evaluation des travaux du Conseil d'administration et des comités

Dans une pratique de bonne gouvernance, la Société a suivi la recommandation n°10 du Code AFEP-MEDEF révisé en janvier 2020 qui prévoit une évaluation formalisée des travaux du Conseil d'administration et de ses comités (Comité d'audit et Comité des nominations et des rémunérations) tous les trois ans au moins. La Société a retenu l'option de ne pas formellement réaliser cette évaluation avec l'aide de consultants extérieurs. En conséquence, des questionnaires individuels ont été adressés le 19 avril 2021 par la Secrétaire général à l'ensemble des administrateurs pour leur permettre d'évaluer le Conseil d'administration et ses comités à travers leurs travaux et leur fonctionnement. Les administrateurs ont répondu à ces questionnaires et ont fait part de quelques observations.

Une synthèse de ces évaluations a été présentée au Comité d'audit et au Conseil d'administration d'arrêté des comptes semestriels et a fait ressortir un taux global de satisfaction des administrateurs.

Les administrateurs ont pu faire part de quelques commentaires portant notamment sur des points de compliance, RSE, stratégie du Groupe. Des approfondissements sur ces points seront apportés lors de prochaines réunions de Comités et de Conseil.

#### 4.2.3 Conflits d'intérêts

Dans le cadre de la loi, et conformément au Code AFEP-MEDEF, les administrateurs sont soumis au respect des règles en vigueur en matière de situation de conflits d'intérêts et de déontologie boursière.

À l'exception :

- du bail existant entre la Société des Demueyes, appartenant à la famille Derichebourg, et dont le gérant est M. Daniel Derichebourg et la société Revival pour des locaux à Comines (59), moyennant un loyer annuel de 34 k€ ;
- du bail existant entre Mme Ida Derichebourg et la société Polybuis pour les locaux sis au 106, rue du Moulin-de-Cage, 92230 Gennevilliers : un terrain aménagé à usage de stockage de camions, vestiaires, bureaux, moyennant un loyer annuel de 45 k€. Ce bail a été conclu antérieurement à sa prise de fonction ;
- de la convention de prestations de services conclue entre Derichebourg et DBG Finances, visant à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du Groupe (cf. 4.6.2) ;
- de la convention de redevance de marque au titre de l'utilisation de la marque Derichebourg conclue avec la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg (cf. 4.6.2) ;
- du projet de cession de la SCI la Futaie et de la SCEA du Château Guiteronde (société d'exploitation), au profit de la SCEV La Tour Guiteronde détenue par CFER, contrôlée par la famille Derichebourg, à la valeur d'entreprise de 2 600 k€ ;
- du bail commercial entre la SCI IDA I, filiale de la société CFER, et la société Derichebourg Multiservices Holding, filiale à 100 % de la Société, portant sur un ensemble immobilier (Immeuble Tour « ex-Pernod ») à usage de bureaux sis au 51 chemin des Mèches à Créteil (94), moyennant un loyer annuel de 600 k€.

Il n'existe aucun autre conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. La section 4.6 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant en section 4.6.3 présentent le détail de ces conventions.

Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, tout administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflits d'intérêts, même potentiels, et doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil d'administration pour laquelle il serait présumé dans une telle situation de conflit d'intérêts. Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil aurait été désigné en tant qu'administrateur de la Société.

Compte tenu des quatre administrateurs indépendants qui siègent au Conseil d'administration, la Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle de la société CFER qui détient 41,25 % du capital et 57,80 % des droits de vote soit exercé de manière abusive.

## 4.2.4 Mission et fonctionnement du Conseil

### 4.2.4.1 Missions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration a notamment pour mission de :

- veiller au respect de l'intérêt social de l'entreprise ;
- effectuer les contrôles qu'il juge opportuns dans le cadre de la marche des affaires de la Société ;
- choisir le mode de direction ;
- désigner et révoquer les mandataires sociaux dirigeants exécutifs ;
- fixer la rémunération des mandataires sociaux dirigeants exécutifs ;
- veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers ;
- procéder à l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels ;
- procéder à l'établissement des rapports d'activité de la Société et de ses filiales ;
- procéder à l'établissement du présent rapport ;
- déterminer le montant des cautions, avals et garanties que le Président-directeur général peut délivrer ;
- autoriser les conventions réglementées préalablement à leur soumission au vote des actionnaires et examiner chaque année les conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques ou financières de la Société et veille à leur mise en œuvre par la direction générale.

Le Conseil d'administration approuve la stratégie proposée par la direction générale.

Le Président porte à la connaissance du Conseil toute question ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Tous les documents, dossiers et informations relatifs aux questions inscrites à l'ordre du jour font l'objet d'un envoi préalable, dans un délai raisonnable, aux membres du Conseil d'administration.

#### 4.2.4.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice social, le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises avec un taux moyen de participation de ses membres de 81 %. Compte tenu de la situation sanitaire liée à la Covid-19, toutes les réunions se sont tenues par des moyens de visioconférence.

Outre l'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 septembre 2020 ainsi que la préparation des documents à soumettre à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 10 février 2021, le Conseil a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

#### Séance du 3 décembre 2020 (tenue en visioconférence)

- Examen et arrêté des comptes consolidés et des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2020.
- Proposition d'affectation du résultat.
- Communiqué de presse.
- Examen et approbation des documents financiers et prévisionnels.
- Examen des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce : convention de licence de marque Derichebourg avec la société TBD Finances ; convention de prestations de services et d'assistance avec la société DBG Finances.
- Renouvellement de la convention de prestations de services avec la société DBG Finances.
- Délégation de pouvoir au profit du directeur financier à l'effet de signer des conventions cadres et des contrats de crédit.
- Lettre de confort à octroyer au profit d'une filiale captive de réassurance en cours de constitution.
- Garantie à conférer à la Banque Desjardins en garantie d'une ligne de crédit de 4,9 MCAD à consentir à Derichebourg Canada Environnement Inc.
- Examen du Rapport RSE faisant office de déclaration de performance extra-financière et du Rapport sur le gouvernement d'entreprise.
- Point sur l'indépendance des administrateurs.
- Point sur les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à chaque dirigeant mandataire social (article L 225-37-2 du Code de Commerce) et examen des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.
- Programme de rachat d'actions.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions.
- Délégation financières au Conseil d'administration.
- Proposition de modifications statutaires afin de permettre la prise de certaines décisions par voie de consultation écrite des administrateurs.
- Références textuelles applicables en cas de changement de codification.
- Convocation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 10 février 2021.

#### Séance du 22 décembre 2020 (tenue en visioconférence)

- Projet d'acquisition du Groupe ECORE.
- Acte de caution solidaire de la Société Derichebourg Intérim au profit de la société Euler Hermes SA.
- Garantie à conférer à ODDO BHF SCA.
- Mode de tenue de l'assemblée générale mixte du 10 février 2021.

#### Séance du 20 mai 2021 (tenue en visioconférence)

- Examen des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2021.

- Rapport d'activité sur les comptes semestriels ; compte rendu de l'activité des deux divisions du Groupe au cours du semestre ; évolution de l'endettement ; perspectives.
- Observations des Commissaires aux comptes et arrêté des comptes consolidés.
- Communiqué de presse.
- Documents financiers et prévisionnels, suite à la clôture du premier semestre de l'exercice social.
- Autorisation à donner au Président concernant les avals, cautions et garanties.
- Examen et autorisation de la signature de l'Avenant n°1 au contrat de crédits en date du 19 mars 2020.
- Synthèse suite à évaluation des travaux du Conseil d'administration et des comités.
- Point sur la procédure de qualification et d'évaluation des conventions.
- Présentation des gains d'efficacité en matière environnementale attendus de l'acquisition d'Ecore.
- Répartition de la somme fixe annuelle allouée aux administrateurs.

#### Séance du 25 juin 2021 (tenue en visioconférence)

- Autorisation de l'émission de senior unsecured notes « green ».

Il est précisé que l'assemblée générale mixte du 10 février 2021 a modifié les statuts afin de prévoir le recours à la consultation écrite dans les conditions prévues par la loi.

La fréquence et la durée des réunions du Conseil ont permis un examen approfondi des thèmes abordés.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil sur l'examen et l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

### 4.2.5 Tableau récapitulatif des délégations de l'assemblée générale au Conseil d'administration (L. 225-100 du Code de commerce)

| Date AG         | Nature des délégations et autorisations   | Plafond/limite  | Durée de validité  | Utilisation au cours de l'exercice |
|-----------------|---|---|--|------------------------------------|
| 10 février 2021 | Délégation en vue d'émettre toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires  | 50 000 000 € (500 000 000 € à titre d'émission de titres de créances)                                       | 26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 9 avril 2023 | Néant                              |
| 10 février 2021 | Délégation en vue d'émettre toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires   | 50 000 000 € (500 000 000 € à titre d'émission de créances)   | 26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 9 avril 2023 | Néant                              |
| 10 février 2021 | Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise   | 50 000 000 €  | 26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 9 avril 2023 | Néant                              |
| 10 février 2021 | Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou des titres de créances, par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires | 50 000 000 € dans la limite de 20 % du capital social par an (500 000 000 € à titre d'émission de créances) | 26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 9 avril 2023 | Néant                              |
| 10 février 2021 | Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la Société   | 10 % du capital social au prix maximum de 20 € par action   | 18 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 9 août 2022  | Néant                              |
| 10 février 2021 | Autorisation à effet de réduire le capital social par annulation d'actions  | 10 % du capital social par période de 24 mois   | 18 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 9 août 2022  | Néant                              |

## 4.3 Les comités spécialisés

### 4.3.1 Comité d'audit

Le Conseil est assisté d'un comité d'audit, composé de quatre administrateurs dont trois administrateurs indépendants. Le comité d'audit comprend M. Bernard Val (Président), Mme Françoise Mahiou, Mme Catherine Claverie et M. Boris Derichebourg.

Les mandataires sociaux exécutifs ont pu être conviés à ces réunions en tant qu'invités en fonction des sujets, à la demande des membres du comité.

Le comité d'audit remplit les missions qui lui sont dévolues par l'article L. 823-19 du Code de commerce. Le comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, et, en particulier le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière, notamment au travers de l'examen du périmètre des sociétés consolidées ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, de leur déploiement et de la mise en œuvre d'actions correctrices le cas échéant ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de la compétence et de l'indépendance des experts extérieurs auxquels le Groupe a recours.

Dans ce cadre, le comité a notamment pour mission :

- d'examiner le périmètre de consolidation et les projets d'états financiers consolidés et sociaux et de rapports y afférents qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration, les méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux, ainsi que le traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;
- de s'assurer du choix du référentiel de consolidation des comptes, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux, ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;
- de s'assurer auprès de la direction générale que l'ensemble des communications légales et financières auprès des autorités boursières sont régulièrement accomplies ;
- d'évaluer le degré de satisfaction des Commissaires aux comptes concernant la qualité des informations reçues des services de la Société dans l'exercice de leur mission et recueillir les commentaires du management quant au degré de sensibilité des Commissaires aux comptes aux affaires du Groupe et à son environnement ;

- d'examiner toute information portée à sa connaissance quant aux opérations et transactions de la Société soulevant un problème d'éthique, et quant aux transactions qui selon leur nature et la personne concernée feraient apparaître un conflit d'intérêts ;
- de s'assurer que les principaux risques sont identifiés, gérés et portés à sa connaissance. Il examine à cet effet les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le programme d'audit interne, suit son évolution et les résultats des plans d'action, attire l'attention du Conseil sur les améliorations qui ont été faites ou qui restent à réaliser ;
- de donner un avis sur la nomination ou le renouvellement des Commissaires aux comptes ;
- de s'assurer de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes.

Au cours de cet exercice il s'est réuni deux fois, en visioconférence, le 2 décembre 2020 et le 19 mai 2021, avec un pourcentage de participation de 100 %.

Les principaux sujets examinés par le Comité en 2020/2021 ont été les suivants :

- examen des comptes consolidés au 30 septembre 2020 et du rapport complémentaire des Commissaires aux comptes au comité d'audit ;
- avis et recommandations au Conseil d'administration sur le projet de document d'enregistrement universel ;
- projet de constitution d'une société captive de réassurance ;
- examen des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2021 ;
- conclusions de l'AMF sur la revue du document d'enregistrement universel 2020 ;
- analyse de l'évaluation des travaux du Conseil d'administration et des comités.

À l'issue de l'assemblée générale du 27 janvier 2022, le Conseil d'administration reverra la composition des comités spécialisés et notamment la désignation d'un nouveau Président du comité d'audit.

### 4.3.2 Comité des nominations et des rémunérations

Le comité des nominations et des rémunérations a été mis en place par décision du Conseil d'administration du 22 octobre 2018.

La composition de ce comité est la suivante : Mme Catherine Clavier (Présidente), M. Bernard Val, Mme Françoise Mahiou et M. Thomas Derichebourg.

Le comité des nominations et des rémunérations a pour mission d'examiner et de faire des recommandations ou des propositions au Conseil d'administration sur les sujets suivants :

- la composition du Conseil d'administration et le fonctionnement de ses comités ; la dissociation ou le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général ;
- les renouvellements et nominations de nouveaux administrateurs ;
- la détermination des administrateurs indépendants au regard des critères édictés par le Code AFEP-MEDEF ;

- le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux de la Société ;
- l'étude de l'ensemble des éléments composant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société ;
- l'examen de l'enveloppe et des modalités de répartition des jetons de présence.

Au cours de cet exercice il s'est réuni une fois, en visioconférence, le 2 décembre 2020, avec un pourcentage de participation de 100 %.

Les principaux sujets examinés par le Comité en 2020/2021 ont été les suivants :

- examen de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- examen des critères d'indépendance des administrateurs ;
- avis et recommandations au Conseil d'administration sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

À l'issue de l'assemblée générale du 27 janvier 2022, le Conseil d'administration reverra la composition des comités spécialisés.

## 4.4 Le Directeur général délégué

Date initiale de nomination : CA 08/01/2014

Date du dernier renouvellement : CA 10/02/2016

M. Abderrahmane El Aoufir, 60 ans, de nationalité française, diplômé d'un master en économie – option management à l'Université de Clermont-Ferrand, débute en 1984 à la Compagnie Française des Ferrailles au département financier. Il exerce successivement des fonctions opérationnelles, puis de direction générale, en Espagne, aux États-Unis puis dans le sud-est de la France. M. Daniel Derichebourg lui confie en 2006 la mission de redresser Servisair, la filiale des services aéroportuaires, il parvient en six ans à porter l'Ebitda de 5 à 73 millions d'euros. Après la vente de Servisair en décembre 2013,

Échéance du mandat : AG 2022

Nombre d'actions détenues : 0

M. Abderrahmane El Aoufir devient Directeur général délégué du Groupe. Il supervise également les activités opérationnelles des filiales du recyclage.

Le mandat de Directeur général de M. Abderrahmane El Aoufir arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale du 27 janvier 2022, un conseil se réunira à l'issue de cette assemblée générale afin de renouveler ce mandat pour la même durée que celle du mandat du Président-directeur général.

### Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe et hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021

|                                       |  |  |
|---------------------------------------|--|--|
| Président-directeur général           | REVIVAL EXPANSION  |  |
| Président                             | BARTIN RECYCLING<br>DERICHEBOURG EXPANSION<br>FRICOM RECYCLING | INOREC<br>REFINAL INDUSTRIES<br>VALME TECHNOLOGIES               |
| Président du Conseil d'administration | FRICOM RECYCLING   |  |
| Directeur général                     | DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT                                     | DERICHEBOURG VALORISATION  |
| Administrateur                        | AFM RECYCLAGE<br>FRICOM RECYCLING                              | REVIVAL EXPANSION  |
| Gérant                                | SCI DERICHEBOURG IMMOBILIER                                    |  |
| Président à l'étranger                | DERICHEBOURG ESPAÑA, S.A.                                      |  |
| Gérant à l'étranger                   | DERICHEBOURG UMWELT GmbH                                       |  |
| Administrateur à l'étranger           | CRS<br>DERICHEBOURG RÉ   | DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO<br>DERICHEBOURG RECYCLING USA INC. |

### Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années

|                             |   |  |
|-----------------------------|---|--|
| Président                   | VALRECY   |  |
| Co-Gérant                   | REFINAL INDUSTRIES  |  |
| Membre du comité de gestion | PLASTIC RECYCLING   |  |
| Administrateur              | HYDROVIDE   |  |
| Président à l'étranger      | REYFRA  |  |
| Administrateur à l'étranger | DERICHEBOURG MAROC<br>DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE SA<br>REI | REYFRA<br>SAN GERMANO SRL<br>SELMAR SA |
| Gérant à l'étranger         | DBG HOLDING GmbH  |  |

La Société est également dotée de comités de direction pour les deux divisions ainsi que d'un comité stratégique, d'un comité d'investissement et d'un comité RSE tels que décrits dans le paragraphe 2.3.4.

## 4.5 Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux

### 4.5.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux (article L. 22-10-8 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations du 6 décembre 2021, soumet à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 27 janvier 2022 la nouvelle politique de rémunération des mandataires sociaux exécutifs et non exécutifs pour l'exercice 2021-2022. La précédente politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux a été adoptée par l'assemblée générale mixte du 10 février 2021.

La détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération de chacun des mandataires sociaux sont réalisés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations.

Conformément aux dispositions des articles L. 22-10-8 et R. 22-10-14 du Code de commerce, le Conseil fixe une politique de rémunération conforme à l'intérêt social de la Société, qui contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie commerciale.

Pour éviter tout conflit d'intérêts, le Président-directeur général et le Directeur général délégué ne prennent part ni aux délibérations ni au vote sur les éléments de rémunérations et engagements les concernant.

#### 4.5.1.1 La rémunération des membres du Conseil d'administration non dirigeants

##### Rémunération fixe des administrateurs

Chaque administrateur reçoit une rémunération fixe liée à son activité dont le montant total maximum est voté en assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale mixte du 5 février 2019 a fixé la rémunération des membres du Conseil à la somme annuelle de 160 000 €.

Il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 27 janvier 2022 de porter le montant global des rémunérations fixes allouées aux administrateurs à 180 000 € pour l'exercice 2021/2022 en cours et pour chacun des exercices suivants et ce jusqu'à nouvelle décision, en raison notamment de l'augmentation du nombre d'administrateurs en cas d'adoption de la modification statutaire prévoyant la désignation d'un administrateur représentant les salariés. Le Conseil d'administration fixerait la répartition de ces rémunérations fixes allouées aux administrateurs.

##### Répartition de la rémunération fixe des administrateurs pour l'exercice 2020/2021

La répartition de la rémunération fixe des administrateurs, dans la limite de l'enveloppe maximale votée lors de l'assemblée générale, est décidée par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 20 mai 2021, a décidé de répartir également ce montant entre les différents administrateurs.

Les rémunérations au titre de l'exercice 2020/2021 ont été versées au mois de décembre 2021.

##### Rémunération autre que la rémunération fixe des administrateurs

À l'exception de Messieurs Boris et Thomas Derichebourg, les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération autre que la rémunération fixe des administrateurs.

Messieurs Boris et Thomas Derichebourg exercent des fonctions opérationnelles dans le Groupe et perçoivent une rémunération qui leur est versée par la société Derichebourg Environnement dans le cadre d'un contrat de travail en fonction des responsabilités assumées, et par la société DBG Finances à hauteur de 13 000 € (pour chaque exercice).

Au mois d'avril 2020, Messieurs Boris et Thomas Derichebourg avaient choisi de renoncer temporairement à 30 % de leur rémunération fixe pour la période allant d'avril à septembre 2020 en raison de la situation sanitaire et de ses conséquences économiques.

Compte tenu de la reprise plus rapide qu'escomptée de l'activité du Groupe, Messieurs Boris et Thomas Derichebourg ont perçu la totalité de leur rémunération fixe pour l'exercice 2019/2020, le rattrapage ayant eu lieu au mois de janvier 2021.

##### Avantages en nature

Messieurs Boris et Thomas Derichebourg bénéficient d'un véhicule de fonction.

Un véhicule de type Lexus ou équivalent est mis à disposition de M. Boris Derichebourg par le Groupe.

Un véhicule de type Tesla ou équivalent est mis à disposition de M. Thomas Derichebourg par le Groupe.

#### 4.5.1.2 Rémunérations des mandataires sociaux dirigeants exécutifs

Il est rappelé que s'agissant de l'exercice écoulé et conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de leur mandat ont été approuvés par l'assemblée générale mixte du 10 février 2021, dans le cadre de résolutions spécifiques au Président-directeur général et au Directeur général délégué. La nouvelle politique de rémunération qui sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 27 janvier 2022 apporte des modifications à celle précédemment votée.

##### Rémunération de M. Daniel Derichebourg, Président-directeur général

###### Rémunération fixe

M. Daniel Derichebourg ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat de Président-directeur général.

Il est toutefois précisé qu'il perçoit une rémunération qui lui est versée par la société DBG Finances.

Une rémunération fixe des administrateurs lui est versée par la société Derichebourg SA.

M. Daniel Derichebourg ne dispose pas de contrat de travail avec la société Derichebourg ou une société contrôlée par cette dernière.

### Avantages en nature

Une Citroën DS3 est mise à la disposition de M. Daniel Derichebourg par le Groupe.

Il ne bénéficie d'aucune attribution d'actions de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions, de régime de retraite supplémentaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'assemblée générale mixte du 27 janvier 2022 sera appelée à statuer sur les éléments de la rémunération versés ou attribués à M. Daniel Derichebourg au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels que présentés dans le présent rapport.

### Rémunération de M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué

M. Abderrahmane El Aoufir ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat de Directeur général délégué.

### Rémunération fixe

Le Directeur général délégué perçoit une rémunération annuelle fixe déterminée au regard des responsabilités exercées.

Elle lui est versée par la société Coframétal, dans le cadre d'un contrat de travail préexistant et par la société DBG Finances à hauteur de 19 k€. Cette rémunération fixe s'élève à 300 000 €/an, payée sur 13 mois.

Au mois d'avril 2020, M. El Aoufir avait choisi de renoncer temporairement à 30 % de sa rémunération fixe pour la période allant d'avril à septembre 2020 en raison de la situation sanitaire et de ses conséquences économiques

Compte tenu des résultats satisfaisants enregistrés par le Groupe, M. El Aoufir a perçu la totalité de sa rémunération fixe pour l'exercice 2019/2020, le rattrapage s'effectuant au mois de janvier 2021.

Dans le cadre de la nouvelle politique de rémunération, il est proposé de revaloriser de 3,5 % le montant de la rémunération fixe pour tenir compte de l'évolution des pratiques du marché et de l'inflation.

### Rémunération variable

Au titre de son contrat de travail, M. El Aoufir peut bénéficier d'une part variable de rémunération.

La rémunération annuelle variable est déterminée sous des conditions de performance en fonction des résultats du Groupe sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs suivants :

- les critères quantitatifs reposent notamment sur des indicateurs financiers permettant d'apprécier la performance financière du Groupe (montant du résultat net consolidé de la Société, l'Ebitda, la croissance du chiffre d'affaires du Groupe) ;
- les critères qualitatifs reposent sur des objectifs de poursuite et mise en œuvre de la stratégie du Groupe, de réalisation d'opérations de croissance externe, de poursuite du développement de l'activité du Groupe, de mise en œuvre d'opérations de cessions ou d'acquisitions, de repositionnements stratégiques.

La rémunération annuelle variable sera égale au maximum à une année et demie de rémunération fixe.

Elle sera déterminée selon la formule suivante :

Rémunération variable annuelle = A + B + C, où

- A représente la composante de la prime basée sur la performance financière de l'exercice.

$A = (\text{Ebitda courant de l'exercice} - 120 \text{ M€}) \times 0,15 \%$ . Le montant A ne pourra être inférieur à 0, ni excéder 60 % de la rémunération annuelle fixe.

- B est destiné à prendre en compte la performance pluriannuelle.

$B = B1 + B2 + B3$ . Le montant B ne pourra être inférieur à 0, ni excéder 45 % de la rémunération annuelle fixe, avec

- $B1 = ((\text{Dividendes au titre de l'exercice n-2} + \text{Dividendes au titre de l'exercice n-1} + \text{Dividendes au titre de l'exercice n})/3) \times 0,25 \%$

- $B2 = (((\text{Ebitda courant n-2} - 120 \text{ M€}) + (\text{Ebitda courant n-1} - 120 \text{ M€}) + (\text{Ebitda courant n} - 120 \text{ M€}))/3) \times 0,075 \%$

- $B3 = 0$  si  $R > 3,01$ ,

- 20 000 €, si R compris entre 2,01 et 3

- 40 000 € si R compris entre 1,01 et 2

- 60 000 € si R inférieur ou égal à 1, avec

- $R = (\text{Ratio de Levier n-2} + \text{Ratio de levier n-1} + \text{Ratio de levier n})/3$

- B1, B2, B3 ne peuvent être négatifs.

- C, un montant compris entre 0 et 45 % de la rémunération fixe annuelle, soumis par le Directeur général au Comité des nominations et des rémunérations, destiné à récompenser l'atteinte d'objectifs individuels préétablis.

Le Comité des nominations et des rémunérations se réserve la possibilité de proposer au Conseil de réajuster en fin d'exercice le montant de la rémunération variable annuelle en fonction des circonstances et des événements.

Une rémunération exceptionnelle peut, le cas échéant, être attribuée en cas de réalisation de missions particulières, telles que l'intégration d'une opération de croissance externe significative.

La rémunération variable inclut également l'épargne salariale.

Il est précisé que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce.

Aucune modification n'est apportée à ces modalités de détermination de la rémunération annuelle variable.

En application de ce qui précède, la rémunération variable annuelle de M. Abderrahmane El Aoufir due au titre de l'exercice 2020/2021 s'élève à 450 000 € (304 k€ en 2019/2020).

### Avantages en nature

Un véhicule de type Citroën DS7 ou équivalent est mis à la disposition de M. El Aoufir par le Groupe.

Il ne bénéficie d'aucune attribution d'actions de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions, de régime de retraite supplémentaire.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'assemblée générale mixte du 27 janvier 2022 sera appelée à statuer sur les éléments de la rémunération versés ou attribués à M. Abderrahmane El Aoufir au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels que présentés dans le présent rapport.

## 4.5.2 Tableaux récapitulatifs des rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce, le montant total des rémunérations et des avantages sociaux versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de l'exercice écoulé à chaque mandataire social de la Société est détaillé ci-dessous. Les informations ci-dessous seront soumises au vote de l'assemblée générale du 27 janvier 2022.

### 4.5.2.1 Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non-dirigeants

| En milliers d'euros                        |                      | 30-09-21           |                 | 30-09-20           |                 |
|--|----------------------|--------------------|-----------------|--------------------|-----------------|
|  |                      | Montants attribués | Montants versés | Montants attribués | Montants versés |
| Catherine Claverie                         | Rémunération         | 20                 | 10              | 10                 | 20              |
|  | Autres rémunérations | 0                  | 0               | 0                  | 0               |
| CFER, représentée par Mme Ida Derichebourg | Rémunération         | 20                 | 10              | 10                 | 20              |
|  | Autres rémunérations | 0                  | 0               | 0                  | 0               |
| Boris Derichebourg                         | Rémunération         | 20                 | 10              | 611                | 666             |
|  | Autres rémunérations | 769                | 641             | 0                  | 0               |
| Thomas Derichebourg                        | Rémunération         | 20                 | 10              | 611                | 666             |
|  | Autres rémunérations | 768                | 640             | 0                  | 0               |
| Françoise Mahiou                           | Rémunération         | 20                 | 10              | 10                 | 20              |
|  | Autres rémunérations | 0                  | 0               | 0                  | 0               |
| Matthieu Pigasse                           | Rémunération         | 20                 | 0               | 0                  | 0               |
|  | Autres rémunérations | 0                  | 0               | 0                  | 0               |
| Bernard Val                                | Rémunération         | 20                 | 10              | 10                 | 20              |
|  | Autres rémunérations | 0                  | 0               | 0                  | 0               |
| <b>Total</b>                               |                      | <b>1 677</b>       | <b>1 341</b>    | <b>1 262</b>       | <b>1 412</b>    |

### 4.5.2.2 Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux dirigeants

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Daniel Derichebourg, Président-directeur général

Tableau n° 1 Code AFEP-MEDEF

| En milliers d'euros   | 30-09-21   | 30-09-20   |
|---|------------|------------|
| Rémunérations attribuées au titre de l'exercice                           | 469        | 238        |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                | 0          | 0          |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 0          | 0          |
| Valorisation des autres plans de rémunération de long terme               | 0          | 0          |
| <b>Total</b>  | <b>469</b> | <b>238</b> |

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Daniel Derichebourg, Président-directeur général

Tableau n° 2 Code AFEP-MEDEF

| En milliers d'euros                   | 30-09-21           |                 | 30-09-20           |                 |
|---------------------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|-----------------|
|                                       | Montants attribués | Montants versés | Montants attribués | Montants versés |
| Rémunération fixe                     | 449                | 449             | 228                | 228             |
| Rémunération variable annuelle        | 0                  | 0               | 0                  | 0               |
| Rémunération exceptionnelle           | 0                  | 0               | 0                  | 0               |
| Rémunération fixe des administrateurs | 20                 | 10              | 10                 | 20              |
| <b>Total</b>                          | <b>469</b>         | <b>459</b>      | <b>238</b>         | <b>248</b>      |

Les informations ont été communiquées par la société DBG Finances, qui a versé la rémunération à M. Daniel Derichebourg. Lors de la préparation des chiffres pour 2021, DBG Finances a précisé que les rémunérations antérieurement communiquées étaient nettes de charges sociales.

**Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué**

**Tableau n° 1 Code AFEP-MEDEF**

| <i>En milliers d'euros</i>  | 30-09-21   | 30-09-20   |
|---|------------|------------|
| Rémunérations attribuées au titre de l'exercice                           | 767        | 601        |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                | 0          | 0          |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 0          | 0          |
| Valorisation des autres plans de rémunération de long terme               | 0          | 0          |
| <b>Total</b>  | <b>767</b> | <b>601</b> |

**Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué**

**Tableau n° 2 Code AFEP-MEDEF**

| <i>En milliers d'euros</i>            | 30-09-21           |                 | 30-09-20           |                 |
|---------------------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|-----------------|
|                                       | Montants attribués | Montants versés | Montants attribués | Montants versés |
| Rémunération fixe                     | 301                | 331             | 300                | 270             |
| Rémunération variable annuelle        | 466                | 305             | 301                | 377             |
| Rémunération exceptionnelle           | 0                  | 0               | 0                  | 0               |
| Rémunération fixe des administrateurs | 0                  | 0               | 0                  | 0               |
| <b>Total</b>                          | <b>767</b>         | <b>636</b>      | <b>601</b>         | <b>647</b>      |

La colonne « Montants versés » inclut la rémunération variable annuelle versée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021 approuvée par l'assemblée générale mixte du 10 février 2021, compte tenu des commentaires ci-dessous.

La rémunération fixe versée inclut également à hauteur de 30 k€ un rattrapage de rémunération qui n'a pas été versée au cours de l'exercice précédent dans le contexte de la crise liée à la Covid de mars

2020, et qui a finalement été versée sur l'exercice compte tenu de l'amélioration de la situation financière du Groupe.

La rémunération variable versée inclut 301 k€ de prime variable au titre de l'exercice 2019-2020 et 4 k€ d'épargne salariale.

**4.5.2.3 Autres tableaux du Code AFEP-MEDEF**

**Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'Emetteur et par toute société du Groupe**

**Tableau n° 4 Code AFEP-MEDEF**

| N° et date du plan | Nature des options (achat ou souscription) | Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Nombre d'options attribuées durant l'exercice | Prix d'exercice | Période d'exercice |
|--------------------|--|---|---|-----------------|--------------------|
| Néant              |  |   |   |                 |                    |

**Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social exécutif**

**Tableau n° 5 Code AFEP-MEDEF**

| N° et date du plan | Nombre d'options levées durant l'exercice | Prix d'exercice |
|--------------------|---|-----------------|
| Néant              |   |                 |

**Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur ou par toute société du Groupe**

**Tableau n° 6 Code AFEP-MEDEF**

| N° et date du plan | Nombre d'actions attribuées durant l'exercice | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Date d'acquisition | Date de disponibilité | Conditions de performance |
|--------------------|---|---|--------------------|-----------------------|---------------------------|
| Néant              |   |   |                    |                       |                           |

**Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social exécutif**

**Tableau n° 7 Code AFEP-MEDEF**

| N° et Date du Plan | Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice |
|--------------------|---|
| Néant              |   |

En l'absence de plans d'achat ou souscription d'actions, ou de plan d'attribution d'actions de performance, les tableaux 8 et 9 du Code AFEP-MEDEF ne sont pas présentés.

**Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social exécutif**

**Tableau n° 10 Code AFEP-MEDEF**

| Nom et fonction du dirigeant mandataire social | Exercice |
|--|----------|
| Néant  |          |

**Contrat de travail, retraite spécifiques, indemnités de départ et clause de non-concurrence**

**Tableau n° 11 Code AFEP-MEDEF**

| Dirigeants mandataires sociaux exécutifs   | Contrat de travail | Régime de retraite supplémentaire | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence |
|--|--------------------|-----------------------------------|--|--|
| <b>Daniel Derichebourg</b><br>Président-directeur général<br>Date de début de mandat : CA du 10-02-16<br>Date de fin de mandat : AG comptes 30-09-21                       | non                | non                               | non  | non  |
| <b>Abderrhamane El Aoufir</b><br>Directeur général délégué (non-administrateur)<br>Date de début de mandat : CA du 10-02-16<br>Date de fin de mandat : AG comptes 30-09-21 | oui <sup>(1)</sup> | non                               | non  | non  |

(1) Avec la filiale Coframétal.

### 4.5.3 Ratio d'équité évolution des rémunérations des dirigeants et des salariés

Conformément aux 6 et 7 de l'article L. 22-10-9 I et du Code de commerce, sont présentés ci-dessous les ratios entre le niveau de la rémunération du Président-directeur général, du Directeur général délégué et, d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux, d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux. Il vous est également fourni les informations sur l'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société, autres que les dirigeants, et des ratios, au cours des cinq exercices les plus récents au moins.

Il a été pris en compte l'ensemble des rémunérations et avantages attribués au cours de l'exercice clos (rémunération fixe, avantages en nature, rémunération variable à l'exclusion de la retraite supplémentaire et de l'épargne salariale).

Pour cet exercice, les ratios d'équité seront uniquement donnés sur l'exercice 2021, ils seront enrichis au fur et à mesure des années.

|   | 30-09-2017 | 30-09-2018 | 30-09-2019 | 30-09-2020 | 30-09-2021 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>Évolution (en %) de la rémunération de M. Daniel Derichebourg Président directeur général</b>  | (1%)       | 1%         | 2%         | (4%)       | 93%        |
| Ratio avec la rémunération moyenne  | nc         | nc         | nc         | nc         | 16         |
| Ratio avec la rémunération médiane  | nc         | nc         | nc         | nc         | 19,8       |
| <b>Évolution (en %) de la rémunération de M. Abderrhamane El Aoufir Directeur général délégué</b> | 19,7%      | 41,7%      | (2,3%)     | (10,8%)    | 27,6%      |
| Ratio avec la rémunération moyenne  | nc         | nc         | nc         | nc         | 22         |
| Ratio avec la rémunération médiane  | nc         | nc         | nc         | nc         | 27,2       |
| <b>Performance de la Société : variation de EBITDA courant (en M€)</b>                            | 66,8%      | (0,3%)     | (5,4%)     | (5,4%)     | 114,6%     |

Rémunérations prises en compte : il s'agit des rémunérations attribuées au titre d'un exercice par l'Emetteur et les sociétés qu'il contrôle, et les sociétés qui le contrôlent, à l'exception des éléments de rémunération au titre de l'épargne salariale, par parallélisme avec les hypothèses retenues pour la rémunération moyenne et la rémunération médiane.

La société ne comprenant que deux salariés, l'effectif pris en compte pour la rémunération moyenne et médiane est celui des entités françaises du Groupe. La rémunération a été calculée pour les effectifs travaillant à temps plein.

## 4.6 Conventions réglementées

### 4.6.1 Dispositions relatives aux conventions réglementées

(Article 21 des statuts)

« Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant des droits de vote supérieur au pourcentage fixé par l'article L. 225-38 du Code de commerce ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la Société et une entreprise si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales. Toutefois, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'administration.

La liste et l'objet en sont communiqués par le Président aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux comptes.

#### Procédure d'évaluation des conventions courantes

En application de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place lors de sa réunion du 20 mai 2021 une charte interne sur les conventions réglementées et sur la procédure de qualification et d'évaluation des conventions. Cette charte a été établie conformément à la réglementation en vigueur.

Cette charte interne a pour objet :

- de rappeler le cadre réglementaire applicable aux conventions réglementées et aux conventions libres ;
- de définir les critères de qualification des conventions ;
- de mettre en place la procédure afin d'identifier les conventions à soumettre à la procédure des conventions réglementées et les conventions libres, dites « conventions courantes conclues à des conditions normales », qui doivent faire l'objet d'une évaluation régulière.

La procédure d'identification des conventions est mise en œuvre par le Secrétariat Général et la Direction Juridique de la Société.

Il est notamment prévu une information du Secrétariat Général préalablement à toute opération susceptible de constituer une convention réglementée au niveau de la Société.

Préalablement à toute opération susceptible de constituer une convention réglementée, le Secrétariat Général et la Direction Juridique doivent être informés immédiatement par :

- la personne directement ou indirectement intéressée ayant connaissance d'un projet de convention susceptible de constituer une convention réglementée ;
- et plus généralement, toute personne du Groupe (direction opérationnelle ou fonctionnelle) ayant connaissance d'un projet de convention susceptible de constituer une convention réglementée.

Sur la base de ces informations, le Secrétariat Général et la Direction Juridique procèdent à l'analyse du projet de convention avec le soutien de la Direction Financière ou l'avis de tiers (Commissaires aux comptes, conseils juridiques, etc.) pour identifier la nature réglementaire ou non de la convention.

Il est également prévu une révision annuelle par le Conseil d'administration de l'ensemble des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales au cours de l'exercice écoulé ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

En amont de la réunion du Conseil d'administration appelé à arrêter les comptes du dernier exercice écoulé, le Secrétariat Général et la Direction Juridique réexaminent chaque année les conventions en vigueur qualifiées de courantes et conclues à des conditions normales afin de vérifier si ces conventions continuent de remplir ces conditions.

La liste des conventions concernées ainsi que les conclusions de l'examen mené par le Secrétariat Général et la Direction Juridique sont transmises aux membres du Conseil d'administration.

Conformément à la procédure mise place, l'examen mené par le Secrétariat Général et la Direction Juridique a fait apparaître l'absence de nouvelles conventions courantes conclues à des conditions normales. Le Conseil d'administration en a été informé lors de sa réunion du 7 décembre 2021.

### 4.6.2 Les conventions

Une nouvelle convention réglementée a été conclue au cours de l'exercice. Il s'agit de la convention de prestations de services avec la société DBG Finances décrite ci-dessous.

Il vous est également fait mention des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivies au cours de cet exercice.

#### Convention de prestations de services

Une convention de prestations de services a été conclue, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée initiale de trois ans puis renouvelée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 puis au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour des durées successives de trois ans, avec DBG Finances, société contrôlée par la famille de M. Daniel Derichebourg, qui vise à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du Groupe.

Le Conseil d'administration du 3 décembre 2020 a autorisé le renouvellement de cette convention de prestations de services portant sur la fourniture et la centralisation d'outils de gestion et l'assistance dans les domaines directorial, administratif, financier et commercial et ce conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, pour une durée de trois années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le montant de la rémunération est resté inchangé, savoir 1 300 000 € H.T., établi sur la base d'un budget de dépenses.

Les prestations couvertes par cette convention sont :

- conduite de la politique et définition de l'orientation stratégique du Groupe ;
- assistance à l'établissement du plan d'affaires ;
- contacts avec les directions des grands groupes clients nationaux et internationaux ;
- développement interne et externe des activités du Groupe ;
- assistance en matière de croissance externe ;
- événementiel d'entreprise et relations clients ;
- assistance dans le cadre du recrutement de cadres dirigeants ;
- assistance et recherche de solutions en matière d'ingénierie juridique et fiscale ;
- assistance en matière financière, de comptabilité et de gestion.

Pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021, la société DBG Finances a facturé une somme de 1 300 k€ à la société Derichebourg au titre de cette convention. Ce montant, établi selon un budget prévisionnel de dépenses, couvre notamment les éléments de rémunération versés par cette société à MM. Daniel Derichebourg, Thomas Derichebourg, Boris Derichebourg, Abderrahmane El Aoufir tels que détaillés en section 4.5.2.

### Contrat de licence de marque

Un contrat de licence de marque a été conclu à effet du 1<sup>er</sup> mars 2009 pour une durée ferme de dix ans entre la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg pour l'utilisation de la marque Derichebourg, qui permet au Groupe une fidélisation et un développement de sa propre clientèle.

Le Conseil du 4 décembre 2018 a autorisé la conclusion d'une nouvelle convention aux mêmes conditions pour une nouvelle période de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Le montant de la redevance, après prise en compte de la mise à jour d'un rapport d'un expert indépendant en matière de propriété intellectuelle, a été fixé à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Environnement, et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Multiservices.

La charge de l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 2 988 k€.

## 4.6.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

À l'Assemblée Générale de la société Derichebourg,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

#### Convention de prestations de services avec la société DBG Finances

##### **Administrateur concerné :**

Monsieur Daniel Derichebourg, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de votre Société et gérant commandité de la société DBG Finances.

##### **Nature et objet**

Votre Conseil d'Administration a autorisé le 3 décembre 2020, pour une durée de trois années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le renouvellement de la convention d'assistance conclue avec la société DBG Finances au titre de laquelle cette dernière participe à la conduite de la politique du Groupe ainsi qu'à l'animation et au contrôle de ses filiales, notamment par la fourniture et la centralisation d'outils de gestion et de services dans les domaines directorial, administratif, financier et commercial.

##### **Modalités**

Le montant de la rémunération annuelle s'élève à 1 300 000 € HT.

Dans le cadre de cette convention, votre Société a enregistré une charge de 975 000 € HT pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2021.

**Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

Votre Conseil a motivé cette convention de la façon suivante : votre Société bénéficie des moyens humains, matériels et techniques de la société DBG Finances afin de lui permettre d'exercer ses activités. Il est rappelé que la société DBG Finances participe directement et activement à l'animation du Groupe Derichebourg et de ses filiales ainsi qu'à leur développement stratégique.

Cette nouvelle convention reprend à l'identique l'ensemble des clauses et conditions de celle venue à expiration le 31 décembre 2020.

**Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**I. Convention de licence de marque DERICHEBOURG avec la société TBD Finances**

**Administrateur concerné :**

Monsieur Daniel Derichebourg, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de votre Société et Administrateur Délégué de la société TBD Finances.

**Nature et objet**

Le Conseil d'administration réuni le 4 décembre 2018 a approuvé la conclusion d'une convention de licence de la marque Derichebourg avec la Société TBD Finances, propriétaire de cette marque, et a fixé le montant de la redevance de licence de la marque Derichebourg à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Environnement et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Multiservices. Cette convention a pris effet le 1<sup>er</sup> mars 2019 pour une durée de dix ans.

**Modalités**

Le montant de la redevance comptabilisé en charges par votre Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élève à 2 988 141 € HT.

**2. Convention de prestations de services avec la société DBG Finances**

**Administrateur concerné :**

Monsieur Daniel Derichebourg, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de votre Société et gérant commandité de la société DBG Finances.

**Nature et objet**

Votre Conseil d'Administration du 5 décembre 2017 a autorisé, pour une période de trois années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le renouvellement de la convention d'assistance conclue avec la société DBG Finances au titre de laquelle cette dernière participe à la conduite de la politique du Groupe ainsi qu'à l'animation et au contrôle de ses filiales notamment par la fourniture et la centralisation d'outils de gestion et de services dans les domaines directorial, administratif, financier et commercial.

Votre Conseil d'Administration du 4 décembre 2018 a autorisé la modification du montant de la rémunération de la prestation de services facturée par la société DBG Finances afin de le ramener à la somme de 1 300 000 € HT pour les années civiles 2019 et 2020. Un avenant à la convention a été conclu le 2 janvier 2019.

**Modalités**

Le montant de la charge comptabilisée par votre Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021 pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2020 s'élève à 325 000 € HT.

Paris, Paris et Paris-La Défense, le 10 décembre 2021

Les Commissaires aux comptes

**BM&A**  
Gilles Rabier

**DENJEAN & ASSOCIES AUDIT**  
Clarence Vergote

**ERNST & YOUNG Audit**  
Pierre Abily

## 4.7 Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la Société

---

Au cours de l'exercice, une opération de cession de titres de la Société par un mandataire social a été déclarée auprès de l'Autorité des marchés financiers :

- cession le 28 janvier 2021 de 25 000 actions au prix unitaire de 5,50 € par M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué, notifiée à l'AMF le 29 janvier 2021.

## 4.8 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

---

Les éléments suivants sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- la structure de détention du capital de la Société décrite en 6.1 ;
- l'existence de droits de vote double sous certaines conditions, décrits en 6.1.1 ;
- la capacité à intervenir sur les titres de la Société décrits en 6.6 ;
- les effets de l'utilisation éventuelle des délégations en cours relatives à l'émission de titres donnant accès au capital (cf. 4.2.5) ;
- les dispositions des contrats de crédits syndiqués relatives aux cas d'exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle de la Société (note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- les dispositions du contrat de licence de marque conclu avec la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg pour l'utilisation de la marque Derichebourg, décrit en 4.6.2.

## 4.9 Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

---

Sous réserve des aménagements qui pourraient être rendus à nouveau nécessaire dans le contexte de l'épidémie de la Covid-19 et des mesures permettant de tenir l'assemblée générale à huis clos pendant une période temporaire, l'article 28 des statuts explique les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale.

« Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propiétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12. Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris). L'inscription en compte des titres dans le délai prévu au paragraphe précédent doit s'effectuer soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale. »



# 05

## INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

|   |            |
|---|------------|
| <b>5.1 Commentaires sur l'exercice</b>  | <b>124</b> |
| 5.1.1 Faits marquants de l'exercice   | 124        |
| 5.1.2 Résultats du Groupe   | 125        |
| 5.1.3 L'activité Services à l'Environnement   | 126        |
| 5.1.4 L'activité Multiservices  | 129        |
| 5.1.5 Activité Holding  | 130        |
| 5.1.6 Financement et évolution de l'endettement   | 131        |
| 5.1.7 Investissements   | 134        |
| <b>5.2 Événements récents et perspectives</b>   | <b>135</b> |
| 5.2.1 Événements postérieurs à la clôture   | 135        |
| 5.2.2 Perspectives d'avenir   | 135        |
| <b>5.3 Comptes consolidés au 30 septembre 2021</b>  | <b>136</b> |
| 5.3.1 Bilan consolidé du groupe Derichebourg au 30 septembre 2021                           | 136        |
| 5.3.2 Résultat consolidé du groupe Derichebourg au 30 septembre 2021                        | 138        |
| 5.3.3 Tableau flux de trésorerie consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2021     | 140        |
| 5.3.4 Variation des capitaux propres consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2021 | 141        |
| 5.3.5 Note annexe aux comptes consolidés  | 142        |
| 5.3.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés                       | 183        |
| <b>5.4 Comptes sociaux</b>  | <b>186</b> |
| 5.4.1 Bilan   | 186        |
| 5.4.2 Compte de résultat  | 188        |
| 5.4.3 Annexes des comptes sociaux   | 190        |
| 5.4.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux                          | 206        |
| <b>5.5 Résultats financiers des cinq derniers exercices</b>                                 | <b>209</b> |

## 5.1 Commentaires sur l'exercice

---

### 5.1.1 Faits marquants de l'exercice

#### Contexte sanitaire

Malgré le contexte sanitaire difficile à cause de la recrudescence de Covid-19 en France (2<sup>ème</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vagues), l'activité du Groupe pris dans son ensemble n'a pas été significativement perturbée au cours de cet exercice, même si certains métiers font face à un niveau d'activité plus bas depuis le début de la pandémie (services aéronautiques).

#### Signature du contrat d'acquisition d'Ecore et dépôt du dossier de notification assorti d'engagements

Le 30 décembre 2020, Derichebourg Environnement a soumis aux actionnaires de Groupe Ecore Holding une offre ferme et irrévocable d'acquisition de 100 % du capital de Groupe Ecore Holding, sur la base de laquelle ces derniers ont consenti à une période de négociations exclusives.

Le 26 février 2021, le contrat d'acquisition a été signé avec pour seule condition suspensive l'autorisation de l'opération par la Commission européenne.

Derichebourg Environnement a déposé son dossier de notification (form CO) auprès de la Commission européenne le 26 octobre 2021 et a fait une proposition d'engagements structurels (form RM) le 25 novembre 2021. A la date d'arrêté des comptes, elle est en cours de négociation de ces engagements avec la Commission. Afin de ne pas

interférer avec les négociations en cours, des informations complémentaires seront communiquées quand la situation sera précisément définie. Derichebourg escompte un closing de l'opération d'ici fin décembre 2021.

Le groupe Ecore a réalisé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 881 M€, et un Ebitda publié (après application de la norme IFRS 16) de 53 M€. Elle emploie 1 300 collaborateurs, et développe ses activités de recyclage de déchets métalliques (92 % du chiffre d'affaires) sur 83 sites situés en France, Belgique, Suisse, Roumanie, Hongrie.

Les volumes traités par Ecore au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 sont les suivants :

- ▣ Ferrailles : 2 238 Kt (dont 518 Kt de négoce) ;
- ▣ Métaux non ferreux : 216 Kt (dont 37 Kt de batteries).

Le groupe Ecore n'a pas encore publié ses résultats 2021. Après 9 mois d'activité (au 30 juin 2021), le volume traité était en progression de 26,5% par rapport à la même période de l'exercice précédent son chiffre d'affaires s'élevait à 1 091 M€ (+ 69 %), son Ebitda à 94,1 M€. Le groupe Ecore s'était par ailleurs désendetté de 41,7 M€ sur cette période de 9 mois.

Afin de contribuer au financement de cette acquisition, Derichebourg a émis le 24 juin 2021 un Green Bond de 300 M€, d'une maturité de 7 ans, au taux d'intérêt annuel de 2,25 %.

## 5.1.2 Résultats du Groupe

| En millions d'euros   | 2021           | 2020           | Variation %    |
|---|----------------|----------------|----------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>   | <b>3 616,3</b> | <b>2 464,1</b> | <b>46,8 %</b>  |
| <b>Ebitda courant <sup>(1)</sup></b>  | <b>388,2</b>   | <b>180,9</b>   | <b>114,6 %</b> |
| en % du CA  | 10,7%          | 7,3 %          |                |
| <b>Résultat opérationnel courant <sup>(2)</sup></b>                           | <b>263,2</b>   | <b>62,4</b>    | <b>322,0 %</b> |
| en % du CA  | 7,3 %          | 2,5 %          |                |
| Changement de mode de consolidation Reyfra                                    |                | 7,7            |                |
| Résultat de cession AEP Multiservizi  |                | (2,3)          |                |
| Perte du contrôle exclusif des filiales de traitement et distribution d'eau   |                | (2,8)          |                |
| Gain en appel procès initié par Veolia  |                | 3,7            |                |
| Restructuration Lyrsa post-acquisition  |                | (1,2)          |                |
| Restructuration Recyclage France  |                | (1,6)          |                |
| Réévaluation coûts surveillance décharge CRS                                  |                | (2,3)          |                |
| Restructuration pôle aéronautique   |                | (5,6)          |                |
| Résultat de cession Intérim Aéronautique UK                                   |                | (0,2)          |                |
| Résultat de cession Propreté Turquie  |                | (1,5)          |                |
| Restructuration   |                | (0,2)          |                |
| Complément de prix Derichebourg España  | (1,2)          |                |                |
| Risque de garantie de passif  | (0,6)          |                |                |
| Fin d'un litige relatif à des cotisations sociales chez Derichebourg Propreté | 3,8            |                |                |
| Coûts liés à la préparation de l'acquisition d'Ecore                          | (3,4)          |                |                |
| Autres  | 0,9            |                |                |
| <b>Résultat opérationnel</b>  | <b>262,7</b>   | <b>56,2</b>    | <b>367,8 %</b> |
| Frais financiers nets   | (16,7)         | (12,3)         |                |
| Gains et pertes de change et autres   | 0,5            | (2,3)          |                |
| <b>Résultat avant impôt</b>   | <b>246,5</b>   | <b>41,5</b>    | <b>493,5 %</b> |
| Impôts sur les bénéfices  | (71,3)         | (19,5)         |                |
| Part de résultat des sociétés mises en équivalence                            | 0,3            | 0,4            |                |
| <b>Résultat net</b>   | <b>175,5</b>   | <b>22,4</b>    | <b>684,2 %</b> |
| Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession           |                |                |                |
| <b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>                                   | <b>175,5</b>   | <b>22,4</b>    | <b>684,2 %</b> |
| Revenant aux actionnaires de la Société                                       | 174,0          | 21,3           |                |
| Revenant aux minoritaires   | 1,5            | 1,1            |                |

(1) Ebitda courant = Résultat opérationnel courant + dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles nette de reprise

(2) Résultat opérationnel courant = résultat opérationnel +/- produits et charges à caractère non récurrent

### Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2020/2021 s'élève à 3,61 milliards d'euros, en progression de 47 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation provient principalement de la division Services à l'Environnement (+ 69 %), et dans une moindre mesure de la division Multiservices (+ 4 %).

| En millions d'euros                    | 2021           | 2020           | Variation     |
|--|----------------|----------------|---------------|
| Services à l'Environnement             | 2 744,4        | 1 627,4        | 68,6 %        |
| Multiservices                          | 871,5          | 836,2          | 4,2 %         |
| Holding                                | 0,4            | 0,4            | 0,7 %         |
| <b>Total chiffre d'affaires Groupe</b> | <b>3 616,3</b> | <b>2 464,1</b> | <b>46,8 %</b> |

### Ebitda courant

L'Ebitda courant de l'exercice s'élève à 388,2 M€, en augmentation de 114,6 % par rapport à l'an passé. Une forte progression des volumes de ferrailles et une nette progression des marges unitaires (tant des ferrailles que des métaux non ferreux) dans l'activité Services à l'Environnement expliquent l'essentiel de cette progression.

### Résultat opérationnel courant

Après prise en compte de 125 M€ de dotation aux amortissements sur l'exercice, le résultat opérationnel courant s'élève à 263,2 M€, en progression de 322 % par rapport à l'exercice précédent.

- Peu d'éléments non récurrents sont à recenser sur l'exercice, notamment un profit de 3,8 M€ suite à une reprise de provision pour litige devenue sans objet chez Derichebourg Multiservices et Derichebourg Propreté, et des coûts liés à la préparation de l'acquisition d'Ecore pour 3,4 M€ dans l'activité Services à l'Environnement.

### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 262,7 M€ en progression de 368 % par rapport à la période comparable de l'exercice précédent.

### Résultat avant impôt

Après prise en compte de 16,7 M€ de frais financiers, et d'autres produits financiers pour 0,5 M€, le résultat avant impôt du Groupe s'élève à 246,5 M€, en progression de 205 M€, soit 493 % par rapport à l'an passé.

### Résultat net de l'ensemble consolidé

Après prise en compte d'une charge d'impôt sur les sociétés de 71,3 M€, faisant ressortir un taux d'impôt effectif de 28,9 %, le résultat net de l'ensemble consolidé est de 175,5 M€, dont 174,0 M€ revenant aux actionnaires de l'entité consolidante, soit + 716 % par rapport à l'an passé.

## 5.1.3 L'activité Services à l'Environnement

| En millions d'euros   | 2021           | 2020           | Variation %    |
|---|----------------|----------------|----------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>   | <b>2 744,4</b> | <b>1 627,4</b> | <b>68,6 %</b>  |
| Ebitda courant  | 338,5          | 142,2          | 138,0 %        |
| en % du CA  | 12,3 %         | 8,7 %          |                |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>  | <b>242,0</b>   | <b>52,5</b>    | <b>361,2 %</b> |
| en % du CA  | 8,8 %          | 3,2 %          |                |
| Changement de mode de consolidation Reyfra                                  |                | 7,7            |                |
| Résultat de cession AEP Multiservi  |                | (2,3)          |                |
| Perte du contrôle exclusif des filiales de traitement et distribution d'eau |                | (2,8)          |                |
| Gain en appel procès initié par Veolia                                      |                | 3,7            |                |
| Restructuration Lyrsa post-acquisition                                      |                | (1,2)          |                |
| Restructuration Recyclage France  |                | (1,6)          |                |
| Réévaluation coûts surveillance décharge CRS                                |                | (2,3)          |                |
| Complément de prix Derichebourg España                                      | (1,2)          |                |                |
| Autres  | 0,9            |                |                |
| <b>Résultat opérationnel</b>  | <b>241,7</b>   | <b>53,7</b>    | <b>350,1 %</b> |

Le chiffre d'affaires de la division Services à l'Environnement s'établit à 2 744,4 M€ en hausse de 68,6 % par rapport à l'an passé. Le chiffre d'affaires de Derichebourg España est consolidé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les tonnages vendus et le chiffre d'affaires associé évoluent comme suit :

| En milliers de tonnes | 2021           | 2020           | Variation     |
|-----------------------|----------------|----------------|---------------|
| Ferrailles            | 3 964,1        | 3 159,2        | 25,5 %        |
| Métaux non ferreux    | 626,6          | 552,3          | 13,4 %        |
| <b>Total volumes</b>  | <b>4 590,7</b> | <b>3 711,5</b> | <b>23,7 %</b> |

| En millions d'euros  | 2021           | 2020           | Variation     |
|--|----------------|----------------|---------------|
| Ferrailles   | 1 339,3        | 681,9          | 96,4 %        |
| Métaux non ferreux   | 1 122,8        | 692,7          | 62,1 %        |
| Prestations  | 282,3          | 252,8          | 11,7 %        |
| <b>Total chiffre d'affaires Services à l'Environnement</b> | <b>2 744,4</b> | <b>1 627,4</b> | <b>68,6 %</b> |

## Ferrailles

Le volume de ferrailles commercialisées est en progression de 25,5 %. Hors contribution de Derichebourg España sur la période octobre-décembre 2020 (pour neutraliser l'effet de l'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier 2020), la progression est de 23 %.

Plusieurs éléments expliquent cette progression :

- Un effet de base favorable, les livraisons ayant été faibles au premier trimestre de l'exercice 2019-2020, et pendant les mois d'avril et mai 2020 (1<sup>er</sup> confinement en France).
- Une demande croissante et soutenue en ferrailles, y compris de la part des hauts-fourneaux, car les ferrailles contribuent à diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> de ces derniers.
- Une demande robuste de la part des aciéries turques tout au long de l'exercice, ce qui a soutenu les volumes et les prix de vente.
- La reprise tardive de l'activité de certains haut-fourneaux, arrêtés l'an dernier pendant la première période de crise sanitaire, a créé des effets de pénurie sur certains produits, et entraîné, pour les produits pour lesquels cela est possible, un report de demande vers les aciers produits par la filière électrique. Cela a notamment entraîné une progression des prix de vente des ferrailles à compter du mois de janvier 2021, les prix se maintenant ensuite à un niveau très élevé.

## Métaux non ferreux

Le volume de métaux non ferreux commercialisés est en progression de 13,4 %. Hors contribution de Derichebourg España sur la période octobre-décembre 2020 (pour neutraliser l'effet de l'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier 2020), les volumes seraient en progression de 11 %.

La progression du volume de métaux non ferreux est inférieure à celle des ferrailles car il a été difficile d'obtenir des créneaux de livraison pour certains produits tels que le cuivre. Par ailleurs, l'activité a été tellement soutenue sur les ferrailles, que certains fournisseurs ont préféré se concentrer sur cette famille de produits.

Il convient de noter que presque tous les métaux non ferreux traités par le Groupe ont été orientés positivement sur l'exercice :

- Aluminium : si les prix du mois d'août 2020 se situaient à un point bas de dix ans, le prix des lingots d'aluminium a atteint en fin d'exercice des records à la hausse sur six ans. Une hausse du prix du silicium, du cuivre, et des coûts énergétiques contribuent à cette hausse des prix, alors même que la demande sous-jacente souffre de la faiblesse du secteur automobile, freiné par les pénuries en semi-conducteurs.

- Cuivre : les prix du cuivre ont été en hausse sur tout le premier semestre et se sont maintenus à des niveaux très élevés sur le second semestre, portés par les besoins liés à l'électrification des véhicules notamment.
- Inox (nickel) : les producteurs européens d'acier inoxydable ont retrouvé des niveaux d'activité plus normatifs, après 18 mois d'activité très faible.
- Plomb : la tendance a été globalement haussière sur l'exercice

## Prestations

Le chiffre d'affaires des prestations liées au Recyclage est en progression de 11,7 %.

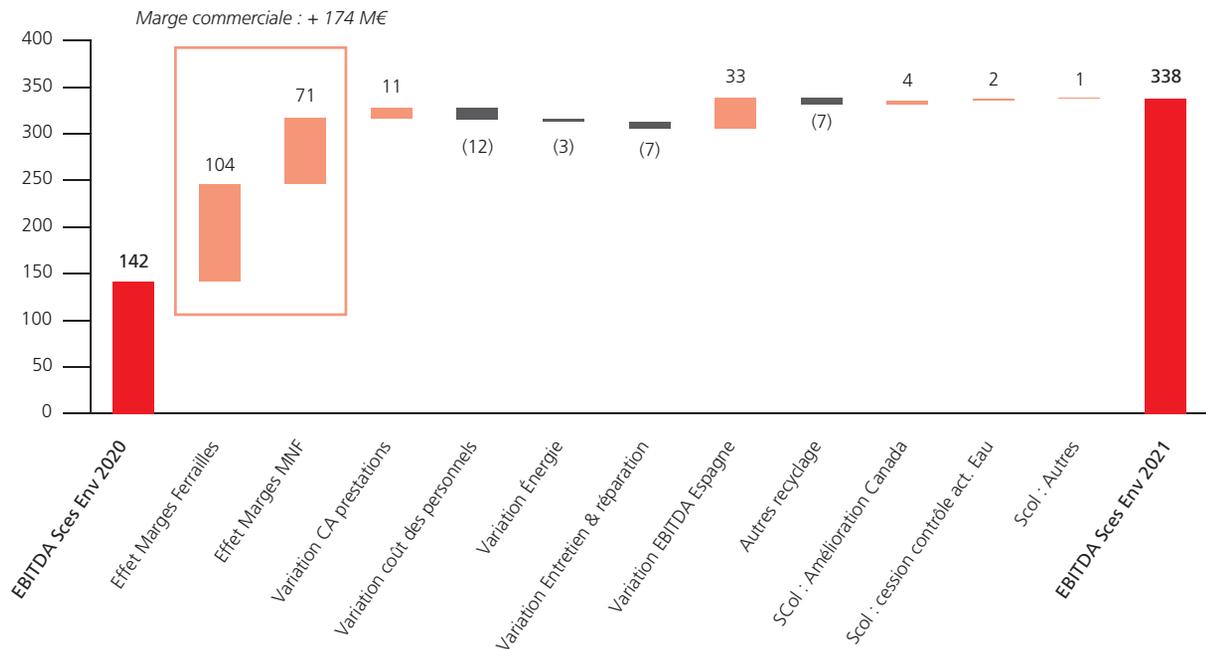
Le chiffre d'affaires des prestations de services aux collectivités (152,8 M€) est en progression de 5 %. Il n'inclut plus le chiffre d'affaires des activités de distribution d'eau potable et de traitement des eaux, suite à la cession de leur contrôle à Saur en août 2020. Le chiffre d'affaires des activités de collectes de déchets ménagers est en progression de 11 %. Le chiffre d'affaires de la filiale canadienne progresse de 34 % suite au renouvellement de la première vague de contrats.

L'activité de collecte de déchets ménagers connaît en France une dynamique commerciale particulièrement positive :

- Avril 2021 : démarrage des contrats de Caen la Mer, Cœur de Nacre suite à des gains de contrats intervenus au second semestre de l'an passé.
- Septembre 2021 : renouvellement des marchés parisiens de collecte en porte-à-porte pour une durée 6 ans à compter de septembre 2022 (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> arrondissements + collecte du verre), soit un chiffre d'affaires annuel de plus de 30 M€.
- Septembre 2021 : renouvellement du contrat Plaine Commune, et gain d'un nouveau lot, soit un chiffre d'affaires annuel de 10 M€ (incrément de 6 M€).

## Ebitda courant

L'Ebitda courant de l'activité Services à l'Environnement s'élève 338,5 M€, en progression de 196 M€, soit 138 % par rapport à l'an passé.



\* Périmètre antérieur à l'acquisition de Derichebourg España (ex-Lyrsa).

### Amélioration de la marge commerciale de 174 M€ à périmètre constant

La marge commerciale de l'exercice est en très forte augmentation (+ 174 M€, hors Espagne)

Elle est impactée positivement par :

- ▣ Un effet positif sur les ferrailles traitées sur les centres de recyclage : + 104 M€.
- ▣ Un effet positif sur les métaux non ferreux : + 71 M€.

Tant pour les ferrailles que pour les métaux non ferreux, l'effet lié à l'amélioration des marges unitaires dans un contexte de prix haussier dépasse l'effet lié à l'amélioration des volumes.

### Hausses de coûts limitées

Au regard de cette amélioration de marge commerciale de 174 M€, les hausses de coûts sont contenues et concernent principalement des frais variables liés à l'augmentation des volumes : énergie (3 M€), entretien et réparation (7 M€), ainsi que les rémunérations pour 12 M€ (absence d'activité partielle prise en charge par l'Etat sur l'exercice, et rémunérations variables plus élevées au regard des résultats).

### Finalisation de l'intégration de Derichebourg España

La filiale Derichebourg España, consolidée 9 mois au cours de l'exercice 2020, connaît une amélioration de son Ebitda courant de 33,2 M€. L'intégration de Derichebourg España (ex-Lyrsa), acquise en décembre 2019, a été finalisée, avec notamment l'installation du système informatique du Groupe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021. Des investissements de modernisation de l'outil de production et de mise aux standards du Groupe ont été conduits sur l'exercice. La filiale a évolué dans le même contexte favorable que les autres filiales du Groupe.

### Amélioration de la contribution des Services aux Collectivités France

L'amélioration de la contribution des activités de services aux municipalités (collecte de déchets ménagers) se poursuit, cette année grâce à la performance de la filiale canadienne.

### Résultat opérationnel courant

Les dotations aux amortissements sur immobilisations sont en hausse de 6,5 M€, et traduisent l'investissement soutenu du Groupe.

Le résultat opérationnel courant de l'activité Services à l'Environnement s'élève à 242 M€, en progression de 189,6 M€, soit 361,2 %.

Le résultat opérationnel de l'activité Services à l'Environnement s'élève à 241,7 M€, en progression de 188 M€.

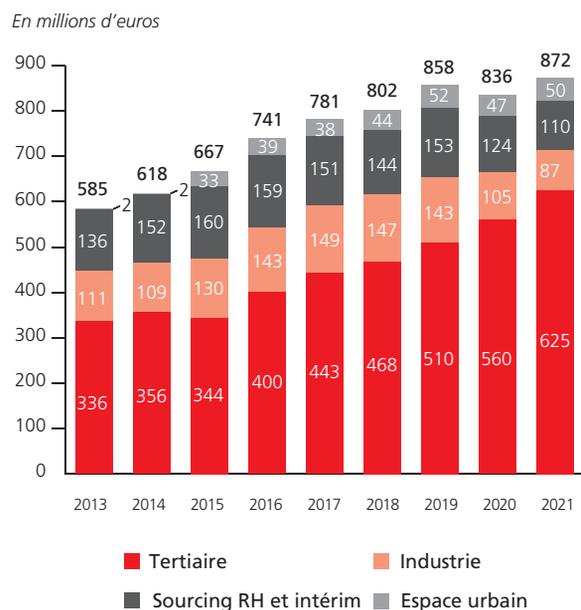
## 5.1.4 L'activité Multiservices

| En millions d'euros                         | 2021<br>12 mois | 2020<br>12 mois | Var. %         |
|---|-----------------|-----------------|----------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                   | <b>871,5</b>    | <b>836,2</b>    | <b>4,2 %</b>   |
| <b>Ebitda courant</b>                       | <b>51,4</b>     | <b>44,0</b>     | <b>17,0 %</b>  |
| en % du CA                                  | 5,9 %           | 5,3 %           |                |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>        | <b>26,1</b>     | <b>18,1</b>     | <b>44,1 %</b>  |
| en % du CA                                  | 3,0%            | 2,2 %           |                |
| Restructuration pôle aéronautique           |                 | (5,6)           |                |
| Résultat de cession Intérim Aéronautique UK |                 | (0,2)           |                |
| Résultat de cession Propreté Turquie        |                 | (1,5)           |                |
| <b>Résultat opérationnel</b>                | <b>26,1</b>     | <b>10,9</b>     | <b>140,6 %</b> |

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution du chiffre d'affaires et de l'Ebitda courant de l'activité Multiservices :

La contribution de l'activité Multiservices au chiffre d'affaires du Groupe est en progression de 4,2 % sur l'exercice, et s'établit à 871,5 M€, soit un niveau record. L'Ebitda courant est en progression de 17 %, et s'établit à 51,4 M€, il représente 5,9 % du chiffre d'affaires, le meilleur ratio à ce jour.

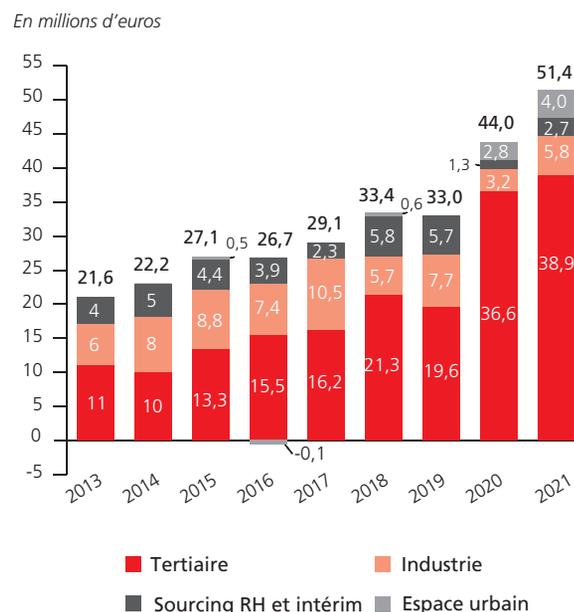
### Évolution du chiffre d'affaires



Sur l'exercice écoulé, les métiers du Multiservices ont connu des tendances différentes :

- Solutions Tertiaires : les métiers de la Propreté ont continué à voir leur chiffre d'affaires progresser (France + 12 %, Espagne + 22 %, Portugal + 7 %), à la fois grâce à une croissance organique du portefeuille de contrats récurrents, mais également grâce à des prestations complémentaires dans un contexte sanitaire demeuré difficile, particulièrement au premier semestre : les prestations de propreté contribuent à sécuriser l'environnement professionnel des occupants des sites clients.

### Évolution de l'Ebitda courant



Toujours dans les solutions Tertiaires, le métier Énergie a vu son chiffre d'affaires progresser de 10 %.

L'Ebitda courant des Solutions Tertiaires progresse de 6 % et s'établit à 38,9 M€. Il représente 6,2 % du chiffre d'affaires. Le niveau d'Ebitda courant de l'exercice a été pénalisé par :

- les pertes d'une filiale acquise en 2019 active dans les travaux électriques (2 M€ environ) ;
- celles d'une filiale de Propreté en Espagne, suite à des réestimations comptables (3 M€ environ).

Le chiffre d'affaires des autres activités du Multiservices est globalement en baisse, mais leur contribution à l'Ebitda courant en hausse :

- Solutions Industries : les services rendus aux clients du monde aéronautique sont en baisse de 17 %. L'activité a brusquement chuté à compter du mois de mars 2020 (confinement des usines puis baisse des cadences de production à cause de la baisse du trafic aérien). L'activité est tombée brutalement à compter d'avril 2020 à environ 50% de ce qu'elle était auparavant, et ce niveau s'est maintenu jusqu'au printemps 2021, période à partir de laquelle le niveau d'activité reprend progressivement, sous l'effet d'une remontée des cadences d'assemblage des avions. La filiale Derichebourg Aeronautics Services France a pu traverser cette période difficile, et conserver les qualifications de ses collaborateurs, grâce à l'accord de performance collective, mis en place en juillet 2020, combiné aux mesures d'activité partielle de longue durée mises en place par le gouvernement.

Grâce à la reprise d'activité entamée au second semestre, l'Ebitda courant s'améliore, il passe de 3,2 M€ à 5,8 M€.

- Solutions Sourcing RH : Au global, le chiffre d'affaires des solutions Sourcing RH est en diminution de 11,3 % sur l'exercice. La progression du chiffre d'affaires du segment Travail Temporaire Généraliste (+ 11 %), intervenue au second semestre, ne compense

pas le recul du chiffre d'affaires du segment Travail Temporaire Spécialisé en Aéronautique (- 41 %).

L'Ebitda courant des solutions Sourcing RH s'établit à 2,7 M€, en progression de 107 % par rapport à l'an passé. Cette amélioration s'explique par la croissance de la marge sur coûts directs dans l'intérim généraliste, et par de moindre frais de structure dans l'intérim aéronautique. Un rapprochement entre les deux sociétés de travail temporaire a été acté au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

- Solutions Espaces Urbains : le chiffre d'affaires progresse de 6 %. Le recul des activités d'affichage dans un contexte peu propice est partiellement compensé par une progression des activités d'éclairage public.

Au global, c'est l'augmentation du chiffre d'affaires et l'amélioration de la profitabilité des activités de Propreté qui emporte la tendance dans le Multiservices.

### Résultat opérationnel courant

La dotation aux amortissements sur immobilisations est en retrait de 0,6 M€ et s'établissent à 25,3 M€.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 26,1 M€, en hausse de 8 M€, soit + 44,1 % par rapport à l'an passé.

## 5.1.5 Activité Holding

| <i>En millions d'euros</i>  | 2021<br>12 mois | 2020<br>12 mois | Var. | Var.%           |
|---|-----------------|-----------------|------|-----------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>   | <b>0,4</b>      | <b>0,4</b>      |      | <b>0,7 %</b>    |
| <b>Ebitda courant</b>   | <b>(1,7)</b>    | <b>(5,3)</b>    |      | <b>(67,8) %</b> |
| <i>en % du CA</i>   | <i>na</i>       | <i>na</i>       |      |                 |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>  | <b>(4,9)</b>    | <b>(8,2)</b>    |      | <b>(40,0) %</b> |
| <i>en % du CA</i>   | <i>na</i>       | <i>na</i>       |      |                 |
| Risque de garantie de passif  | (0,6)           |                 |      |                 |
| Fin d'un litige relatif à des cotisations sociales chez Derichebourg Propreté | 3,8             |                 |      |                 |
| Coûts liés à la préparation de l'acquisition d'Ecore                          | (3,4)           |                 |      |                 |
| Restructuration   |                 | (0,2)           |      | %               |
| <b>Résultat opérationnel</b>  | <b>(5,1)</b>    | <b>(8,4)</b>    |      | <b>(38,8) %</b> |

L'amélioration de la contribution du secteur Holding à l'Ebitda courant s'explique principalement par une plus-value de cession de 3 M€ sur un terrain inoccupé.

### Derichebourg SA

Derichebourg SA, société mère du Groupe, exerce principalement son rôle de holding des sociétés factières du Groupe (Derichebourg Environnement et Derichebourg Multiservices Holding). Elle détient également les titres de Derichebourg Immobilier, propriétaire direct ou indirect de l'immobilier du Groupe, et de Derichebourg Ré, filiale

captive de réassurance, créée au cours de l'exercice 2020-2021. Elle assure le rôle de centrale de trésorerie du Groupe, et porte les contrats de crédits syndiqués, le Green Bond ainsi que la majorité des crédits à moyen terme. Derichebourg SA est également la société mère de l'intégration fiscale française.

**Principales données sociales :**

| <i>En millions d'euros</i> | 2021         | 2020        |
|----------------------------|--------------|-------------|
| Chiffre d'affaires         | 2,3          | 2,3         |
| Résultat d'exploitation    | (4,2)        | (2,4)       |
| Résultat financier         | 7,1          | 45,9        |
| Résultat courant           | 2,9          | 43,6        |
| Résultat exceptionnel      | (0,2)        | 0,1         |
| Impôt sur les sociétés     | (2,8)        | (2,2)       |
| <b>Résultat net</b>        | <b>(0,1)</b> | <b>41,5</b> |

Le chiffre d'affaires est stable par rapport à l'exercice précédent. Il est constitué des charges refacturées aux filiales (principalement les conventions d'assistance stratégique et de redevance de marque). Les charges d'exploitation augmentent sous l'effet d'honoraires de préparation de l'acquisition d'Ecore.

Le résultat financier est inférieur de 38,8 M€ par rapport à l'an passé car les différentes participations n'ont pas distribué de dividende au cours de l'exercice écoulé, suite à la décision du Groupe de se conformer à l'esprit des recommandations du gouvernement de faire

l'impasse sur une année de dividendes en cas de recours aux dispositifs d'aide de l'état pendant la période de confinement au printemps 2020.

Le résultat exceptionnel est de (0,2) M€, il se compose d'une plus-value à l'occasion d'une cession de terrain (3,0) M€, compensée par des mouvements de provisions intra-Groupe.

L'impôt sur les sociétés, calculé dans le cadre du mécanisme d'intégration fiscale, constitue une charge de 2,8 M€.

Le résultat net est voisin de l'équilibre à (0,1) M€.

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, la société Derichebourg fournit ci-dessous l'échéancier de ses dettes fournisseurs :

| <i>En millions d'euros</i>                                     | Échus      | Non échus  | Total      |
|--|------------|------------|------------|
| Fournisseurs hors Groupe                                       |            | 1,0        | 1,0        |
| Fournisseurs intra-Groupe                                      |            | 0,2        | 0,2        |
| Total  | 0,0        | 1,2        | 1,2        |
| Factures à recevoir  |            | 4,5        | 4,5        |
| <b>Total fournisseurs et comptes rattachés Derichebourg SA</b> | <b>0,0</b> | <b>5,7</b> | <b>5,7</b> |

S'agissant d'une société holding, il n'y a pas de créance significative relative à des tiers hors Groupe (cf. échéancier des créances et dettes présenté en 3.4 de l'annexe aux comptes sociaux).

Par ailleurs :

- aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI n'est intervenue au cours de l'exercice ;
- la Société n'a pas réalisé de dépense de recherche et développement. Les activités du Groupe en matière de recherche et développement sont détaillées aux 1.2.4 et 3.5.2.2 ;
- les prises de participation et franchissements de seuils suivants sont intervenus au cours de l'exercice :
  - à la hausse : Derichebourg Ré (franchissement des seuils de (5 % ; 10 % ; 20 % ; 33,3 % ; 50 % ; 66,7 %) suite à la création de cette filiale dont l'objet est d'être une captive de réassurance,
  - à la baisse : néant.

### 5.1.6 Financement et évolution de l'endettement

Le 7 juin 2021, Derichebourg a lancé auprès d'investisseurs qualifiés la présentation d'une émission obligataire « verte » de 300 M€, régie par le droit de l'Etat de New York. Lors de cette émission, les agences de notation S&P Global Rating et Fitch Rating ont assigné la note BB à cette émission. Le 10 juin 2021, l'opération a été largement souscrite, permettant d'obtenir un coupon annuel de 2,25 %, pour une obligation d'une durée de 7 ans, remboursable in fine. Aucune sûreté spécifique n'a été consentie aux porteurs d'obligations lors de l'émission, elles sont de même rang que les principales autres sources de financement à moyen ou long terme du Groupe (crédit syndiqué, prêt BEI, crédits bilatéraux). Les intérêts sont payables semestriellement le 15 janvier et le 15 juillet, à compter du 15 janvier 2022. Les obligations sont remboursables le 15 juillet 2028 et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

Ces obligations ne sont pas remboursables par anticipation jusqu'au 15 juillet 2024, puis sont ensuite remboursables par anticipation au prix suivant :

- ▣ Du 16 juillet 2024 au 15 juillet 2025 : 101,125 %
- ▣ Du 16 juillet 2025 au 15 juillet 2026 : 100,5625 %
- ▣ À compter du 16 juillet 2026 : 100 %

En cas de changement de contrôle de l'émetteur, les porteurs ont l'option de demander le remboursement anticipé au prix de 101 %.

La documentation relative à cette émission comporte des engagements en matière d'endettement additionnel autorisé, de versement de dividendes et assimilés, d'investissements dans des entités non

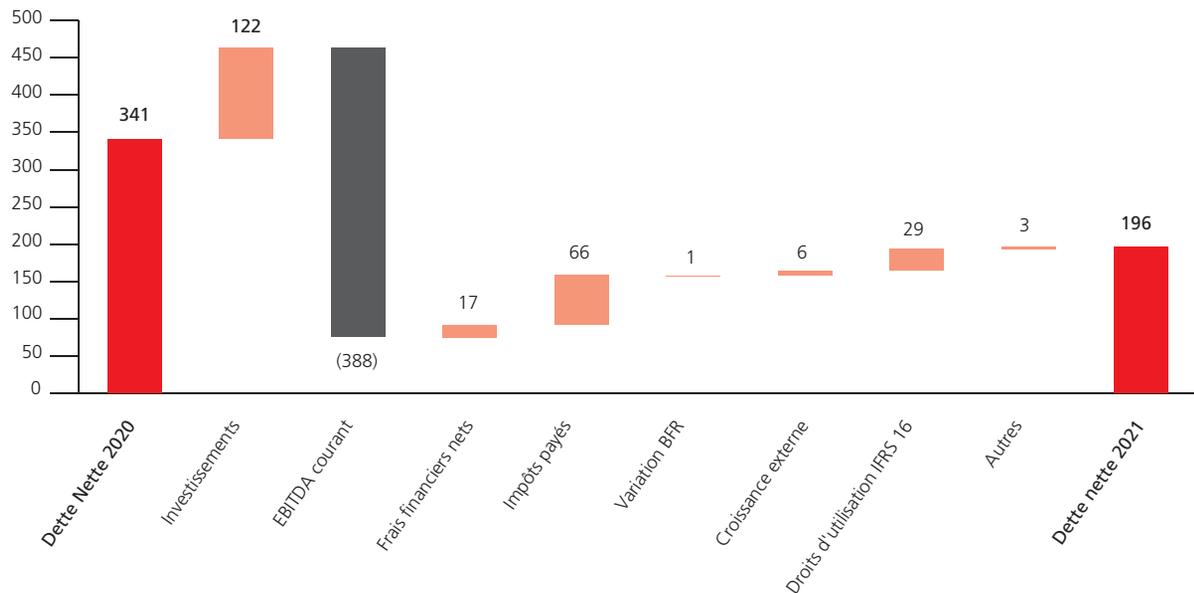
contrôlées ou de garanties consenties à leur profit, de plafond de cessions d'actifs net de réinvestissements, de cas de défaut, qui sont individuellement moins contraignants que ceux figurant dans le contrat de crédits syndiqués du Groupe.

Cette émission est destinée à participer, avec la trésorerie du Groupe, au financement de l'acquisition d'Ecore.

Les fonds ont été versés le 24 juin 2021 sur un compte séquestre, dont le solde est nanti au profit des porteurs d'obligations, dans l'attente du closing de l'opération. En cas d'absence de closing de l'acquisition d'Ecore au 30 avril 2022, les obligations devront être remboursées au prix de 100 %.

L'endettement financier du Groupe sur l'exercice évolue comme suit :

En millions d'euros



L'Ebitda courant réalisé par le Groupe au cours de l'exercice a déjà été détaillé dans les sections précédentes.

Ainsi qu'anticipé lors de la publication des comptes semestriels, la variation du besoin en fonds de roulement sur l'exercice entier est très faible, et constitue un emploi de 0,9 M€. Le déstockage opéré, et une augmentation des agréments consentis par les assureurs-crédits du Groupe sur les principaux clients ont permis d'optimiser les cessions de créances sans recours, ce qui n'avait pas été le cas au 31 mars 2021.

Les investissements s'élèvent à 122 M€ sur l'exercice (125 M€, nets de 3 M€ de cessions). Additionnés aux nouveaux droits d'utilisation pour 28,6 M€ (ou au renouvellement de droits d'utilisation), cela représente un taux de réinvestissement de l'Ebitda de 39 %, en deçà du ratio pluri-annuel de 50 % communiqué par le Groupe. L'accroissement des délais de livraison des matériels (pelles, camions, autres...) contribue aussi à ce ratio relativement bas.

Les frais financiers incluent les intérêts courus sur le Green Bond.

L'impôt payé (y compris les acomptes) traduit le résultat fortement bénéficiaire du Groupe.

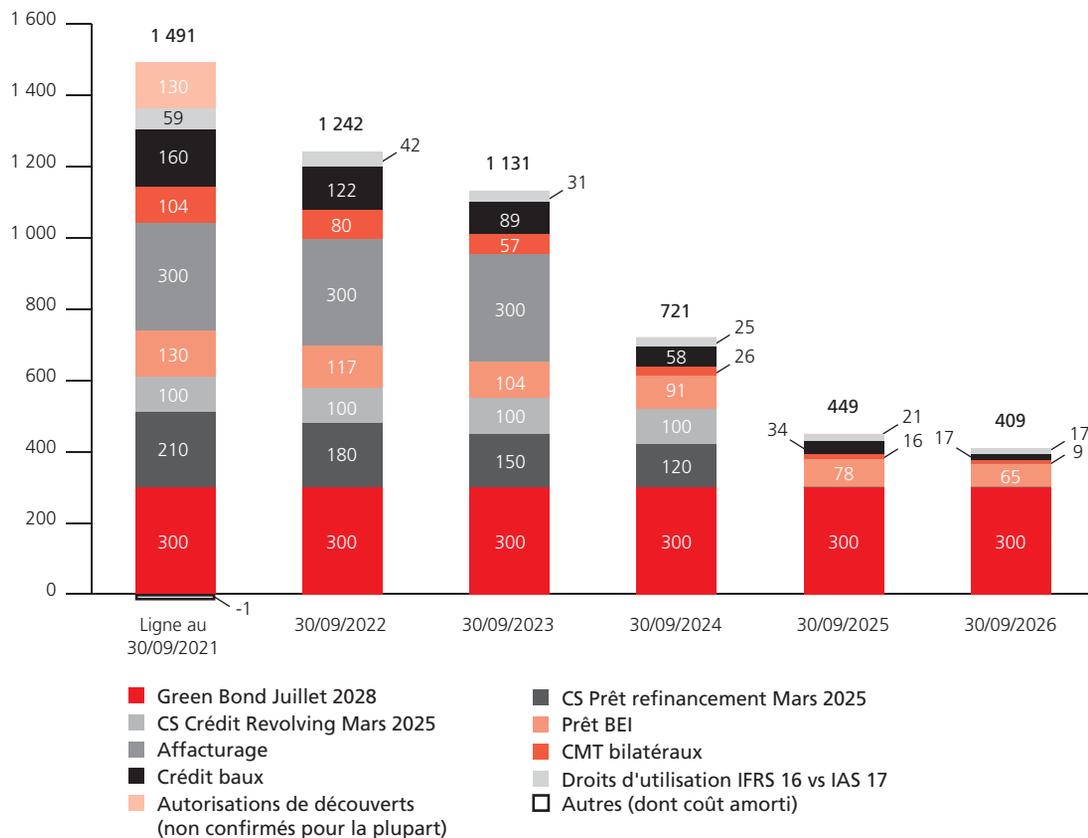
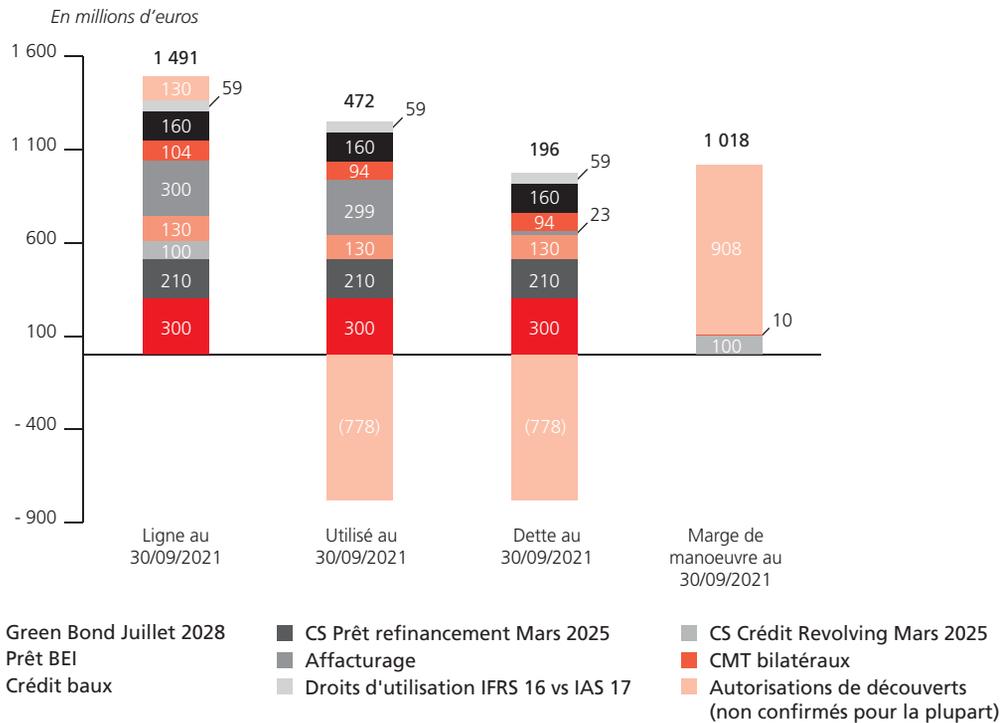
Il n'y a pas eu de versement de dividende au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020, le Groupe s'étant conformé à l'esprit des recommandations du gouvernement en cas de recours aux dispositifs d'aide pendant le 1<sup>er</sup> confinement.

La structure financière du Groupe est saine, avec un ratio de levier (Endettement Financier Net/Ebitda courant) de 0,50 et un ratio de gearing (Endettement Financier Net/Capitaux Propres) de 0,28.

Les lignes de financement dont dispose le Groupe, leur utilisation, leur contribution à l'endettement financier net, la marge de manœuvre en termes de liquidité ainsi que leur visibilité sont détaillés dans les graphiques ci-dessous.

Le Groupe dispose d'une large marge de manœuvre pour conduire ses projets d'investissement, et d'une très bonne liquidité financière, y compris lorsqu'il aura réalisé l'acquisition d'Ecore.

Le détail des sources de financement du Groupe, leur utilisation, et leur maturité figurent dans les graphiques ci-dessous.



Le Groupe dispose d'une bonne assise de lignes à long terme, il a d'ores et déjà obtenu un accord de principe afin de prolonger d'un an supplémentaire (jusqu'au 31 décembre 2023) son contrat d'affacturage qui était confirmé jusqu'au 31 décembre 2022.

### 5.1.6.1 Flux de trésorerie

Au-delà des informations présentées ci-dessus, le tableau de flux de trésorerie figure en 5.3.3. La section 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés fournit des informations complémentaires sur les conditions des différentes lignes de financement du Groupe.

### 5.1.6.2 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les conditions d'emprunt et la structure de financement sont détaillées dans la section 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 30 septembre 2021, le Groupe respecte ses différents covenants financiers, et dispose de plus de 1 Md€ de lignes non tirées (hors lignes non tirées au titre de l'affacturage, et en incluant les lignes non confirmées, et la consommation de la trésorerie figurant au bilan).

### 5.1.6.3 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Les restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux sont détaillées dans la section 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

## 5.1.7 Investissements

### 5.1.7.1 Objectifs poursuivis

Le Groupe mène depuis de nombreuses années une politique régulière d'investissements, dont les objectifs suivant les secteurs sont :

#### Activité Services à l'Environnement :

- la poursuite du maillage territorial ;
- un meilleur contrôle de la source (gisement matières) par le développement d'une flotte de collecte et de centres d'accueil, ainsi que l'efficacité énergétique de cette flotte ;
- le maintien à un haut niveau de la qualité de l'outil de production et la standardisation des actifs ;
- le développement de l'insertion de l'activité en milieu urbain, et d'une façon plus large, la prise en compte des contraintes environnementales ;
- la maîtrise, quand cela est possible, des actifs fonciers des sites sur lesquels le Groupe opère ;
- l'intégration verticale par la mise en œuvre de lignes de tri spécifiques permettant de conserver de la valeur ajoutée à l'intérieur du Groupe par un tri plus poussé, et de réduire progressivement les volumes de stériles mis en décharge.

### 5.1.7.2 Principaux investissements

Le tableau ci-dessous détaille les principaux investissements réalisés (entrées en comptes d'immobilisations, indépendamment du mode de financement, sur fonds propres ou par crédit-bail) :

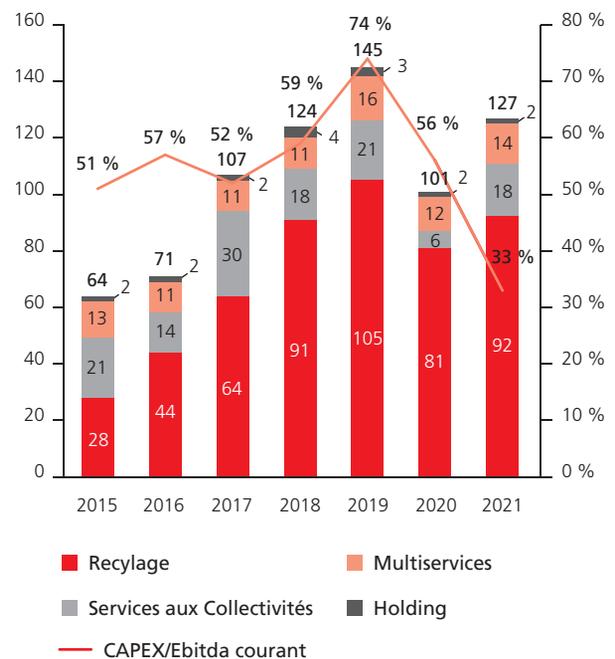
| En millions d'euros                       | 2021       | 2020      | 2019       |
|---|------------|-----------|------------|
| Investissements fonciers, infrastructures | 19         | 25        | 13         |
| Équipements de production                 | 54         | 49        | 77         |
| Matériels de maintenance et de transport  | 28         | 12        | 36         |
| Autres                                    | 10         | 0         | 0          |
| <b>Sous-total activité Environnement</b>  | <b>111</b> | <b>87</b> | <b>126</b> |

#### Activité Services aux Entreprises :

- un développement et une rationalisation du réseau d'agences ;
- l'acquisition du matériel nécessaire au démarrage des contrats remontés.

Dans l'activité Services à l'Environnement, les investissements peuvent en général être étalés dans le temps, compte tenu de l'état général et du nombre d'outils dont dispose le Groupe. Aussi, le principal déterminant de l'enveloppe d'investissements est l'Ebitda disponible. Il convient également de tenir compte du délai de plusieurs mois entre l'engagement des commandes d'investissement et leur réalisation effective, à cause des délais de livraison des fournisseurs.

Le Groupe s'est fixé pour objectif de ne pas investir (en rythme pluri-annual) plus de 50 % de son Ebitda courant.



| En millions d'euros                                   | 2021       | 2020       | 2019       |
|---|------------|------------|------------|
| Activité Propreté                                     | 11         | 7          | 10         |
| Autres investissements Multiservices                  | 4          | 5          | 6          |
| <b>Sous-total Multiservices</b>                       | <b>15</b>  | <b>12</b>  | <b>16</b>  |
| <b>Sous-total Holding</b>                             | <b>2</b>   | <b>2</b>   | <b>3</b>   |
| <b>Total investissements corporels et incorporels</b> | <b>128</b> | <b>101</b> | <b>145</b> |

Les investissements de l'exercice peuvent être détaillés comme suit :

- acquisition de foncier : 2 M€ ;
- gros entretien et réparation de broyeurs : 9 M€ ;
- acquisition de pelles et autres engins de manutention : 28 M€ ;
- acquisition de camions : 6 M€ ;
- acquisition et réparation de cisailles : 10 M€ ;
- acquisition et travaux sur lignes de DEEE : 7 M€ ;
- post-broyage, tri optique flottation, affinerie : 7 M€ ;
- aménagements et réaménagement de site pour servir des projets détaillés par ailleurs : 13 M€ ;

- réparation de dallages : 3 M€ ;
- bennes à ordures ménagères et équipements associés : 18 M€ ;
- autres : 7 M€.

Total Services à l'Environnement : 111 M€.

Dans l'activité Multiservices, il s'agit principalement d'outillages de chantier (monobrosses, autolaveuses) et de renouvellement de véhicules.

### 5.1.7.3 Investissements en cours

Le montant des commandes fermes d'investissement s'élève à 63 M€, pour lesquelles les factures n'ont pas été encore reçues.

## 5.2 Événements récents et perspectives

### 5.2.1 Événements postérieurs à la clôture

Le 26 octobre 2021, le Groupe a déposé auprès de la Commission Européenne son dossier de notification de l'acquisition d'Ecore. Le 25 novembre 2021, le Groupe a déposé une proposition d'engagements structurels, en cours de négociation à la date d'arrêté des comptes.

### 5.2.2 Perspectives d'avenir

#### Changement significatif de la situation commerciale, informations sur les tendances

Des conditions de marché favorables se sont maintenues au cours des mois d'octobre et novembre 2021, avec des volumes en léger retrait, mais des prix élevés, même s'ils ont enregistré une baisse pour les métaux non ferreux en novembre. Après deux mois d'activité, le Groupe est en avance en termes de résultat par rapport à l'an passé.

Les fondamentaux à long terme des différents métiers du Groupe sont favorables :

- intérêt des matières premières issues du recyclage pour la fabrication de métaux par la voie secondaire, qui évite des émissions de CO<sub>2</sub>

- poursuite de la tendance à l'externalisation chez les clients Multiservices, avec une demande pour des offres comportant une dimension RSE et digitale.

A court terme, il existe cependant quelques risques, qui ne surviendront pas tous, car contradictoires entre eux, qui rendent la situation générale un peu plus risquée qu'il y a quelques mois :

- résurgence de l'épidémie de Covid-19, et son impact potentiel sur l'économie mondiale
- niveau élevé des prix de l'énergie, qui pourrait inciter certains clients à réduire leur production
- manque persistant de semi-conducteurs, qui remonte la chaîne industrielle, et pourrait finir par impacter la production des clients du Groupe

Le Groupe demeure confiant dans ses fondamentaux, sa structure financière solide, sa réactivité en temps de crise, sa capacité à intégrer de nouvelles affaires qui n'est plus à démontrer, dans un marché où de surcroît la demande de matières premières issues du recyclage sera toujours forte.

#### Prévisions pour estimation de résultats

- le Groupe n'a pas communiqué d'estimation chiffrée de résultat pour l'exercice 2021-2022.

## 5.3 Comptes consolidés au 30 septembre 2021

### 5.3.1 Bilan consolidé du groupe Derichebourg au 30 septembre 2021

| Actif<br>(en millions d'euros)   | Note annexe | 30-09-21       | 30-09-20       |
|--|-------------|----------------|----------------|
| Écarts d'acquisition   | 4.1         | 266,2          | 261,1          |
| Immobilisations incorporelles  | 4.1         | 5,6            | 7,5            |
| Immobilisations corporelles  | 4.2         | 501,1          | 497,7          |
| Droits d'utilisation   | 4.2         | 216,1          | 190,2          |
| Actifs financiers  | 4.3         | 10,2           | 10,0           |
| Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises        | 4.4         | 12,5           | 12,6           |
| Impôts différés  | 4.23        | 28,0           | 31,1           |
| Autres actifs  | 4.5         | 0,4            | 0,0            |
| <b>Total actifs non courants</b>   |             | <b>1 040,1</b> | <b>1 010,1</b> |
| Stocks et encours  | 4.6         | 136,6          | 105,3          |
| Créances clients   | 4.7         | 396,6          | 309,9          |
| Créances d'impôt   | 4.7         | 6,6            | 4,1            |
| Autres actifs  | 4.7         | 78,5           | 68,3           |
| Actifs financiers  | 4.7         | 19,4           | 15,4           |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                    | 4.8         | 787,5          | 361,9          |
| Instruments financiers   | 4.12        | 0,1            | 0,0            |
| <b>Total actifs courants</b>   |             | <b>1 425,2</b> | <b>865,0</b>   |
| <b>Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés</b> | <b>4.24</b> | <b>0,0</b>     | <b>0,0</b>     |
| <b>Total actif</b>   |             | <b>2 465,3</b> | <b>1 875,1</b> |

| Passif<br>(en millions d'euros)                                      | Note annexe | 30-09-21       | 30-09-20       |
|--|-------------|----------------|----------------|
| Capital social   | 4.9         | 39,9           | 39,9           |
| Primes liées au capital  |             | 0,8            | 0,8            |
| Réserves   |             | 484,7          | 459,6          |
| Résultat de l'exercice   |             | 174,0          | 21,3           |
| <b>Capitaux propres Groupe</b>                                       |             | <b>699,3</b>   | <b>521,6</b>   |
| Intérêts ne conférant pas le contrôle                                | 4.10        | 3,8            | 2,6            |
| <b>Total capitaux propres</b>  |             | <b>703,1</b>   | <b>524,2</b>   |
| Emprunts et dettes financières                                       | 4.11        | 826,0          | 572,2          |
| Provision retraite et avantages similaires                           | 4.13        | 49,2           | 50,8           |
| Autres provisions  | 4.13        | 34,9           | 33,4           |
| Impôts différés  | 4.23        | 25,5           | 23,2           |
| Autres passifs   | 4.16        | 6,3            | 3,2            |
| <b>Total passifs non courants</b>                                    |             | <b>941,9</b>   | <b>682,6</b>   |
| Emprunts et dettes financières                                       | 4.11        | 157,3          | 130,9          |
| Provisions   | 4.14        | 2,3            | 4,6            |
| Fournisseurs   | 4.15        | 374,2          | 254,5          |
| Dettes d'impôts  | 4.15        | 7,1            | 4,7            |
| Autres passifs   | 4.15        | 277,1          | 271,2          |
| Instruments financiers   | 4.12        | 2,2            | 2,3            |
| <b>Total passifs courants</b>  |             | <b>820,3</b>   | <b>668,2</b>   |
| <b>Total passifs liés à un Groupe d'actifs destinés à être cédés</b> | <b>4.24</b> | <b>0,0</b>     | <b>0,0</b>     |
| <b>Total passif</b>  |             | <b>2 465,3</b> | <b>1 875,1</b> |

### 5.3.2 Résultat consolidé du groupe Derichebourg au 30 septembre 2021

| <i>En millions d'euros</i>  | Note annexe | 2021         | 2020         |
|---|-------------|--------------|--------------|
| Chiffre d'affaires  | 4.17        | 3 616,3      | 2 464,1      |
| Autres produits de l'activité   |             | 4,0          | 1,5          |
| Achats consommés  |             | (1 914,8)    | (1 085,7)    |
| Charges externes  |             | (398,3)      | (328,7)      |
| Charges de personnel  | 4.29        | (872,4)      | (812,9)      |
| Impôts et taxes   |             | (49,1)       | (50,0)       |
| Dotation aux amortissements   |             | (125,1)      | (118,9)      |
| Dotation aux provisions   | 4.18        | (16,0)       | (11,0)       |
| Variation des stocks d'encours et produits finis  |             | 0,9          | 1,1          |
| Autres charges d'exploitation   | 4.19        | (11,9)       | (12,5)       |
| Autres produits d'exploitation  | 4.19        | 29,7         | 15,4         |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>  |             | <b>263,2</b> | <b>62,4</b>  |
| <b>Ebitda courant <sup>(1)</sup></b>  |             | <b>388,2</b> | <b>180,9</b> |
| Autres charges opérationnelles  | 4.20        | (5,2)        | (10,9)       |
| Autres produits opérationnels   | 4.20        | 4,7          | 3,7          |
| Résultat sur cessions de participations consolidées   | 4.21        |              | 1,0          |
| <b>Résultat opérationnel</b>  |             | <b>262,7</b> | <b>56,2</b>  |
| Frais financiers nets   | 4.22        | (16,7)       | (12,3)z      |
| Gains et pertes de change et autres   | 4.22        | 0,5          | (2,3)        |
| <b>Résultat avant impôts</b>  |             | <b>246,5</b> | <b>41,5</b>  |
| Impôts sur les bénéfices  | 4.23        | (71,3)       | (19,5)       |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées et les co-entreprises   | 4.4         | 0,3          | 0,4          |
| <b>Résultat net</b>   |             | <b>175,5</b> | <b>22,4</b>  |
| Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession   |             |              |              |
| <b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>   |             | <b>175,5</b> | <b>22,4</b>  |
| Revenant :  |             |              |              |
| ▣ aux actionnaires de la Société  |             | 174,0        | 21,3         |
| ▣ aux intérêts ne conférant pas le contrôle   |             | 1,5          | 1,1          |
| Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la Société ( <i>en euros par action</i> )   | 4.25        |              |              |
| ▣ de base   |             | 1,09         | 0,13         |
| ▣ dilué   |             | 1,09         | 0,13         |
| Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la Société après résultat des activités arrêtées ou cédées ( <i>en euros par action</i> ) |             |              |              |
| ▣ de base   |             | 1,09         | 0,13         |
| ▣ dilué   |             | 1,09         | 0,13         |

(1) Ebitda courant = Résultat opérationnel courant + dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles nette de reprise.

## État du résultat global consolidé du groupe Derichebourg

| <i>En millions d'euros</i>  | 2021         | 2020         |
|---|--------------|--------------|
| <b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>                               | <b>175,5</b> | <b>22,4</b>  |
| Écarts de conversion  | 1,1          | (6,5)        |
| Couverture des flux futurs  |              | 0,2          |
| Impôts sur autres éléments du résultat global recyclables en résultat     |              | (0,1)        |
| <b>Éléments recyclables au compte de résultat</b>                         | <b>1,1</b>   | <b>(6,4)</b> |
| Réévaluation du passif au titre des engagements à prestations définies    | 3,6          | 1,9          |
| Impôts sur autres éléments du résultat global non recyclables en résultat | (1,0)        | (1,0)        |
| <b>Éléments non recyclables au compte de résultat</b>                     | <b>2,6</b>   | <b>0,9</b>   |
| <b>Résultat global de la période</b>                                      | <b>179,2</b> | <b>17,0</b>  |
| Dont  |              |              |
| ▫ part revenant aux actionnaires de la Société                            | 177,7        | 15,9         |
| ▫ part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle                 | 1,5          | 1,1          |

### 5.3.3 Tableau flux de trésorerie consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2021

| <i>En millions d'euros</i>   | Note annexe | 2021          | 2020           |
|--|-------------|---------------|----------------|
| Résultat net total consolidé   |             | 175,5         | 22,4           |
| Résultat net consolidé des activités abandonnées ou en cours de cession              |             | 0,0           | 0,0            |
| Résultat net consolidé des activités poursuivies                                     |             | 175,5         | 22,4           |
| Élimination du résultat des entreprises associées et des co-entreprises              |             | (0,3)         | (0,4)          |
| Produits et charges sans incidence sur la trésorerie :                               |             |               |                |
| Amortissements et provisions   | 4.31.1      | 125,9         | 132,9          |
| Profits et pertes de juste valeur  |             | (0,1)         | (0,3)          |
| Élimination des résultats de cession   |             | 1,1           | (9,8)          |
| Élimination des produits de dividendes   |             | (0,0)         | (0,0)          |
| Autres produits et charges sans incidence trésorerie                                 |             | 0,9           | (0,1)          |
| <b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b> |             | <b>303,1</b>  | <b>144,7</b>   |
| Coût de l'endettement financier net  |             | 16,7          | 12,3           |
| Charge d'impôt   | 4.23        | 71,9          | 19,5           |
| <b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b> |             | <b>391,7</b>  | <b>176,6</b>   |
| Variation du BFR lié à l'activité  | 4.31.2      | (0,8)         | 27,3           |
| Impôts versés  |             | (65,8)        | (27,5)         |
| Flux de trésorerie d'exploitation générés par les activités abandonnées              |             | 0,0           | 0,0            |
| <b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>                                  |             | <b>325,0</b>  | <b>176,4</b>   |
| Incidence des variations de périmètre  |             | (6,5)         | (161,8)        |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles                           | 4.31.3      | (68,4)        | (70,1)         |
| Acquisition d'actifs financiers  |             | (0,2)         | (0,1)          |
| Variation des prêts et avances consentis   |             | (5,6)         | 3,0            |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles                               | 4.19        | 4,5           | 8,3            |
| Cession d'actifs financiers  |             | 0,1           | 0,0            |
| Dividendes reçus   | 4.22        | 0,4           | 0,4            |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités abandonnées    |             | 0,0           | 0,0            |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements</b>                   |             | <b>(75,8)</b> | <b>(220,3)</b> |
| Augmentation de capital  |             | 0,0           | (0,1)          |
| Émission d'emprunts  | 4.31.4      | 304,4         | 270,7          |
| Remboursement d'emprunts   | 4.31.4      | (120,0)       | (120,8)        |
| Intérêts financiers nets versés  |             | (13,5)        | (11,2)         |
| Dividendes versés aux actionnaires du Groupe   |             | 0,0           | (17,5)         |
| Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle                          |             | (0,3)         | (0,8)          |
| Actions propres  |             | 0,0           | 0,0            |
| Factor   | 4.11.1.1    | 5,5           | 1,3            |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement des activités abandonnées      |             | 0,0           | 0,0            |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>                      |             | <b>176,0</b>  | <b>121,6</b>   |
| Incidence de la variation des taux de change   |             | (0,4)         | (2,1)          |
| <b>Variation de la trésorerie</b>  |             | <b>424,9</b>  | <b>75,6</b>    |
| Trésorerie d'ouverture   | 4.8         | 353,5         | 277,8          |
| Trésorerie de clôture  | 4.8         | 778,3         | 353,5          |
| Trésorerie nette reclassée suite à l'application de la norme IFRS 5                  |             | 0,0           | 0,0            |
| <b>Variation de la trésorerie</b>  |             | <b>424,9</b>  | <b>75,6</b>    |

### 5.3.4 Variation des capitaux propres consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2021

| <i>En millions d'euros</i>  | Capital     | Primes liées au capital | Actions propres | Réserves     | Réserves de conversion | Résultat de l'exercice | Capitaux propres Groupe | Intérêts ne conférant pas le contrôle | Total capitaux propres |
|---|-------------|-------------------------|-----------------|--------------|------------------------|------------------------|-------------------------|---------------------------------------|------------------------|
| <b>Situation au 30 septembre 2019</b>                             | <b>39,9</b> | <b>0,8</b>              | <b>0,0</b>      | <b>418,7</b> | <b>8,3</b>             | <b>55,6</b>            | <b>523,1</b>            | <b>2,9</b>                            | <b>526,0</b>           |
| Affectation du résultat   |             |                         |                 | 55,6         |                        | (55,6)                 | 0,0                     |                                       | 0,0                    |
| Dividendes versés   |             |                         |                 | (17,5)       |                        |                        | (17,5)                  | (0,8)                                 | (18,3)                 |
| Actions propres   |             |                         |                 |              |                        |                        |                         |                                       |                        |
| Résultat de l'exercice (part du Groupe)                           |             |                         |                 |              |                        | 21,3                   | 21,3                    | 1,1                                   | 22,4                   |
| Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres |             |                         |                 | 1,1          | (6,5)                  |                        | (5,4)                   | 0,0                                   | (5,4)                  |
| Autres variations   |             |                         |                 |              |                        |                        |                         | (0,5)                                 | (0,5)                  |
| <b>Situation au 30 septembre 2020</b>                             | <b>39,9</b> | <b>0,8</b>              | <b>0,0</b>      | <b>457,9</b> | <b>1,8</b>             | <b>21,3</b>            | <b>521,6</b>            | <b>2,6</b>                            | <b>524,2</b>           |
| Affectation du résultat   |             |                         |                 | 21,3         |                        | (21,3)                 | 0,0                     |                                       |                        |
| Dividendes versés   |             |                         |                 |              |                        |                        | 0,0                     | (0,3)                                 | (0,3)                  |
| Actions propres   |             |                         |                 |              |                        |                        | 0,0                     |                                       |                        |
| Résultat de l'exercice (part du Groupe)                           |             |                         |                 |              |                        | 174,0                  | 174,0                   | 1,5                                   | 175,5                  |
| Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres |             |                         |                 | 2,6          | 1,1                    |                        | 3,7                     |                                       | 3,7                    |
| Autres variations   |             |                         |                 |              |                        |                        |                         |                                       |                        |
| <b>Situation au 30 septembre 2021</b>                             | <b>39,9</b> | <b>0,8</b>              | <b>0,0</b>      | <b>481,8</b> | <b>2,9</b>             | <b>174,0</b>           | <b>699,3</b>            | <b>3,8</b>                            | <b>703,1</b>           |

## 5.3.5 Note annexe aux comptes consolidés

|           |   |             |
|-----------|---|-------------|
| <b>1.</b> | <b>Présentation du Groupe</b>   | <b>I 43</b> |
| <b>2.</b> | <b>Principes, règles et méthodes comptables</b>                             | <b>I 44</b> |
| 2.1       | Principes généraux  | 144         |
| 2.2       | Principes comptables  | 144         |
| 2.3       | Règles et méthodes d'évaluation   | 145         |
| <b>3.</b> | <b>Évolution du périmètre de consolidation</b>                              | <b>I 51</b> |
| 3.1       | Entrées dans le périmètre de consolidation                                  | 151         |
| 3.2       | Sorties du périmètre de consolidation                                       | 151         |
| 3.3       | Restructuration interne   | 151         |
| <b>4.</b> | <b>Notes annexes</b>  | <b>I 52</b> |
| 4.1       | Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition                       | 152         |
| 4.2       | Immobilisations corporelles et droits d'utilisations                        | 153         |
| 4.3       | Actifs financiers   | 154         |
| 4.4       | Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises         | 155         |
| 4.5       | Autres actifs non courants  | 156         |
| 4.6       | Stocks et encours   | 156         |
| 4.7       | Créances clients, autres créances et actifs financiers courants             | 157         |
| 4.8       | Trésorerie et équivalents de trésorerie                                     | 157         |
| 4.9       | Capitaux propres consolidés   | 158         |
| 4.10      | Intérêts ne conférant pas le contrôle                                       | 158         |
| 4.11      | Endettement   | 159         |
| 4.12      | Instruments financiers  | 163         |
| 4.13      | Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel | 167         |
| 4.14      | Provisions courantes  | 169         |
| 4.15      | Autres passifs courants   | 169         |
| 4.16      | Autres passifs non courants   | 170         |
| 4.17      | Informations sectorielles   | 170         |
| 4.18      | Dotations aux provisions  | 172         |
| 4.19      | Autres produits et charges d'exploitation                                   | 173         |
| 4.20      | Autres produits et charges opérationnels                                    | 173         |
| 4.21      | Résultat sur cessions de participations consolidées                         | 173         |
| 4.22      | Frais financiers nets   | 174         |
| 4.23      | Impôt sur les résultats   | 174         |
| 4.24      | Activités arrêtées ou en cours de cession                                   | 176         |
| 4.25      | Résultat par action   | 176         |
| 4.26      | Engagements   | 176         |
| 4.27      | Litiges significatifs   | 177         |
| 4.28      | Transactions avec les parties liées   | 178         |
| 4.29      | Informations sociales   | 179         |
| 4.30      | Rémunération des organes d'administration                                   | 179         |
| 4.31      | Notes explicatives des flux de trésorerie                                   | 179         |
| 4.32      | Périmètre de consolidation  | 181         |

## I. Présentation du Groupe

### I.1 Identification de l'Émetteur

Derichebourg est une société anonyme créée et domiciliée en France, 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris. Derichebourg est cotée sur le marché Euronext, compartiment B. Les activités du Groupe sont les suivantes :

- activité Services à l'Environnement ;
- activité Services aux Entreprises ;
- activité Holding.

Derichebourg détient au sein d'une SCI immobilière une grande partie de l'immobilier d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement.

Les états financiers consolidés pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Derichebourg le 7 décembre 2021.

Ils reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les co-entreprises et les entreprises associées.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Les montants sont arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 30 septembre à l'exception des sociétés Dreyfus, SCEA du Château Guiteronde, SCI La Futaie et Derichebourg Recycling Mexico, qui clôturent leurs comptes au 31 décembre.

### I.2 Faits marquants de l'exercice

#### Contexte sanitaire

Malgré le contexte sanitaire difficile à cause de la recrudescence de Covid-19 en France (2<sup>ème</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vagues), l'activité du Groupe pris dans son ensemble n'a pas été significativement perturbée au cours de cet exercice, même si certains métiers font face à un niveau d'activité plus bas depuis le début de la pandémie (services aéronautiques).

#### Signature du contrat d'acquisition d'Ecore et dépôt du dossier de notification assorti d'engagements

Le 30 décembre 2020, Derichebourg Environnement a soumis aux actionnaires de Groupe Ecore Holding une offre ferme et irrévocable d'acquisition de 100 % du capital de Groupe Ecore Holding, sur la base de laquelle ces derniers ont consenti à une période de négociations exclusives.

Le 26 février 2021, le contrat d'acquisition a été signé avec pour seule condition suspensive l'autorisation de l'opération par la Commission européenne.

Derichebourg Environnement a déposé son dossier de notification (form CO) auprès de la Commission Européenne le 26 octobre 2021 et a fait une proposition d'engagements structurels (form RM) le 25 novembre 2021. A la date d'arrêté des comptes, elle est en cours de négociation de ces engagements avec la Commission. Afin de ne pas interférer avec les négociations en cours, des informations complémentaires seront communiquées quand la situation sera précisément définie. Derichebourg escompte un closing de l'opération d'ici fin décembre 2021.

Le groupe Ecore a réalisé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 881 M€, et un Ebitda publié (après application de la norme IFRS 16) de 53 M€. Elle emploie 1 300 collaborateurs, et développe ses activités de recyclage de déchets métalliques (92 % du chiffre d'affaires) sur 83 sites situés en France, Belgique, Suisse, Roumanie, Hongrie.

Les volumes traités par Ecore au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 sont les suivants :

- Ferrailles : 2 238 Kt (dont 518 Kt de négoce)
- Métaux non ferreux : 216 Kt (dont 37 Kt de batteries)

Le groupe Ecore n'a pas encore publié ses résultats 2021. Après 9 mois d'activité (au 30 juin 2021), le volume traité était en progression de 26,5% par rapport à la même période de l'exercice précédent son chiffre d'affaires s'élevait à 1 091 M€ (+ 69 %), son Ebitda à 94,1 M€. Le groupe Ecore s'était par ailleurs désendetté de 41,7 M€ sur cette période de 9 mois.

Afin de contribuer au financement de cette acquisition, Derichebourg a émis le 24 juin 2021 un Green Bond de 300 M€, d'une maturité de 7 ans, au taux d'intérêt annuel de 2,25 %.

### I.3 Événements postérieurs à la clôture

Le 26 octobre 2021, le Groupe a déposé auprès de la Commission Européenne son dossier de notification de l'acquisition d'Ecore. Le 25 novembre 2021, le Groupe a déposé une proposition d'engagements structurels, en cours de négociation à la date d'arrêté des comptes.

## 2. Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers au 30 septembre 2021 du groupe Derichebourg sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32002R1606>), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le découpage sectoriel est identique à celui de l'exercice précédent.

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Les états financiers consolidés du groupe Derichebourg pour l'exercice clos le 30 septembre 2021 sont disponibles sur demande au siège social de la Société situé 119, avenue du Général Michel Bizot à Paris ou sur le site Internet [www.derichebourg.com](http://www.derichebourg.com).

#### 2.1.1 Normes et interprétations applicables à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Les normes et interprétations adoptées dans l'Union européenne qui trouvent à s'appliquer de façon obligatoire aux comptes consolidés du Groupe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 sont les suivantes :

- amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ;
- amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réformes des taux d'intérêt de référence » ;
- amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définitions du terme significatif » ;
- amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- amendements à IFRS 16 « Allègements de loyers liés à la Covid-19 ».

#### 2.1.2 Normes et interprétations publiées non encore en vigueur

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> octobre 2020 :

- amendements à IFRS 4 « Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 » ;
- amendements à IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 39 « Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2 » ;
- amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », référence au cadre conceptuel ;
- améliorations annuelles du cycle 2018-2020 des normes IFRS ;

- amendements à IFRS 16 « Allègements de loyers liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 » ;
- amendements à IAS 1 sur le classement des passifs en tant que passifs courants et non courants ;
- amendements à IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2 « Informations à fournir sur les méthodes comptables » ;
- amendements à IAS 8 « Définition des estimations comptables » ;
- amendements à IAS 12 « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction » ;
- amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles : produit antérieur à l'utilisation prévue » ;
- amendements à IAS 37 « Contrats déficitaires - coût d'exécution du contrat ».

### 2.2 Principes comptables

#### 2.2.1 Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle s'il détient cumulativement le pouvoir sur l'entité, une exposition ou droit aux rendements variables de cette entité et la capacité d'agir sur ces rendements.

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats du Groupe sont classés en deux catégories (co-entreprises et activité conjointe) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur l'entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Une entreprise associée est une entreprise dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

#### 2.2.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours de la direction à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et charges qui figurent dans ces états financiers et les notes

qui les accompagnent. Le Groupe est amené à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

### Jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 septembre 2021, il n'existe pas de situation particulière au titre de laquelle la direction ait eu à faire preuve d'un jugement spécifique.

### Estimations

Les estimations clés relatives à l'avenir et les autres principales sources d'incertitude à la date de clôture sont présentées ci-dessous :

- l'appréciation de la recouvrabilité des créances clients (cf. note 4.7 – Créances clients, autres créances et actifs financiers courants), l'exposition au risque de crédit, ainsi que le profil de risque ;
- les provisions pour risques, et pour avantages liés au personnel (cf. note 4.13 – Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel et note 4.14 – Provisions courantes) ;
- la charge d'impôts et l'évaluation des montants d'impôts différés actifs (cf. note 4.23 – Impôt sur les résultats) ;
- la dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition et des actifs incorporels (cf. note 4.1 – Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition).

Concernant la norme IFRS 16, le Groupe a repris les hypothèses prises lors de la première application dans les comptes au 30 septembre 2020.

### 2.2.3 Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont présentés au bilan séparément des capitaux propres du Groupe.

Lorsque la part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle dans les pertes d'une société du Groupe consolidée par intégration globale est supérieure à leur part dans les capitaux propres, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts ne conférant pas le contrôle sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés minoritaires ont une obligation expresse de combler ces pertes.

### 2.2.4 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale. Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part d'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique réserve de conversion et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

### 2.2.5 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans le résultat de l'exercice.

## 2.3 Règles et méthodes d'évaluation

### 2.3.1 Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour les activités Services aux Entreprises le montant des services rendus auprès des clients extérieurs au Groupe, au fur et à mesure où les services sont rendus.

Pour l'activité Services à l'Environnement, le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert de contrôle des produits fabriqués, c'est-à-dire généralement lors de l'expédition.

Il inclut, après élimination des opérations intra-Groupe, le chiffre d'affaires des sociétés intégrées globalement.

### 2.3.2 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice ou en capitaux propres selon le principe de symétrie au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable.

Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### 2.3.3 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres d'autocontrôle.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par le Groupe et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation tels que les options de souscription et d'achat d'actions.

### 2.3.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles identifiables ou séparables contrôlées par le Groupe sont comptabilisées à l'actif du bilan. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, durée généralement comprise entre 12 mois et cinq ans selon leur importance. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

### 2.3.5 Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres de celle-ci et la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise à la date de la prise de participation.

Les écarts d'acquisition positifs sont présentés à l'actif du bilan dans le poste écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition, dans le poste « autres produits et charges opérationnels ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

### 2.3.6 Perte de valeur des actifs immobilisés autres que financiers

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :

- pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des écarts d'acquisition), un test de valeur est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît ;
- pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Ces flux de trésorerie futurs estimés sont établis sur une durée de cinq ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini. Les UGT définies par le Groupe correspondent aux activités suivantes :

- Services à l'Environnement ;
- Services aux Entreprises.

Ces tests de perte de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

### 2.3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilité du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilité généralement constatées sont les suivantes :

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| Constructions                       | 10 à 30 ans |
| Matériel et installation techniques | 3 à 10 ans  |
| Matériel aéroportuaire              | 5 à 10 ans  |
| Autres immobilisations corporelles  | 4 à 10 ans  |

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en résultat, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

### 2.3.8 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en produits différés. Elles sont ramenées en produits sur une base rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

### 2.3.9 Droits d'utilisation

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur des droits d'utilisation des contrats de location et des dettes rattachées, portent en particulier sur la détermination des taux d'actualisation et des durées de location. La durée de location des contrats immobiliers correspond à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est jugé raisonnablement certain. L'hypothèse retenue pour la durée des baux commerciaux français de type 3/6/9 est de 3 ans pour la division Multiservices, et de 9 ans pour la division Services à l'Environnement. Ces durées d'utilisation correspondent à la meilleure estimation de la durée d'utilisation du bail. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le droit d'utilisation et la dette de loyer est déterminé par durée résiduelle.

Les principaux contrats de location de biens mobiliers correspondent à des locations de véhicules de chantier, de bennes à ordures ménagères et de matériel de propreté. Le Groupe a recouru aux exemptions permises par la norme IFRS 16 et ainsi exclu le petit matériel de chantier, les places de parking et les locations de véhicules de courte durée du champ d'application.

Le droit d'usage de l'actif ainsi que sa dette sont actualisés pour prendre en compte les situations suivantes :

- la révision de la durée de location ;
- toute modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- la révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers ;
- les ajustements des loyers.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le droit d'utilisation et la dette de loyer est déterminée par durée résiduelle :

- Durée résiduelle inférieure à 10 ans : 1,5 %
- Durée résiduelle supérieure ou égale à 10 ans : 3,0 %

### 2.3.10 Participation dans les entreprises associées et les co-entreprises

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers.

#### 2.3.11 Autres actifs financiers non courants

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente (comprenant pour l'essentiel les titres de participations).

Conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés, de par leur nature, comme des actifs disponibles à la vente et sont, dans ce cadre, comptabilisés pour leur juste valeur.

S'agissant de titres cotés, la juste valeur correspond au cours de Bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût de revient. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres dans un compte destiné à cet effet.

En cas d'indication objective de dépréciation, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat. La reprise de cette perte de valeur en résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

#### 2.3.12 Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières et de marchandises sont comptabilisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours et produits finis de l'activité Services à l'Environnement sont valorisés à leur prix de revient, comprenant les coûts des matières ainsi que les coûts de main-d'œuvre et les autres frais directement rattachables à la production.

À chaque clôture, les stocks sont valorisés au plus bas du prix de revient et de valeur nette de réalisation.

#### 2.3.13 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, actualisée le cas échéant, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement. Les provisions pour dépréciation sont déterminées au cas par cas.

Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative.

#### 2.3.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts à vue et les fonds de caisse, à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme. Les valeurs mobilières comprennent les placements de trésorerie, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à tout moment. Ils sont valorisés à leur valeur de marché. La variation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.

Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles et soumises à un risque négligeable de changement de valeur.

#### 2.3.15 Titres autodétenus

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

#### 2.3.16 Engagements de retraites et autres avantages au personnel

##### Engagement de retraite

Le Groupe applique IAS 19 révisée.

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel retraité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations annuelles. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent principalement des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les droits supplémentaires acquis au titre de l'exercice supplémentaire de présence, la variation des droits existant en début d'exercice du fait de l'actualisation financière, le rendement attendu des actifs du régime,

les coûts des services passés et l'effet de toute réduction ou liquidation. La part relative des droits supplémentaires est enregistrée en charges de personnel et le coût financier sur le passif net est enregistré en résultat financier.

### 2.3.17 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec le personnel. Elles sont évaluées au cas par cas dans les activités Services à l'Environnement et, compte tenu du nombre, sur base statistique mais nominative dans la division Services aux Entreprises.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

#### 2.3.17.1 Provisions pour médailles du travail

Dans l'activité Services à l'Environnement, une gratification associée aux médailles du travail est octroyée aux salariés après un certain nombre d'années d'activité salariée. Les médailles du travail sont déterminées sur la base d'un calcul actualisé prenant en considération des hypothèses de probabilité de présence dans la Société, ainsi qu'un taux d'actualisation de 0,75 %.

Les gratifications sont octroyées selon le millésime d'exigibilité de la médaille :

|                   |         |
|-------------------|---------|
| argent 20 ans :   | 500 €   |
| vermeil 30 ans :  | 800 €   |
| or 35 ans :       | 1 100 € |
| grand or 40 ans : | 1 500 € |

#### 2.3.17.2 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance de retournement.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

#### 2.3.17.3 Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

#### 2.3.17.4 Provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques liés à l'environnement sont constituées lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des sites d'exploitation, ou lorsqu'un risque pour

l'environnement est reconnu imputable à la Société et chiffrable. Ces provisions sont évaluées par site à partir d'estimation des coûts de ces travaux (cf. 1.5.1.2).

### Activité Services aux Entreprises

De par sa nature, l'activité Services aux Entreprises a un faible impact environnemental. Les enjeux environnementaux sont gérés par la direction qualité-sécurité-environnement (QSE) et sont intégrés à la politique générale de chaque société.

Les relais QSE au sein des entités sont en charge de la mise en œuvre des démarches environnementales et ont notamment pour mission de :

- s'assurer du respect de la réglementation ;
- répondre aux exigences clients tels que des questionnaires d'évaluations externes sollicités par certains de nos principaux clients (notamment les évaluations Ecovadis et *Carbon Disclosure Project*). Des audits externes sont également réalisés par des clients ;
- établir les diagnostics RSE et mettre en œuvre les plans d'actions. Ces impacts sont pris en compte dans le cadre de la démarche globale de responsabilité sociétale et environnementale définie suite à un diagnostic réalisé suivant la démarche définie par la Fédération des entreprises de propreté (FEP).

### Activité Services à l'Environnement

De par la nature de son activité Services à l'Environnement, le recyclage de métaux, le groupe Derichebourg contribue à la préservation des ressources naturelles de la planète (minerai de fer, cuivre, bauxite, etc.). Le recyclage des métaux économise une quantité considérable d'énergie par rapport à la production primaire de ces métaux, jusqu'à 94,8 % pour l'aluminium et 16,5 % pour l'acier (source : Report on the economical benefit of recycling, Bureau international du recyclage). À ce titre, le Groupe contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, comme détaillé dans la section du chapitre 1 du présent document d'enregistrement universel.

Depuis près de 10 ans, chaque filiale régionale est dotée d'un correspondant environnement (fonctionnellement rattaché au directeur Environnement), qui est en lien avec les autorités compétentes (DREAL, préfectures, agences de l'eau, mairies, voies navigables, associations, etc.) afin de :

- vérifier que l'activité du Groupe s'exerce en conformité avec les lois et règlements en vigueur (autorisations d'exploitations), car une activité de recyclage mal maîtrisée pourrait être génératrice de pollution ;
- appréhender les évolutions réglementaires ;
- assurer la surveillance des installations, le suivi et la maîtrise des rejets dans l'environnement ;
- former et informer leurs collègues sur les bonnes pratiques.

De même, l'activité s'exerce sur des terrains ayant souvent un passé industriel, dont l'historique n'est pas toujours disponible. Le cas échéant, des études de sols sont menées en application des évolutions réglementaires.

Le Groupe n'a pas connaissance à cette date de risques révélés de pollution qui ne soient pas en train d'être solutionnés ou ne fassent pas l'objet d'une provision pour ce faire.

### 2.3.18 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent :

- le contrat de crédits syndiqués mis en place en mars 2020 comprenant un prêt refinancement d'une durée de cinq ans ;
- le contrat d'affacturage à vocation sans recours conclu le 1<sup>er</sup> janvier 2015, renouvelés deux fois en avril 2016 et novembre 2018 ;
- l'emprunt obligataire émis en juin 2021 dans le cadre du projet d'acquisition du groupe Ecore ;
- les contrats de location ;
- les autres emprunts et lignes bilatérales.

Ces dettes sont évaluées et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Celui-ci incorpore au coût de la dette les frais d'émission, portés à l'origine en diminution du montant nominal de la dette au passif. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est constatée de manière actuarielle.

Lorsque les termes d'un contrat d'emprunt sont modifiés, et si les flux de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif initial des nouveaux termes, incluant les honoraires versés et les frais de négociation, excèdent de plus de 10 % la valeur actualisée des flux prévus au contrat, les frais d'émission et honoraires de négociation sont comptabilisés en charges.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste Dettes financières courantes.

### 2.3.19 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs (IAS 32 – IFRS 9)

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et matières premières), le Groupe utilise des instruments dérivés.

Conformément à la norme IFRS 9, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa « juste valeur ». Lorsque les instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- couverture de juste valeur ;
- couverture de flux futurs de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêt, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.).

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses frais financiers, couvrir le risque de change

associé aux emprunts en devises et gérer la répartition de la dette entre dette à taux fixe et dette à taux variable.

Les contrats d'échange « swaps » de taux d'intérêt permettent au Groupe d'emprunter à long terme à taux variable et d'échanger le taux de la dette ainsi levée, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe ou variable. Le Groupe peut être amené à acheter des options sur taux d'intérêts, des caps (plafonds sur taux) ou des floors (plancher sur taux) dans le cadre de sa stratégie de couverture de la dette et des instruments financiers.

Les dérivés de taux et de change utilisés par le Groupe pour couvrir les variations de ses dettes libellées en devises étrangères sont qualifiés de couverture en IFRS 9 du fait que :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et de façon régulière tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes, le dérivé étant toujours évalué au bilan pour sa juste valeur :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée par résultat. Cette variation est compensée en résultat par la réévaluation au bilan de l'élément couvert. L'éventuel écart entre deux variations de valeur représente l'inefficacité de la relation de couverture ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres dans un compte de réserve spécifique et la variation de valeur de la partie considérée comme « inefficace » est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en compte de réserve sont repris en résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des flux couverts ;
- pour les couvertures d'un investissement net à l'étranger, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique réserve de conversion, la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » est enregistrée en résultat. Le profit ou la perte sur le dérivé qui a été comptabilisé dans les réserves de conversion doit être comptabilisé en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Le Groupe utilise, dans le cadre de son activité négoce de métaux non ferreux, des contrats d'achats et de ventes à terme conclus sur la Bourse des métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre, aluminium, nickel). Les variations de juste valeur des instruments dérivés (achats et ventes à terme de métaux sur le LME) sont comptabilisées au résultat.

La classification des actifs et passifs financiers a été revue pour répondre aux classifications IFRS 9. Les titres de participation et les autres actifs financiers courants sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti évalué par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif (TIE).

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs correspond à leur valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances de paiement inférieures à un an pour l'essentiel.

### 2.3.20 Activités destinées à être cédées et abandonnées

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat.

Une activité abandonnée est :

- une composante d'une entité dont celle-ci s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :
  - qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
  - fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

### 2.3.21 Autres produits et charges opérationnels

Les « Autres produits et charges opérationnels » comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courants du Groupe. Il s'agit en particulier des dépréciations d'écarts d'acquisition. Il s'agit également, s'ils sont significatifs, des effets de certaines transactions inhabituelles telles que les coûts de restructuration, les charges liées à des litiges, ou tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'un exercice à l'autre.

## 3. Évolution du périmètre de consolidation

### 3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

#### Pôle Services à l'Environnement

##### Wolfgang Eisenmann GmbH

Le 1<sup>er</sup> juin 2021, le Groupe a acquis la société Wolfgang Eisenmann GmbH pour 1 M€.

Le montant du goodwill reconnu dans les comptes s'élève à 0,7 M€.

Les justes valeurs de l'actif net acquis se décomposent comme suit :

| <i>En millions d'euros</i> |            |
|----------------------------|------------|
| Actifs non courants        | 0,0        |
| Actifs courants            | 1,1        |
| <b>Total actifs</b>        | <b>1,1</b> |
| Passifs non courants       | 0,0        |
| Passifs courants           | 0,8        |
| <b>Total passifs</b>       | <b>0,8</b> |

La contribution de Wolfgang Eisenmann GmbH aux résultats du Groupe au 30 septembre 2021 est la suivante :

| <i>En millions d'euros</i> | 4 mois       | Pro forma<br>12 mois |
|----------------------------|--------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires         | 3,1          | 9,3                  |
| Ebitda courant             | (0,1)        | (0,3)                |
| Résultat opérationnel      | (0,2)        | (0,6)                |
| <b>Résultat net</b>        | <b>(0,2)</b> | <b>(0,6)</b>         |

- Entrée dans le périmètre de consolidation de la société Dechetinvest acquis en janvier 2020.
- Entrée dans le périmètre de consolidation de la société Polyvalor dont l'activité a démarré sur l'exercice 2020/2021.

#### Pôle Services aux Entreprises

##### Promain

Le 6 avril 2021, le Groupe a acquis la société RMCI, détenant intégralement la société Promain, pour 9,2 M€.

Le montant du goodwill reconnu dans les comptes s'élève à 4,5 M€.

Les justes valeurs de l'actif net acquis se décomposent comme suit :

| <i>En millions d'euros</i> |             |
|----------------------------|-------------|
| Actifs non courants        | 0,3         |
| Actifs courants            | 9,7         |
| <b>Total actifs</b>        | <b>10,0</b> |
| Passifs non courants       | 0,4         |
| Passifs courants           | 4,9         |
| <b>Total passifs</b>       | <b>5,3</b>  |

La contribution aux résultats du Groupe au 30 septembre 2021 est la suivante :

| <i>En millions d'euros</i> | 6 mois     | Pro forma<br>12 mois |
|----------------------------|------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires         | 6,2        | 12,4                 |
| Ebitda courant             | 1,1        | 2,2                  |
| Résultat opérationnel      | 1,1        | 2,2                  |
| <b>Résultat net</b>        | <b>0,8</b> | <b>1,6</b>           |

#### Pôle Holding

- Néant

### 3.2 Sorties du périmètre de consolidation

#### Pôle Services à l'Environnement

- Liquidation de la société Caetano Lyrsa SA le 30 septembre 2021.

### 3.3 Restructuration interne

#### Pôle Services aux Entreprises

- Transmission universelle de patrimoine de la société Derichebourg Énergie Atlantique (ex Vibey Énergies) au profit de la société Derichebourg Énergie le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

#### Pôle Services à l'Environnement

- Transmission universelle de patrimoine des sociétés SCI de la Gare de Chandieu, SCI Inotera, SCI Purfollioules, SCI Routaboule et SCI Roux au profit de la société Derichebourg Immobilier le 1<sup>er</sup> octobre 2020.
- Transmission universelle de patrimoine de la société Polycorot au profit de la société Poly-Environnement le 1<sup>er</sup> octobre 2020.
- Fusion de la société Derichebourg Canada Multiservices dans la société Derichebourg Canada Inc. le 4 décembre 2020.
- Fusion avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juin 2021 de la société Wolfgang Eisenmann GmbH dans la société Derichebourg Umwelt GmbH.
- Transmission universelle de patrimoine des sociétés SCI de Saint-Jean, SCI des Châtelets, SCI de la Madeleine, Servaltec SNC, SCI des Varennes, SCI Elisa et SCI Galalter au profit de la société Derichebourg Immobilier le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

#### Pôle Holding

- Transmission universelle du patrimoine de la société Polyance au profit de la société Derichebourg Multiservices Holding le 1<sup>er</sup> octobre 2020.
- Transmission universelle du patrimoine de la société Derichebourg Automobiles Services par la société Derichebourg Multiservices Holding le 2 février 2021.

## 4. Notes annexes

### 4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

| En millions d'euros                             | 30-09-20       | Augmen-<br>tations | Diminutions  | Variation de<br>périmètre <sup>(1)</sup> | Écart de<br>change | Autres<br>variations | 30-09-21       |
|---|----------------|--------------------|--------------|--|--------------------|----------------------|----------------|
| Écart d'acquisition                             | 363,2          |                    |              | 5,2                                      | 0,1                |                      | 368,4          |
| Concessions, brevets, licences                  | 24,2           | 0,3                | (0,7)        | 0,1                                      | 0,3                |                      | 24,3           |
| Autres immobilisations incorporelles            | 7,7            | 0,3                |              |  | (0,3)              |                      | 7,6            |
| Avances et acomptes versés                      |                | 0,1                |              |  |                    |                      | 0,1            |
| <b>Total valeurs brutes</b>                     | <b>395,1</b>   | <b>0,6</b>         | <b>(0,7)</b> | <b>5,3</b>                               | <b>0,1</b>         |                      | <b>400,4</b>   |
| Écart d'acquisition                             | (102,1)        | (0,1)              |              |  |                    |                      | (102,2)        |
| Concessions, brevets, licences                  | (18,0)         | (2,1)              | 0,4          | (0,1)                                    | (0,3)              |                      | (20,1)         |
| Autres immobilisations incorporelles            | (6,4)          | (0,2)              |              |  | 0,3                |                      | (6,3)          |
| <b>Total amortissements<br/>et épréciations</b> | <b>(126,5)</b> | <b>(2,4)</b>       | <b>0,4</b>   | <b>(0,1)</b>                             |                    |                      | <b>(128,6)</b> |
| <b>Total valeurs nettes</b>                     | <b>268,6</b>   | <b>(1,8)</b>       | <b>(0,3)</b> | <b>5,2</b>                               | <b>0,1</b>         |                      | <b>271,7</b>   |

(1) Voir note 3 - Évolution du périmètre de consolidation.

#### 4.1.1 Variation de périmètre des écarts d'acquisition

| En millions d'euros     | 30-09-21   |
|-------------------------|------------|
| Promain                 | 4,5        |
| Wolfgang Eisenmann GmbH | 0,7        |
| <b>Total variation</b>  | <b>5,2</b> |

Voir note 3 - Évolution du périmètre de consolidation.

#### 4.1.2 Tests de dépréciation

Des tests de dépréciation sur les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises ont été mis en œuvre au 30 septembre 2021.

Il n'a pas été identifié d'indice de perte de valeur sur les unités génératrices de trésorerie au 30 septembre 2021.

Les informations relatives aux unités génératrices de trésorerie sur lesquelles des écarts d'acquisition significatifs ont été affectés dans le cadre des tests de valeur sont les suivantes :

#### Valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition affectés

| En millions d'euros              | 30-09-21   | 30-09-20   |
|----------------------------------|------------|------------|
| UGT - Services aux Entreprises   | 190        | 184        |
| UGT - Services à l'Environnement | 76         | 76         |
| <b>Total</b>                     | <b>266</b> | <b>260</b> |

La méthode d'évaluation retenue pour déterminer la valeur recouvrable sur ces unités génératrices de trésorerie est la valeur d'utilité. Les données et hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

| En millions d'euros                 | Taux d'actualisation<br>2020/2021 <sup>(1)</sup> | Taux de croissance<br>à l'infini<br>2020/2021 | Taux d'actualisation<br>2019/2020 <sup>(1)</sup> | Taux de croissance<br>à l'infini<br>2019/2020 | Méthode de valorisation                              |
|-------------------------------------|--|---|--|---|--|
| UGT - Services<br>à l'Environnement | 9,50 %   | 1,00 %  | 9,50 %   | 1,00 %  | Flux de trésorerie actualisés et<br>valeur terminale |
| UGT - Services<br>aux Entreprises   | 8,75 %   | 1,00 %  | 8,75 %   | 1,00 %  | Flux de trésorerie actualisés et<br>valeur terminale |

(1) Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital (CMPC).

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par secteurs d'activités, est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessus, des cash-flows d'exploitation prévisionnels. Ces cash-flows s'entendent après impôts (résultat opérationnel + amortissements – impôts – variation du besoin en fonds de roulement – investissements d'exploitation) et reposent sur un plan d'affaires à cinq ans.

Ces tests de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

Les hypothèses clés auxquelles les tests de dépréciation des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises sont sensibles sont :

- le taux d'actualisation, déterminé sur la base d'une décomposition du Weighted Average Cost of Capital : ce taux est de 9,5 % pour l'activité Services à l'Environnement et 8,75 % pour l'activité Services aux Entreprises ;
- l'Ebitda de l'année explicite terminale. Cet Ebitda a été déterminé sur la base de business plans ;

- le taux de croissance à long terme des activités. Celui-ci a été estimé à 1 % pour l'ensemble des activités. Il se fonde notamment sur les éléments suivants :

- Services à l'Environnement : la croissance continue de la part de la production d'acier issue de la filière électrique (dont les ferrailles constituent la quasi-totalité des intrants) dans les pays dans lesquels le Groupe livre ses ferrailles, ainsi que l'avantage comparatif dont dispose cette filière par rapport à la filière traditionnelle haut-fourneau en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>,
- Services aux Entreprises : pour effectuer le test de dépréciation de l'UGT Services aux Entreprises le plan d'affaires retenu escompte une progression du chiffre d'affaires de l'ordre de 2 % par an et 1 % en année terminale, portée par les métiers de la propreté. Par ailleurs, une hypothèse de reprise d'activité de 3 % en 2022-2023 et 2023-2024 dans les services aéronautiques externalisés a été faite, qui ne ramène toutefois pas le niveau d'activité sur des niveaux d'avant-crise.

Les valeurs d'entreprise ainsi calculées pour les UGT des deux secteurs sont supérieures à leurs valeurs nettes comptables.

#### Écart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable

| En millions d'euros        | Marge de manœuvre | + 0,5 % sur le taux d'actualisation | - 0,5 % sur le taux de croissance | - 5 % Ebitda année terminale |
|----------------------------|-------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| Services à l'Environnement | 645               | (78)                                | (59)                              | (69)                         |
| Services aux Entreprises   | 152               | (23)                                | (18)                              | (19)                         |

Ces tests de sensibilité n'entraînent pas la comptabilisation d'une perte de valeur des écarts d'acquisition.

## 4.2 Immobilisations corporelles et droits d'utilisations

### 4.2.1 Immobilisations corporelles

| En millions d'euros                  | 30-09-20         | Augmen-<br>tations | Diminutions   | Variation de<br>périmètre <sup>(1)</sup> | Autres<br>variations <sup>(2)</sup> | Écart de<br>change | 30-09-21         |
|--------------------------------------|------------------|--------------------|---------------|--|-------------------------------------|--------------------|------------------|
| Terrains                             | 240,7            | 1,5                | (0,3)         |  | 0,3                                 | 0,6                | 242,9            |
| Constructions                        | 366,5            | 18,2               | (2,6)         |  | 4,4                                 | 0,5                | 387,0            |
| Inst. techn., matériels & outillages | 674,0            | 25,2               | (24,0)        | 0,4                                      | (3,7)                               | 2,1                | 674,0            |
| Autres immobilisations corporelles   | 200,1            | 13,3               | (11,2)        | 5,8                                      | (0,4)                               | 1,2                | 208,6            |
| Immobilisations corporelles en cours | 23,5             | 12,6               | (0,5)         |  | (5,7)                               |                    | 30,0             |
| Avances et acomptes versés           | 0,1              | 0,3                |               |  | (0,1)                               |                    | 0,3              |
| <b>Total valeurs brutes</b>          | <b>1 504,9</b>   | <b>71,0</b>        | <b>(38,6)</b> | <b>6,2</b>                               | <b>(5,2)</b>                        | <b>4,4</b>         | <b>1 542,8</b>   |
| Terrains                             | (44,2)           | (4,9)              | 0,1           |  |                                     | (0,2)              | (49,2)           |
| Constructions                        | (212,3)          | (15,3)             | 2,2           |  | 0,2                                 | (0,2)              | (225,3)          |
| Inst. techn., matériels & outillages | (581,2)          | (30,9)             | 23,5          | (0,3)                                    |                                     | (1,9)              | (590,9)          |
| Autres immobilisations corporelles   | (169,6)          | (11,9)             | 10,3          | (5,6)                                    | 1,1                                 | (0,7)              | (176,4)          |
| <b>Total amortissements</b>          | <b>(1 007,3)</b> | <b>(62,9)</b>      | <b>36,1</b>   | <b>(5,9)</b>                             | <b>1,3</b>                          | <b>(2,9)</b>       | <b>(1 041,7)</b> |
| <b>Total valeur nettes</b>           | <b>497,7</b>     | <b>8,1</b>         | <b>(2,5)</b>  | <b>0,3</b>                               | <b>(3,9)</b>                        | <b>1,5</b>         | <b>501,1</b>     |

(1) Voir note 3 – Évolution du périmètre de consolidation.

(2) Le Groupe a procédé au refinancement d'installations techniques acquises sur l'exercice précédent, par contrat de cession-bail pour un montant de 1,1 M€ présenté en autres variations. Le montant de (3,9 M€) correspond à des reclassements vers le poste « Droits d'utilisation ».

## 4.2.2 Droits d'utilisation

| En millions d'euros                              | 30-09-20       | Augmen-<br>tations | Diminutions   | Variation de<br>périmètre | Autres<br>variations <sup>(1)</sup> | Écart de<br>change | 30-09-21       |
|--|----------------|--------------------|---------------|---------------------------|-------------------------------------|--------------------|----------------|
| Terrains, constructions et ensembles immobiliers | 78,2           | 15,9               | (5,2)         |                           | (3,8)                               | 0,1                | 85,1           |
| Inst. techn., matériels et outillages            | 310,5          | 45,0               | (7,7)         |                           | (143,8)                             | 0,1                | 204,1          |
| Autres immobilisations corporelles               | 74,7           | 23,6               | (1,2)         |                           | (14,0)                              |                    | 83,2           |
| <b>Total valeurs brutes</b>                      | <b>463,4</b>   | <b>84,5</b>        | <b>(14,1)</b> |                           | <b>(161,6)</b>                      | <b>0,2</b>         | <b>372,4</b>   |
| Terrains, constructions et ensembles immobiliers | (22,7)         | (13,2)             | 4,0           |                           | 3,8                                 |                    | (28,1)         |
| Inst. techn., matériels et outillages            | (209,5)        | (28,2)             | 5,9           |                           | 147,6                               |                    | (84,2)         |
| Autres immobilisations corporelles               | (41,0)         | (18,2)             | 1,1           |                           | 14,1                                |                    | (44,0)         |
| <b>Total amortissements</b>                      | <b>(273,2)</b> | <b>(59,6)</b>      | <b>11,0</b>   |                           | <b>165,5</b>                        |                    | <b>(156,3)</b> |
| <b>Total valeurs nettes</b>                      | <b>190,2</b>   | <b>24,9</b>        | <b>(3,0)</b>  |                           | <b>3,9</b>                          |                    | <b>216,1</b>   |

(1) Le Groupe a sorti des constructions, des installations techniques et d'autres immobilisations corporelles totalement amorties, respectivement pour des montants de 3,8 M€, 148,5 M€ et 14,3 M€, et a procédé au refinancement d'installations techniques acquises sur l'exercice précédent, par contrat de cession-bail pour un montant de 1,1 M€, présenté en autres variations.

La charge de loyer des contrats de location de faible valeur, de courte durée ou de loyers variables, non comptabilisée au bilan s'élève à 11,8 M€.

## 4.3 Actifs financiers

### 4.3.1 Variation de l'exercice

| En millions d'euros   | 30-09-20     | Augmen-<br>tations | Diminutions  | Variation de<br>périmètre <sup>(1)</sup> | Autres<br>variations | Écart de<br>change | 30-09-21     |
|---|--------------|--------------------|--------------|--|----------------------|--------------------|--------------|
| Titres de participation   | 2,6          |                    | (0,2)        |  |                      |                    | 2,4          |
| Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières                     | 8,4          | 1,5                | (0,6)        |  | (0,6)                |                    | 8,7          |
| <b>Total valeurs brutes</b>   | <b>11,0</b>  | <b>1,5</b>         | <b>(0,8)</b> |  | <b>(0,6)</b>         |                    | <b>11,1</b>  |
| Perte de valeur sur titres de participation                                     | (0,9)        |                    |              |  |                      |                    | (0,9)        |
| Perte de valeur sur prêts, cautionnements et autres immobilisations financières | (0,1)        |                    | 0,1          |  |                      |                    |              |
| <b>Total perte de valeur</b>  | <b>(1,0)</b> |                    | <b>0,1</b>   |  |                      |                    | <b>(0,9)</b> |
| <b>Total valeurs nettes</b>   | <b>10,0</b>  | <b>1,5</b>         | <b>(0,7)</b> |  | <b>(0,6)</b>         |                    | <b>10,2</b>  |

(1) Voir note 3 – Évolution du périmètre de consolidation.

### 4.3.2 Actifs financiers non courants par échéance (hors titres de participation)

| En millions d'euros   | 30-09-21   | Plus de 1 an | Plus de 5 ans |
|---|------------|--------------|---------------|
| Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières | 8,7        | 4,2          | 4,5           |
| <b>Total valeurs nettes</b>                                 | <b>8,7</b> | <b>4,2</b>   | <b>4,5</b>    |

### 4.3.3 Titres de participation et créances rattachées à des participations par nature

| En millions d'euros                            | Pays     | % détention | Valeurs brutes | Provisions   | Valeurs nettes     |
|--|----------|-------------|----------------|--------------|--------------------|
| <b>Titres de participation</b>                 |          |             |                |              |                    |
| <b>SERVICES À L'ENVIRONNEMENT</b>              |          |             |                |              |                    |
| DOHMEN   | Belgique | 100 %       | 1,4            |              | 1,4 En liquidation |
| Autres sociétés (moins de 0,1 million d'euros) | France   |             | 0,1            |              | 0,1                |
| <b>SERVICES AUX ENTREPRISES</b>                |          |             |                |              |                    |
| DERICHEBOURG ATIS MAINTENANCE SERVICES         | France   | 100 %       | 0,9            | (0,9)        | 0,0 En liquidation |
| <b>Total</b>                                   |          |             | <b>2,4</b>     | <b>(0,9)</b> | <b>1,5</b>         |

## 4.4 Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises

### 4.4.1 Par nature

| En millions d'euros          | Pays    | % détention | Quote-part de résultat | Quote-part des capitaux propres |             |
|------------------------------|---------|-------------|------------------------|---------------------------------|-------------|
|                              |         |             |                        | 30-09-21                        | 30-09-20    |
| <b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b> |         |             |                        |                                 |             |
| ALLO CASSE AUTO              | France  | 48 %        | (0,4)                  | 1,8                             | 2,1         |
| DAC                          | France  | 50 %        | 0,1                    | 1,0                             | 1,0         |
| DREYFUS                      | France  | 43 %        | 0,5                    | 6,0                             | 5,8         |
| ROHR ENVIRONNEMENT           | France  | 50 %        |                        | 1,6                             | 1,8         |
| SAUR DERICHEBOURG AQUA       | France  | 49 %        |                        | (0,2)                           | (0,2)       |
| <b>CO-ENTREPRISES</b>        |         |             |                        |                                 |             |
| ALSAFER ENVIRONNEMENT        | France  | 50 %        | 0,1                    | 0,3                             | 0,2         |
| COLOMER                      | Espagne | 50 %        | 0,2                    | 1,2                             | 1,0         |
| ENVIE AFM SUD-OUEST          | France  | 50 %        | (0,2)                  | 0,6                             | 0,7         |
| VALERCO                      | France  | 50 %        |                        | 0,1                             | 0,2         |
| <b>Total</b>                 |         |             | <b>0,3</b>             | <b>12,5</b>                     | <b>12,6</b> |

### Informations financières résumées des co-entreprises des Services à l'Environnement

| En millions d'euros   | Date de clôture des comptes | ALSAFER      | COLOMER    | ENVIE AFM SUD OUEST | VALERCO      |
|---|-----------------------------|--------------|------------|---------------------|--------------|
|   |                             | 30-09-21     | 30-09-21   | 30-09-21            | 30-09-21     |
|   | Pays                        | France       | Espagne    | France              | France       |
| <b>Situation financière</b>                                 |                             |              |            |                     |              |
| Actifs non courants   |                             | 0,0          | 1,8        | 0,4                 | 0,0          |
| Actifs courants   |                             | 1,1          | 2,3        | 1,7                 | 0,3          |
| <b>Total actif</b>  |                             | <b>1,1</b>   | <b>4,1</b> | <b>2,1</b>          | <b>0,3</b>   |
| Passifs non courants  |                             | 0,1          | 0,1        | 0,0                 | 0,0          |
| Passifs courants  |                             | 0,4          | 0,3        | 1,1                 | 0,1          |
| <b>Total passif</b>   |                             | <b>0,5</b>   | <b>0,4</b> | <b>1,1</b>          | <b>0,1</b>   |
| <b>Actif net</b>  |                             | <b>0,6</b>   | <b>3,6</b> | <b>1,1</b>          | <b>0,2</b>   |
| <b>Compte de résultat</b>                                   |                             |              |            |                     |              |
| Chiffre d'affaires  |                             | 2,5          | 2,4        | 1,2                 | 0,1          |
| <b>Résultat net</b>   |                             | <b>0,2</b>   | <b>0,4</b> | <b>(0,3)</b>        | <b>(0,1)</b> |
| <b>Tableau de flux de trésorerie</b>                        |                             |              |            |                     |              |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité                |                             | 0,0          | 0,6        | 0,4                 | (0,1)        |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements |                             | 0,0          | 0,0        | (0,1)               | 0,0          |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement    |                             | 0,0          | (0,1)      | 0,0                 | 0,0          |
| Trésorerie d'ouverture                                      |                             | 0,3          | (0,5)      | 0,8                 | 0,3          |
| Trésorerie de clôture                                       |                             | 0,3          | 0,0        | 1,0                 | 0,2          |
| <b>Variation de trésorerie</b>                              |                             | <b>(0,0)</b> | <b>0,5</b> | <b>0,3</b>          | <b>(0,1)</b> |

#### 4.4.2 Variation de l'exercice

| <i>En millions d'euros</i>                   | 30-09-20 | Quote-part du résultat net | Dividendes | Variation de périmètre | 30-09-21 |
|--|----------|----------------------------|------------|------------------------|----------|
| Participation dans les entreprises associées | 12,6     | 0,3                        | (0,4)      |                        | 12,5     |

### 4.5 Autres actifs non courants

| <i>En millions d'euros</i>                          | Valeurs brutes au 30-09-21 | Provisions   | Valeurs nettes au 30-09-21 |
|---|----------------------------|--------------|----------------------------|
| Créances sur cessions d'immobilisations corporelles | 0,4                        |              | 0,4                        |
| Autres créances                                     | 0,4                        | (0,4)        |                            |
| <b>Total</b>  | <b>0,8</b>                 | <b>(0,4)</b> | <b>0,4</b>                 |

### 4.6 Stocks et encours

#### 4.6.1 Par nature

| <i>En millions d'euros</i>       | Valeur brute au 30-09-21 | Valeur brute au 30-09-20 |
|----------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Matières premières               | 5,4                      | 5,5                      |
| Autres approvisionnements        | 13,4                     | 13,4                     |
| Encours                          | 2,4                      | 0,8                      |
| Produits intermédiaires et finis | 6,4                      | 7,0                      |
| Stocks de marchandises           | 110,3                    | 79,7                     |
| <b>Total</b>                     | <b>137,9</b>             | <b>106,5</b>             |

#### 4.6.2 Variation de l'exercice

| <i>En millions d'euros</i>       | Valeur nette au 30-09-20 | Variations  | Variation de périmètre <sup>(1)</sup> | Écart de change | Variation des dépréciations <sup>(2)</sup> | Valeur nette au 30-09-21 |
|----------------------------------|--------------------------|-------------|---------------------------------------|-----------------|--|--------------------------|
| Matières premières               | 5,6                      | (0,1)       |                                       |                 |  | 5,4                      |
| Autres approvisionnements        | 12,7                     |             |                                       |                 | (0,1)                                      | 12,6                     |
| Encours                          | 0,7                      | 1,6         |                                       |                 |  | 2,3                      |
| Produits intermédiaires et finis | 7,0                      | (0,7)       |                                       |                 |  | 6,4                      |
| Stocks de marchandises           | 79,3                     | 30,0        | 0,4                                   | 0,1             |  | 109,9                    |
| <b>Total</b>                     | <b>105,3</b>             | <b>30,8</b> | <b>0,4</b>                            | <b>0,1</b>      | <b>(0,1)</b>                               | <b>136,6</b>             |

(1) Voir note 3 – Évolution du périmètre de consolidation.

(2) Variation nette des dépréciations de stocks.

| <i>En millions d'euros</i> | 30-09-20 | Dotations | Reprises | 30-09-21 |
|----------------------------|----------|-----------|----------|----------|
| Dépréciation de stocks     | (1,2)    | (0,3)     | 0,2      | (1,3)    |

## 4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants

| En millions d'euros               | 30-09-21     |              |              | 30-09-20     |              |              |
|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                                   | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
| <b>Créances clients</b>           | <b>405,4</b> | <b>(8,8)</b> | <b>396,6</b> | <b>318,8</b> | <b>(9,0)</b> | <b>309,9</b> |
| <b>Créances d'impôt</b>           | <b>6,6</b>   |              | <b>6,6</b>   | <b>4,1</b>   |              | <b>4,1</b>   |
| Avances et acomptes versés        | 24,0         | (0,5)        | 23,5         | 13,9         |              | 13,9         |
| Créances sociales                 | 10,7         |              | 10,7         | 6,5          |              | 6,5          |
| Créances fiscales                 | 28,1         |              | 28,1         | 29,3         |              | 29,3         |
| Créances diverses                 | 11,8         | (5,1)        | 6,7          | 17,8         | (5,1)        | 12,7         |
| Charges constatées d'avance       | 9,5          |              | 9,5          | 5,9          |              | 5,9          |
| <b>Autres actifs courants</b>     | <b>84,1</b>  |              | <b>78,5</b>  | <b>73,4</b>  | <b>(5,1)</b> | <b>68,3</b>  |
| Dividendes à recevoir             |              |              |              |              |              |              |
| Prêts, dépôts et cautionnements   | 23,2         | (3,7)        | 19,4         | 19,1         | (3,7)        | 15,4         |
| <b>Actifs financiers courants</b> | <b>23,2</b>  | <b>(3,7)</b> | <b>19,4</b>  | <b>19,1</b>  | <b>(3,7)</b> | <b>15,4</b>  |

### Variation dépréciation clients

| En millions d'euros  | 30-09-20 | Dotations | Reprises | Variation de périmètre | 30-09-21 |
|----------------------|----------|-----------|----------|------------------------|----------|
| Dépréciation clients | (9,0)    | (2,6)     | 2,8      |                        | (8,8)    |

## 4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

### Par nature

Les disponibilités sont constituées de valeurs mobilières de placement, de soldes débiteurs de banque et de caisse.

| En millions d'euros             | Valeur brute au 30-09-21 | Valeur nette au 30-09-21 | Valeur nette au 30-09-20 |
|---------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Valeurs mobilières de placement | 0,9                      | 0,9                      | 1,0                      |
| Disponibilités <sup>(1)</sup>   | 786,6                    | 786,6                    | 360,9                    |
| <b>Total</b>                    | <b>787,5</b>             | <b>787,5</b>             | <b>361,9</b>             |

(1) Dont 300 M€ versés le 24 juin 2021 sur un compte sequestre suite à l'émission obligataire « verte » détaillée en note 4.11.1.8.

| En millions d'euros         | 30-09-21     | 30-09-20     |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Trésorerie active           | 787,5        | 361,9        |
| Concours bancaires courants | 9,2          | 8,5          |
| <b>Trésorerie nette</b>     | <b>778,3</b> | <b>353,4</b> |

Le cash pooling mis en place par le Groupe principalement sur la France permet de centraliser quotidiennement tous les flux de trésorerie des filiales dans une optique de réduction des coûts de financement.

Le Groupe présente les positions de trésorerie, en fonction du solde comptable de chaque compte bancaire, alors que ces comptes peuvent être globalisés avec d'autres comptes de solde éventuellement de sens différent dans le cadre d'échelles d'intérêts fusionnées, et d'autorisations de découvert globales accordées au Groupe.

## 4.9 Capitaux propres consolidés

Au 30 septembre 2021, le capital social se compose de 159 397 489 titres d'une valeur nominale de 0,25 €, soit un montant de 39 849 372,25 €.

### Répartition du capital et des droits de vote

| Actionnaires    | Actions            |               | Droits de vote     |               |
|-----------------|--------------------|---------------|--------------------|---------------|
|                 | Nombre de titres   | % du capital  | Nombre             | %             |
| CFER*           | 65 745 648         | 41,25         | 131 491 296        | 57,81         |
| Financière DBG* | 65 894             | 0,04          | 65 894             | 0,03          |
| Salariés        | 1 410 000          | 0,88          | 1 410 000          | 0,62          |
| Autodétention   | 0                  | 0             | 0                  | 0             |
| Public          | 92 175 947         | 57,83         | 94 466 709         | 41,54         |
| <b>Total</b>    | <b>159 397 489</b> | <b>100,00</b> | <b>227 433 899</b> | <b>100,00</b> |

\* Les sociétés CFER et Financière DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel Derichebourg.

### Dividendes

| En millions d'euros       | Au titre de l'exercice 2020/2021 <sup>(1)</sup> | Au titre de l'exercice 2019/2020 | Au titre de l'exercice 2018/2019 |
|---------------------------|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Dividendes nets en euros  | 0,32  | 0,0                              | 0,11                             |
| Distribution nette totale | 51,0  | 0,0                              | 17,5                             |

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

## 4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle

| En millions d'euros  | 30-09-21   | 30-09-20   |
|--|------------|------------|
| Intérêts ne conférant pas le contrôle à l'ouverture  | 2,6        | 2,9        |
| Mouvements de périmètre de consolidation   |            | (0,5)      |
| Part du résultat des sociétés consolidées revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle | 1,5        | 1,1        |
| Quote-part des dividendes des sociétés consolidées   | (0,3)      | (0,8)      |
| Incidence des fluctuations de change sur les intérêts ne conférant pas le contrôle           |            | 0,0        |
| Autres variations  |            | 0,0        |
| <b>Intérêts ne conférant pas le contrôle à la clôture</b>                                    | <b>3,8</b> | <b>2,6</b> |

## 4.11 Endettement

### 4.11.1 Emprunts et dettes financières

#### 4.11.1.1 Variation de l'endettement financier

| En millions d'euros                                  | 30-09-20     | Augmen-<br>tation | Diminution     | Variations de<br>périmètre <sup>(2)</sup> | Autres<br>variations | Écart de<br>change | 30-09-21     |
|--|--------------|-------------------|----------------|---|----------------------|--------------------|--------------|
| Emprunts obligataires <sup>(1)</sup>                 |              | 294,0             |                |   |                      |                    | 294,0        |
| Emprunts établissements de crédit <sup>(1)</sup>     | 424,5        | 9,5               | (1,4)          | 0,1                                       | (67,6)               | 0,4                | 365,5        |
| Dettes financières diverses                          | 1,4          | 0,1               | (0,3)          | 0,5                                       | (0,6)                | 0,1                | 1,2          |
| Dettes liées aux contrats<br>de location-financement | 107,4        | 57,1              |                |   | (41,6)               |                    | 122,9        |
| Dettes liées aux contrats<br>de location simple      | 38,9         | 28,6              |                |   | (25,2)               |                    | 42,3         |
| <b>Dettes financières non courantes</b>              | <b>572,2</b> | <b>389,3</b>      | <b>(1,7)</b>   | <b>0,7</b>                                | <b>(135,0)</b>       | <b>0,5</b>         | <b>825,9</b> |
| Emprunts établissements de crédit <sup>(1)</sup>     | 57,6         | 8,2               | (62,3)         |   | 67,6                 | 0,1                | 71,2         |
| Dettes d'affacturage <sup>(1)</sup>                  | 17,3         | 5,5               |                |   |                      |                    | 22,8         |
| Dettes financières diverses                          | 0,4          | 0,6               | (0,6)          |   | 0,1                  |                    | 0,5          |
| Dettes liées aux contrats<br>de location-financement | 32,3         |                   | (37,1)         |   | 41,6                 |                    | 36,8         |
| Dettes liées aux contrats<br>de location simple      | 14,8         |                   | (23,2)         |   | 25,2                 |                    | 16,8         |
| Concours bancaires courants                          | 8,5          | 0,7               |                |   |                      |                    | 9,2          |
| <b>Dettes financières courantes</b>                  | <b>130,9</b> | <b>15,0</b>       | <b>(123,2)</b> |   | <b>134,5</b>         | <b>0,1</b>         | <b>157,3</b> |
| <b>Total dettes financières</b>                      | <b>703,1</b> | <b>404,2</b>      | <b>(124,9)</b> | <b>0,7</b>                                | <b>(0,6)</b>         | <b>0,6</b>         | <b>983,2</b> |

(1) Voir notes 4.11.1.4 à 4.11.1.8 incluses détaillant les principales lignes de crédit.

(2) Voir note 3 – Évolution du périmètre de consolidation.

#### 4.11.1.2 Échéancier des emprunts et dettes financières

##### Échéancier des flux contractuels non actualisés sur l'endettement financier hors coût amorti, dette d'affacturage et concours bancaires courants

| En millions d'euros  | 30-09-21     | 30-09-22     | 30-09-23     | 30-09-24     | 30-09-25     | 30-09-26    | 30-09-27 et<br>au-delà |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|------------------------|
| Emprunt obligataire « vert »   | 300,0        |              |              |              |              |             | 300,0                  |
| Crédit syndiqué  | 210,0        | 30,0         | 30,0         | 30,0         | 120,0        |             |                        |
| Prêt BEI   | 130,0        | 13,0         | 13,0         | 13,0         | 13,0         | 13,0        | 65,0                   |
| Dettes de location   | 218,8        | 53,6         | 44,7         | 36,6         | 29,0         | 20,9        | 34,0                   |
| Autres lignes moyen et long termes   | 99,8         | 28,2         | 23,6         | 21,1         | 10,9         | 6,4         | 9,7                    |
| Dettes financières diverses  | 1,7          | 0,5          |              |              |              | 1,2         | 0,1                    |
| <b>Total dettes financières hors coût<br/>amorti, affacturage et concours<br/>bancaires courants</b> | <b>960,3</b> | <b>125,2</b> | <b>111,3</b> | <b>100,7</b> | <b>172,9</b> | <b>41,5</b> | <b>408,7</b>           |
| Coût amorti de la dette  | (9,2)        |              |              |              |              |             |                        |
| Dettes d'affacturage   | 22,8         |              |              |              |              |             |                        |
| Concours bancaires courants  | 9,2          |              |              |              |              |             |                        |
| <b>Total dettes financières</b>  | <b>983,2</b> |              |              |              |              |             |                        |

Le détail des lignes moyen et long termes est présenté dans les notes 4.11.1.4 à 4.11.1.8 incluses.

#### 4.11.1.3 Dettes financières par principales devises

| En millions d'euros                               | 30-09-21     | Euro         | Dollar américain | Dollar canadien |
|---|--------------|--------------|------------------|-----------------|
| Emprunts obligataires                             | 294,0        | 294,0        |                  |                 |
| Emprunts établissements de crédit                 | 365,5        | 295,3        |                  | 5,8             |
| Dettes financières diverses                       | 1,2          | 1,2          |                  |                 |
| Dettes liées aux contrats de location-financement | 122,9        | 121,3        | 1,6              |                 |
| Dettes liées aux contrats de location simple      | 42,3         | 41,2         |                  | 1,1             |
| <b>Dettes financières non courantes</b>           | <b>825,9</b> | <b>817,5</b> | <b>1,6</b>       | <b>6,9</b>      |
| Emprunts établissements de crédit                 | 94,0         | 91,5         |                  | 2,5             |
| Dettes financières diverses                       | 0,5          | 0,3          |                  | 0,2             |
| Dettes liées aux contrats de location-financement | 36,8         | 36,2         | 0,6              |                 |
| Dettes liées aux contrats de location simple      | 16,8         | 16,5         |                  | 0,3             |
| Concours bancaires courants                       | 9,2          | 8,4          | 0,8              |                 |
| <b>Dettes financières courantes</b>               | <b>157,3</b> | <b>152,9</b> | <b>1,4</b>       | <b>3,0</b>      |
| <b>Total dettes financières</b>                   | <b>983,2</b> | <b>970,3</b> | <b>3,0</b>       | <b>9,9</b>      |

#### 4.11.1.4 Caractéristiques des principales lignes de crédit

| Dénomination  | Devise | Montant nominal<br>En millions de<br>devises | Taux/index | Date<br>d'échéance<br>finale | Valeur comptable<br>au 30-09-21<br>En millions<br>d'euros | Valeur comptable<br>au 30-09-20<br>En millions<br>d'euros |
|---|--------|--|------------|------------------------------|---|---|
| Crédit syndiqué <sup>(1)</sup>                              | EUR    | 240,0  | Euribor 6M | 31/03/2025                   | 210,0   | 240,0   |
| Crédit revolving <sup>(1)</sup>                             | EUR    | 100,0  | Euribor 6M | 31/03/2025                   |   |   |
| Prêt BEI  | EUR    | 130,0  | 1,127 %    | 02/08/2031                   | 130,0   | 130,0   |
| Emprunt obligataire « vert »                                | EUR    | 300,0  | 2,25 %     | 15/07/2028                   | 300,0   |   |
| Emprunt Canada - 2020 - 1                                   | CAD    | 2,8  | 4,08 %     | 06/07/2024                   | 1,6   |   |
| Emprunt Canada - 2020 - 2                                   | CAD    | 4,9  | 3,89 %     | 09/12/2027                   | 3,1   |   |
| Emprunt Canada - 2017 - 1                                   | CAD    | 9,0  | 3,34 %     | 01/04/2024                   | 2,5   | 3,2   |
| Emprunt France - 2020 - 1                                   | EUR    | 10,0   | 1,45 %     | 25/08/2032                   | 8,8   | 10,0  |
| Emprunt France - 2020 - 2                                   | EUR    | 3,0  | 0,48 %     | 30/06/2027                   | 2,5   | 2,9   |
| Emprunt France - 2020 - 3                                   | EUR    | 3,0  | 0,48 %     | 30/06/2027                   | 2,5   | 2,9   |
| Emprunt France - 2020 - 4                                   | EUR    | 5,0  | 0,63 %     | 29/08/2025                   | 4,0   | 5,0   |
| Emprunt France - 2019 - 1                                   | EUR    | 20,0   | Euribor 3M | 02/09/2024                   | 12,0  | 16,0  |
| Emprunt France - 2019 - 2                                   | EUR    | 3,3  | 1,419 %    | 30/12/2029                   | 2,8   | 3,1   |
| Emprunt France - 2019 - 3                                   | EUR    | 3,0  | 0,980 %    | 20/02/2026                   | 1,9   | 2,4   |
| Emprunt France - 2019 - 4                                   | EUR    | 5,0  | 0,960 %    | 31/05/2026                   | 4,8   | 5,0   |
| Emprunt France - 2019 - 5                                   | EUR    | 4,0  | 1,250 %    | 01/12/2025                   | 2,8   | 3,5   |
| Emprunt France - 2018 - 1                                   | EUR    | 5,0  | 1,360 %    | 30/04/2025                   | 3,8   | 4,8   |
| Emprunt France - 2018 - 2                                   | EUR    | 5,5  | 1,650 %    | 05/06/2030                   | 4,1   | 4,5   |
| Emprunt France - 2017 - 1                                   | EUR    | 5,0  | 2,190 %    | 30/10/2024                   | 3,3   | 4,3   |
| Emprunt France - 2017 - 3                                   | EUR    | 5,0  | 2,190 %    | 30/10/2024                   | 3,3   | 4,3   |
| Emprunt France - 2017 - 4                                   | EUR    | 6,0  | 1,200 %    | 30/10/2022                   | 1,5   | 2,7   |
| Emprunt France - 2017 - 5                                   | EUR    | 4,0  | 1,200 %    | 30/10/2022                   | 0,9   | 1,7   |
| Emprunt France - 2017 - 6                                   | EUR    | 10,0   | 0,850 %    | 30/09/2024                   | 4,4   | 5,8   |
| Emprunt France - 2016 - 1                                   | EUR    | 5,0  | 0,610 %    | 22/06/2024                   | 2,0   | 2,7   |
| Emprunt France - 2016 - 2                                   | EUR    | 5,0  | 0,610 %    | 22/06/2024                   | 2,0   | 2,7   |
| Emprunt France - 2016 - 3                                   | EUR    | 8,0  | 1,250 %    | 30/10/2021                   | 0,4   | 2,0   |
| Autres emprunts - Encours < 1,5 MEUR                        |        |  |            |                              | 24,8  | 20,0  |
| Dettes de location non courantes                            |        |  |            |                              | 165,2   | 146,3   |
| Dettes de location courantes                                |        |  |            |                              | 53,6  | 47,0  |
| Dettes financières diverses                                 | EUR    |  |            |                              | 1,7   | 1,8   |
| Coût amorti du crédit syndiqué                              | EUR    |  |            |                              | (3,2)   | (3,0)   |
| Coût amorti de l'emprunt obligataire 'green' <sup>(2)</sup> | EUR    |  |            |                              | (6,0)   |   |
| Facteurs en syndication <sup>(3)</sup>                      | EUR    | 300,0  |            | 31/12/2021                   | 22,8  | 17,3  |
| Lignes bilatérales confirmées et non confirmées             | EUR    | 158,2  |            |                              | 9,2   | 8,5   |
| <b>Total dettes financières</b>                             |        |  |            |                              | <b>983,2</b>  | <b>703,1</b>  |

(1) Le groupe Derichebourg est partie prenante à un crédit syndiqué qui constitue, avec le prêt BEI et les contrats d'affacturage et l'emprunt obligataire « vert », les principales sources de financement du Groupe.

(2) Dans le cadre du projet d'acquisition d'Ecore, le Groupe a émis un emprunt obligataire « vert » de 300 M€ détaillé en note 4.11.1.8.

(3) 297 M€ de cession de créances sans recours pour 290,9 M€ de financement reçu au 30 septembre 2021.

#### 4.11.1.5 Contrat de crédits 2020

Le Groupe a conclu le 19 mars 2020, avec douze établissements bancaires, un contrat de crédit d'un montant de 340 millions d'euros dont 100 millions de crédit revolving et 240 millions d'euros de prêt amortissable. Le contrat a été conclu pour une durée de cinq ans, et le Groupe a la faculté de solliciter deux fois les banques pour étendre la date de remboursement final d'une année.

Concernant le prêt amortissable, l'encours est de 210 M€ au 30 septembre 2021. Les échéances d'amortissement annuel sont de 30 M€ (et 120 M€ à la date de remboursement final si celle-ci intervient à la fin de l'année 5, 90 M€ si elle intervient à la fin de l'année 6, 60 M€ si elle intervient à la fin de l'année 7).

Le crédit revolving de 100 M€ n'est pas tiré au 30 septembre 2021.

Il n'y a pas de sûretés garantissant le remboursement du crédit.

##### Taux d'intérêt

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux Euribor augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

##### Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Le contrat de crédits prévoit la possibilité pour les prêteurs, si une majorité le demande, d'exiger le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défaut usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou un retrait de cote de l'action Derichebourg constitueraient un cas de remboursement anticipé obligatoire.

Par ailleurs, le contrat de crédits prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital, en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances (si la maturité de celles-ci est antérieure à celle du crédit syndiqué).

##### Clauses restrictives (covenants)

Le contrat de crédits comporte également des clauses restrictives pouvant théoriquement limiter la capacité des sociétés du Groupe (sauf accord des prêteurs) à, notamment :

- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des sûretés et des garanties ;
- s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- s'engager dans certaines opérations de croissance externe, au-delà d'un certain seuil ;
- procéder à des investissements excédant au cours d'un exercice social donné des montants fixés au contrat ;
- procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par les contrats ;
- procéder, avec certaines exceptions, au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Le contrat de crédits comporte par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du groupe Derichebourg.

#### 4.11.1.6 Contrat d'affacturage

Le groupe Derichebourg a conclu à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 un contrat d'affacturage à vocation sans recours d'un montant de financement maximal de 300 M€, qui concerne les entités françaises, belges, allemandes et italiennes des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises. Ce contrat est d'une durée confirmée de trois ans portant l'échéance au 31 décembre 2021.

Les créances éligibles correspondent à des livraisons effectuées ou des prestations de services rendues auprès de clients privés ou de clients publics français.

Lors de chaque cession de créances, les créances entrant dans l'enveloppe de l'agrément de l'assureur crédit (sous déduction des créances préalablement cédées sans recours et non encore payées) sont cédées sans recours. Les autres créances sont cédées avec recours. Les créances conservent leur statut (cédées avec ou sans recours) initial jusqu'à leur paiement.

Le factor est co-assuré avec le Groupe auprès des deux assureurs crédit. Le versement des éventuelles indemnités d'assurance crédit lui est délégué.

Les intérêts sont précomptés lors de la cession de la créance sur la base d'un délai moyen de règlement conventionnel. Le risque de retard de paiement est transféré au factor.

Le taux de dilution (avoirs, remises) est faible.

Le montant des créances décomptabilisées au titre des contrats d'affacturage s'élève à 282,9 M€ au 30 septembre 2021.

Le Groupe décomptabilise 95 % des créances sans recours du fait de la quotité résiduelle non garantie de 5 %.

#### 4.11.1.7 Prêt BEI

Le montant du prêt est de 130 M€. Il est adossé à un programme d'investissements du Groupe pour la période 2019-2022.

Le contrat est d'une durée de 12 ans, avec deux ans de franchise de remboursement, il est ensuite remboursable en 10 annuités égales.

Le texte du contrat de la BEI est proche de celui du contrat de crédits syndiqués. Il comporte un engagement de maintenir la BEI *pari passu* avec les autres prêteurs du Groupe, et un engagement d'informer la BEI si un nouveau contrat de crédit comporte des clauses plus strictes, afin de lui permettre d'apprécier s'il est nécessaire de modifier le contrat.

#### 4.11.1.8 Emprunt obligataire « vert »

Le 7 juin 2021, Derichebourg a lancé auprès d'investisseurs qualifiés la présentation d'une émission obligataire « verte » (Green bond) de 300 M€, régie par le droit de l'État de New York. Lors de cette émission, les agences de notation S&P Global Rating et Fitch Ratings ont assigné la note BB à cette émission. Le 10 juin 2021, l'opération a été largement sursouscrite, permettant d'obtenir un coupon annuel de 2,25 %, pour une obligation d'une durée de 7 ans, remboursable in fine. Aucune sûreté spécifique n'a été consentie aux porteurs d'obligations lors de l'émission. Elles sont de même rang que les principales autres sources de financement à moyen ou long terme du Groupe (crédit syndiqué, prêt BEI, crédits bilatéraux). Les intérêts sont payables semestriellement le 15 janvier et le 15 juillet, à compter du 15 janvier 2022. Les obligations sont remboursables le 15 juillet 2028 et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

Ces obligations ne sont pas remboursables par anticipation jusqu'au 15 juillet 2024, puis le sont ensuite au prix suivant :

- du 16 juillet 2024 au 15 juillet 2025 : 101,125 %.
- du 16 juillet 2025 au 15 juillet 2026 : 100,5625 %.
- à compter du 16 juillet 2026 : 100 %.

En cas de changement de contrôle de l'émetteur, les porteurs ont l'option de demander le remboursement anticipé au prix de 101 %.

La documentation relative à cette émission comporte des engagements en matière d'endettement additionnel autorisé, de versement de

dividendes et assimilés, d'investissements dans des entités non-contrôlées ou de garanties consenties à leur profit, de plafond de cessions d'actifs net de réinvestissements, de cas de défaut, qui sont individuellement moins contraignants que ceux figurant dans le contrat de crédits syndiqués du Groupe.

Cette émission est destinée à participer, avec la trésorerie du Groupe, au financement de l'acquisition d'Ecore.

Les fonds ont été versés le 24 juin 2021 sur un compte séquestre, dont le solde est nanti au profit des porteurs d'obligations, dans l'attente du closing de l'opération.

#### 4.1.1.2 Position financière nette

| <i>En millions d'euros</i>   | 30-09-21     | 30-09-20     |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Dettes financières           | 983,2        | 703,1        |
| Trésorerie active            | 787,5        | 361,9        |
| <b>Total endettement net</b> | <b>195,7</b> | <b>341,1</b> |

#### 4.1.1.3 Risque de liquidité

Le Groupe gère sa trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Au 30 septembre 2021, les principales sources de financement du Groupe sont :

- un contrat de crédit syndiqué de 340 M€ mis en place en mars 2020, dont l'encours autorisé est 340 M€. Il comporte un prêt d'une durée de cinq ans, amortissable par annuités constantes, d'un montant de 240 M€ (encours autorisé et tiré de 210 M€ au 30 septembre 2021), et un crédit revolving utilisable sous forme de tirages d'un montant de 100 M€, remboursable in fine au bout de cinq ans. La prochaine échéance au titre du prêt amortissable interviendra le 31 mars 2022, et sera d'un montant de 30 M€. Au 30 septembre 2021, aucun tirage n'était en cours au titre du crédit revolving ;
- un contrat d'affacturage à vocation sans recours entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, d'une durée initiale de deux ans, renouvelé deux fois, en avril 2016 et novembre 2018, pour porter la maturité à fin décembre 2021 et la capacité de tirage à 300 M€ (en fonction des créances disponibles). Le factor achète les créances sans recours à concurrence du montant des agréments délivrés par les assureurs crédit, et avec recours au-delà. Le montant des créances que le Groupe est susceptible de décomptabiliser dépend donc du montant de créances disponibles et des agréments délivrés par les assureurs crédit. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement affiché par le Groupe. Le montant tiré sur cette ligne est de 290,9 M€ au 30 septembre 2021, pour une contribution à l'endettement net de 22,8 M€ ;
- des crédits à moyen terme pour un montant de 107 M€ utilisés à hauteur de 96,9 M€ ;

- un contrat de prêt avec la Banque Européenne d'Investissement, d'un montant de 130 M€ ;
- un emprunt obligataire « vert » de 300 M€ nanti au profit des porteurs d'obligations, dans l'attente du closing de l'opération d'acquisition d'Ecore ;
- des contrats de location, dont l'encours au 30 septembre 2021 est de 218,8 M€ ;
- des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant cumulé de 129,6 M€, qui ne sont pas utilisées puisque la trésorerie nette du Groupe est de 778,3 M€ au 30 septembre 2021.

#### Ratios financiers

Le contrat de crédits syndiqué prévoit que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur à 3,00.

Au 30 septembre 2021 le ratio de levier est de 0,50 ;

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) cash-flow consolidé avant service de la dette sur (b) frais financiers nets, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur à 5.

Au 30 septembre 2021, le ratio de couverture est de 23,26.

Le Groupe respecte ses covenants financiers au 30 septembre 2021.

Compte tenu de la marge de liquidité existante au 30 septembre 2021 de 1 Md€, et sur la base de ses prévisions d'activité et d'investissements, le Groupe estime qu'il dispose de lignes financières suffisantes pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois à compter du 30 septembre 2021.

## 4.12 Instruments financiers

Le Groupe utilise certains instruments financiers pour réduire les risques de taux d'intérêt, les risques de change résultant de son activité commerciale ainsi que le risque sur les cours des matières premières.

### 4.12.1 Valeur de marché des instruments financiers

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers, le Groupe utilise la hiérarchie de juste valeur suivante selon les méthodes de valorisation :

- niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

- niveau 2 : données autres que des prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement ;
- niveau 3 : méthodes qui utilisent des données ayant un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Au 30 septembre 2021, tous les actifs et les passifs financiers du Groupe évalués à leur juste valeur sont classés en niveau 2.

Au cours de l'exercice 2021, il n'y a pas eu de transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur, ni de transfert vers ou depuis le niveau 3.

| En millions d'euros                     | 30-09-21       | Ventilation par nature d'instruments |                                   |                   |                       |                     |
|---|----------------|--------------------------------------|-----------------------------------|-------------------|-----------------------|---------------------|
|   |                | Juste valeur par résultat            | Juste valeur par capitaux propres | Prêts et créances | Dettes au coût amorti | Instruments dérivés |
| Titres de participation non consolidés  | 1,4            |                                      |                                   | 1,4               |                       |                     |
| Autres actifs financiers non courants   | 8,7            |                                      |                                   | 8,7               |                       |                     |
| Créances clients                        | 396,6          |                                      |                                   | 396,6             |                       |                     |
| Autres actifs courants                  | 78,5           |                                      |                                   | 78,5              |                       |                     |
| Instruments financiers dérivés          | 0,1            |                                      |                                   |                   |                       | 0,1                 |
| Autres actifs financiers courants       | 19,4           | 19,4                                 |                                   |                   |                       |                     |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 787,5          | 787,5                                |                                   |                   |                       |                     |
| <b>ACTIF</b>                            | <b>1 292,2</b> | <b>806,9</b>                         |                                   | <b>485,2</b>      |                       | <b>0,0</b>          |
| Emprunts - part à plus d'un an          | 157,3          |                                      |                                   |                   | 157,3                 |                     |
| Emprunts - part à moins d'un an         | 825,9          |                                      |                                   |                   | 825,9                 |                     |
| Dettes fournisseurs                     | 374,2          |                                      |                                   | 374,2             |                       |                     |
| Autres passifs courants                 | 277,1          |                                      |                                   | 277,1             |                       |                     |
| Instruments financiers dérivés          | 2,2            |                                      |                                   |                   |                       | 2,2                 |
| <b>PASSIF</b>                           | <b>1 636,8</b> |                                      |                                   | <b>651,3</b>      | <b>983,2</b>          | <b>2,2</b>          |

| En millions d'euros                     | 30-09-20       | Ventilation par nature d'instruments |                                   |                   |                       |                     |
|---|----------------|--------------------------------------|-----------------------------------|-------------------|-----------------------|---------------------|
|   |                | Juste valeur par résultat            | Juste valeur par capitaux propres | Prêts et créances | Dettes au coût amorti | Instruments dérivés |
| Titres de participation non consolidés  | 1,7            |                                      |                                   | 1,7               |                       |                     |
| Autres actifs financiers non courants   | 8,3            |                                      |                                   | 8,3               |                       |                     |
| Créances clients                        | 309,9          |                                      |                                   | 309,9             |                       |                     |
| Autres actifs courants                  | 68,3           |                                      |                                   | 68,3              |                       |                     |
| Instruments financiers dérivés          | 0,0            |                                      |                                   |                   |                       | 0,0                 |
| Autres actifs financiers courants       | 15,4           | 15,4                                 |                                   |                   |                       |                     |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 361,9          | 361,9                                |                                   |                   |                       |                     |
| <b>ACTIF</b>                            | <b>765,6</b>   | <b>377,3</b>                         |                                   | <b>388,2</b>      |                       | <b>0,0</b>          |
| Emprunts - part à plus d'un an          | 572,2          |                                      |                                   |                   | 572,2                 |                     |
| Emprunts - part à moins d'un an         | 130,9          |                                      |                                   |                   | 130,9                 |                     |
| Dettes fournisseurs                     | 254,5          |                                      |                                   | 254,5             |                       |                     |
| Autres passifs courants                 | 271,2          |                                      |                                   | 271,2             |                       |                     |
| Instruments financiers dérivés          | 2,3            |                                      |                                   |                   |                       | 2,3                 |
| <b>PASSIF</b>                           | <b>1 231,0</b> |                                      |                                   | <b>525,7</b>      | <b>703,1</b>          | <b>2,3</b>          |

#### 4.12.2 Valeur de marché des instruments dérivés

| En millions d'euros                           |                           | 30-09-21   |            | 30-09-20   |            |
|---|---------------------------|------------|------------|------------|------------|
|   |                           | Actif      | Passif     | Actif      | Passif     |
| Dérivés sur risque de taux d'intérêt          | Couverture de flux futurs |            | 1,4        |            | 2,2        |
| Dérivés sur risque de change                  | Couverture de flux futurs | 0,1        | 0,8        | 0,0        | 0,1        |
| <b>Montant des dérivés au bilan consolidé</b> |                           | <b>0,1</b> | <b>2,2</b> | <b>0,0</b> | <b>2,3</b> |

#### 4.12.3 Risques de taux d'intérêt

En fonction de l'évolution attendue des taux d'intérêts et de la contrainte de couverture inscrite dans le contrat syndiqué, le Groupe détermine des objectifs de répartition entre endettement à taux fixe et endettement à taux variable. Au 30 septembre 2021, 27 % de la dette a été souscrite à taux variable.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition de sa dette entre dette à taux variable et dette à taux fixe.

L'endettement financier du Groupe à taux variable est totalement couvert. Une variation de 1 % du taux Euribor trois mois serait sans impact sur les états financiers du Groupe.

#### Répartition de la dette entre taux fixe et taux variable

| En millions d'euros                     | 30-09-21     |               |              | 30-09-20     |               |              |
|---|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|--------------|
|   | Taux fixe    | Taux variable | Total        | Taux fixe    | Taux variable | Total        |
| Passifs financiers                      | 727,3        | 246,7         | 974,0        | 421,2        | 273,4         | 694,6        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie |              | 9,2           | 9,2          |              | 8,5           | 8,5          |
| <b>Total dette financière</b>           | <b>727,3</b> | <b>255,9</b>  | <b>983,2</b> | <b>421,2</b> | <b>281,9</b>  | <b>703,1</b> |
| %                                       | 73 %         | 27 %          | 100 %        | 60 %         | 40 %          | 100 %        |

#### Position financière nette après couverture

| En millions d'euros   | 30-09-21        |              |              | 30-09-20        |              |              |
|---|-----------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|--------------|
|   | À moins d'un an | De 1 à 5 ans | Au-delà      | À moins d'un an | De 1 à 5 ans | Au-delà      |
| Dettes financières non courantes                              |                 | 417,2        | 408,7        |                 | 445,1        | 127,1        |
| Dettes financières courantes                                  | 157,3           |              |              | 130,9           |              |              |
| <b>Passifs financiers</b>                                     | <b>157,3</b>    | <b>417,2</b> | <b>408,7</b> | <b>130,9</b>    | <b>445,1</b> | <b>127,1</b> |
| Actifs financiers non courants (hors titres de participation) |                 | (4,2)        | (4,5)        |                 | (4,3)        | (4,0)        |
| Actifs financiers courants                                    | (19,4)          |              |              | (15,4)          |              |              |
| Trésorerie active   | (787,5)         |              |              | (361,9)         |              |              |
| <b>Actifs financiers</b>                                      | <b>(806,9)</b>  | <b>(4,2)</b> | <b>(4,5)</b> | <b>(377,3)</b>  | <b>(4,3)</b> | <b>(4,0)</b> |
| <b>Position nette avant gestion</b>                           | <b>(649,7)</b>  | <b>413,0</b> | <b>404,2</b> | <b>(246,4)</b>  | <b>440,7</b> | <b>123,1</b> |
| Instruments dérivés de taux                                   |                 | (170,0)      |              |                 | (170,0)      |              |
| <b>Position nette après gestion</b>                           | <b>(649,7)</b>  | <b>243,0</b> | <b>404,2</b> | <b>(246,4)</b>  | <b>270,7</b> | <b>123,1</b> |

#### Instruments dérivés de taux par échéance

| En millions d'euros  | Taux initial | À moins d'un an | De 1 à 2 ans | De 2 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|--|--------------|-----------------|--------------|--------------|-----------------|
| <b>Instruments dérivés taux variable -&gt; taux fixe :</b> |              |                 |              |              |                 |
| SWAP ARKEA EUR   | 0,56 %       |                 |              | 50,0         |                 |
| CAP BNP EUR  | 0,00 %       |                 |              | 40,0         |                 |
| CAP CMUT EUR   | 0,00 %       |                 |              | 20,0         |                 |
| CAP LCL EUR  | 0,00 %       |                 |              | 20,0         |                 |
| CAP SGN EUR  | 0,00 %       |                 |              | 40,0         |                 |
| <b>Total instruments dérivés de taux</b>                   |              |                 |              | <b>170,0</b> |                 |

#### 4.12.4 Risque de change

##### Taux de change utilisés

| En euros    | Monnaies étrangères | 2021    |         | 2020    |         |
|-------------|---------------------|---------|---------|---------|---------|
|             |                     | Clôture | Moyen   | Clôture | Moyen   |
| Canada      | CAD                 | 1,4750  | 1,5117  | 1,5676  | 1,5063  |
| Chine       | CNY                 | 7,4847  | 7,7803  | 7,9720  | 7,8460  |
| États-Unis  | USD                 | 1,1579  | 1,1957  | 1,1708  | 1,1199  |
| Mexique     | MXN                 | 23,7439 | 24,1862 | 26,1848 | 23,7171 |
| Royaume-Uni | GBP                 |         |         | 0,9124  | 0,8785  |
| Turquie     | TRY                 |         |         | 9,0990  | 7,2972  |

De façon générale, les revenus du Groupe sont générés dans la même monnaie que celle des coûts correspondants. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change est faible et le montant des opérations commerciales réalisées dans une monnaie autre que la monnaie locale, essentiellement des exportations depuis la France libellées en dollars, est couvert généralement par des opérations de

ventes à terme. L'évolution de l'euro par rapport au dollar américain affecte cependant la traduction en euros du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement.

Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme.

| En millions de devises | USD  |
|------------------------|------|
| Achats à terme         |      |
| Ventes à terme         | 53,9 |

##### Créances clients, créances d'impôts et autres actifs courants par devise

| En millions de devises | Créances au 30-09-21 |              |              | Créances au 30-09-20 |              |              |
|------------------------|----------------------|--------------|--------------|----------------------|--------------|--------------|
|                        | Devise locale        | Euro         | %            | Devise locale        | Euro         | %            |
| CAD                    | 5,6                  | 3,8          | 1 %          | 4,2                  | 2,7          | 1 %          |
| CNY                    | 6,3                  | 0,8          | %            | 0,5                  | 0,1          | 0 %          |
| EUR                    | 437,4                | 437,4        | 91 %         | 369,0                | 369,0        | 97 %         |
| MXN                    | 132,4                | 5,6          | 1 %          | 54,8                 | 2,1          | 1 %          |
| USD                    | 39,5                 | 34,1         | 7 %          | 9,9                  | 8,4          | 2 %          |
| <b>Total</b>           |                      | <b>481,7</b> | <b>100 %</b> |                      | <b>382,3</b> | <b>100 %</b> |

##### Dettes fournisseurs, dettes d'impôts et autres passifs courants

| En millions de devises | Dettes au 30-09-21 |              |              | Dettes au 30-09-20 |              |              |
|------------------------|--------------------|--------------|--------------|--------------------|--------------|--------------|
|                        | Devise locale      | Euro         | %            | Devise locale      | Euro         | %            |
| CAD                    | 3,8                | 2,6          | %            | 1,8                | 1,1          | 0 %          |
| CNY                    | 1,2                | 0,2          | %            | 0,2                |              | 0 %          |
| EUR                    | 644,3              | 644,3        | 98 %         | 523,0              | 523,0        | 99 %         |
| MXN                    | 75,6               | 3,2          | %            | 33,5               | 1,3          | 0 %          |
| USD                    | 9,6                | 8,3          | 2 %          | 5,8                | 5,0          | 1 %          |
| <b>Total</b>           |                    | <b>658,4</b> | <b>100 %</b> |                    | <b>530,4</b> | <b>100 %</b> |

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôt, avant et après gestion du risque, à une variation raisonnable du taux de change du dollar américain toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

| En millions d'euros |       | 30-09-21      |               | 30-09-20      |               |
|---------------------|-------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                     |       | Avant gestion | Après gestion | Avant gestion | Après gestion |
| CAD                 | + 5 % | (0,2)         | (0,2)         | (0,1)         | (0,1)         |
|                     | - 5 % | 0,2           | 0,2           | 0,1           | 0,1           |
| USD                 | + 5 % | (1,9)         | (0,1)         | (0,5)         | 0,3           |
|                     | - 5 % | 2,1           | 0,1           | 0,5           | (0,4)         |
| <b>Total</b>        | + 5 % | <b>(2,1)</b>  | <b>(0,3)</b>  | <b>(0,6)</b>  | <b>0,2</b>    |
|                     | - 5 % | <b>2,3</b>    | <b>0,3</b>    | <b>0,6</b>    | <b>(0,2)</b>  |

#### 4.12.5 Risque de crédit ou de contrepartie

Les opérations financières (emprunts, couvertures de change, taux, matières premières) sont réalisées avec des établissements de premier rang, dans un souci de répartition des risques.

Concernant le risque de contrepartie sur les créances clients, les clients des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises font systématiquement l'objet d'une demande d'agrément auprès d'un assureur crédit, tant pour les créances domestiques qu'export ou à l'étranger (quotité assurée de 95 % du montant hors taxes). Il peut néanmoins arriver que ces demandes d'agrément soient refusées par l'assureur crédit, pour des raisons résultant de son analyse de la

solvabilité des clients. Le risque client fait l'objet d'une comparaison très régulière avec agréments de l'assureur crédit.

Il existe depuis plusieurs années une politique très stricte de suivi des encours client et de relance systématique des encours arrivés à échéance.

L'activité Services aux Entreprises travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française. À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général, sans qu'une défaillance unitaire soit susceptible de remettre en cause la pérennité du Groupe.

#### Balance âgée des créances clients (valeurs brutes hors créances douteuses)

| En millions d'euros        | Encours total<br>30-09-21 | Non échu     | < 1 mois    | < 4 mois    | > 4 mois    |
|----------------------------|---------------------------|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Services à l'Environnement | 256,7                     | 171,3        | 43,5        | 38,2        | 3,7         |
| Services aux Entreprises   | 138,1                     | 97,3         | 10,5        | 19,1        | 11,2        |
| Holding                    | 1,7                       | 1,2          | 0,0         |             | 0,5         |
| <b>Total</b>               | <b>396,5</b>              | <b>269,8</b> | <b>54,0</b> | <b>57,3</b> | <b>15,4</b> |

Malgré l'environnement perturbé, le Groupe n'a pas observé à ce stade de détérioration significative des délais de paiement et le coût du risque client est de 1,9 M€. Par ailleurs, le Groupe considère que les créances saines ne représentent pas de risque particulier hormis certaines créances âgées de plus de quatre mois.

#### 4.12.6 Risque matières premières

Dans le cadre courant de ses activités, le Groupe prend peu d'engagements à terme (achat ou vente) de quantités de métaux ferreux ou non ferreux, et les contrats ne contiennent en général pas d'engagement ferme sur les prix au-delà d'un mois. En fonction de l'évolution des cours des métaux, il peut se produire que le Groupe doive acheter ou vendre des quantités de métaux pour honorer ces contrats à un prix moins favorable que celui connu lors de la conclusion des contrats. Toutefois, la pratique du Groupe est la conclusion de

contrats de vente au fur et à mesure des achats. Trois sociétés spécialisées, l'une dans l'affinage d'aluminium (Refinal), deux autres dans la commercialisation de métaux non ferreux (Inorec et Coframétal), peuvent prendre des engagements à l'achat ou à la vente, en anticipant la contrepartie physique. En conséquence, elles ont recours dans cette hypothèse à des couvertures sur le LME (très ponctuellement, d'autres sociétés du Groupe peuvent y recourir).

De même, le Groupe peut être amené à vendre ses stocks de marchandises métalliques transformées à ses clients à un prix moins élevé que celui auquel il les a achetées, en cas de baisse des prix de marché pour ces marchandises entre le moment de l'achat et celui de la vente. La volatilité des prix des différents métaux peut ponctuellement créer des « effets prix », que le Groupe s'efforce de limiter par un niveau faible de stocks.

## 4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel

### 4.13.1 Variation des provisions non courantes

| En millions d'euros                               | 30-09-20    | Dotations   | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Variations de périmètre <sup>(1)</sup> | Autres variations | Écarts de change | 30-09-21    |
|---|-------------|-------------|--------------------|------------------------|--|-------------------|------------------|-------------|
| Provisions pour litiges prud'hommaux              | 5,1         | 3,3         | (1,9)              | (0,9)                  |  |                   | 0,9              | 6,3         |
| Provisions pour autres litiges                    | 9,6         | 4,8         | (0,9)              | (1,1)                  | 0,1                                    |                   |                  | 12,6        |
| Provisions pour litiges Urssaf                    | 9,1         |             |                    | (6,2)                  |  |                   |                  | 2,9         |
| Provisions pour garantie                          | 0,1         | 0,7         |                    |                        |  |                   |                  | 0,8         |
| Provisions pour médailles du travail              | 2,6         | 0,3         | (0,2)              | (0,2)                  |  |                   |                  | 2,6         |
| Provisions pour contrôle fiscal                   | 0,1         |             |                    | (0,1)                  |  |                   |                  |             |
| Provisions pour restructuration                   | 0,2         | 0,3         | (0,2)              |                        |  |                   |                  | 0,3         |
| Provisions pour pertes à terminaison sur contrats |             | 0,2         |                    |                        |  |                   |                  | 0,2         |
| Provisions environnementales <sup>(2)</sup>       | 6,6         | 3,0         | (0,4)              |                        |  |                   |                  | 9,3         |
| Autres provisions non courantes                   | 0,0         |             |                    |                        |  |                   |                  | 0,0         |
| <b>Total</b>                                      | <b>33,4</b> | <b>12,6</b> | <b>(3,6)</b>       | <b>(8,5)</b>           | <b>0,1</b>                             |                   | <b>0,9</b>       | <b>34,9</b> |

(1) Voir note 3 – Évolution du périmètre de consolidation.

(2) La dotation de l'exercice concerne la dépollution d'un chantier de recyclage en France (voir note 4.27.3 - Litiges significatifs France).

### 4.13.2 Provisions pour engagements envers le personnel

En France, les salariés du Groupe bénéficient des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur selon les conventions collectives en vigueur au sein de chaque filiale.

Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Les projections de charges et les engagements retenus dans les comptes consolidés ont été déterminés sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

| Hypothèses actuarielles Activités Services aux Entreprises             | Zone euro 2020/2021  | Zone euro 2019/2020  |
|--|--|--|
| Taux d'actualisation   | 0,75 %   | 0,60 %   |
| Taux d'inflation   | 2,00 %   | 2,00 %   |
| Taux de progression des salaires attendu sur le long terme             | 2,00 %   | 2,00 %   |
| Rendement attendu des actifs   |  |  |
| actions  |  |  |
| immobilisations  |  |  |
| liquidité  |  |  |
| obligations  |  |  |
| hedge funds  |  |  |
| Mortalité  | Tables par générations TGH/TGF 05  | Tables par générations TGH/TGF 05  |
| Taux de rotation   | Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié  | Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié  |
| Âge départ à la retraite   | Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres<br>Départ volontaire à 62 ans pour les cadres | Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres<br>Départ volontaire à 62 ans pour les cadres |
| Hypothèses actuarielles Activité Services à l'Environnement et Holding | Zone euro 2020/2021  | Zone euro 2019/2020  |
| Taux d'actualisation   | 0,70 % à 1,00 %  | 0,60 % à 1,20 %  |
| Taux de progression des salaires attendu sur le long terme             | 0 % à 2 %  | 0 % à 2 %  |
| Rendement attendu des actifs   |  |  |
| Mortalité  | Tables par générations TGH/TGF 05  | Tables par générations TGH/TGF 05  |
| Taux de rotation   | Tables Insee adaptées au turn-over du Groupe   | Tables Insee adaptées au turn-over du Groupe   |
| Âge départ à la retraite   | Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres<br>Départ volontaire à 62 ans pour les cadres | Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres<br>Départ volontaire à 62 ans pour les cadres |

Pour les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises en France, le taux d'actualisation retenu dans la présente évaluation est un taux de 0,75 %.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement.

Dans la zone euro, le taux des obligations privées de première catégorie (AA) s'élève à 0,29 % pour une durée de 7 à 10 ans, et 0,89 % pour une durée supérieure à 10 ans, selon le référentiel IBOXX à la date d'évaluation.

Le taux d'actualisation effectivement retenu dans la présente évaluation est ainsi conforme à la norme IAS 19.

En juin dernier l'IAS board a validé la présentation présentée par l'IFRIC sur l'interprétation de la méthodologie de projection de la provision des engagements sociaux. L'IFRIC propose une troisième méthode de ne constituer une provision pour les salariés qu'à partir d'un certain nombre d'années de service, et de faire évoluer la provision de manière linéaire, jusqu'à la date de départ à la retraite du salarié. Cette méthode sera appliquée rétrospectivement au 1<sup>er</sup> octobre 2021 et diminuera l'engagement de 5,2 M€.

| En millions d'euros   | 30-09-20 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Variations de périmètre | Autres variations | 30-09-21    |
|---|----------|-----------|--------------------|------------------------|-------------------------|-------------------|-------------|
| Engagement envers le personnel  | 50,8     | 3,9       | (2,1)              |                        | 0,2                     | (3,6)             | 49,2        |
| <i>En millions d'euros</i>  |          |           |                    |                        |                         |                   |             |
|   |          |           |                    |                        |                         |                   |             |
| <b>Valeur actuarielle des engagements en début d'exercice</b>               |          |           |                    |                        | <b>50,8</b>             | <b>49,6</b>       | <b>42,6</b> |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice                             |          |           |                    |                        | 3,5                     | 3,7               | 3,4         |
| Charge d'intérêt  |          |           |                    |                        | 0,4                     | 0,3               | 0,7         |
| (Gains)/pertes actuariels liés à l'expérience                               |          |           |                    |                        | (2,8)                   | (1,3)             | 1,6         |
| (Gains)/pertes actuariels liés à des changements d'hypothèse                |          |           |                    |                        | (0,8)                   | (0,6)             | 5,3         |
| Versements des participants   |          |           |                    |                        |                         |                   |             |
| Prestations versées   |          |           |                    |                        | (2,1)                   | (0,8)             | (3,8)       |
| Acquisitions, cessions, liquidations  |          |           |                    |                        |                         |                   |             |
| Variation de périmètre  |          |           |                    |                        | 0,2                     | (0,1)             |             |
| Impact IFRS 5   |          |           |                    |                        |                         |                   | (0,1)       |
| Variations de change  |          |           |                    |                        |                         |                   |             |
| <b>Valeur actuarielle des engagements en fin d'exercice</b>                 |          |           |                    |                        | <b>49,2</b>             | <b>50,8</b>       | <b>49,6</b> |
| <b>Juste valeur des actifs financiers de couverture en début d'exercice</b> |          |           |                    |                        |                         | <b>0,0</b>        | <b>0,0</b>  |
| Produits d'intérêt  |          |           |                    |                        |                         |                   |             |
| Rendement attendu des actifs autres que les intérêts financiers             |          |           |                    |                        |                         |                   |             |
| Coûts administratifs  |          |           |                    |                        |                         |                   |             |
| Cotisations employeurs  |          |           |                    |                        | 2,0                     | 0,8               | 3,8         |
| Versements des participants   |          |           |                    |                        |                         |                   |             |
| Prestations versées   |          |           |                    |                        | (2,0)                   | (0,8)             | (3,8)       |
| Actifs distribués lors de liquidations                                      |          |           |                    |                        |                         |                   |             |
| Variations de périmètre   |          |           |                    |                        |                         |                   |             |
| Impact IFRS 5   |          |           |                    |                        |                         |                   |             |
| Variations de change  |          |           |                    |                        |                         |                   |             |
| <b>Juste valeur des actifs financiers de couverture en fin d'exercice</b>   |          |           |                    |                        | <b>0,0</b>              | <b>0,0</b>        | <b>0,0</b>  |
| <b>Provisions renseignées au bilan</b>                                      |          |           |                    |                        |                         |                   |             |
| Valeur actuarielle des engagements  |          |           |                    |                        | 49,2                    | 50,8              | 49,6        |
| Juste valeur des actifs   |          |           |                    |                        | 0,0                     | 0,0               | 0,0         |
| <b>Valeur nette des obligations</b>   |          |           |                    |                        | <b>49,2</b>             | <b>50,8</b>       | <b>49,6</b> |
| <b>Composante de la charge annuelle</b>                                     |          |           |                    |                        |                         |                   |             |
| Coût des services rendus  |          |           |                    |                        | 3,5                     | 3,7               | 3,4         |
| Coût financier  |          |           |                    |                        | 0,4                     | 0,3               | 0,7         |
| Coûts administratifs  |          |           |                    |                        |                         |                   |             |
| Gains/pertes sur liquidations   |          |           |                    |                        |                         |                   |             |
| <b>Total</b>  |          |           |                    |                        | <b>3,9</b>              | <b>4,0</b>        | <b>4,1</b>  |

| En millions d'euros   | 2021        | 2020        | 2019         |
|---|-------------|-------------|--------------|
| <b>État des produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global</b> |             |             |              |
| Rendement attendu des actifs autres que les intérêts financiers                         | 0,0         | 0,0         | 0,0          |
| Gains/(pertes) actuariels liés à l'expérience   | 2,8         | 1,3         | (1,6)        |
| Gains/(pertes) actuariels liés à des changements d'hypothèse                            | 0,8         | 0,6         | (5,3)        |
| <b>Total gain/(perte) reconnu en autres éléments du résultat global</b>                 | <b>3,6</b>  | <b>1,9</b>  | <b>(6,8)</b> |
| <b>Provision au début de l'exercice</b>   | <b>50,8</b> | <b>49,6</b> | <b>42,6</b>  |
| Charge de l'exercice  | 3,8         | 4,0         | 4,1          |
| Impact de l'exercice en résultat global   | (3,6)       | (1,9)       | 6,8          |
| Prestations versées   | (2,0)       | (0,8)       | (3,8)        |
| Autres  | 0,2         | (0,1)       |              |
| Impact IFRS 5   |             |             | (0,1)        |
| Variations de change  |             |             |              |
| <b>Provision à la clôture</b>   | <b>49,2</b> | <b>50,8</b> | <b>49,6</b>  |

#### 4.14 Provisions courantes

| En millions d'euros                                 | 30-09-20   | Dotations  | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Variations de périmètre | Autres variations | Écarts de change | 30-09-21   |
|---|------------|------------|--------------------|------------------------|-------------------------|-------------------|------------------|------------|
| Provisions pour litiges                             | 3,4        | 0,3        | (1,3)              | (0,8)                  |                         | (0,9)             |                  | 0,7        |
| Provisions sur compte courant et garantie de passif | 0,1        | 0,0        | (0,1)              |                        |                         |                   |                  | 0,0        |
| Provisions pour restructuration                     | 0,9        | 0,1        | (0,7)              |                        |                         |                   |                  | 0,3        |
| Provisions pour impôts                              | 0,0        | 0,0        | 0,0                |                        |                         |                   |                  | 0,0        |
| Provisions environnementales                        | 0,1        | 0,1        | (0,1)              |                        |                         |                   |                  | 0,1        |
| Autres provisions                                   | 0,1        | 1,1        | 0,0                |                        |                         |                   | 0,0              | 1,2        |
| <b>Total</b>  | <b>4,6</b> | <b>1,6</b> | <b>(2,2)</b>       | <b>(0,8)</b>           |                         | <b>(0,9)</b>      | <b>0,0</b>       | <b>2,3</b> |

#### 4.15 Autres passifs courants

| En millions d'euros                                   | 30-09-21     | 30-09-20     |
|---|--------------|--------------|
| Dettes fournisseurs                                   | 362,9        | 246,0        |
| Dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles | 11,3         | 8,5          |
| <b>Fournisseurs</b>                                   | <b>374,2</b> | <b>254,5</b> |
| <b>Dettes d'impôt</b>                                 | <b>7,1</b>   | <b>4,7</b>   |
| État et dettes sociales                               | 231,9        | 224,1        |
| Avances et acomptes reçus sur commandes               | 14,1         | 14,8         |
| Comptes courants créditeurs                           | 0,2          | 0,6          |
| Dettes diverses                                       | 10,4         | 14,2         |
| Produits constatés d'avance                           | 20,5         | 17,5         |
| <b>Autres passifs courants</b>                        | <b>277,1</b> | <b>271,2</b> |

## 4.16 Autres passifs non courants

| <i>En millions d'euros</i>                            | 30-09-21   | 30-09-20   |
|---|------------|------------|
| Dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles | 0,5        | 0,1        |
| Dettes sur acquisitions de titres                     | 1,6        | 1,6        |
| Produits constatés d'avance                           | 4,2        | 1,5        |
| <b>Autres passifs non courants</b>                    | <b>6,3</b> | <b>3,2</b> |

## 4.17 Informations sectorielles

Les secteurs opérationnels retenus correspondent aux deux grandes activités du Groupe :

- Services à l'Environnement, qui est majoritairement une activité industrielle de recyclage de déchets métalliques.
- Multiservices, qui est une activité à dominante de main d'œuvre.

Ces secteurs sont engagés dans la fourniture de services et produits, et résultent de l'agrégation d'unités génératrices de trésorerie suivies chaque mois par la direction générale.

Le principal décideur opérationnel de l'émetteur a un interlocuteur en charge de l'ensemble du secteur Multiservices, qui lui rend compte.

Même s'il existe une variété d'activités différentes dans le Multiservices, dont la séparation prend la forme d'entités juridiques distinctes, ce qui permet de fournir des agrégats par solution, il existe, outre le rattachement hiérarchique du directeur de l'activité Multiservices au principal décideur opérationnel, des points communs entre ces différentes activités. En effet, les différents métiers listés dans le rapport d'activité présentent des caractéristiques économiques similaires, et notamment un profil de rentabilité à long terme comparable (métiers nécessitant très peu d'investissements corporels, et concurrentiels) : il s'agit d'activité « B to B » à destination d'une clientèle d'entreprises, d'acteurs publics, soucieux d'externaliser des pans de leur activité. En outre :

- Il s'agit dans chacune des solutions de prestations dans lesquelles le temps de main d'œuvre mis à disposition est le critère déterminant de facturation.
- L'environnement réglementaire est commun, il s'agit du droit social, Derichebourg Multiservices employant 37 000 collaborateurs.
- La typologie des clients est comparable : quasiment aucun particulier, principalement des entreprises privées et des administrations, dans le cadre de relations contractuelles souvent conclues après des appels d'offres, restreints pour les contrats de droit privé, à plus large audience pour les marchés publics.

Le périmètre de l'information sectorielle est identique à celui de l'exercice précédent.

### 4.17.1 Par secteur d'activité

#### 4.17.1.1 Chiffre d'affaires

| <i>En millions d'euros</i> | 2021           | 2020           | Variation en % |
|----------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Services à l'Environnement | 2 744,4        | 1 627,4        | 68,6 %         |
| Services aux Entreprises   | 871,5          | 836,2          | 4,2 %          |
| Holding                    | 0,4            | 0,4            | 0,7 %          |
| <b>Total</b>               | <b>3 616,3</b> | <b>2 464,1</b> | <b>46,8 %</b>  |

#### 4.17.1.2 Chiffre d'affaires par famille de services

| <i>En millions de tonnes</i>                      | 2021           | 2020           | Variation en % |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Ferailles   | 3 964,1        | 3 159,2        | 25,5 %         |
| Métaux non ferreux                                | 626,6          | 552,3          | 13,4 %         |
| <b>Services à l'Environnement - Total volumes</b> | <b>4 590,7</b> | <b>3 711,5</b> | <b>23,7 %</b>  |

| <i>En millions d'euros</i>                                   | 2021           | 2020           | Variation en % |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Ferailles  | 1 339,3        | 681,9          | 96,4 %         |
| Métaux non ferreux   | 1 122,8        | 692,7          | 62,1 %         |
| Prestations  | 282,3          | 252,8          | 11,7 %         |
| <b>Services à l'Environnement - Total chiffre d'affaires</b> | <b>2 744,4</b> | <b>1 627,4</b> | <b>68,6 %</b>  |

| <i>En millions d'euros</i>                                 | 2021         | 2020         | Variation en % |
|--|--------------|--------------|----------------|
| Tertiaire  | 625,1        | 559,8        | 11,7 %         |
| Industrie  | 109,5        | 105,4        | 3,9 %          |
| Sourcing RH  | 87,0         | 124,0        | (29,8 %)       |
| Espaces urbains  | 49,9         | 47,0         | 6,2 %          |
| <b>Services aux Entreprises - Total chiffre d'affaires</b> | <b>871,5</b> | <b>836,2</b> | <b>4,2 %</b>   |

#### 4.17.1.3 Éléments du compte de résultat consolidé

| <i>En millions d'euros</i>                    | Services à l'Environnement | Services aux Entreprises | Holding    | Éliminations intersecteurs | Total au 30 septembre |
|---|----------------------------|--------------------------|------------|----------------------------|-----------------------|
| <b>2021</b>                                   |                            |                          |            |                            |                       |
| Chiffre d'affaires externe                    | 2 748,6                    | 888,4                    | 36,7       | (57,4)                     | 3 616,3               |
| Chiffre d'affaires intersecteur               | (4,2)                      | (16,9)                   | (36,3)     | 57,4                       | 0,0                   |
| <b>Chiffres d'affaires</b>                    | <b>2 744,4</b>             | <b>871,5</b>             | <b>0,4</b> | <b>0,0</b>                 | <b>3 616,3</b>        |
| Résultat opérationnel courant                 | 242,0                      | 26,1                     | (4,9)      |                            | 263,2                 |
| Résultat opérationnel                         | 241,7                      | 26,1                     | (5,1)      |                            | 262,7                 |
| Part du résultat net des mises en équivalence | 0,3                        |                          |            |                            | 0,3                   |
| <b>2020</b>                                   |                            |                          |            |                            |                       |
| Chiffre d'affaires externe                    | 1 631,5                    | 850,9                    | 31,9       | (50,2)                     | 2 464,1               |
| Chiffre d'affaires intersecteur               | (4,1)                      | (14,7)                   | (31,4)     | 50,2                       | 0,0                   |
| <b>Chiffres d'affaires</b>                    | <b>1 627,4</b>             | <b>836,2</b>             | <b>0,4</b> | <b>0,0</b>                 | <b>2 464,1</b>        |
| Résultat opérationnel courant                 | 52,5                       | 18,1                     | (8,2)      |                            | 62,4                  |
| Résultat opérationnel                         | 53,7                       | 10,9                     | (8,4)      |                            | 56,2                  |
| Part du résultat net des mises en équivalence | 0,4                        |                          |            |                            | 0,4                   |

#### 4.17.1.4 Autres informations sectorielles

| <i>En millions d'euros</i>  | Services à l'Environnement | Services aux Entreprises | Holding      | Éliminations intersecteurs | Total au 30 septembre |
|---|----------------------------|--------------------------|--------------|----------------------------|-----------------------|
| <b>2021</b>   |                            |                          |              |                            |                       |
| Total bilan actif (courant et non courant)  | 1 518,0                    | 560,0                    | 836,9        | (449,6)                    | 2 465,3               |
| Actifs liés à des actifs liés en cours de cession   |                            |                          |              |                            |                       |
| Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres) des activités poursuivies | 897,5                      | 372,6                    | 940,8        | (449,6)                    | 1 761,2               |
| Passifs liés à des actifs en cours de cession   |                            |                          |              |                            |                       |
| <b>Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)</b>                    | <b>897,5</b>               | <b>372,6</b>             | <b>940,8</b> | <b>(449,6)</b>             | <b>1 761,2</b>        |
| <b>Flux au 30 septembre 2021</b>  |                            |                          |              |                            |                       |
| Investissements corporels et incorporels  | 59,1                       | 10,6                     | 1,9          |                            | 71,7                  |
| Droits d'utilisation  | 58,0                       | 21,5                     | 5,0          |                            | 84,5                  |
| Amortissements corporels et incorporels   | (53,4)                     | (9,9)                    | (2,2)        |                            | (65,5)                |
| Amortissements des droits d'utilisation   | (41,2)                     | (15,4)                   | (1,0)        |                            | (57,6)                |
| Perte de valeur   | (2,0)                      |                          |              |                            | (2,0)                 |

| <i>En millions d'euros</i>  | Services à l'Environnement | Services aux Entreprises | Holding      | Éliminations intersecteurs | Total au 30 septembre |
|---|----------------------------|--------------------------|--------------|----------------------------|-----------------------|
| <b>2020</b>   |                            |                          |              |                            |                       |
| Total bilan actif (courant et non courant)  | 1 246,8                    | 570,1                    | 562,3        | (504,0)                    | 1 875,1               |
| Actifs liés à des actifs liés en cours de cession   |                            |                          |              |                            |                       |
| Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres) des activités poursuivies | 800,5                      | 405,7                    | 648,7        | (504,0)                    | 1 350,9               |
| Passifs liés à des actifs en cours de cession   |                            |                          |              |                            |                       |
| <b>Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)</b>                    | <b>800,5</b>               | <b>405,7</b>             | <b>648,7</b> | <b>(504,0)</b>             | <b>1 350,9</b>        |
| <b>Flux au 30 septembre 2020</b>  |                            |                          |              |                            |                       |
| Investissements corporels et incorporels  | 58,6                       | 9,7                      | 1,7          |                            | 70,0                  |
| Droits d'utilisation  | 31,7                       | 7,5                      | 0,1          |                            | 39,3                  |
| Amortissements corporels et incorporels   | (51,1)                     | (11,0)                   | (2,3)        |                            | (64,4)                |
| Amortissements des droits d'utilisation   | (38,9)                     | (14,9)                   | (0,6)        |                            | (54,5)                |
| Perte de valeur   |                            |                          |              |                            |                       |

#### 4.17.2 Information par localisation géographique

| <i>En millions d'euros</i>               | Continent européen | France  | Continent américain | Moyen-Orient | Asie | Total au 30 septembre |
|--|--------------------|---------|---------------------|--------------|------|-----------------------|
| <b>2021</b>                              |                    |         |                     |              |      |                       |
| Chiffre d'affaires (origine des ventes)  | 932,2              | 2 480,7 | 202,1               |              | 1,3  | 3 616,3               |
| Investissements corporels et incorporels | 28,3               | 91,8    | 7,4                 |              |      | 127,6                 |
| Amortissements corporels et incorporels  | (15,1)             | (79,1)  | (9,4)               |              |      | (103,6)               |
| Total immobilisations corporelles nettes | 166,1              | 442,4   | 50,1                |              |      | 658,6                 |
| <b>2020</b>                              |                    |         |                     |              |      |                       |
| Chiffre d'affaires (origine des ventes)  | 542,5              | 1 779,4 | 140,3               | 1,7          | 0,3  | 2 464,1               |
| Investissements corporels et incorporels | 10,4               | 86,1    | 4,1                 |              |      | 100,6                 |
| Amortissements corporels et incorporels  | (13,1)             | (74,5)  | (10,9)              |              |      | (98,5)                |
| Total immobilisations corporelles nettes | 144,8              | 310,5   | 44,2                |              |      | 499,5                 |

#### 4.18 Dotations aux provisions

| <i>En millions d'euros</i>                   | 2021          | 2020          |
|--|---------------|---------------|
| Dotations actif circulant                    | (3,5)         | (2,0)         |
| Dotations provisions pour risques et charges | (12,5)        | (9,1)         |
| <b>Total</b>                                 | <b>(16,0)</b> | <b>(11,0)</b> |

## 4.19 Autres produits et charges d'exploitation

| En millions d'euros  | 2021          | 2020          |
|--|---------------|---------------|
| Produits de cession d'immobilisations corporelles          | 4,9           | 1,8           |
| Production immobilisée                                     | 0,2           | 0,5           |
| Reprises de provisions sur immobilisations corporelles     | 0,1           | 0,3           |
| Reprises de provisions sur actifs circulants               | 3,0           | 1,4           |
| Reprises de provisions pour risques et charges             | 10,8          | 4,9           |
| Transferts de charges exploitation                         | 3,0           | 2,7           |
| Subventions d'exploitation et d'investissement             | 5,2           | 1,5           |
| Divers   | 2,5           | 2,1           |
| <b>Total autres produits d'exploitation</b>                | <b>29,7</b>   | <b>15,4</b>   |
| Valeur nette comptable des immobilisations cédées          | (3,0)         | (1,8)         |
| Pertes sur créances irrécouvrables et abandons de créances | (2,1)         | (1,2)         |
| Redevances   | (3,1)         | (5,7)         |
| Jetons de présence versés                                  | (0,1)         | (0,2)         |
| Divers   | (3,6)         | (3,6)         |
| <b>Total autres charges d'exploitation</b>                 | <b>(11,9)</b> | <b>(12,5)</b> |

## 4.20 Autres produits et charges opérationnels

|   | 2021         | 2020  |
|---|--------------|---|
| Risque de garantie de passif  | (0,6)        | (2,3) Italie - Hausse du coût de surveillance d'une ancienne décharge |
| Fin d'un litige relatif à des cotisations sociales chez Derichebourg Propreté |              | (1,2) Activité Recyclage Espagne – Restructuration post-acquisition   |
| Coûts liés à la préparation de l'acquisition d'Ecore                          | (3,4)        | (1,6) Activité Recyclage France – Restructuration                     |
| Complément de prix Derichebourg España <sup>(1)</sup>                         | (1,2)        | (5,6) Pôle aéronautique – Restructuration                             |
|   |              | (0,2) Holding – Restructuration                                       |
| <b>Total autres charges opérationnelles</b>                                   | <b>(5,2)</b> | <b>(10,9)</b>   |
| Fin d'un litige relatif à des cotisations sociales chez Derichebourg Propreté | 3,8          | 3,7 Activité Collecte – Gain en appel litige Veolia                   |
| Autres  | 0,9          |   |
| <b>Total autres produits opérationnels</b>                                    | <b>4,7</b>   | <b>3,7</b>  |

(1) Ce complément de prix n'est pas lié à la performance de Derichebourg España mais au paiement d'une créance provisionnée.

## 4.21 Résultat sur cessions de participations consolidées

|  | 2021 | 2020   |
|--|------|--|
|  |      | (2,3) Italie – cession AEP Multiservizi  |
|  |      | (2,8) France – perte du contrôle exclusif des filiales de traitement et distribution d'eau |
|  |      | (0,2) Angleterre – cession Derichebourg Aviation & Energy Resources                        |
|  |      | (1,4) Turquie – cession Derichebourg Tesis Yonetimi  |
|  |      | 7,7 Espagne – Reyfra, changement de mode de consolidation                                  |
| <b>Résultat sur cessions de participations consolidées</b> |      | <b>1,0</b>   |

## 4.22 Frais financiers nets

Pour une meilleure appréciation du coût de la dette, les frais financiers nets sont calculés en rapprochant les frais financiers avec les produits financiers comptabilisés au titre des placements réalisés et en prenant en compte l'incidence des couvertures de taux.

Tous les éléments n'entrant pas dans cette définition font l'objet, si nécessaire, d'une ligne spécifique.

| <i>En millions d'euros</i>  | 2021          | 2020          |
|---|---------------|---------------|
| Intérêts des emprunts, des découverts bancaires, de l'affacturage | (13,9)        | (9,3)         |
| Intérêts des comptes courants                                     |               |               |
| Intérêts des dettes de location                                   | (2,4)         | (2,3)         |
| Dividendes  |               |               |
| Revenus des VMP et équivalents de trésorerie                      |               | (0,2)         |
| Couverture de taux et autres charges et produits financiers       | (0,5)         | (0,5)         |
| <b>Frais financiers nets</b>                                      | <b>(16,7)</b> | <b>(12,3)</b> |
| Gains et pertes de change   | 0,9           | 1,3           |
| Charges d'intérêts sur retraites et pensions                      | (0,4)         | (0,3)         |
| Autres  |               | (3,3)         |
| <b>Gains et pertes de change et autres</b>                        | <b>0,5</b>    | <b>(2,3)</b>  |

## 4.23 Impôt sur les résultats

### 4.23.1 Par nature

| <i>En millions d'euros</i>                  | 2021            | 2020            |
|---|-----------------|-----------------|
| Résultat des sociétés intégrées avant impôt | 246,5           | 41,5            |
| Impôt courant                               | (64,7)          | (21,8)          |
| Impôt différé                               | (6,6)           | 2,3             |
| <b>Charge totale d'impôt</b>                | <b>(71,3)</b>   | <b>(19,5)</b>   |
| <b>Taux effectif d'imposition</b>           | <b>(28,9 %)</b> | <b>(47,0 %)</b> |

### 4.23.2 Charge effective d'impôt

|  | 2021          | 2020          |
|--|---------------|---------------|
| Charge ou produit d'impôt théorique                              | (78,9)        | (14,3)        |
| Effet des reports variables                                      |               | (0,4)         |
| Reconnaissance / limitation des impôts différés                  | (0,2)         | (3,3)         |
| Différences permanentes fiscales                                 | 1,5           | (1,3)         |
| Différences permanentes liées aux retraitements de consolidation | 1,1           | (0,3)         |
| Différences de taux d'impôt sur sociétés étrangères              | 5,2           | (0,0)         |
| <b>Charge d'impôt effective</b>                                  | <b>(71,3)</b> | <b>(19,5)</b> |

La charge effective d'impôt du Groupe est déterminée sur la base du résultat des activités poursuivies avant impôts, retraité de la quote-part dans les résultats des entreprises associées.

Pour l'exercice 2021, la réconciliation de la charge effective d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition de 32,02 %.

### 4.23.3 Intégration fiscale

Le groupe Derichebourg a opté en France pour le régime d'intégration fiscale qui permet de compenser les résultats fiscaux des filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95 %. Les sociétés consolidées concernées par ce régime ont signé une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale.

Le Groupe de sociétés intégrées fiscalement se compose des sociétés suivantes :

|   |                      |          |
|---|----------------------|----------|
| DERICHEBOURG SA                             | ESKA                 | WESTEVER |
| AFM RECYCLAGE                               | EXADIANE SCI         |          |
| BERNES ET BRUYÈRES SCI                      | FRANORA SCI          |          |
| BERTHELOT VILLENEUVE SCI                    | GRUPE ALTER SERVICES |          |
| BOLTON                                      | INOREC               |          |
| CFF BETA SCI                                | LE BISON GOURMAND    |          |
| CFF SIGMA SCI                               | POLY-ENVIRONNEMENT   |          |
| COFRAMETAL                                  | POLYAMON             |          |
| DERICHEBOURG ACCUEIL                        | POLYBUIIS            |          |
| DERICHEBOURG AERONAUTICS RECRUITMENT FRANCE | POLYCEJA             |          |
| DERICHEBOURG AERONAUTICS SERVICES FRANCE    | POLYCEO              |          |
| DERICHEBOURG AERONAUTICS TRAINING FRANCE    | POLY-MASSI           |          |
| DERICHEBOURG ÉNERGIE                        | POLY-NEA             |          |
| DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.                   | POLYREVA             |          |
| DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT                  | POLY-SENTI           |          |
| DERICHEBOURG ESPACES VERTS                  | POLYSOTIS            |          |
| DERICHEBOURG EXPANSION                      | POLYTIANE            |          |
| DERICHEBOURG FM                             | POLYURBAINE          |          |
| DERICHEBOURG IMMOBILIER SCI                 | POLYNORMANDIE        |          |
| DERICHEBOURG INTÉRIM                        | POLYVALOR            |          |
| DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING          | POLY-VALYS           |          |
| DERICHEBOURG PROPRETÉ                       | PSIMMO               |          |
| DERICHEBOURG RETAIL                         | PURFER               |          |
| DERICHEBOURG SNG                            | REFINAL INDUSTRIES   |          |
| DERICHEBOURG SPECTACLE                      | REVIVAL              |          |
| DERICHEBOURG TECHNOLOGIES                   | REVIVAL EXPANSION    |          |
| ÉCO-VHU SAS                                 | VALME TECHNOLOGIES   |          |

### 4.23.4 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

| En millions d'euros                  | 30-09-21   | 30-09-20   |
|--------------------------------------|------------|------------|
| Déficits activés                     | 9,5        | 11,3       |
| Différences temporelles              | 6,1        | 4,3        |
| Retraitement provisions réglementées | (10,9)     | (5,6)      |
| Avantages sociaux                    | 11,4       | 12,0       |
| Locations                            | 2,2        | (1,4)      |
| Élimination de résultats internes    | 1,8        | 1,7        |
| Écarts d'évaluation                  | (15,1)     | (16,0)     |
| Retraitements IFRS                   | 0,3        | 0,6        |
| Autres natures                       | (2,8)      | 0,9        |
| <b>Impôts différés nets</b>          | <b>2,5</b> | <b>7,9</b> |
| dont                                 |            |            |
| Impôts différés actifs               | 28,0       | 31,1       |
| Impôts différés passifs              | 25,5       | 23,2       |
| <b>Impôts différés nets</b>          | <b>2,5</b> | <b>7,9</b> |

Le Groupe dispose par ailleurs de déficits reportables pour lesquels aucun impôt différé n'a été reconnu pour un montant de 41 M€ à l'étranger, et 4,7 M€ en France.

L'horizon de recouvrement des impôts différés actifs sur reports déficitaires est détaillé ci-dessous.

| Recouvrement des actifs d'impôts différés par pays | 30-09-21   | Horizon |
|--|------------|---------|
| Allemagne - Services à l'Environnement             | 0,4        | 2 ans   |
| Espagne - Services à l'Environnement               | 2,8        | 2 ans   |
| Espagne - Services aux Entreprises                 | 1,0        | 5 ans   |
| États-Unis - Services à l'Environnement            | 2,0        | 2 ans   |
| France - Services à l'Environnement                | 2,6        | 4 ans   |
| France - Services aux Entreprises                  | 0,7        | 2 ans   |
| <b>Total</b>                                       | <b>9,5</b> |         |

## 4.24 Activités arrêtées ou en cours de cession

Néant

## 4.25 Résultat par action

|   |                  | 2021        | 2020        |
|---|------------------|-------------|-------------|
| Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en millions d'euros)                              | (A)              | 174,0       | 21,3        |
| Résultat net d'impôt part du Groupe des activités abandonnées (en millions d'euros)                     | (B)              |             |             |
| Résultat net part du Groupe après neutralisation des activités abandonnées (en millions d'euros)        | (C)=(A-B)        | 174,0       | 21,3        |
| Impact sur le résultat de la dilution   | (D)              |             |             |
| Résultat après dilution   | (E)              | 174,0       | 21,3        |
| Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice  |                  | 159 397 489 | 159 397 489 |
| Titres d'autocontrôle   |                  |             |             |
| Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle                |                  | 159 397 489 | 159 397 489 |
| Nombre moyen pondéré des actions ordinaires au cours de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle    | (F)              | 159 397 489 | 159 397 489 |
| Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice après dilution diminué des titres d'autocontrôle | (G)              | 159 397 489 | 159 397 489 |
| <b>Résultat de base par action (hors activités abandonnées) (en euros)</b>                              | <b>(C)/(F)</b>   | <b>1,09</b> | <b>0,13</b> |
| <b>Résultat de base par action après dilution (en euros)</b>  | <b>(E)/(G)</b>   | <b>1,09</b> | <b>0,13</b> |
| <b>Résultat par action après résultat des activités abandonnées (en euros)</b>                          | <b>(A)/(F)</b>   | <b>1,09</b> | <b>0,13</b> |
| <b>Résultat par action après résultat des activités abandonnées après dilution (en euros)</b>           | <b>(A+D)/(G)</b> | <b>1,09</b> | <b>0,13</b> |

## 4.26 Engagements

### 4.26.1 Détail des engagements donnés

Détail des engagements hors bilan

| En millions d'euros                               | Cautions    | Garanties   | 30-09-21    | 30-09-20    |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Loyer   | 0,6         | 0,1         | 0,7         | 0,8         |
| Institutions financières - Marchés <sup>(1)</sup> | 30,1        | 26,1        | 56,2        | 53,5        |
| Engagements environnementaux                      | 5,8         | 9,7         | 15,5        | 10,1        |
| Travail temporaire <sup>(2)</sup>                 | 10,8        | 0,3         | 11,1        | 14,2        |
| Engagements fiscaux                               | 0,6         | 0,6         | 1,2         | 1,1         |
| Divers  |             | 9,1         | 9,1         | 4,1         |
| <b>Total</b>                                      | <b>47,9</b> | <b>45,9</b> | <b>93,8</b> | <b>83,8</b> |

(1) Cautions données conformément au cahier des charges de certains marchés.

(2) Cautions données par la maison mère à l'organisme financier délivrant la garantie légale pour l'activité de Travail temporaire.

#### 4.26.2 Détail des engagements reçus

- Lignes de crédit confirmées non utilisées au 30 septembre 2021 :
  - concours bilatéraux Allemagne : 3,0 M€ ;
  - concours bilatéraux Belgique : 12,5 M€ ;
  - concours bilatéraux Espagne : 19 M€ ;
  - concours bilatéraux États-Unis : 5 M\$ ;
  - concours bilatéraux Portugal : 3,4 M€ ;
  - crédit revolving (crédit syndiqué) : 100 M€.
- Cautions de retenue de garanties sur opérations de marché : 1,8 M€.

### 4.27 Litiges significatifs

#### 4.27.1 Belgique

Un contrôle fiscal est intervenu au sein de la filiale belge Derichebourg Belgium, portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2006 à 2010. En novembre 2017, la cour d'appel de Mons a estimé que la société n'avait pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté la déductibilité des factures d'achat jugées non conformes. Cela s'est traduit par le paiement à titre conservatoire des rehaussements d'impôt, soit 6 M€, constatés en charge au cours de l'exercice 2017. La société s'est pourvue en cassation. La Cour de cassation belge a cassé le 17 septembre 2020 l'arrêt de la Cour d'appel de Mons au motif et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Liège. L'examen de l'appel est attendu en 2022. Aucune conclusion n'a été tirée dans les comptes, dans l'attente de la décision de la Cour d'appel de Liège.

#### 4.27.2 France

- Plusieurs filiales de l'activité collecte d'ordures ménagères ont été condamnées solidairement en juin 2018 en première instance au paiement d'une somme de 3,7 M€ à des entités du groupe Veolia, après un jugement du tribunal de commerce de Paris dans le cadre d'une procédure portant sur les conditions de transfert de personnel en 2014 après que le groupe Veolia a succédé à la filiale Polyurbaine pour la collecte des ordures ménagères dans les 11<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements de Paris. Le Groupe avait interjeté appel de ce jugement. Le jugement d'appel de mars 2020 est favorable au Groupe. Le montant de 3,7 M€, payé en 2018 à Veolia, a été remboursé sur l'exercice 2019/2020, enregistré en résultat non courant. Veolia s'est pourvu en cassation.
- Dans le cadre de ses activités de services, le Groupe fait régulièrement l'objet de contrôles URSSAF. La filiale Derichebourg Aeronautics Service France a fait l'objet d'un contrôle au cours de l'exercice 2017/2018. À la suite de ce contrôle, la filiale a provisionné une somme de 1,5 M€ correspondant à un redressement probable. Elle conteste une somme de 3,2 M€, non provisionnée, portant sur des indemnités de panier non soumises à charges sociales, car elle estime ce redressement non fondé.
- Derichebourg SA et la filiale AFM Recyclage (en tant que dernier exploitant) avaient signé en 2012 un protocole avec une société d'économie mixte agissant pour le compte d'une municipalité, réitéré en 2018 et 2019, au titre duquel elles devaient libérer un terrain, le céder à la société d'économie mixte, et déplacer son

activité sur un site proche. Conventionnellement, l'obligation financière au titre de la dépollution se limitait à une dépollution à usage industriel, non sensible dont le montant avait été estimé sur la base d'études préalables laissant apparaître un coût faible. AFM Recyclage a effectivement construit le nouveau chantier prévu, y a démarré son activité, tout en conservant une activité de découpage de déchets métalliques sur son ancien site. Sur la base de sondages plus approfondis, la pollution du site (sols, eaux souterraines) apparaît plus prononcée qu'anticipé. Dans ce contexte, la mairie n'a pas souhaité renouveler les protocoles antérieurs. La DREAL a diligenté une inspection sur le site. Le rapport d'inspection, assorti d'un arrêté de prescriptions complémentaires est parvenu en mai 2021. AFM Recyclage a réalisé les études de sols et d'eaux souterraines prévues dans cet arrêté, mais le plan de gestion, préalable au chiffrage de la dépollution (à usage industriel, dans une optique de continuité d'activité) n'est pas encore établi. AFM Recyclage a comptabilisé une provision de 3 M€ pour faire face à ce coût de dépollution. Les protocoles sont caducs, il n'y a plus à ce jour de discussion avec la société d'économie mixte en vue de la cession du foncier.

- Litige avec l'acquéreur de la société DSIN : le 27 septembre 2019, Derichebourg Multiservices Holding a cédé avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2019 les titres de la société DSIN à la société DNUC, spécialisée dans le domaine des prestations dans le secteur nucléaire. La vente comportait la cession des titres et la cession d'une créance en compte-courant, dont le prix dépendait des soldes de certains postes du bilan au 30 septembre 2019. Le cessionnaire conteste le prix de cession proposé par le cédant. Les parties ne sont pas parvenues à un accord sur l'établissement du prix de cession de la créance en compte-courant, compte tenu du désaccord portant principalement sur la valeur de certaines créances clients. La société DSIN a requis le bénéfice d'une procédure de sauvegarde en décembre 2020 pour se prémunir des conséquences éventuelles des demandes d'un client au titre de l'inexécution partielle ou de la mauvaise exécution de prestations contractuelles et du préjudice subséquent. Au cours de l'exercice, le cessionnaire a introduit une action judiciaire estimant que le cédant avait retenu la transmission de certaines informations relatives à un contrat commercial. Il réclame au cédant le montant de la créance déclarée par le tiers en question dans le cadre de la procédure de sauvegarde, soit 6,5 M€, majorée d'un certain nombre de coûts. Le cédant soutient qu'il a transmis au cessionnaire les informations dont il disposait sur le contrat en question dans le cadre des due diligence qu'il a effectuées, que le préjudice établi par ce tiers n'est pas étayé et dépasse le maximum contractuel, et que cette créance devrait donc être rejetée par la procédure ouverte au bénéfice de la société DSIN. Aucune autre conséquence que celles liées à l'ouverture de la procédure de sauvegarde sur les différentes créances détenues par des sociétés du Groupe (dépréciation de créances à hauteur de 1,1 M€) n'a été tirée dans les comptes au 30 septembre 2021, le Groupe estimant les demandes infondées.
- Action intentée par le propriétaire d'un terrain voisin d'un site exploité par le Groupe à Condette : en juin 2020, la filiale Revival, venant aux droits de la société STRAP, a été assignée par la SCI propriétaire d'un terrain voisin du site qu'elle exploite à Condette (Pas-de-Calais), qui prétend que cette dernière y aurait enfoui illégalement des déchets, et réclamant 27 M€ au titre des coûts allégués de dépollution (y compris les taxes d'enfouissement y afférentes).

Cette affirmation se base sur un rapport d'expertise (qui avait conclu en sens opposé avant l'attestation évoquée ci-après) dont les conclusions reposent sur une attestation fournie par un ancien directeur général et ancien actionnaire de la société STRAP, en mauvais termes avec le groupe Derichebourg depuis son licenciement en 2003, devenu par la suite employé du propriétaire de la SCI en question. Revival, venant aux droits de STRAP, soutient qu'elle est totalement étrangère à cette pollution, qu'elle n'a jamais exploité les parcelles sur lesquelles ces déchets sont enfouis, que le type de déchets enfouis ne correspond pas à ceux générés par son activité, et que si son ancien directeur général (par ailleurs gendre de l'ancien propriétaire de STRAP à qui appartenaient à l'époque de la pollution les parcelles en question) a enfoui des déchets sur ce terrain appartenant à ses beaux-parents, cela

relèverait d'une faute personnelle, séparable de son mandat de directeur général. Par ailleurs, Revival dispose d'éléments prouvant que l'actuel propriétaire de la SCI était informé de l'état de pollution du terrain avant qu'il ne l'acquière, ne le loue à un concurrent de Derichebourg, auquel il a fait en justice, et en vain, les mêmes griefs que ceux qu'il fait aujourd'hui à Revival. Revival estime que ces demandes sont totalement infondées, procèdent d'une falsification des faits et se réserve toutes possibilités afin de préserver ses intérêts.

Le plaignant a été débouté de sa demande de consignation des fonds le 6 juillet 2021. Aucune provision n'a été constituée dans les comptes au 30 septembre 2021.

## 4.28 Transactions avec les parties liées

### 4.28.1 Transactions avec les parties liées non consolidées

Le Groupe est contrôlé par CFER qui détient 41,25 % des actions de la Société. La société mère ultime est DBG FINANCES enregistrée en Belgique.

| <i>En millions d'euros</i>            | 30-09-21     | 30-09-20     |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| DBG FINANCES                          | 0,0          | 0,0          |
| <b>Créances sur les parties liées</b> | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>   |
| DBG FINANCES                          |              | 0,0          |
| SCI IDA I                             | 0,4          |              |
| TBD FINANCES                          | 1,5          | 0,9          |
| Mme IDA Derichebourg                  |              | 0,1          |
| <b>Dettes sur les parties liées</b>   | <b>1,9</b>   | <b>1,0</b>   |
| TBD FINANCES                          | (3,0)        | (2,1)        |
| <b>Charges opérationnelles</b>        | <b>(3,0)</b> | <b>(2,1)</b> |
| DBG FINANCES                          | (1,3)        | (1,3)        |
| SCI IDA I                             | (1,0)        |              |
| <b>Charges d'exploitation</b>         | <b>(2,3)</b> | <b>(1,3)</b> |
| DBG FINANCES                          | 0,0          | 0,0          |
| <b>Chiffre d'affaires</b>             | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>   |

### 4.28.2 Transactions entre le Groupe et ses partenaires dans les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

| 30-09-21<br><i>(en millions d'euros)</i> | Créances clients | Dettes fournisseurs | Emprunts et dettes financières | Chiffre d'affaires | Achats consommés | Charges externes |
|--|------------------|---------------------|--------------------------------|--------------------|------------------|------------------|
| ALSAFER ENVIRONNEMENT                    |                  | 0,2                 |                                |                    | (0,7)            |                  |
| RECUPERACIONES COLOMER SL                | 0,1              |                     |                                |                    | (0,2)            |                  |
| EASO                                     |                  |                     |                                | 0,1                | (0,6)            |                  |
| VALERCO                                  |                  |                     |                                | 0,1                |                  | (0,6)            |
| <b>Total</b>                             | <b>0,1</b>       | <b>0,2</b>          |                                | <b>0,2</b>         | <b>(1,5)</b>     | <b>(0,6)</b>     |

## 4.29 Informations sociales

### 4.29.1 Effectif par secteur d'activité

|                            | 30-09-21      | 30-09-20      |
|----------------------------|---------------|---------------|
| Services aux Entreprises   | 36 569        | 37 332        |
| Services à l'Environnement | 4 626         | 4 759         |
| Holding                    | 142           | 150           |
| <b>Total effectifs*</b>    | <b>41 337</b> | <b>42 241</b> |

\* Effectifs en nombre de salariés à la clôture.

### 4.29.2 Charges de personnel par nature

| (en millions d'euros)                                | 30-09-21     | 30-09-20     |
|--|--------------|--------------|
| Rémunération du personnel                            | 684,1        | 650,4        |
| Charges sociales                                     | 179,5        | 169,9        |
| Participation des salariés aux fruits de l'expansion | 12,4         | 5,4          |
| Indemnités d'activité partielle                      | (8,2)        | (18,2)       |
| Autres charges de personnel                          | 4,5          | 5,4          |
| <b>Total</b>   | <b>872,4</b> | <b>812,9</b> |

## 4.30 Rémunération des organes d'administration

Le montant total des rémunérations de toute nature versées par la Société, les sociétés contrôlées et les sociétés contrôlantes aux membres des organes d'administration de la Société est de 2,4 M€ au 30 septembre 2021. Ce montant s'élevait à 1,9 M€ au 30 septembre 2020.

Les membres des organes d'administration ne bénéficient pas d'avantages futurs.

## 4.31 Notes explicatives des flux de trésorerie

### 4.31.1 Produits et charges sans incidence sur la trésorerie

| En millions d'euros                              | Note   | 30-09-21     |
|--|--------|--------------|
| Amortissements des immobilisations incorporelles | 4.1    | 2,4          |
| Amortissements des immobilisations corporelles   | 4.2.1  | 62,9         |
| Amortissements des droits d'utilisation          | 4.2.2  | 59,6         |
| Pertes de valeur des actifs financiers           | 4.3.1  | (0,1)        |
| Provisions non courantes                         | 4.13.1 | 0,5          |
| Provisions pour engagements envers le personnel  | 4.13.2 | 1,8          |
| Provisions courantes                             | 4.14   | (1,4)        |
| <b>Amortissements et provisions</b>              |        | <b>125,9</b> |

### 4.31.2 État de la variation du BFR

| En millions d'euros         | Note  | 30-09-20      | Variation du BFR lié à l'activité | Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | Écart de change | Variation de périmètre | Autres variations | 30-09-21      |
|-----------------------------|-------|---------------|-----------------------------------|---|---|-----------------|------------------------|-------------------|---------------|
| Stocks et encours           | 4.6.2 | 105,3         | 30,7                              |   |   | 0,1             | 0,4                    |                   | 136,6         |
| Créances clients            | 4.7   | 309,9         | 81,1                              |   |   | 0,7             | 4,9                    |                   | 396,6         |
| Dettes fournisseurs         | 4.15  | 246,0         | 114,2                             |   |   | 0,2             | 2,5                    |                   | 362,9         |
| Autres actifs courants      | 4.7   | 68,3          | 8,5                               |   |   | 0,2             | 0,6                    | 0,9               | 78,5          |
| Autres passifs courants     | 4.15  | 279,7         | 2,6                               | 2,8   |   | 0,2             | 3,1                    |                   | 288,4         |
| <b>BFR courant</b>          |       | <b>(42,1)</b> | <b>3,5</b>                        | <b>(2,8)</b>  |   | <b>0,6</b>      | <b>0,3</b>             | <b>0,9</b>        | <b>(39,6)</b> |
| Autres actifs non courants  | 4.5   |               |                                   |   | 0,4   |                 |                        |                   | 0,4           |
| Autres passifs non courants | 4.16  | 3,2           | 2,7                               | 0,4   |   | 0,1             |                        |                   | 6,3           |
| <b>BFR non courant</b>      |       | <b>(3,2)</b>  | <b>(2,7)</b>                      | <b>(0,4)</b>  | <b>0,4</b>  | <b>(0,1)</b>    |                        |                   | <b>(5,9)</b>  |
| <b>BFR hors impôt</b>       |       | <b>(45,3)</b> | <b>0,8</b>                        | <b>(3,3)</b>  | <b>0,4</b>  | <b>0,5</b>      | <b>0,3</b>             | <b>0,9</b>        | <b>(45,6)</b> |

### 4.31.3 Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

| En millions d'euros  | Note   | 30-09-21      |
|--|--------|---------------|
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles                       | 4.1    | (0,6)         |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles                         | 4.2.1  | (71,0)        |
| Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations            | 4.31.2 | 3,3           |
| <b>Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b> |        | <b>(68,4)</b> |

### 4.31.4 Émissions et remboursements d'emprunts

| En millions d'euros                            | Note 4.11.1.1 | 30-09-21       | Émissions d'emprunt | Remboursements d'emprunt | Intérêts financiers courus non échus | Factor     | Coût amorti | Trésorerie | Non cash    |
|--|---------------|----------------|---------------------|--------------------------|--------------------------------------|------------|-------------|------------|-------------|
| Emprunts obligataires <sup>(1)</sup>           |               | 294,0          | 294,0               |                          |                                      |            |             |            |             |
| Emprunts établissements de crédit non courants |               | 9,5            | 8,7                 |                          |                                      |            | 0,8         |            |             |
| Emprunts établissements de crédit courants     |               | 8,2            | 1,0                 |                          | 7,2                                  |            |             |            |             |
| Dettes de location-financement <sup>(2)</sup>  |               | 57,1           |                     |                          |                                      |            |             |            | 57,1        |
| Dettes de location simple <sup>(2)</sup>       |               | 28,6           |                     |                          |                                      |            |             |            | 28,6        |
| Dette d'affacturage                            |               | 5,5            |                     |                          |                                      | 5,5        |             |            |             |
| Dettes financières diverses non courantes      |               | 0,1            | 0,1                 |                          |                                      |            |             |            |             |
| Dettes financières diverses courantes          |               | 0,5            | 0,5                 |                          |                                      |            |             |            |             |
| Concours bancaires courants                    |               | 0,7            |                     |                          |                                      |            |             | 0,7        |             |
| <b>Augmentation des dettes financières</b>     |               | <b>404,2</b>   | <b>304,4</b>        |                          | <b>7,2</b>                           | <b>5,5</b> | <b>0,8</b>  | <b>0,7</b> | <b>85,7</b> |
| Emprunts établissements de crédit non courants |               | (1,4)          |                     | (1,4)                    |                                      |            |             |            |             |
| Emprunts établissements de crédit courants     |               | (62,3)         |                     | (57,5)                   | (4,8)                                |            |             |            |             |
| Dettes de location-financement                 |               | (37,1)         |                     | (37,1)                   |                                      |            |             |            |             |
| Dettes de location simple                      |               | (23,2)         |                     | (23,2)                   |                                      |            |             |            |             |
| Dettes financières diverses non courantes      |               | (0,3)          |                     | (0,3)                    |                                      |            |             |            |             |
| Dettes financières diverses courantes          |               | (0,6)          |                     | (0,6)                    |                                      |            |             |            |             |
| <b>Diminution des dettes financières</b>       |               | <b>(124,9)</b> |                     | <b>(120,1)</b>           | <b>(4,8)</b>                         |            |             |            |             |

(1) Émission d'un emprunt obligataire de 300 M€ nette de ses frais de mise en place de 6 M€ (cf Note 4.11.1.8 « Emprunt obligataire vert »)

(2) Les augmentations de dettes de location ne sont pas incluses dans les émissions d'emprunt, tout comme les augmentations des droits d'utilisation ne le sont pas dans les flux des opérations d'investissements.

## 4.32 Périmètre de consolidation

### Holding

| Raison sociale                     | % Intérêt | Méthode de consolidation |
|------------------------------------|-----------|--------------------------|
| <b>Allemagne</b>                   |           |                          |
| DBG HOLDING GmbH                   | 100,00 %  | IG                       |
| <b>France</b>                      |           |                          |
| CFF SIGMA SCI                      | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT         | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG                       | 100,00 %  | MÈRE                     |

| Raison sociale             | % Intérêt | Méthode de consolidation |
|----------------------------|-----------|--------------------------|
| DERICHEBOURG EXPANSION     | 100,00 %  | IG                       |
| LE BISON GOURMAND          | 100,00 %  | IG                       |
| SCEA DU CHATEAU GUITERONDE | 100,00 %  | IG                       |
| SCI DE LA FÛTAIE           | 99,92 %   | IG                       |
| WESTEVER                   | 100,00 %  | IG                       |
| <b>Luxembourg</b>          |           |                          |
| DERICHEBOURG RÉ            | 100,00 %  | IG                       |

### Services à l'Environnement

| Raison sociale                         | % Intérêt | Méthode de consolidation |
|--|-----------|--------------------------|
| <b>Allemagne</b>                       |           |                          |
| DERICHEBOURG UMWELT                    | 100,00 %  | IG                       |
| <b>Belgique</b>                        |           |                          |
| DERICHEBOURG BELGIUM                   | 100,00 %  | IG                       |
| <b>Canada</b>                          |           |                          |
| DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT Inc. | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG CANADA Inc.               | 100,00 %  | IG                       |
| <b>Espagne</b>                         |           |                          |
| DERICHEBOURG ESPAÑA                    | 100,00 %  | IG                       |
| RECUPERACIONES COLOMER SL              | 50,00 %   | MEE                      |
| <b>États-Unis</b>                      |           |                          |
| DERICHEBOURG RECYCLING USA             | 100,00 %  | IG                       |
| <b>France</b>                          |           |                          |
| AFM RECYCLAGE                          | 99,92 %   | IG                       |
| ALLO CASSE AUTO                        | 48,00 %   | MEE                      |
| ALSAFER ENVIRONNEMENT                  | 49,99 %   | MEE                      |
| BARTIN RECYCLING                       | 100,00 %  | IG                       |
| BERNES ET BRUYÈRES SCI                 | 100,00 %  | IG                       |
| BERTHELOT VILLENEUVE SCI               | 100,00 %  | IG                       |
| BOLTON                                 | 100,00 %  | IG                       |
| COFRAMETAL                             | 100,00 %  | IG                       |
| DAC                                    | 50,00 %   | MEE                      |
| DECHETINVEST                           | 55,00 %   | IG                       |

| Raison sociale                     | % Intérêt | Méthode de consolidation |
|------------------------------------|-----------|--------------------------|
| DERICHEBOURG IMMOBILIER SCI        | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG OCÉAN INDIEN          | 55,00 %   | IG                       |
| DERICHEBOURG PROPRETÉ OCÉAN INDIEN | 55,00 %   | IG                       |
| DREYFUS                            | 42,50 %   | MEE                      |
| ÉCO-VHU                            | 100,00 %  | IG                       |
| ENVIE AFM SUD-OUEST                | 49,96 %   | MEE                      |
| ESKA                               | 100,00 %  | IG                       |
| EXADIANE SCI                       | 100,00 %  | IG                       |
| FRANORA SCI                        | 100,00 %  | IG                       |
| FRICOM RECYCLING                   | 50,00 %   | IG                       |
| INOREC                             | 100,00 %  | IG                       |
| POLYAMON                           | 100,00 %  | IG                       |
| POLYBUIIS                          | 100,00 %  | IG                       |
| POLYCEJA                           | 100,00 %  | IG                       |
| POLYCEO                            | 100,00 %  | IG                       |
| POLY-ENVIRONNEMENT                 | 100,00 %  | IG                       |
| POLY-MASSI                         | 100,00 %  | IG                       |
| POLY-NEA                           | 100,00 %  | IG                       |
| POLYREVA                           | 100,00 %  | IG                       |
| POLY-SENTI                         | 100,00 %  | IG                       |
| POLYSOTIS                          | 100,00 %  | IG                       |
| POLYTIANE                          | 100,00 %  | IG                       |
| POLYURBAINE                        | 100,00 %  | IG                       |

| Raison sociale                      | % Intérêt | Méthode de consolidation |
|-------------------------------------|-----------|--------------------------|
| POLYNORMANDIE                       | 100,00 %  | IG                       |
| POLY-VALYS                          | 100,00 %  | IG                       |
| POLYVALOR                           | 100,00 %  | IG                       |
| PURFER                              | 100,00 %  | IG                       |
| REFINAL INDUSTRIES                  | 100,00 %  | IG                       |
| REVIVAL                             | 100,00 %  | IG                       |
| REVIVAL EXPANSION                   | 99,99 %   | IG                       |
| ROHR ENVIRONNEMENT                  | 49,63 %   | MEE                      |
| SAUR DERICHEBOURG AQUA              | 49,00 %   | MEE                      |
| SAUR DERICHEBOURG AQUA OCÉAN INDIEN | 49,00 %   | MEE                      |
| SCI ANGELA                          | 100,00 %  | IG                       |
| SCI DES CHÊNES                      | 100,00 %  | IG                       |
| SCI DES PEUPLIERS                   | 100,00 %  | IG                       |
| SCI DES TILLEULS                    | 100,00 %  | IG                       |

### Services aux Entreprises

| Raison sociale  | % Intérêt | Méthode de consolidation |
|---|-----------|--------------------------|
| <b>Allemagne</b>  |           |                          |
| DERICHEBOURG AERONAUTICS RECRUITMENT GERMANY HOLDING GmbH | 100,00 %  | IG                       |
| DAL ZEITARBEIT GmbH                                       | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG AERONAUTICS SERVICES GERMANY GmbH            | 100,00 %  | IG                       |
| <b>Belgique</b>   |           |                          |
| DERICHEBOURG RETAIL BELGIUM                               | 100,00 %  | IG                       |
| <b>Canada</b>   |           |                          |
| DERICHEBOURG AÉRONAUTIQUE CANADA                          | 100,00 %  | IG                       |
| <b>Chine</b>  |           |                          |
| DERICHEBOURG AERONAUTICS SERVICES CHINA                   | 100,00 %  | IG                       |
| <b>Espagne</b>  |           |                          |
| CENTRO ESPECIAL DE SERVICIOS DE LIMPIEZA MADRID           | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG AERONAUTICS RECRUITMENT SPAIN ETT            | 100,00 %  | IG                       |
| ATIS IBERICA DERICHEBOURG ATIS AERONAUTIQUE               | 100,00 %  | IG                       |
| GRUPO NET   | 100,00 %  | IG                       |
| SERVICIOS INTEGRALES DE LIMPIEZA NET                      | 100,00 %  | IG                       |
| <b>États-Unis</b>   |           |                          |
| AUSGAEL BY DERICHEBOURG LLC                               | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG AERONAUTICS SERVICES USA                     | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG AVIATION SERVICE INC                         | 100,00 %  | IG                       |
| <b>France</b>   |           |                          |

| Raison sociale                          | % Intérêt | Méthode de consolidation |
|---|-----------|--------------------------|
| VALERCO                                 | 50,00 %   | MEE                      |
| VALERIO ET COMPAGNIE                    | 100,00 %  | IG                       |
| VALME TECHNOLOGIES                      | 100,00 %  | IG                       |
| VALORDIS SAS                            | 50,00 %   | IG                       |
| VOGIM SCI                               | 80,00 %   | IG                       |
| <b>Italie</b>                           |           |                          |
| CRS                                     | 100,00 %  | IG                       |
| ECOPART S.R.L.                          | 100,00 %  | IG                       |
| ECOREC                                  | 100,00 %  | IG                       |
| <b>Mexique</b>                          |           |                          |
| DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO           | 99,99 %   | IG                       |
| <b>Portugal</b>                         |           |                          |
| DERICHEBOURG RECICLAGENS INDUSTRIAIS SA | 100,00 %  | IG                       |

| Raison sociale                              | % Intérêt | Méthode de consolidation |
|---|-----------|--------------------------|
| CFF BETA SCI                                | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG ACCUEIL                        | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG AERONAUTICS RECRUITMENT FRANCE | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG AERONAUTICS SERVICES FRANCE    | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG AERONAUTICS TRAINING FRANCE    | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG ÉNERGIE                        | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.                   | 99,96 %   | IG                       |
| DERICHEBOURG ESPACES VERTS                  | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG FM                             | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG INTÉRIM                        | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG PROPRETÉ                       | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG RETAIL                         | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG SPECTACLE                      | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG SNG                            | 100,00 %  | IG                       |
| DERICHEBOURG TECHNOLOGIES                   | 100,00 %  | IG                       |
| GROUPE ALTER SERVICES                       | 100,00 %  | IG                       |
| IMMEDIA SERVICES                            | 100,00 %  | IG                       |
| LSL   | 100,00 %  | IG                       |
| PROMAIN                                     | 100,00 %  | IG                       |
| PSIMMO                                      | 100,00 %  | IG                       |
| RMCI  | 100,00 %  | IG                       |
| <b>Portugal</b>                             |           |                          |
| DERICHEBOURG FACILITY SERVICES              | 100,00 %  | IG                       |
| SAFIRA JOB                                  | 100,00 %  | IG                       |

## 5.3.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée Générale de la société Derichebourg,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Derichebourg relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### ▣ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ▣ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Évaluation des écarts d'acquisition

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>Risque identifié</b> | <p>Au 30 septembre 2021, les écarts d'acquisition de votre groupe s'élèvent à M€ 266,2 au regard d'un total bilan consolidé de M€ 2 465,3. Votre groupe réalise des tests de perte de valeur sur ces actifs, dont les modalités sont décrites dans les notes 2.3.6 « Perte de valeur des actifs immobilisés autres que financiers » et 4.1.2 « Tests de dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés. Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (« UGT »).</p> <p>Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité peut être déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui repose sur des hypothèses relatives à l'évolution de chaque activité sur une durée de cinq ans et sur l'utilisation notamment d'un taux de croissance à l'infini et d'un taux d'actualisation.</p> <p>Nous avons donc considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition était un point clé de l'audit compte tenu du caractère significatif de ces derniers, et du fait que celle-ci s'appuie sur des estimations de la direction tel qu'indiqué dans la note 2.2.2 « Recours à des estimations » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> |
| <b>Notre réponse</b>    | <p>Nous avons examiné les procédures mises en place par votre groupe relatives aux tests de perte de valeur des écarts d'acquisition. Nous avons inclus dans notre équipe d'audit des spécialistes en évaluation pour l'appréciation des taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini retenus pour les différentes UGT.</p> <p>Nous avons également analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées et les perspectives de marché intégrant les éventuels impacts de la crise liée à la Covid-19.</p> <p>Enfin, nous avons réalisé des analyses de sensibilité sur les hypothèses suivantes : taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini et résultat opérationnel courant de chaque UGT.</p>  |

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus ou bien inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

- Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Derichebourg par votre assemblée générale du 7 février 2018 pour le cabinet BM&A, du 19 février 2014 pour le cabinet DENJEAN ET ASSOCIES AUDIT, et du 15 mars 2007 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 30 septembre 2021, le cabinet BM&A était dans la quatrième année de sa mission sans interruption, le cabinet DENJEAN ET ASSOCIES AUDIT dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quinzième année de sa mission sans interruption.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, Paris et Paris-La Défense, le 10 décembre 2021

Les Commissaires aux Comptes

**BM&A**  
Gilles Rabier

**DENJEAN ET ASSOCIES AUDIT**  
Clarence Vergote

**ERNST & YOUNG Audit**  
Pierre Abily

## 5.4 Comptes sociaux

### 5.4.1 Bilan

| ACTIF<br><i>En milliers d'euros</i>                             | 30-09-21         |                                 |                  | 30-09-20         |
|---|------------------|---------------------------------|------------------|------------------|
|   | Brut             | Amortissements<br>et provisions | Net              | Net              |
| <b>Actif immobilisé</b>   |                  |                                 |                  |                  |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                            |                  |                                 |                  |                  |
| Concessions, brevets et droits similaires                       | 38               | 38                              | 0                | 0                |
| Fonds commercial  | 46               |                                 | 0                | 46               |
| Autres immobilisations incorporelles                            |                  |                                 | 0                | 0                |
| Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles           |                  |                                 | 0                | 0                |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                              |                  |                                 |                  |                  |
| Terrains  | 1 371            | 87                              | 1 284            | 1 329            |
| Constructions   | 5 839            | 4 927                           | 912              | 999              |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels     | 319              | 319                             | 0                | 0                |
| Autres immobilisations corporelles                              | 152              | 152                             | 0                | 0                |
| Immobilisations en cours  | 350              |                                 | 350              | 0                |
| Avances et acomptes   |                  |                                 | 0                | 0                |
| <b>Immobilisations financières <sup>(1)</sup></b>               |                  |                                 |                  |                  |
| Participations  | 622 268          | 292 532                         | 329 736          | 306 197          |
| Créances rattachées à des participations                        |                  |                                 | 0                | 0                |
| Autres titres immobilisés                                       |                  |                                 | 0                | 0                |
| Prêts   |                  |                                 | 0                | 0                |
| Autres immobilisations financières                              | 1 052            |                                 | 1 052            | 1 052            |
| <b>Total (I)</b>  | <b>631 435</b>   | <b>298 055</b>                  | <b>333 380</b>   | <b>309 623</b>   |
| <b>Actif circulant</b>  |                  |                                 |                  |                  |
| Stocks  |                  |                                 | 0                | 0                |
| Matières premières et approvisionnements                        |                  |                                 | 0                | 0                |
| Encours de production de biens                                  |                  |                                 | 0                | 0                |
| Marchandises  |                  |                                 | 0                | 0                |
| <b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>                 | <b>5</b>         |                                 | <b>5</b>         | <b>1</b>         |
| <b>Créances</b>   |                  |                                 |                  |                  |
| Clients et comptes rattachés                                    | 4 324            | 22                              | 4 302            | 4 423            |
| Autres créances   | 442 684          | 21 694                          | 420 990          | 514 028          |
| Valeurs mobilières de placement                                 |                  |                                 | 0                | 0                |
| Disponibilités  | 529 082          |                                 | 529 082          | 178 163          |
| <b>Comptes de régularisation</b>                                |                  |                                 |                  |                  |
| Charges constatées d'avance                                     | 9 050            |                                 | 9 050            | 3 023            |
| <b>Total (II)</b>   | <b>985 145</b>   | <b>21 716</b>                   | <b>963 429</b>   | <b>699 638</b>   |
| <b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>         |                  |                                 | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>Primes de remboursement des obligations (IV)</b>             |                  |                                 | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>Écarts de conversion (V)</b>                                 | <b>12</b>        |                                 | <b>12</b>        | <b>7</b>         |
| <b>Total général (I à V)</b>                                    | <b>1 616 592</b> | <b>319 771</b>                  | <b>1 296 821</b> | <b>1 009 268</b> |
| (1) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes |                  |                                 | 3                | 3                |

| PASSIF<br><i>En milliers d'euros</i>  | 30-09-21         | 30-09-20         |
|---|------------------|------------------|
| <b>Capitaux propres</b>   |                  |                  |
| Capital social ou individuel (dont versé 39 849)                            | 39 849           | 39 849           |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport                                      | 764              | 764              |
| Écarts de réévaluation <sup>(1)</sup>                                       | 0                | 0                |
| Réserve légale  | 4 260            | 4 260            |
| Réserves réglementées <sup>(2)</sup>  | 0                | 0                |
| Autres réserves   | 0                | 0                |
| Report à nouveau  | 336 552          | 295 097          |
| Résultat de l'exercice  | (146)            | 41 455           |
| Provisions réglementées   | 8                | 8                |
| <b>Total (I)</b>  | <b>381 287</b>   | <b>381 433</b>   |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>                                   |                  |                  |
| Provisions pour risques   | 1 402            | 0                |
| Provisions pour charges   | 2                | 2                |
| <b>Total (II)</b>   | <b>1 404</b>     | <b>2</b>         |
| <b>Dettes <sup>(3)</sup></b>  |                  |                  |
| Emprunts obligataires convertibles  | 0                | 0                |
| Autres emprunts obligataires  | 301 969          | 0                |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(4)</sup>       | 389 693          | 429 880          |
| Emprunts et dettes financières divers                                       | 6                | 5                |
| Avances et acomptes reçus sur commande                                      | 0                | 0                |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                                    | 5 276            | 1 717            |
| Dettes fiscales et sociales   | 7 051            | 13 103           |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés                             | 420              | 0                |
| Autres dettes   | 206 841          | 180 252          |
| <b>Comptes de régularisation</b>  |                  |                  |
| Produits constatés d'avance   | 0                | 0                |
| <b>Total (III)</b>  | <b>911 256</b>   | <b>624 957</b>   |
| <b>Écarts de conversion passif (IV)</b>                                     | <b>2 874</b>     | <b>2 876</b>     |
| <b>Total général (I à IV)</b>   | <b>1 296 821</b> | <b>1 009 268</b> |
| (1) Réserve de réévaluation (1976)  | 0                | 0                |
| (2) Dont réserves réglementées de plus-values à long terme                  | 0                | 0                |
| (3) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an                   | 280 812          | 240 806          |
| (4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP | 0                | 55               |

## 5.4.2 Compte de résultat

| En milliers d'euros  | 2021         |             |                | 2020           |
|--|--------------|-------------|----------------|----------------|
|  | France       | Exportation | Total          |                |
| <b>Produits d'exploitation</b>   |              |             |                |                |
| Ventes de marchandises   |              |             |                |                |
| <b>Production vendue</b>   |              |             |                |                |
| de biens   |              |             |                |                |
| de services  | 2 288        |             | 2 288          | 2 323          |
| <b>Chiffres d'affaires net</b>   | <b>2 288</b> | <b>0</b>    | <b>2 288</b>   | <b>2 323</b>   |
| Production stockée   |              |             |                |                |
| Production immobilisée   |              |             |                |                |
| Subventions d'exploitation   |              |             |                |                |
| Reprises sur amortissements, provisions, transferts de charges           |              |             | 3              | 17             |
| Autres produits  |              |             | 2 502          | 1 829          |
| <b>Total des produits d'exploitation (I)</b>                             |              |             | <b>4 793</b>   | <b>4 169</b>   |
| <b>Charges d'exploitation</b>  |              |             |                |                |
| Achats de marchandises   |              |             |                |                |
| Variation de stock (marchandises)  |              |             |                |                |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements                |              |             |                |                |
| Variation de stock (matières premières et approvisionnements)            |              |             |                |                |
| Autres achats et charges externes <sup>(1)</sup>                         |              |             | 4 906          | 3 460          |
| Impôts, taxes et versements assimilés                                    |              |             | 192            | 64             |
| Salaires et traitements  |              |             | 459            | 424            |
| Charges sociales   |              |             | 219            | 199            |
| <b>Dotations d'exploitation</b>  |              |             |                |                |
| - sur immobilisations : dotations aux amortissements                     |              |             | 96             | 102            |
| - sur immobilisations : dotations aux provisions                         |              |             |                |                |
| - sur actif circulant : dotations aux provisions                         |              |             | 37             |                |
| - pour risques et charges : dotations aux provisions                     |              |             |                |                |
| Autres charges   |              |             | 3 062          | 2 304          |
| <b>Total des charges d'exploitation (II)</b>                             |              |             | <b>8 971</b>   | <b>6 553</b>   |
| <b>Résultat d'exploitation (I - II)</b>                                  |              |             | <b>(4 178)</b> | <b>(2 384)</b> |
| Bénéfice attribué ou perte transférée (III)                              |              |             |                |                |
| Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)                               |              |             |                |                |
| <b>Produits financiers</b>   |              |             |                |                |
| Produits financiers de participations <sup>(2)</sup>                     |              |             | 468            | 51 474         |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé |              |             |                |                |
| Autres intérêts et produits assimilés <sup>(2)</sup>                     |              |             | 7 729          | 7 055          |
| Reprises sur provisions et transferts de charges                         |              |             | 27 362         | 11 403         |
| Différences positives de change  |              |             | 82             | 36             |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement            |              |             |                |                |
| <b>Total des produits financiers (V)</b>                                 |              |             | <b>35 641</b>  | <b>69 968</b>  |
| <b>Charges financières</b>   |              |             |                |                |
| Dotations financières aux amortissements et provisions                   |              |             | 15 683         | 8 704          |
| Intérêts et charges assimilées <sup>(3)</sup>                            |              |             | 12 826         | 15 161         |
| Différences négatives de change  |              |             | 80             | 164            |
| <b>Total des charges financières (VI)</b>                                |              |             | <b>28 589</b>  | <b>24 029</b>  |
| <b>Résultat financier (V - VI)</b>                                       |              |             | <b>7 052</b>   | <b>45 939</b>  |
| <b>Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)</b>        |              |             | <b>2 874</b>   | <b>43 555</b>  |

| <i>En milliers d'euros</i>  | 2021          | 2020          |
|---|---------------|---------------|
| <b>Produits exceptionnels</b>                                     |               |               |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion                  | 3 000         | 3 600         |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital                  |               |               |
| Reprise sur provisions et transferts de charges                   |               |               |
| <b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>                     | <b>3 000</b>  | <b>3 600</b>  |
| <b>Charges exceptionnelles</b>                                    |               |               |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion                 |               |               |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital                 | 2 590         | 3 513         |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions        | 600           |               |
| <b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>                   | <b>3 190</b>  | <b>3 513</b>  |
| <b>Résultat exceptionnel (VII - VIII)</b>                         | <b>(190)</b>  | <b>87</b>     |
| Participation des salariés aux fruits de l'expansion (IX)         |               |               |
| Impôts sur les bénéfices (X)                                      | 2 830         | 87            |
| <b>Total des produits (I + III + V + VII)</b>                     | <b>43 434</b> | <b>77 737</b> |
| <b>Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>           | <b>43 580</b> | <b>36 282</b> |
| <b>Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b> | <b>(146)</b>  | <b>41 455</b> |
| (1) Crédit-bail mobilier  | 4             | 12            |
| (2) Produits financiers concernant les entreprises liées          | 104           | 57 210        |
| (3) Intérêts concernant les entreprises liées                     | 119           | 158           |

## 5.4.3 Annexes des comptes sociaux

|           |   |            |
|-----------|---|------------|
| <b>1.</b> | <b>Faits marquants de l'exercice</b>                          | <b>191</b> |
| <b>2.</b> | <b>Principes et méthodes comptables</b>                       | <b>192</b> |
| 2.1       | Règles et méthodes comptables                                 | 192        |
| 2.2       | Immobilisations incorporelles                                 | 192        |
| 2.3       | Immobilisations corporelles                                   | 192        |
| 2.4       | Immobilisations financières                                   | 192        |
| 2.5       | Stocks  | 192        |
| 2.6       | Créances  | 192        |
| 2.7       | Créances et dettes libellées en monnaies étrangères           | 192        |
| 2.8       | Frais d'émission des emprunts                                 | 193        |
| 2.9       | Valeurs mobilières de placement                               | 193        |
| 2.10      | Provisions pour risques et charges                            | 193        |
| 2.11      | Provisions réglementées                                       | 193        |
| 2.12      | Retraites et engagements assimilés                            | 193        |
| 2.13      | Participation des salariés                                    | 193        |
| 2.14      | Intégration fiscale   | 193        |
| 2.15      | Instruments financiers  | 193        |
| 2.16      | Identité de la société mère                                   | 193        |
| <b>3.</b> | <b>Notes explicatives sur les comptes</b>                     | <b>194</b> |
| 3.1       | Immobilisations   | 194        |
| 3.2       | Amortissements  | 194        |
| 3.3       | Provisions inscrites au bilan                                 | 195        |
| 3.4       | État des échéances des créances et des dettes                 | 196        |
| 3.5       | Valeurs mobilières de placement                               | 196        |
| 3.6       | Charges et produits constatés d'avance                        | 197        |
| 3.7       | Capital social  | 197        |
| 3.8       | Caractéristiques des principales lignes de crédit             | 197        |
| 3.9       | Ventilation du chiffre d'affaires net                         | 199        |
| 3.10      | Résultat exceptionnel   | 200        |
| 3.11      | Ventilation de l'impôt  | 200        |
| 3.12      | Accroissements, allègements de la dette future d'impôt        | 200        |
| 3.13      | Engagements financiers  | 201        |
| 3.14      | Effectif moyen  | 201        |
| 3.15      | Rémunération globale des dirigeants                           | 201        |
| 3.16      | Filiales et participations : franchissement des seuils légaux | 202        |
| 3.17      | Litiges   | 204        |
| 3.18      | Transactions avec les parties liées                           | 205        |

## I. Faits marquants de l'exercice

### I.1 Événements significatifs de l'exercice

#### Contexte sanitaire

Malgré le contexte sanitaire difficile à cause de la recrudescence de Covid-19 en France (2<sup>ème</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vagues), l'activité du Groupe pris dans son ensemble n'a pas été significativement perturbée au cours de cet exercice, même si certains métiers font face à un niveau d'activité plus bas depuis le début de la pandémie (services aéronautiques).

#### Signature du contrat d'acquisition d'Ecore et dépôt du dossier de notification assorti d'engagements

Le 30 décembre 2020, Derichebourg Environnement a soumis aux actionnaires de Groupe Ecore Holding une offre ferme et irrévocable d'acquisition de 100 % du capital de Groupe Ecore Holding, sur la base de laquelle ces derniers ont consenti à une période de négociations exclusives.

Le 26 février 2021, le contrat d'acquisition a été signé avec pour seule condition suspensive l'autorisation de l'opération par la Commission européenne.

Derichebourg Environnement a déposé son dossier de notification (form CO) auprès de la Commission européenne le 26 octobre 2021 et a fait une proposition d'engagements structurels (form RM) le 25 novembre 2021. A la date d'arrêt des comptes, elle est en cours de négociation de ces engagements avec la Commission. Afin de ne pas interférer avec les négociations en cours, des informations complémentaires seront communiquées quand la situation sera précisément définie. Derichebourg escompte un closing de l'opération d'ici fin décembre 2021.

Le groupe Ecore a réalisé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 881 M€, et un Ebitda publié (après application de la norme IFRS 16) de 53 M€. Elle emploie 1 300 collaborateurs, et développe ses activités de recyclage de déchets métalliques (92 % du chiffre d'affaires) sur 83 sites situés en France, Belgique, Suisse, Roumanie, Hongrie.

Les volumes traités par Ecore au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 sont les suivants :

- Ferrailles : 2 238 Kt (dont 518 Kt de négoce) ;
- Métaux non ferreux : 216 Kt (dont 37 Kt de batteries)

Le groupe Ecore n'a pas encore publié ses résultats 2021. Après 9 mois d'activité (au 30 juin 2021), le volume traité était en progression de 26,5% par rapport à la même période de l'exercice précédent son chiffre d'affaires s'élevait à 1 091 M€ (+ 69 %), son Ebitda à 94,1 M€. Le groupe Ecore s'était par ailleurs désendetté de 41,7 M€ sur cette période de 9 mois.

Afin de contribuer au financement de cette acquisition, Derichebourg a émis le 24 juin 2021 un Green Bond de 300 M€, d'une maturité de 7 ans, au taux d'intérêt annuel de 2,25 %.

### I.2 Événements entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes

Le 26 octobre 2021, le Groupe a déposé auprès de la Commission Européenne son dossier de notification de l'acquisition d'Ecore. Le 25 novembre 2021, le Groupe a déposé une proposition d'engagements structurels, en cours de négociation à la date d'arrêt des comptes.

## 2. Principes et méthodes comptables

### 2.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux normes comptables françaises définies par :

- le Code de commerce ;
- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N2014-03 du 05/06/2014 relatif au Plan Comptable Général modifié et complété.

Les comptes ont été arrêtés lors de la séance du conseil d'administration du 07/12/2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice clos au 30/09/2021.

### 2.2 Immobilisations incorporelles

Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Ils font, le cas échéant, l'objet d'un test de dépréciation annuel, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Lorsque la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur actuelle, la société comptabilise une perte de valeur. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. La valeur d'usage correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation des actifs.

Les dépréciations constatées sur les fonds commerciaux ne sont jamais reprises.

La transposition de la directive européenne et la mise en oeuvre des règles de dépréciation des fonds commerciaux, conformément aux modalités précisées dans les règlements 2015-06 et 2015-07 de l'ANC, n'ont eu aucune incidence sur les comptes annuels.

Les frais d'établissement sont totalement amortis sur l'exercice de leur constatation.

Les progiciels informatiques sont amortis sur une durée comprise entre 12 mois et 5 ans.

### 2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements économiques sont calculés, selon le mode linéaire, sur la durée de vie estimée des immobilisations.

Toutefois, pour les sociétés absorbées au cours de l'exercice qui n'utilisaient pas ces règles, aucune correction des plans d'amortissement initiaux n'est opérée.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- constructions et aménagements : 10 à 30 ans <sup>(1)</sup> ;
- installations techniques : 4 à 10 ans ;
- matériel de transport et exploitation : 3 à 5 ans ;
- autres immobilisations : 4 à 10 ans.

### 2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût d'acquisition, les frais directement liés sont comptabilisés en charge.

Les titres de participation sont provisionnés au bilan si leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est principalement déterminée à partir des flux de trésorerie prévisionnels estimés et actualisés de la filiale sous déduction de son endettement financier net.

### 2.5 Stocks

N/A.

### 2.6 Créances

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement. Les provisions pour dépréciations sont déterminées au cas par cas.

Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative.

### 2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture de l'exercice selon les principes comptables habituels, les pertes latentes non couvertes donnent lieu à constitution de provisions.

(1) NB : portée à 50 ans pour les immeubles de placement.

## 2.8 Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont étalés sur la durée de l'emprunt. Le solde résiduel à la clôture est présenté dans le poste charges constatées d'avance.

## 2.9 Valeurs mobilières de placement

Ces dernières sont comptabilisées au prix d'acquisition. A la clôture de l'exercice, si la valeur historique est inférieure à la valeur d'inventaire, une provision est constituée.

## 2.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- l'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

En cas de passif éventuel dont aucune estimation fiable ne peut être établie, aucune provision n'est constatée. Le cas échéant, une description des risques encourus est insérée à ce titre dans les notes relatives aux provisions aux risques et charges.

### 2.10.1 Médailles de travail

Une prime associée aux médailles du travail est octroyée aux salariés après 20, 30, 35 et 40 ans d'activité salariée. La provision pour médailles du travail est déterminée sur la base d'un calcul actualisé prenant en compte des hypothèses de probabilité de présence dans la société, ainsi qu'un taux d'actualisation de 0,75 % (inflation incluse). La provision pour les médailles du travail s'élève à 2 K€.

### 2.10.2 Aspects environnementaux

N/A.

## 2.11 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :

- les amortissements dérogatoires correspondant à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode linéaire ;
- la contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

## 2.12 Retraites et engagements assimilés

Les engagements pour indemnités de fin de carrière sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec services proratisés.

L'estimation résulte d'un calcul prenant en considération la rémunération, l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses actuarielles. L'ensemble des hypothèses prises en compte dans le calcul sont les suivantes :

- modalité et âge de départ : départ volontaire, à 62 ans pour les cadres, et à 62 ans pour les non-cadres ;
- table de mortalité : TGH 05/TGF 05 ;
- rotation du personnel : en fonction des données observées dans le Groupe ;
- taux d'actualisation (inflation incluse) : 0,75 % ;
- profil de carrière : 2 % ;
- taux de charges sociales : 45 %.

L'estimation de l'engagement actualisé au titre des indemnités de fin de carrière pour les salariés de la société s'élève à 141 K€. L'engagement au titre des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision, et représente un engagement hors-bilan.

## 2.13 Participation des salariés

N/A.

## 2.14 Intégration fiscale

Le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale.

Sont incluses dans le champ d'application de ce régime les sociétés françaises détenues directement ou indirectement à 95 % au moins par Derichebourg SA (tête de groupe). La convention prévoit que chaque société calcule et paie, à la société « tête de groupe », son impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt réalisé par le Groupe intégré Derichebourg s'élève à 1,2 M€.

## 2.15 Instruments financiers

Afin de gérer son exposition au risque de taux, Derichebourg SA utilise des instruments financiers et principalement des swaps et des caps de taux.

Le montant total pour couverture de la dette à taux variable sur l'indice EURIBOR 3 mois est le suivant :

- dette en K€ : 170 000 ( dont 0 à départ différé ) ;
- dette en K\$ : 0

## 2.16 Identité de la société mère

La société mère est la société CFER qui détient 41,25 % de Derichebourg SA au 30 septembre 2021.

La société mère ultime est DBG Finances basée en Belgique.

## 3. Notes explicatives sur les comptes

### 3.1 Immobilisations

| <i>En milliers d'euros</i>                                  |  | Valeur brute<br>début d'exercice | Augmentations | Diminutions  | Valeur brute<br>fin d'exercice |
|---|--|----------------------------------|---------------|--------------|--------------------------------|
| Frais d'établissement et de développement                   |  |                                  |               |              |                                |
| <b>Autres postes d'immobilisations incorporelles (I)</b>    |  | <b>84</b>                        |               |              | <b>84</b>                      |
| Terrains  |  | 1 419                            |               | 48           | 1 371                          |
| Constructions   |  |                                  |               |              |                                |
|   | Sur sol propre   | 3 646                            |               | 29           | 3 617                          |
|   | Sur sol d'autrui   | 1 510                            |               | 1            | 1 509                          |
|   | Installations générales,<br>agencements et aménagements<br>des constructions | 710                              | 9             | 7            | 712                            |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels |  | 320                              |               | 1            | 319                            |
| Autres immobilisations corporelles                          |  |                                  |               |              |                                |
|   | Installations générales,<br>agencements, aménagements<br>divers              | 34                               |               |              | 34                             |
|   | Matériel de transport  |                                  |               |              |                                |
|   | Matériel de bureau et mobilier<br>informatique                               | 118                              |               |              | 118                            |
|   | Emballages récupérables et divers  |                                  |               |              |                                |
| Immobilisations corporelles en cours                        |  |                                  | 350           |              | 350                            |
| Avances et acomptes   |  |                                  |               |              |                                |
| <b>Total II</b>   |  | <b>7 757</b>                     | <b>359</b>    | <b>86</b>    | <b>8 030</b>                   |
| Participations évaluées par mise en équivalence             |  |                                  |               |              |                                |
| Autres participations                                       |  | 623 613                          | 1 200         | 2 545        | 622 268                        |
| Autres titres immobilisés                                   |  |                                  |               |              |                                |
| Prêts et autres immobilisations financières                 |  | 1 052                            |               |              | 1 052                          |
| <b>Total III</b>  |  | <b>624 665</b>                   | <b>1 200</b>  | <b>2 545</b> | <b>623 320</b>                 |
| <b>Total général (I + II + III)</b>                         |  | <b>632 506</b>                   | <b>1 559</b>  | <b>2 631</b> | <b>631 434</b>                 |

### 3.2 Amortissements

| <i>Immobilisations amortissables</i>            |   | Situations et mouvements des amortissements de l'exercice |           |             | Montant fin<br>d'exercice |
|---|---|---|-----------|-------------|---------------------------|
| <i>En milliers d'euros</i>                      |   | Montant début<br>d'exercice                               | Augment.  | Diminutions |                           |
| Frais d'établissement et de développement       |   |   |           |             |                           |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles   |   | 38  |           |             | 38                        |
| <b>Total immobilisations incorporelles (I)</b>  |   | <b>38</b>   |           |             | <b>38</b>                 |
| Terrains  |   | 90  |           | 3           | 87                        |
| Constructions                                   |   |   |           |             |                           |
|   | Sur sol propre                                  | 2 658   | 92        | 29          | 2 721                     |
|   | Sur sol d'autrui                                | 1 510   |           | 1           | 1 509                     |
|   | Installations générales,<br>agencements         | 700   | 5         | 8           | 697                       |
| Installations techniques, matériel et outillage |   | 320   |           | 1           | 319                       |
| Autres immobilisations corporelles              |   |   |           |             |                           |
|   | Installations générales,<br>agencements divers  | 34  |           |             | 34                        |
|   | Matériel de transport                           |   |           |             |                           |
|   | Matériel de bureau, informatique<br>et mobilier | 118   |           |             | 118                       |
|   | Emballages récupérables<br>et divers            |   |           |             |                           |
| <b>Total immobilisations corporelles (II)</b>   |   | <b>5 430</b>  | <b>97</b> | <b>42</b>   | <b>5 485</b>              |
| <b>Total général (I + II)</b>                   |   | <b>5 468</b>  | <b>97</b> | <b>42</b>   | <b>5 523</b>              |

### 3.3 Provisions inscrites au bilan

| Nature des provisions<br><i>En milliers d'euros</i>      | Montant net<br>début d'exercice | Augmentation<br>dotations | Reprises<br>utilisées | Reprises non<br>utilisées | Montant net<br>fin d'exercice |
|--|---------------------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Provisions gisements miniers et pétroliers               |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Provisions investissements                               |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Provisions pour hausse des prix                          |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Amortissements dérogatoires                              |                                 |                           |                       |                           |                               |
| ▫ Dont majorations exceptionnelles de 30 %               |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Provisions implantation étranger avant 01-01-1992        |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Provisions implantation étranger après 01-01-1992        |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Provisions pour prêts d'installation                     |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Autres provisions réglementées                           | 8                               |                           |                       |                           | 8                             |
| <b>Total provisions réglementées</b>                     | <b>8</b>                        |                           |                       |                           | <b>8</b>                      |
| Provisions pour litiges                                  |                                 | 600                       |                       |                           | 600                           |
| Frais de développement                                   |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Provisions pour pertes sur marchés à terme               |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Provisions pour amendes et pénalités                     |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Provisions pour pertes de change                         |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Provisions pour pensions                                 |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Provisions pour impôts                                   |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Provisions pour renouvellement des immobilisations       |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Provisions pour gros entretien                           |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Provisions pour charges soc. et fisc. sur congés à payer |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Autres provisions pour risques et charges                | 2                               | 802                       |                       |                           | 804                           |
| <b>Total provisions pour risques et charges</b>          | <b>2</b>                        | <b>1 402</b>              |                       |                           | <b>1 404</b>                  |
| Provisions sur immos incorporelles                       |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Provisions sur immos corporelles                         |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Provisions sur titres mis en équivalence                 |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Provisions sur titres de participation                   | 317 417                         |                           | 2 546                 | 22 339                    | 292 532                       |
| Provisions sur autres immos financières                  |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Provisions sur stocks                                    |                                 |                           |                       |                           |                               |
| Provisions sur comptes clients                           | 22                              |                           |                       |                           | 22                            |
| Autres provisions pour dépréciations                     | 9 254                           | 14 917                    |                       | 2 478                     | 21 694                        |
| <b>Total provisions pour dépréciations</b>               | <b>326 693</b>                  | <b>14 917</b>             | <b>2 546</b>          | <b>24 817</b>             | <b>314 248</b>                |
| <b>Total général</b>                                     | <b>326 703</b>                  | <b>16 319</b>             | <b>2 546</b>          | <b>24 817</b>             | <b>315 660</b>                |

### 3.4 État des échéances des créances et des dettes

| État des créances<br><i>En milliers d'euros</i>      | Montant brut   | À un an au plus | À plus d'un an |              |
|--|----------------|-----------------|----------------|--------------|
| Créances rattachées à des participations             |                |                 |                |              |
| Prêts  |                |                 |                |              |
| Autres immos financières                             | 1 052          | 2               |                | 1 050        |
| <b>Total des créances liées à l'actif immobilisé</b> | <b>1 052</b>   | <b>2</b>        |                | <b>1 050</b> |
| Clients douteux ou litigieux                         | 22             |                 |                | 22           |
| Autres créances clients                              | 4 302          | 4 302           |                |              |
| Créances représentatives de titres prêtés            |                |                 |                |              |
| Personnel et comptes rattachés                       |                |                 |                |              |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux        |                |                 |                |              |
| État et autres collectivités publiques               |                |                 |                |              |
| Impôts sur les bénéfices                             | 3 891          | 3 891           |                |              |
| Taxe sur la valeur ajoutée                           | 88             | 88              |                |              |
| Autres impôts  |                |                 |                |              |
| État – divers  |                |                 |                |              |
| Groupes et associés                                  | 438 656        | 438 656         |                |              |
| Débiteurs divers                                     | 53             | 53              |                |              |
| <b>Total créances liées à l'actif circulant</b>      | <b>447 012</b> | <b>446 990</b>  |                | <b>22</b>    |
| Charges constatées d'avance                          | 9 050          | 9 050           |                |              |
| <b>Total des créances</b>                            | <b>457 114</b> | <b>456 042</b>  |                | <b>1 072</b> |
| Prêts accordés en cours d'exercice                   |                |                 |                |              |
| Remboursements obtenus en cours d'exercice           |                |                 |                |              |
| Prêts et avances consentis aux associés              |                |                 |                |              |

| État des dettes<br><i>En milliers d'euros</i>                          | Montant brut   | À un an au plus                                  | À plus d'un an et moins de cinq ans | À plus de cinq ans |
|--|----------------|--|-------------------------------------|--------------------|
| Emprunts obligataires convertibles                                     |                |  |                                     |                    |
| Autres emprunts obligataires   | 301 969        | 1 969  |                                     | 300 000            |
| Emprunts auprès des établissements de crédit moins de 1 an à l'origine |                |  |                                     |                    |
| Emprunts auprès des établissements de crédit plus de 1 an à l'origine  | 389 693        | 59 668   | 265 025                             | 65 000             |
| Emprunts et dettes financières divers                                  | 6              | 6  |                                     |                    |
| Fournisseurs et comptes rattachés                                      | 5 276          | 5 276  |                                     |                    |
| Personnel et comptes rattachés   | 236            | 236  |                                     |                    |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux                          | 125            | 125  |                                     |                    |
| État et autres collectivités publiques                                 |                |  |                                     |                    |
| Impôts sur les bénéfices   |                |  |                                     |                    |
| Taxe sur la valeur ajoutée   | 6 670          | 6 670  |                                     |                    |
| Obligations cautionnées  |                |  |                                     |                    |
| Autres impôts  | 21             | 21   |                                     |                    |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés                        | 420            |  | 420                                 |                    |
| Groupes et associés  | 206 665        | 206 665  |                                     |                    |
| Autres dettes  | 176            | 176  |                                     |                    |
| Dettes représentatives de titres empruntés                             |                |  |                                     |                    |
| Produits constatés d'avance  |                |  |                                     |                    |
| <b>Total des dettes</b>  | <b>911 257</b> | <b>280 812</b>                                   | <b>265 445</b>                      | <b>365 000</b>     |
| Emprunts souscrits en cours d'exercice                                 | 305 000        | Emprunts auprès des associés personnes physiques |                                     |                    |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice                                | 45 583         |  |                                     |                    |

### 3.5 Valeurs mobilières de placement

| <i>En milliers d'euros</i> | Montant<br><i>(en valeur brute)</i> |
|----------------------------|-------------------------------------|
| Actions propres (nombre 0) |                                     |
| SICAV                      |                                     |
| Divers                     |                                     |
| <b>Total</b>               |                                     |

### 3.6 Charges et produits constatés d'avance

| En milliers d'euros                        | Exploitation | Financier | Exceptionnel | Total        |
|--|--------------|-----------|--------------|--------------|
| Produits constatés d'avance                |              |           |              | 0            |
| Charges constatées d'avance <sup>(1)</sup> | 9 050        | 0         |              | 9 050        |
| <b>Total</b>                               | <b>9 050</b> | <b>0</b>  |              | <b>9 050</b> |

(1) Les charges constatées d'avance concernent principalement l'étalement des frais du crédit syndiqué et de l'emprunt obligataire « vert ».

### 3.7 Capital social

#### 3.7.1 Composition du capital social

|   | Nombre d'actions   | Valeur nominale |
|---|--------------------|-----------------|
| <b>Actions composant le capital social au début de l'exercice</b> | <b>159 397 489</b> | <b>0,25</b>     |
| Variation du capital  |                    |                 |
| <b>Actions composant le capital social en fin d'exercice</b>      | <b>159 397 489</b> | <b>0,25</b>     |

|                                       | Actions en fin d'exercice | Actions potentielles |
|---------------------------------------|---------------------------|----------------------|
| <b>Nombre d'actions</b>               | <b>159 397 489</b>        |                      |
| Résultat net (en milliers d'euros)    | (146)                     |                      |
| <b>Résultat par action (en euros)</b> | <b>0</b>                  |                      |

#### 3.7.2 Stock-options

Il n'y a plus de plan de stock-options en cours.

#### 3.7.3 Tableau de variation des capitaux propres

| Capitaux propres<br>En milliers d'euros           | Valeur au début de l'exercice | Résultat de l'exercice | Affectations    | Valeur à la fin de l'exercice |
|---|-------------------------------|------------------------|-----------------|-------------------------------|
| Capital social ou individuel                      | 39 849                        |                        |                 | 39 849                        |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc.      | 764                           |                        |                 | 764                           |
| Écarts de réévaluation                            |                               |                        |                 |                               |
| Réserve légales                                   | 4 260                         |                        |                 | 4 260                         |
| Réserves statutaires ou contractuelles            |                               |                        |                 |                               |
| Réserves réglementées                             |                               |                        |                 |                               |
| Autres réserves                                   |                               |                        |                 |                               |
| Report à nouveau                                  | 295 097                       |                        | 41 455          | 336 552                       |
| <b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b> | <b>41 455</b>                 | <b>(146)</b>           | <b>(41 455)</b> | <b>(146)</b>                  |
| Subventions d'investissement                      |                               |                        |                 |                               |
| Provisions réglementées                           | 8                             |                        |                 | 8                             |
| <b>Total capitaux propres</b>                     | <b>381 433</b>                | <b>(146)</b>           | <b>0</b>        | <b>381 287</b>                |

### 3.8 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Le groupe Derichebourg est partie prenante à un crédit syndiqué qui constitue, avec le prêt BEI (Banque européenne d'investissement), l'emprunt obligataire « vert » et le contrat d'affacturage, les principales sources de financement du Groupe.

#### Contrat de crédits 2020

Le Groupe a conclu le 19 mars 2020, avec douze établissements bancaires, un contrat de crédits d'un montant de 340 millions d'euros dont 100 millions de crédit revolving et 240 millions d'euros de prêt amortissable. Le contrat a été conclu pour une durée de cinq ans, et le Groupe a la faculté de solliciter deux fois les banques pour étendre la date de remboursement final d'une année.

Concernant le prêt amortissable, l'encours est de 210 M€ au 30 septembre 2021. Les échéances d'amortissement annuel sont de 30 M€ (et 120 M€ à la date de remboursement final si celle-ci intervient à la fin de l'année 5, 90 M€ si elle intervient à la fin de l'année 6, 60 M€ si elle intervient à la fin de l'année 7).

Le crédit revolving de 100 M€ n'est pas tiré au 30 septembre 2021.

Il n'y a pas de sûretés garantissant le remboursement du crédit.

#### Taux d'intérêt

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux Euribor augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

#### Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Le contrat de crédits prévoit la possibilité pour les prêteurs, si une majorité le demande, d'exiger le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défauts usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou un retrait de cote de l'action Derichebourg constitueraient un cas de remboursement anticipé obligatoire.

Par ailleurs, le contrat de crédits prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital, en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances (si la maturité de celles-ci est antérieure à celle du crédit syndiqué).

#### Clauses restrictives (covenants)

Le contrat de crédits comporte également des clauses restrictives pouvant théoriquement limiter la capacité des sociétés du Groupe (sauf accord des prêteurs) à, notamment :

- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des sûretés et des garanties ;
- s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- s'engager dans des opérations de croissance externe, au-delà d'un certain seuil ;
- procéder à des investissements excédant au cours de l'exercice social donné des montants fixés au contrat ;
- procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par les contrats ;
- procéder, avec certaines exceptions, au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Le contrat de crédits comporte par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du groupe Derichebourg.

#### Contrat d'affacturage

Le groupe Derichebourg a conclu à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 un contrat d'affacturage à vocation sans recours d'un montant de financement maximal de 300 M€, qui concerne les entités françaises, belges, allemandes et italiennes des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises. Ce contrat est d'une durée confirmée de trois ans portant l'échéance au 31 décembre 2021.

Les créances éligibles correspondent à des livraisons effectuées ou des prestations de services rendues auprès de clients privés ou de clients publics français.

Lors de chaque cession de créances, les créances entrant dans l'enveloppe de l'agrément de l'assureur crédit (sous déduction des créances préalablement cédées sans recours et non encore payées) sont cédées sans recours. Les autres créances sont cédées avec recours. Les créances conservent leur statut (cédées avec ou sans recours) initial jusqu'à leur paiement.

Les factors sont co-assurés avec le Groupe auprès de deux assureurs crédit. Le versement des éventuelles indemnités d'assurance crédit lui est délégué.

Les intérêts sont précomptés lors de la cession de la créance sur la base d'un délai moyen de règlement conventionnel. Le risque de retard de paiement est transféré au factor.

Le taux de dilution (avoir, remises) est faible.

Le montant des créances décomptabilisées au titre des contrats d'affacturage s'élève à 282,9 M€ au 30 septembre 2021.

Le Groupe décomptabilise 95 % des créances sans recours du fait de la quotité résiduelle non garantie de 5 %.

#### Prêt BEI

Le montant du prêt est de 130 M€. Il est adossé à un programme d'investissements du Groupe pour la période 2019-2022.

Le contrat est d'une durée de 12 ans, avec deux ans de franchise de remboursement, il est ensuite remboursable en 10 annuités égales.

Le texte du contrat de la BEI est proche de celui du contrat de crédits syndiqués. Il comporte un engagement de maintenir la BEI pari passu avec les autres prêteurs du Groupe, et un engagement d'informer la BEI si un nouveau contrat de crédit comporte des clauses plus strictes, afin de lui permettre d'apprécier s'il est nécessaire de modifier le contrat.

#### Emprunt obligataire « vert »

Le 7 juin 2021, Derichebourg a lancé auprès d'investisseurs qualifiés la présentation d'une émission obligataire « verte » (Green bond) de 300 M€, régie par le droit de l'État de New York. Lors de cette émission, les agences de notation S&P Global Rating et Fitch Ratings ont assigné la note BB à cette émission. Le 10 juin 2021, l'opération a été largement sursouscrite, permettant d'obtenir un coupon annuel de 2,25 %, pour une obligation d'une durée de 7 ans, remboursable in fine. Aucune sûreté spécifique n'a été consentie aux porteurs d'obligations lors de l'émission. Elles sont de même rang que les principales autres sources de financement à moyen ou long terme du Groupe (crédit syndiqué, prêt BEI, crédits bilatéraux). Les intérêts sont payables semestriellement le 15 janvier et le 15 juillet, à compter du 15 janvier 2022. Les obligations sont remboursables le 15 juillet 2028 et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

Ces obligations ne sont pas remboursables par anticipation jusqu'au 15 juillet 2024, puis le sont ensuite au prix suivant :

- du 16 juillet 2024 au 15 juillet 2025 : 101,125 % ;
- du 16 juillet 2025 au 15 juillet 2026 : 100,5625 % ;
- à compter du 16 juillet 2026 : 100 %.

En cas de changement de contrôle de l'émetteur, les porteurs ont l'option de demander le remboursement anticipé au prix de 101 %.

La documentation relative à cette émission comporte des engagements en matière d'endettement additionnel autorisé, de versement de dividendes et assimilés, d'investissements dans des entités non-contrôlées ou de garanties consenties à leur profit, de plafond de cessions d'actifs net de réinvestissements, de cas de défaut, qui sont individuellement moins contraignants que ceux figurant dans le contrat de crédits syndiqués du Groupe.

Cette émission est destinée à participer, avec la trésorerie du Groupe, au financement de l'acquisition d'Ecore.

Les fonds ont été versés le 24 juin 2021 sur un compte séquestre, dont le solde est nanti au profit des porteurs d'obligations, dans l'attente du closing de l'opération.

### Risque de liquidité

Le Groupe gère sa trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Au 30 septembre 2021, les principales sources de financement du Groupe sont :

- un contrat de crédit syndiqué de 340 M€ mis en place en mars 2020, dont l'encours autorisé est 340 M€. Il comporte un prêt d'une durée de cinq ans, amortissable par annuités constantes, d'un montant de 240 M€ (encours autorisé et tiré de 210 M€ au 30 septembre 2021), et un crédit revolving utilisable sous forme de tirages d'un montant de 100 M€, remboursable in fine au bout de cinq ans. La prochaine échéance au titre du prêt amortissable interviendra le 31 mars 2022, et sera d'un montant de 30 M€. Au 30 septembre 2021, aucun tirage n'était en cours au titre du crédit revolving ;
- un contrat d'affacturage à vocation sans recours entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, d'une durée initiale de deux ans, renouvelé deux fois, en avril 2016 et novembre 2018, pour porter la maturité à fin décembre 2021 et la capacité de tirage à 300 M€ (en fonction des créances disponibles). Le factor achète les créances sans recours à

concurrence du montant des agréments délivrés par les assureurs crédit, et avec recours au-delà. Le montant des créances que le Groupe est susceptible de décomptabiliser dépend donc du montant de créances disponibles et des agréments délivrés par les assureurs crédit. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement affiché par le Groupe. Le montant tiré sur cette ligne est de 290,9 M€ au 30 septembre 2021, pour une contribution à l'endettement net de 22,8 M€ ;

- des crédits à moyen terme pour un montant de 107 M€ utilisés à hauteur de 96,9 M€ ;
- un contrat de prêt avec la Banque européenne d'investissement, d'un montant de 130 M€ ;
- un emprunt obligataire « vert » de 300 M€ nanti au profit des porteurs d'obligations, dans l'attente du closing de l'opération d'acquisition d'Ecore ;
- des contrats de location, dont l'encours au 30 septembre 2021 est de 218,8 M€ ;
- des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant cumulé de 129,6 M€, qui ne sont pas utilisées puisque la trésorerie nette du Groupe est de 778,3 M€ au 30 septembre 2021.

### Ratios financiers

Le contrat de crédits syndiqué prévoit que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- Le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur à 3,00.

Au 30 septembre 2021 le ratio de levier est de 0,50 ;

- Le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) cash-flow consolidé avant service de la dette sur (b) frais financiers nets, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur à 5.

Au 30 septembre 2021, le ratio de couverture est de 23,26.

Le Groupe respecte ses covenants financiers au 30 septembre 2021.

Compte tenu de la marge de liquidité existante au 30 septembre 2021 de 1 Md€, et sur la base de ses prévisions d'activité et d'investissements, le Groupe estime qu'il dispose de lignes financières suffisantes pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois à compter du 30 septembre 2021.

## 3.9 Ventilation du chiffre d'affaires net

| Répartition par secteur d'activité<br><i>En milliers d'euros</i> | France       | Export | Total        |
|--|--------------|--------|--------------|
| Redevances   | 1 590        |        | 1 590        |
| Locations  | 696          |        | 696          |
| Frais facturés   | 2            |        | 2            |
| Ferrailles   |              |        |              |
| Métaux   |              |        |              |
| Autres activités   |              |        |              |
| <b>Total</b>   | <b>2 288</b> |        | <b>2 288</b> |

### 3.10 Résultat exceptionnel

| Répartition par nature<br><i>En milliers d'euros</i>             | Montant      |
|--|--------------|
| <b>Produits</b>  |              |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion                 |              |
| Produits exceptionnels sur opération en capital <sup>(1)</sup>   | 3 000        |
| Reprises sur provisions et transferts de charges                 |              |
| - Reprises sur provision   |              |
| <b>Charges</b>   |              |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion                |              |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital <sup>(2)</sup> | 2 590        |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions       | 600          |
| <b>Total</b>   | <b>(190)</b> |

(1) Vente site Ouche Buron.

(2) Cession participation Servaltec.

### 3.11 Ventilation de l'impôt

| <i>En milliers d'euros</i>     | Résultat avant impôt | Impôt dû     | Résultat net |
|--------------------------------|----------------------|--------------|--------------|
| Résultat d'exploitation        | (4 178)              | (1 326)      | (2 852)      |
| Résultat financier             | 7 053                | (3 976)      | 11 029       |
| Résultat exceptionnel          | (190)                | 754          | (944)        |
| Effet de l'intégration fiscale |                      | 7 379        | (7 379)      |
| <b>Total</b>                   | <b>2 685</b>         | <b>2 831</b> | <b>(146)</b> |

### 3.12 Accroissements, allègements de la dette future d'impôt

| Nature des différences temporaires<br><i>En milliers d'euros</i> | Base    | Montant IS    |
|--|---------|---------------|
| <b>Accroissements</b>  |         |               |
| Provisions réglementées  |         |               |
| Reprise provision pour investissements                           |         |               |
| Amortissements dérogatoires                                      |         |               |
| Écart de conversion actif  | 12      | 3             |
| <b>Total des accroissements</b>                                  |         | <b>3</b>      |
| <b>Allègements</b>   |         |               |
| Contribution sociale solidarité                                  |         |               |
| Déficits reportables <sup>(1)</sup>                              | 274 834 | 78 080        |
| Participation  |         |               |
| Écart de conversion passif                                       | 2 874   | 817           |
| <b>Total des allègements</b>                                     |         | <b>78 897</b> |

(1) Déficits de la Société comme si elle était imposée séparément. Déficits de l'intégration fiscale : 0 M€.

Le taux d'IS est le suivant : 27,50 % + contribution sociale de 3,30 %, soit 28,41 %.

### 3.13 Engagements financiers

#### 3.13.1 Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

| Engagements donnés<br><i>En milliers d'euros</i>             | Montant       |
|--|---------------|
| Garanties financières  | 19 043        |
| Engagements liés à la responsabilité d'associés dans les SCI |               |
| <b>Total</b>   | <b>19 043</b> |

#### 3.13.2 Engagements hors bilan donnés vis-à-vis des filiales

| Engagements donnés <i>En milliers d'euros</i> | Montant       |
|---|---------------|
| Cautions filiales <sup>(1)</sup>              | 57 691        |
| Autres engagements donnés                     |               |
| <b>Total</b>                                  | <b>57 691</b> |

(1) Sociétés cautionnées.

|                               |                                   | <i>En milliers d'euros</i> |
|-------------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| <b>Filiales « France »</b>    | AFM RECYCLAGE                     | 12 390                     |
|                               | CFF BETA SCI                      | 1 849                      |
|                               | DERICHEBOURG ÉNERGIE              | 1 6 897                    |
|                               | DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.         | 1 742                      |
|                               | DERICHEBOURG INTÉRIM              | 6 521                      |
|                               | DERICHEBOURG SNG                  | 956                        |
|                               | DERICHEBOURG AERO RECRUITEMENT    | 3 309                      |
|                               | DERICHEBOURG ESPACES VERTS        | 476                        |
|                               | ESKA                              | 432                        |
|                               | FRICOM RECYCLING                  | 1 355                      |
|                               | LSL                               | 8                          |
|                               | POLY-NEA ; POLY-VALYS ; POLYVALOR | 876                        |
|                               | PURFER                            | 124                        |
|                               | REVIVAL                           | 366                        |
| <b>Filiales « Canada »</b>    | DERICHEBOURG CANADA ENVT. INC     | 9 890                      |
| <b>Filiales « Allemagne »</b> | DERICHEBOURG UMWELT GMBH          | 500                        |

### 3.14 Effectif moyen

| Effectifs               | Personnel salarié |               |
|-------------------------|-------------------|---------------|
|                         | Exercice 2021     | Exercice 2020 |
| Cadres                  | 2                 | 2             |
| Agents de maîtrise      |                   |               |
| Employés et techniciens |                   |               |
| Ouvriers                |                   |               |
| Autres                  |                   |               |
| <b>Total</b>            | <b>2</b>          | <b>2</b>      |

### 3.15 Rémunération globale des dirigeants

| <i>En milliers d'euros</i>                                | Montant |
|---|---------|
| Rémunération des organes d'administration et de direction | 160     |

## 3.16 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux

| En milliers d'euros   | Capitaux propres |                                     | Quote-part du capital détenu en % | Valeur comptable des titres détenus |            |
|---|------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|------------|
|   | Capital          | Réserves et provisions réglementées |                                   | Brute                               | Nette      |
| <b>1 - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Derichebourg</b> |                  |                                     |                                   |                                     |            |
| <b>A - Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Derichebourg)</b>   |                  |                                     |                                   |                                     |            |
| DERICHEBOURG IMMOBILIER SCI   | 52 663           | 5 151                               | 100                               | 52 663                              | 52 663     |
| CFF SIGMA SCI   | 6 510            | 272                                 | 99,85                             | 6 500                               | 6 500      |
| DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT  | 127 753          | 54 399                              | 100                               | 128 643                             | 128 643    |
| DERICHEBOURG MULTISERVICES HOLDING  | 30 000           | 33 610                              | 100                               | 83 010                              | 83 010     |
| DERICHEBOURG RÉ   | 1 200            | 0                                   | 100                               | 1 200                               | 1 200      |
| DBG HOLDING GmbH  | 41 738           | (14 681)                            | 100                               | 338 866                             | 49 530     |
| PSIMMO  | 2 027            | 105                                 | 100                               | 5 627                               | 4 066      |
| DERICHEBOURG EXPANSION  | 50               | (1 021)                             | 100                               | 1 133                               | 0          |
| VOGIM SCI   | 139              | 793                                 | 80,00                             | 194                                 | 194        |
| WESTEVER  | 500              | (7 872)                             | 100                               | 500                                 | 0          |
| <b>B - Participations (10 à 50 % du capital détenu par Derichebourg)</b>  |                  |                                     |                                   |                                     |            |
| ALLO CASSE AUTO   | 110              | 4 318                               | 47,93                             | 2 212                               | 2 212      |
| DAC   | 40               | 1 847                               | 49,80                             | 516                                 | 516        |
| DREYFUS   | 40               | 12 969                              | 42,50                             | 816                                 | 816        |
| VALERCO   | 76               | 185                                 | 50,00                             | 107                                 | 107        |
| <b>2 - Renseignements globaux concernant les filiales et participations non repris au paragraphe 1</b>  |                  |                                     |                                   |                                     |            |
| <b>A - a - Filiales françaises</b>  |                  |                                     |                                   | <b>275</b>                          | <b>275</b> |
| <b>A - b - Filiales étrangères</b>  |                  |                                     |                                   | <b>6</b>                            | <b>3</b>   |
| <b>B - a - Participations françaises</b>  |                  |                                     |                                   |                                     |            |
| <b>B - b - Participations étrangères</b>  |                  |                                     |                                   |                                     |            |

| Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés | Montant des cautions et avals donnés par la Société | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos | Bénéfice ou perte du dernier exercice clos | Dividendes encaissés au cours du dernier exercice clos |
|--|---|--|--|--|
| 62 597   |   | 16 457   | 4 579                                      |  |
|  |   | 678  | 50   |  |
| 176 874  |   | 28 548   | (4 593)                                    |  |
| 36 007   |   | 10 025   | (1 548)                                    |  |
|  |   |  | (61)                                       |  |
|  |   |  | 12 494                                     |  |
| 620  |   | 309  | 68   |  |
| 3 163  |   |  | (3 000)                                    |  |
|  |   | 79   | 33   |  |
| 18 077   |   |  | (1 936)                                    |  |
|  |   |  | (724)                                      |  |
|  |   |  | 120  |  |
|  |   |  | 1 172                                      | 248  |
|  |   |  | (54)                                       |  |

### 3.17 Litiges

#### Belgique

Un contrôle fiscal est intervenu au sein de la filiale belge Derichebourg Belgium, portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2006 à 2010. En novembre 2017, la cour d'appel de Mons a estimé que la société n'avait pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté la déductibilité des factures d'achat jugées non conformes. Cela s'est traduit par le paiement à titre conservatoire des rehaussements d'impôt, soit 6 M€, constatés en charge au cours de l'exercice 2016/2017. La société s'est pourvue en cassation. La Cour de cassation belge a cassé le 17 septembre 2020 l'arrêt de la Cour d'appel de Mons au motif et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Liège. L'examen de l'appel est attendu en 2022. Aucune conclusion n'a été tirée dans les comptes, dans l'attente de la décision de la Cour d'appel de Liège.

#### France

- Plusieurs filiales de l'activité collecte d'ordures ménagères ont été condamnées solidairement en juin 2018 en première instance au paiement d'une somme de 3,7 M€ à des entités du groupe Veolia, après un jugement du tribunal de commerce de Paris dans le cadre d'une procédure portant sur les conditions de transfert de personnel en 2014 après que le groupe Veolia a succédé à la filiale Polyurbaine pour la collecte des ordures ménagères dans les 11<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements de Paris. Le Groupe avait interjeté appel de ce jugement. Le jugement d'appel de mars 2020 est favorable au Groupe. Le montant de 3,7 M€, payé en 2018 à Veolia, a été remboursé sur l'exercice 2019/2020, enregistré en résultat non-courant. Veolia s'est pourvu en cassation.
  - Dans le cadre de ses activités de services, le Groupe fait régulièrement l'objet de contrôles URSSAF. La filiale Derichebourg Aeronautics Service France a fait l'objet d'un contrôle au cours de l'exercice 2017/2018. À la suite de ce contrôle, la filiale a provisionné une somme de 1,5 M€ correspondant à un redressement probable. Elle conteste une somme de 3,2 M€, non provisionnée, portant sur des indemnités de panier non soumises à charges sociales, car elle estime ce redressement non fondé.
  - Derichebourg SA et la filiale AFM Recyclage (en tant que dernier exploitant) avaient signé en 2012 un protocole avec une société d'économie mixte agissant pour le compte d'une municipalité, réitéré en 2018 et 2019, au titre duquel elles devaient libérer un terrain, le céder à la société d'économie mixte, et déplacer son activité sur un site proche. Conventionnellement, l'obligation financière au titre de la dépollution se limitait à une dépollution à usage industriel, non sensible dont le montant avait été estimé sur la base d'études préalables laissant apparaître un coût faible. AFM a effectivement construit le nouveau chantier prévu, y a démarré son activité, tout en conservant une activité de découpage de déchets métalliques sur son ancien site. Sur la base de sondages plus approfondis, la pollution du site (sols, eaux souterraines) apparaît plus prononcée qu'anticipé. Dans ce contexte, la mairie n'a pas souhaité renouveler les protocoles antérieurs. La DREAL a diligenté une inspection sur le site. Le rapport d'inspection, assorti d'un arrêté de prescriptions complémentaires est parvenu en mai 2021. AFM Recyclage a réalisé les études de sols et d'eaux souterraines prévues dans cet arrêté, mais le plan de gestion, préalable au chiffrage de la dépollution (à usage industriel, dans une optique de continuité d'activité) n'est pas encore établi. AFM Recyclage a comptabilisé une provision de 3 M€ pour faire face à ce coût de dépollution. Les protocoles sont caducs, il n'y a plus à ce jour de discussion avec la société d'économie mixte en vue de la cession du foncier.
  - Litige avec l'acquéreur de la société DSIN : le 27 septembre 2019, Derichebourg Multiservices Holding a cédé avec effet au 1er octobre 2019 les titres de la société DSIN à la société DNUC, spécialisée dans le domaine des prestations dans le secteur nucléaire. La vente comportait la cession des titres et la cession d'une créance en compte-courant, dont le prix dépendait des soldes de certains postes du bilan au 30 septembre 2019. Le cessionnaire conteste le prix de cession proposé par le cédant. Les parties ne sont pas parvenues à un accord sur l'établissement du prix de cession de la créance en compte-courant, compte tenu du désaccord portant principalement sur la valeur de certaines créances clients. La société DSIN a requis le bénéfice d'une procédure de sauvegarde en décembre 2020 pour se prémunir des conséquences éventuelles des demandes d'un client au titre de l'inexécution partielle ou de la mauvaise exécution de prestations contractuelles et du préjudice subséquent. Au cours de l'exercice, le cessionnaire a introduit une action judiciaire estimant que le cédant avait retenu la transmission de certaines informations relatives à un contrat commercial. Il réclame au cédant le montant de la créance déclarée par le tiers en question dans le cadre de la procédure de sauvegarde, soit 6,5 M€, majorée d'un certain nombre de coûts. Le cédant soutient qu'il a transmis au cessionnaire les informations dont il disposait sur le contrat en question dans le cadre des due diligence qu'il a effectuées, que le préjudice établi par ce tiers n'est pas étayé et dépasse le maximum contractuel, et que cette créance devrait donc être rejetée par la procédure ouverte au bénéfice de la société DSIN. Aucune autre conséquence que celles liées à l'ouverture de la procédure de sauvegarde sur les différentes créances détenues par des sociétés du Groupe (dépréciation de créances à hauteur de 1,1 M€) n'a été tirée dans les comptes au 30 septembre 2021, le Groupe estimant les demandes infondées.
  - Action intentée par le propriétaire d'un terrain voisin d'un site exploité par le Groupe à Condette : en juin 2020, la filiale Revival, venant aux droits de la société STRAP, a été assignée par la SCI propriétaire d'un terrain voisin du site qu'elle exploite à Condette (Pas-de-Calais), qui prétend que cette dernière y aurait enfoui illégalement des déchets, et réclamant 27 M€ au titre des coûts allégués de dépollution (y compris les taxes d'enfouissement y afférentes). Cette affirmation se base sur un rapport d'expertise (qui avait conclu en sens opposé avant l'attestation évoquée ci-après) dont les conclusions reposent sur une attestation fournie par un ancien directeur général et ancien actionnaire de la société STRAP, en mauvais termes avec le groupe Derichebourg depuis son licenciement en 2003, devenu par la suite employé du propriétaire de la SCI en question. Revival, venant aux droits de STRAP, soutient qu'elle est totalement étrangère à cette pollution, qu'elle n'a jamais exploité les parcelles sur lesquelles ces déchets sont enfouis, que le type de déchets enfouis ne correspond pas à ceux générés par son activité, et que si son ancien directeur général (par ailleurs gendre de l'ancien propriétaire de STRAP à qui appartenaient à l'époque de la pollution les parcelles en question) a enfoui des déchets sur ce terrain appartenant à ses beaux-parents, cela relèverait d'une faute personnelle, séparable de son mandat de directeur général. Par ailleurs, Revival dispose d'éléments prouvant que l'actuel propriétaire de la SCI était informé de l'état de pollution du terrain avant qu'il ne l'acquière, ne le loue à un concurrent de Derichebourg, auquel il a fait en justice, et en vain, les mêmes griefs que ceux qu'il fait aujourd'hui à Revival. Revival estime que ces demandes sont totalement infondées, procèdent d'une falsification des faits et se réserve toutes possibilités afin de préserver ses intérêts.
- Le plaignant a été débouté de sa demande de consignation des fonds le 6 juillet 2021. Aucune provision n'a été constituée dans les comptes au 30 septembre 2021.

## 3.18 Transactions avec les parties liées

### 3.18.1 Contrat de licence de marque

Un contrat de licence de marque a été conclu à effet du 1<sup>er</sup> mars 2009 pour une durée de dix ans entre la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg SA pour l'utilisation de la marque Derichebourg, qui permet au Groupe une fidélisation et un développement de sa propre clientèle.

Le montant de la redevance a été déterminé par un expert indépendant, spécialisé en matière de propriété intellectuelle.

La redevance au titre de la licence de marque s'élève à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Environnement, et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Multiservices, étant précisé qu'aucune redevance n'est due au titre du chiffre d'affaires de la division Multiservices pendant les trois premières années.

La charge de l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 3 M€.

### 3.18.2 Convention de prestations de services

Une convention a été conclue, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée initiale de 3 ans entre DBG Finances, société contrôlée par la famille de M. Daniel Derichebourg, qui vise à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du Groupe.

Le Conseil d'administration du 5 décembre 2020 a autorisé le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 années.

Les prestations couvertes par cette convention sont :

- Conduite de la politique et définition de l'orientation stratégique du Groupe ;
- Assistance à l'établissement du plan d'affaires ;
- Contacts avec les directions des grands groupes clients nationaux et internationaux ;
- Développement interne et externe des activités du Groupe ;
- Assistance en matière de croissance externe ;
- Événementiel d'entreprise ;
- Assistance dans le cadre du recrutement de cadres dirigeants ;
- Assistance et recherche de solutions en matière d'ingénierie juridique et fiscale ;
- Assistance en matière financière, de comptabilité et de gestion.

Pour la période du 01/10/2020 au 30/09/2021, la société DBG Finances a facturé 1,3 M€ à la société Derichebourg SA au titre de cette convention.

## 5.4.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

À l'Assemblée Générale de la société Derichebourg,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Derichebourg relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Évaluation des titres de participation

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>Risque identifié</b> | <p>Au 30 septembre 2021, les titres de participation s'élèvent en valeur brute à M€ 622 et en valeur nette à M€ 330 au regard d'un total bilan de M€ 1 297. La société réalise des tests de perte de valeur sur ces immobilisations financières, dont les modalités sont décrites dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes annuels. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est principalement déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs sous déduction de l'endettement financier net.</p> <p>La mise en œuvre de cette méthode nécessite l'utilisation d'hypothèses. Nous avons donc considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit compte tenu de leur caractère significatif, et du fait que celle-ci s'appuie sur des estimations.</p> |
| <b>Notre réponse</b>    | <p>Nous avons examiné les procédures mises en place par la société pour les tests de perte de valeur. Nous avons inclus des spécialistes en évaluation dans notre équipe d'audit afin de nous assister dans l'appréciation du taux d'actualisation, ainsi que du taux de croissance à l'infini retenu. Nous avons également analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées ainsi que les perspectives de marché intégrant les éventuels impacts de la crise liée au Covid-19.</p>  |

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Derichebourg par votre assemblée générale du 7 février 2018 pour le cabinet BM&A, du 19 février 2014 pour le cabinet DENJEAN ET ASSOCIES AUDIT et du 15 mars 2007 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 30 septembre 2021, le cabinet BM&A était dans la quatrième année de sa mission sans interruption, le cabinet DENJEAN ET ASSOCIES AUDIT dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quinzième année de sa mission sans interruption.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, Paris et Paris-La Défense, le 10 décembre 2021

Les Commissaires aux Comptes

**BM&A**  
Gilles Rabie

**DENJEAN ET ASSOCIES AUDIT**  
Clarence Vergote

**ERNST & YOUNG Audit**  
Pierre Abily

## 5.5 Résultats financiers des cinq derniers exercices

| En euros   | 30-09-17     | 30-09-18     | 30-09-19    | 30-09-20    | 30-09-21                  |
|--|--------------|--------------|-------------|-------------|---------------------------|
| <b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>   |              |              |             |             |                           |
| Capital social   | 40 969 695   | 40 969 695   | 39 849 372  | 39 849 372  | 39 849 372                |
| Nombre d'actions ordinaires existantes   | 163 878 780  | 163 878 780  | 159 397 489 | 159 397 489 | 159 397 489               |
| <b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>   |              |              |             |             |                           |
| Chiffres d'affaires hors taxes   | 3 241 419    | 3 244 195    | 3 243 807   | 2 322 639   | 2 287 751                 |
| Résultat avant impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions <sup>(1)</sup>         | 39 352 849   | 42 268 502   | 39 529 594  | 41 030 778  | (13 923 575)              |
| Impôts sur les bénéfices   | (11 857 430) | (17 347 138) | 522 936     | 2 187 417   | 2 830 867                 |
| Résultat après impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions                        | 73 475 580   | 68 486 462   | 28 566 966  | 41 455 081  | (146 475)                 |
| Résultat distribué   | 22 943 029   | 22 943 029   | 17 533 724  | 0           | 51 007 196 <sup>(1)</sup> |
| <b>RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)</b>  |              |              |             |             |                           |
| Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions <sup>(1)</sup> | 0,31         | 0,36         | 0,24        | 0,24        | (0,11)                    |
| Résultat après impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions                        | 0,45         | 0,42         | 0,18        | 0,26        | 0                         |
| Dividende net attribué à chaque action portant jouissance  | 0,14         | 0,14         | 0,11        | 0,00        | 0,32                      |
| <b>PERSONNEL</b>   |              |              |             |             |                           |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice  | 2            | 2            | 2           | 2           | 2                         |
| Montant de la masse salariale de l'exercice  | 391 589      | 419 161      | 398 241     | 423 996     | 458 884                   |
| Montant des sommes versés au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)         | 198 585      | 216 271      | 207 627     | 199 280     | 219 224                   |

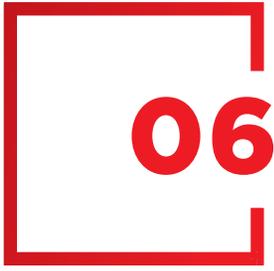
(1) Sous réserve d'approbation par l'assemblée générale mixte du 27 janvier 2022.



# 06

## CAPITAL ET ACTIONNARIAT

|            |  |            |
|------------|--|------------|
| <b>6.1</b> | <b>Actionnariat</b>  | <b>213</b> |
| 6.1.1      | Répartition de l'actionnariat et droits de vote  | 213        |
| 6.1.2      | Franchissement de seuil  | 214        |
| 6.1.3      | Actions détenues par l'émetteur ou ses filiales  | 215        |
| 6.1.4      | Actionnariat des salariés  | 215        |
| 6.1.5      | Accords entre actionnaires   | 215        |
| <b>6.2</b> | <b>Données boursières</b>  | <b>216</b> |
|            | Évolution du cours de Bourse de l'action Derichebourg (FR0000053381)                                     | 216        |
| <b>6.3</b> | <b>Dividendes</b>  | <b>217</b> |
|            | Politique de distribution des dividendes   | 217        |
|            | Dividendes versés au cours des trois derniers exercices  | 217        |
| <b>6.4</b> | <b>Communication avec les investisseurs institutionnels, les actionnaires, les porteurs obligataires</b> | <b>218</b> |
| 6.4.1      | Modalités de communication   | 218        |
| 6.4.2      | Calendrier : dates clés de l'exercice  | 218        |
| 6.4.3      | Informations périodiques et occasionnelles : document d'information annuel                               | 218        |
| 6.4.4      | Point sur l'information financière trimestrielle   | 219        |
| <b>6.5</b> | <b>Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle</b> | <b>220</b> |



|            |  |            |
|------------|--|------------|
| <b>6.6</b> | <b>Programme de rachat d'actions</b>                                 | <b>220</b> |
| 6.6.1      | Bilan du programme de rachat d'actions                               | 220        |
| 6.6.2      | Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions                  | 221        |
| <b>6.7</b> | <b>Informations sur le capital social</b>                            | <b>222</b> |
| 6.7.1      | Montant du capital souscrit  | 222        |
| 6.7.2      | Capital autorisé mais non émis                                       | 222        |
| 6.7.3      | Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices | 222        |
| <b>6.8</b> | <b>Assemblée générale mixte du 27 janvier 2022</b>                   | <b>223</b> |
| 6.8.1      | Ordre du jour  | 223        |
| 6.8.2      | Projet de résolutions  | 224        |

## 6.1 Actionariat

### 6.1.1 Répartition de l'actionariat et droits de vote

#### Actionariat

Le tableau suivant donne les informations concernant les actionnaires connus de la Société au 30 septembre 2021, date de clôture de son dernier exercice social.

| Actionnaires    | Nombre de titres   | % du capital  | Nombre de droits de vote | % des droits de vote |
|-----------------|--------------------|---------------|--------------------------|----------------------|
| CFER*           | 65 745 648         | 41,25         | 131 491 296              | 57,81                |
| Financière DBG* | 65 894             | 0,04          | 65 894                   | 0,03                 |
| Salariés        | 1 410 000          | 0,88          | 1 410 000                | 0,62                 |
| Autodétention   | 0                  | 0             | 0                        | 0                    |
| Public          | 92 175 947         | 57,83         | 94 466 709               | 41,54                |
| <b>Total</b>    | <b>159 397 489</b> | <b>100,00</b> | <b>227 433 899</b>       | <b>100,00</b>        |

\* Les sociétés CFER et Financière DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel Derichebourg.

La répartition du capital au 30 septembre 2020 était la suivante :

| Actionnaires    | Nombre de titres   | % du capital  | Nombre de droits de vote | % des droits de vote |
|-----------------|--------------------|---------------|--------------------------|----------------------|
| CFER*           | 65 745 648         | 41,25         | 131 491 296              | 57,80                |
| Financière DBG* | 65 894             | 0,04          | 65 894                   | 0,03                 |
| Salariés        | 1 787 215          | 1,12          | 1 787 215                | 0,79                 |
| Autodétention   | 0                  | 0             | 0                        | 0                    |
| Public          | 91 798 732         | 57,59         | 94 139 879               | 41,38                |
| <b>Total</b>    | <b>159 397 489</b> | <b>100,00</b> | <b>227 484 284</b>       | <b>100,00</b>        |

\* Les sociétés CFER et Financière DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel Derichebourg.

La répartition du capital au 30 septembre 2019 était la suivante :

| Actionnaires    | Nombre de titres   | % du capital  | Nombre de droits de vote | % des droits de vote |
|-----------------|--------------------|---------------|--------------------------|----------------------|
| CFER*           | 65 745 648         | 41,25         | 131 491 296              | 57,79                |
| Financière DBG* | 65 894             | 0,04          | 65 894                   | 0,03                 |
| Salariés        | 1 686 029          | 1,06          | 1 686 029                | 0,74                 |
| Autodétention   | 0                  | 0             | 0                        | 0                    |
| Public          | 91 899 918         | 57,65         | 94 290 107               | 41,44                |
| <b>Total</b>    | <b>159 397 489</b> | <b>100,00</b> | <b>227 533 326</b>       | <b>100,00</b>        |

\* Les sociétés CFER et Financière DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel Derichebourg.

#### Liste des détenteurs de tout titre contenant des droits de contrôle spéciaux - Droits de vote

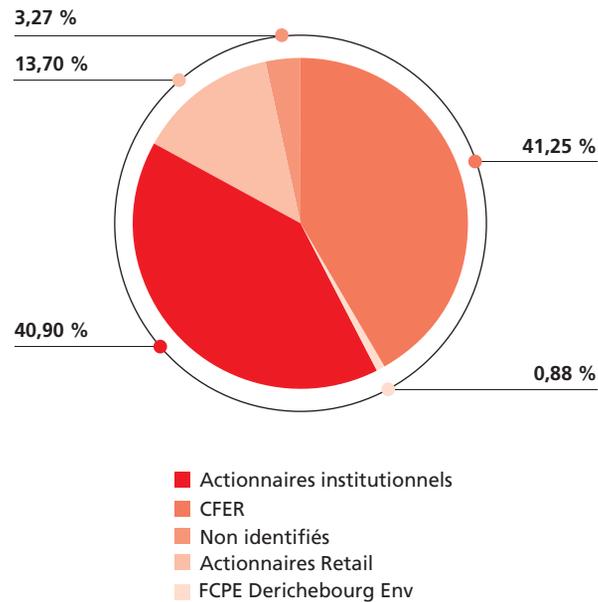
Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du même actionnaire. Au 30 septembre 2021, le capital était constitué de 159 397 489 actions de nominal 0,25 €, dont

68 036 410 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 30 septembre 2021 s'élevait à 227 433 899.

Au 30 septembre 2021, la famille de M. Daniel Derichebourg, par l'intermédiaire des sociétés CFER et Financière DBG, détenait 41,29 % du capital de Derichebourg et 57,84 % des droits de vote.

### Répartition du capital par typologie d'actionnaires

Le graphique ci-dessous détaille la répartition du capital par typologie d'actionnaires. Les actionnaires non identifiés sont liés au seuil individuel retenu lors de l'identification des actionnaires.



## 6.1.2 Franchissement de seuil

### Seuil statutaire de 2 %

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter l'obligation d'information prévue par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

L'article 10 des statuts prévoit, entre autres dispositions, que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant 2 % ou plus du capital de la Société doit informer la Société dans un délai de quinze jours à compter de chaque franchissement de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de celle-ci qu'elle possède. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, le pourcentage prévu précédemment est calculé en droits de vote. L'inobservation des dispositions statutaires entraîne la sanction suivante : l'actionnaire défaillant peut être privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée.

L'article 10 des statuts stipule que la Société est autorisée à demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. La Société est en outre en droit de demander, dans les conditions fixées par le Code de commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

## Franchissements de seuils

Au cours de l'exercice Derichebourg a connu les franchissements de seuils suivants :

| Date       | Nom de l'actionnaire | Franchissement de seuil  |
|------------|----------------------|--|
| 10-03-2021 | Amundi               | À la hausse du seuil de 2% du capital avec 2 % des droits de vote    |
| 02-07-2021 | Norges Bank          | À la baisse du seuil de 2% du capital avec 1,99 % des droits de vote |

Depuis la clôture de l'exercice, la Société a été notifiée par Norges Bank d'un franchissement de seuil à la hausse de 2% avec 2,005 % des droits de vote le 20 octobre 2021.

### 6.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou ses filiales

Nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte du 10 février 2021 a autorisé la Société, pour une durée de 18 mois, à opérer en Bourse sur ses propres actions dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique AMAFI admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- l'annulation dans le cadre de la politique financière de la Société de titres ainsi achetés.

La même assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs réductions de capital social par annulation des actions acquises dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois.

Au 30 septembre 2021, la Société ne détient aucune action propre.

### 6.1.4 Actionariat des salariés

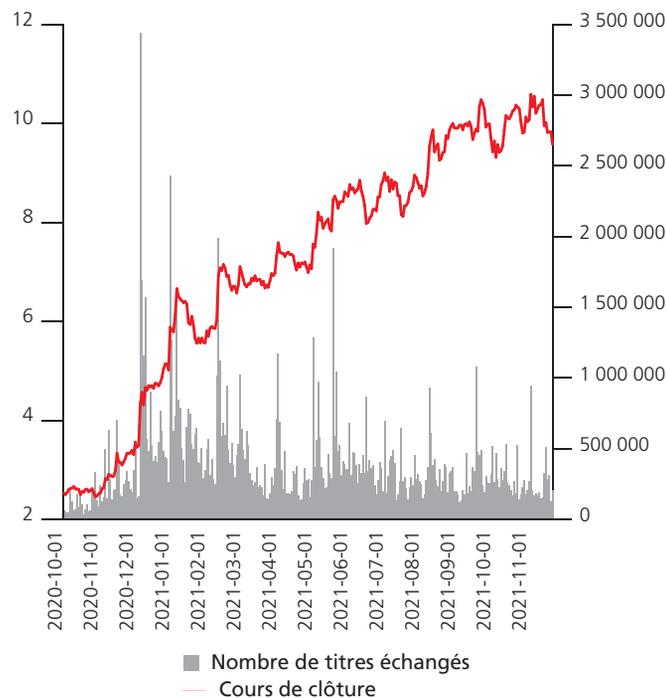
Au 30 septembre 2021, les salariés détiennent 0,88 % du capital et 0,62 % des droits de vote de Derichebourg.

### 6.1.5 Accords entre actionnaires

Il n'existe pas, à la connaissance de l'Émetteur, d'accord entre actionnaires, ni d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

## 6.2 Données boursières

Le graphique ci-dessous détaille l'évolution du cours de bourse et les volumes traités depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 (jusqu'au 23 novembre 2021).



### Évolution du cours de Bourse de l'action Derichebourg (FR0000053381)

| Mois En euros  | Cours ouverture du mois | Plus haut | Plus bas | Dernier cours du mois | Volume     |
|----------------|-------------------------|-----------|----------|-----------------------|------------|
| Octobre 2018   | 4,59                    | 4,69      | 3,5      | 4,26                  | 13 547 119 |
| Novembre 2018  | 4,26                    | 4,58      | 3,37     | 3,79                  | 15 853 380 |
| Décembre 2018  | 3,92                    | 4,03      | 3,22     | 4,00                  | 15 899 761 |
| Janvier 2019   | 3,98                    | 4,30      | 3,81     | 3,98                  | 9 465 920  |
| Février 2019   | 4,02                    | 4,38      | 3,48     | 3,80                  | 16 117 974 |
| Mars 2019      | 3,80                    | 3,95      | 3,54     | 3,62                  | 9 533 755  |
| Avril 2019     | 3,63                    | 4,15      | 3,62     | 3,88                  | 6 616 797  |
| Mai 2019       | 3,88                    | 3,89      | 3,00     | 3,07                  | 10 295 549 |
| Juin 2019      | 3,03                    | 3,38      | 3,00     | 3,38                  | 5 509 223  |
| Juillet 2019   | 3,40                    | 3,50      | 3,28     | 3,35                  | 4 841 388  |
| Août 2019      | 3,35                    | 3,38      | 3,03     | 3,25                  | 3 856 913  |
| Septembre 2019 | 3,26                    | 3,80      | 3,19     | 3,20                  | 8 143 192  |
| Octobre 2019   | 3,20                    | 3,32      | 3,04     | 3,23                  | 6 031 940  |
| Novembre 2019  | 3,23                    | 3,41      | 3,10     | 3,12                  | 4 855 708  |
| Décembre 2019  | 3,12                    | 3,78      | 3,03     | 3,65                  | 9 583 829  |

| Mois En euros  | Cours ouverture du mois | Plus haut | Plus bas | Dernier cours du mois | Volume     |
|----------------|-------------------------|-----------|----------|-----------------------|------------|
| Janvier 2020   | 3,67                    | 3,78      | 3,27     | 3,29                  | 5 199 050  |
| Février 2020   | 3,31                    | 3,65      | 2,96     | 3,03                  | 5 712 499  |
| Mars 2020      | 2,99                    | 3,21      | 2,07     | 2,48                  | 12 867 350 |
| Avril 2020     | 2,69                    | 2,70      | 2,27     | 2,57                  | 4 633 092  |
| Mai 2020       | 2,50                    | 2,92      | 2,41     | 2,76                  | 4 352 881  |
| Juin 2020      | 2,79                    | 3,05      | 2,50     | 2,55                  | 6 861 891  |
| Juillet 2020   | 2,57                    | 2,57      | 2,38     | 2,45                  | 3 598 861  |
| Août 2020      | 2,47                    | 2,59      | 2,35     | 2,42                  | 3 135 739  |
| Septembre 2020 | 2,40                    | 2,75      | 2,36     | 2,53                  | 3 449 559  |
| Octobre 2020   | 2,52                    | 2,70      | 2,46     | 2,52                  | 2 478 600  |
| Novembre 2020  | 2,52                    | 3,42      | 2,46     | 3,31                  | 5 938 948  |
| Décembre 2020  | 3,37                    | 6,20      | 3,36     | 5,88                  | 18 336 242 |
| Janvier 2021   | 6,00                    | 6,75      | 5,40     | 5,58                  | 13 031 816 |
| Février 2021   | 5,64                    | 7,34      | 5,49     | 6,58                  | 12 127 017 |
| Mars 2021      | 6,70                    | 7,28      | 6,55     | 6,98                  | 8 318 599  |
| Avril 2021     | 7,00                    | 7,70      | 6,97     | 6,99                  | 6 958 453  |
| Mai 2021       | 7,00                    | 8,90      | 6,98     | 8,43                  | 11 637 294 |
| Juin 2021      | 8,52                    | 8,94      | 7,50     | 8,52                  | 8 577 058  |
| Juillet 2021   | 8,57                    | 9,16      | 8,07     | 8,91                  | 7 095 248  |
| Août 2021      | 8,98                    | 10,08     | 8,48     | 10,00                 | 7 416 600  |
| Septembre 2021 | 10,00                   | 10,70     | 9,54     | 9,99                  | 6 699 734  |
| Octobre 2021   | 9,85                    | 10,46     | 9,19     | 9,83                  | 6 211 215  |
| Novembre 2021  | 9,93                    | 10,62     | 8,78     | 9,25                  | 6 006 358  |

L'information fournie au titre des volumes correspond aux échanges sur Euronext, qui représentent environ 70 % des volumes échangés sur le titre.

## 6.3 Dividendes

### Politique de distribution des dividendes

Le Groupe a pour pratique, sans que cela ne constitue un engagement permanent, de distribuer sous forme de dividendes un montant correspondant à environ 30 % de son résultat net consolidé sous réserve des performances dégagées et de l'appréciation de ses besoins d'autofinancement.

### Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Les dividendes distribués par Derichebourg au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

|                                       | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|---------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Dividende par action                  | 0,14      | 0,11      | 0         |
| Dividende total (en millions d'euros) | 22,9      | 17,3      | 0         |

Le Conseil d'administration du 7 décembre 2021 a proposé à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021 de distribuer un dividende global de 51 007 196,48 euros soit, 0,32 euro par action.

Cette distribution de dividende représente 29,3% du résultat de l'exercice 2020/2021. Sur la base du cours de Bourse au 30 novembre 2021, cela représente un rendement du dividende de 3,5%.

## 6.4 Communication avec les investisseurs institutionnels, les actionnaires, les porteurs obligataires

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement universel, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés au siège social de la Société (119, avenue du Général Michel Bizot, 75012 Paris) ou sur le site Internet de la Société ([www.derichebourg.com](http://www.derichebourg.com)) ou de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) pour les informations financières et le document d'enregistrement universel :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- (b) tous rapports, courriers, et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel ;
- (c) les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document d'enregistrement universel.

### 6.4.1 Modalités de communication

Périodicité : conformément à la réglementation, Derichebourg publie ses comptes semestriels et annuels, et les rapports qui les accompagnent.

Diffusion de l'information : outre les publications légales dans les publications financières, les derniers communiqués sont mis à la disposition du public sur le site Internet de la Société : [www.derichebourg.com](http://www.derichebourg.com).

### 6.4.2 Calendrier : dates clés de l'exercice

L'agenda financier du Groupe est disponible sur le site Internet : [www.derichebourg.com](http://www.derichebourg.com).

### 6.4.3 Informations périodiques et occasionnelles : document d'information annuel

Diffusées sur le site [www.derichebourg.com](http://www.derichebourg.com), [www.globenewswire.com](http://www.globenewswire.com) ou [www.info-financiere.fr](http://www.info-financiere.fr).

|                              |  |
|------------------------------|--|
| 1 <sup>er</sup> octobre 2020 | Avis d'information relatif à la conclusion d'une convention réglementée au titre de l'article L. 225-40-2 du Code de commerce  |
| 2 novembre 2020              | Derichebourg Environnement remporte le marché de collecte de la Communauté Urbaine de Caen-la-Mer  |
| 4 novembre 2020              | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 septembre 2020   |
| 29 novembre 2020             | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 octobre 2020   |
| 3 décembre 2020              | Résultats de l'exercice 2019-2020  |
| 3 décembre 2020              | Présentation aux analystes financiers du 3 décembre 2020   |
| 14 décembre 2020             | Publication du document d'enregistrement universel   |
| 14 décembre 2020             | Document d'enregistrement universel 2019-2020  |
| 30 décembre 2020             | Derichebourg annonce entrer en négociations exclusives avec les actionnaires d'Ecore en vue de l'acquisition de ce dernier   |
| 6 janvier 2021               | Présentation investisseurs Hiver 2020-2021   |
| 7 janvier 2021               | Avis de réunion à l'Assemblée générale mixte du 10 février 2021 publié au BALO du 6 janvier 2021   |
| 8 janvier 2021               | Avis d'information relatif à la conclusion d'une convention réglementée au titre de l'article L. 225-40-2 du Code de commerce  |
| 15 janvier 2021              | Modifications des modalités de participation à l'Assemblée générale mixte du 10 février 2021 - Tenue à huis clos   |
| 15 janvier 2021              | Formulaire de vote Assemblée générale mixte du 10 février 2021   |
| 20 janvier 2021              | Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social à la date de publication au BALO du 6 janvier 2021 de l'avis de réunion à l'Assemblée générale mixte du 10 février 2021                  |
| 20 janvier 2021              | Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (15 <sup>e</sup> résolution)                       |
| 20 janvier 2021              | Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital (10 <sup>e</sup> résolution)  |
| 20 janvier 2021              | Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> et 14 <sup>e</sup> résolutions) |
| 20 janvier 2021              | Brochure de l'Assemblée générale mixte du 10 février 2021  |
| 26 janvier 2021              | Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 10 février 2021  |
| 26 janvier 2021              | Avis de convocation paru au BALO du 25 janvier 2021  |
| 26 janvier 2021              | Avis de convocation paru à la Gazette du Palais du 25 janvier 2021   |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| 28 janvier 2021              | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 novembre 2020  |
| 1 <sup>er</sup> février 2021 | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 décembre 2020  |
| 9 février 2021               | AG du 10 février 2021 – Communiqué sur la composition du bureau  |
| 10 février 2021              | Assemblée générale mixte du 10 février 2021 – Informations sur le lien de connexion  |
| 10 février 2021              | Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte   |
| 10 février 2021              | Présentation Assemblée générale mixte du 10 février 2021   |
| 11 février 2021              | Vidéo de l'Assemblée générale mixte du 10 février 2021   |
| 11 février 2021              | Assemblée générale mixte du 10 février 2021 – Résultat du vote des résolutions   |
| 11 février 2021              | Assemblée générale mixte du 10 février 2021 - Questions écrites posées par les actionnaires de Derichebourg avant l'assemblée générale du 10 février 2021 et réponses apportées par la Société |
| 19 février 2021              | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 janvier 2021   |
| 1 <sup>er</sup> mars 2021    | Derichebourg annonce avoir signé le contrat en vue de l'acquisition d'Ecore  |
| 19 avril 2021                | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 28 février 2021   |
| 19 avril 2021                | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mars 2021  |
| 20 avril 2021                | Agenda financier de l'exercice 2020-2021   |
| 20 mai 2021                  | Résultats du premier semestre 2020-2021  |
| 20 mai 2021                  | Présentation aux analystes financiers du 20 mai 2021   |
| 20 mai 2021                  | La vidéo de la réunion de présentation des résultats semestriels 2020 - 2021 du 20 mai 2021 est disponible sur la chaîne Youtube du groupe.  |
| 20 mai 2021                  | Communiqué de mise à disposition du rapport financier semestriel au 31 mars 2021   |
| 20 mai 2021                  | Rapport financier semestriel au 31 mars 2021   |
| 26 mai 2021                  | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 avril 2021   |
| 7 juin 2021                  | Derichebourg annonce le lancement d'une offre d'obligations senior   |
| 7 juin 2021                  | Green Bond Framework   |
| 7 juin 2021                  | Second party opinion ISS   |
| 7 juin 2021                  | Derichebourg S.A. (« Derichebourg ») a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un amendement à son document d'enregistrement universel  |
| 7 juin 2021                  | Dépôt de l'amendement au document d'enregistrement universel 2019-2020   |
| 7 juin 2021                  | Amendement au document d'enregistrement universel  |
| 10 juin 2021                 | Derichebourg annonce le succès de son offre d'obligations senior   |
| 29 juillet 2021              | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mai 2021   |
| 29 juillet 2021              | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 juin 2021  |
| 10 septembre 2021            | Derichebourg annonce son entrée dans l'indice SBF 120  |
| 27 septembre 2021            | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 juillet 2021   |
| 30 septembre 2021            | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 août 2021  |
| 9 novembre 2021              | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 septembre 2021   |

## Informations publiées au BALO

### Date de publication Document

|                 |  |
|-----------------|--|
| 6 janvier 2021  | Avis de convocation/avis de réunion à l'assemblée générale mixte du 10 février 2021          |
| 25 janvier 2021 | Avis de convocation/avis de réunion à l'assemblée générale mixte du 10 février 2021          |
| 19 février 2021 | Avis d'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2020 |

### 6.4.4 Point sur l'information financière trimestrielle

À la suite de la publication le 3 février 2015 par l'Autorité des marchés financiers d'une recommandation relative à la suppression de l'obligation de publier une information financière trimestrielle, le Groupe a choisi de

ne pas publier d'information trimestrielle, notamment parce que la volatilité relative de l'activité Services à l'Environnement nécessite un horizon un peu plus long pour apprécier l'évolution des chiffres.

## 6.5 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle

Les accords significatifs qui seraient susceptibles de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société sont les suivants :

- contrat de crédits syndiqués de mars 2020 ;
- contrat de prêt de 130 M€ signé le 19 juillet 2019.

Concernant le Green Bond émis en juin 2021, les porteurs d'obligations disposent de l'option de demander le remboursement anticipé en cas de changement de contrôle.

## 6.6 Programme de rachat d'actions

### 6.6.1 Bilan du programme de rachat d'actions

L'assemblée générale mixte du 10 février 2021 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social, soit 16 387 878 actions pour un prix maximal unitaire de 20 € par action. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 9 août 2022 en vue notamment de :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;

- l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- l'annulation de titres ainsi rachetés dans les conditions prévues par la loi. La même assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs réductions de capital social par annulation des actions acquises, dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

La Société n'a pas utilisé cette autorisation au cours de l'exercice.

La Société ne détient aucune action autodétenue au 30 septembre 2021 et la valeur de marché du portefeuille au 30 septembre 2021 est nulle.

|  |             | Contrat de liquidité | Stock-options attribuées | Croissance externe | Remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital | Annulation | Total |
|--|-------------|----------------------|--------------------------|--------------------|--|------------|-------|
| Situation au 30 septembre 2020             | 159 397 489 | 0                    | 0                        | 0                  | 0  | 0          | 0     |
| En % de capital                            |             | 0 %                  | 0 %                      | 0 %                | 0 %  | 0 %        | 0 %   |
| Affectation à des stock-options attribuées |             |                      |                          |                    |  |            |       |
| autres                                     |             |                      |                          |                    |  |            |       |
| Levées d'options d'achat                   |             |                      |                          |                    |  |            |       |
| Achats                                     | 0           | 0                    | 0                        | 0                  | 0  | 0          | 0     |
| Ventes                                     | 0           | 0                    | 0                        | 0                  | 0  | 0          | 0     |
| Annulations                                | 0           | 0                    | 0                        | 0                  | 0  | 0          | 0     |
| Situation au 30 septembre 2021             | 159 397 489 | 0                    | 0                        | 0                  | 0  | 0          | 0     |
| En % de capital                            |             | 0 %                  | 0 %                      | 0 %                | 0 %  | 0 %        | 0 %   |

## 6.6.2 Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions

### 6.6.2.1 Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme qui s'inscrit dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 27 janvier 2022.

### 6.6.2.2 Nombre de titres et part du capital détenu par la Société

La Société ne détient aucune action autodétenue.

### 6.6.2.3 Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société

Néant.

### 6.6.2.4 Objectifs du nouveau programme de rachat

Les objectifs de ce nouveau programme seraient les suivants :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

### 6.6.2.8 Bilan du précédent programme de rachat de la Société sur ses propres titres du 10 février 2021 au 7 décembre 2021

Le bilan de l'utilisation de ce programme au 7 décembre 2021 est le suivant :

| Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte      | 0 % |
|--|-----|
| Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois <sup>(1)</sup> | 0   |
| Nombre de titres détenus en portefeuille                               | 0   |
| Valeur comptable du portefeuille                                       | 0 € |
| Valeur de marché du portefeuille                                       | 0 € |

(1) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme.

- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- l'annulation de titres ainsi rachetés dans les conditions prévues par la loi, sous réserve de l'adoption de la résolution y afférente soumise à l'approbation de l'assemblée générale ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

### 6.6.2.5 Part maximale du capital, nombre maximal, caractéristiques des titres de capital et prix maximal d'achat

La part maximale du capital dont le rachat serait autorisé dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions serait de 10 % du capital social, soit 15 939 748.

Les actions Derichebourg sont cotées au compartiment B d'Euronext Paris (code ISIN : FR 0000053381).

Le prix maximum d'achat serait de 20 € par action.

Le montant maximum consacré à ces acquisitions serait de 318 794 960 € représentant 10 % du capital de la Société.

### 6.6.2.6 Modalités des rachats

L'achat, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens en Bourse ou de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La part maximale du capital, acquise ou transférée sous forme de blocs, pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique.

### 6.6.2.7 Durée du programme de rachat

La validité du programme est limitée à 18 mois à compter de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021 soit jusqu'au 26 juillet 2023.

### 6.6.2.9 Bilan de l'exécution du programme entre le 10 février 2021 et le 7 décembre 2021

|                                       | Flux bruts cumulés |                       | Positions ouvertes au 7-12-21   |                                  |
|---------------------------------------|--------------------|-----------------------|---------------------------------|----------------------------------|
|                                       | Achats             | Ventes/<br>transferts | Positions ouvertes<br>à l'achat | Positions ouvertes<br>à la vente |
| Nombre de titres                      | 0                  | 0                     |                                 |                                  |
| Cours moyen de transaction (en euros) | 0                  | 0                     |                                 |                                  |
| Montants (en euros)                   | 0                  | 0                     |                                 |                                  |

## 6.7 Informations sur le capital social

### 6.7.1 Montant du capital souscrit

Au 30 septembre 2021, le capital social est fixé à 39 849 372,25 €. Il est divisé en 159 397 489 actions de 0,25 € de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées.

À la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel, le capital social demeure inchangé.

quotité de capital de la Société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription :

- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'élève à 50 M€ ;
- le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis s'élève à 500 M€ ;
- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'élève à 50 M€ dans le cadre d'une offre au profit des investisseurs qualifiés, ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, dans la limite de 20 % du capital social par an ;
- le montant nominal des augmentations de capital au titre d'incorporation de réserves s'élève à 50 M€.

### 6.7.2 Capital autorisé mais non émis

L'assemblée générale mixte du 10 février 2021 a approuvé quatre résolutions, déléguant sa compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières, donnant immédiatement ou à terme accès à une

### 6.7.3 Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Pour rappel, ci-dessous les dernières évolutions intervenues sur le capital :

| Date              | Opération                        | Nombre de titres |           | Nombre de titres composant le capital | Mouvement sur le capital | Solde capital social | Mouvement sur prime de fusion, émission, apport | Solde prime de fusion, émission, apport |
|-------------------|----------------------------------|------------------|-----------|---------------------------------------|--------------------------|----------------------|---|---|
|                   |                                  | créés            | annulés   |                                       |                          |                      |   |   |
| 22 mai 2019       | Annulation de titres autodétenus |                  | 4 481 291 | 159 397 489                           | (1 120 322,75)           | 39 849 372,25        | (15 782 549,03)                                 | 763 645,25                              |
| 30 septembre 2019 |                                  |                  |           | 159 397 489                           |                          | 39 849 372,25        |   | 763 645,25                              |
| 30 septembre 2020 |                                  |                  |           | 159 397 489                           |                          | 39 849 372,25        |   | 763 645,25                              |
| 30 septembre 2021 |                                  |                  |           | 159 397 489                           |                          | 39 849 372,25        |   | 763 645,25                              |

## 6.8 Assemblée générale mixte du 27 janvier 2022

### 6.8.1 Ordre du jour

#### À titre ordinaire

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021 et quitus aux administrateurs.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2021.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021.
- Approbation des conventions visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
- Approbation de la politique de rémunération applicable au Président-directeur général.
- Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général délégué.
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux.
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de Commerce.
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 à M. Daniel Derichebourg, Président-directeur général.
- Approbation des éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 à M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Daniel Derichebourg.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Matthieu Pigasse.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Françoise Mahiou.
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de M. Bernard Val.
- Nomination d'un nouvel administrateur.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

#### À titre extraordinaire

- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, de la Société ou d'une société liée, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier.

- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans la limite de 10% de celui-ci.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, de la Société ou d'une société liée, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions de la Société et/ou des titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances destinés à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange initiées par la Société.
- Fixation des plafonds globaux d'augmentation de capital et d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société au titre des délégations de compétence et de pouvoirs.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans la limite de 3 % du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents de Plan(s) d'Épargne d'Entreprise du Groupe.
- Modification de la limite d'âge des administrateurs.
- Modification de la limite d'âge du Président du Conseil d'administration.
- Modification de l'article 14 des statuts à l'effet de déterminer les conditions dans lesquelles sont désignés les administrateurs représentant les salariés conformément à l'article L. 225-27-1 du Code de commerce.
- Modification de l'article 34 des statuts à l'effet de mettre à jour le quorum requis pour les assemblées générales ordinaires.
- Modification de l'article 36 des statuts à l'effet de mettre à jour le quorum requis pour les assemblées générales extraordinaires.
- Modification de l'article 37 des statuts à l'effet de mettre à jour le quorum requis pour les assemblées spéciales.
- Pouvoirs en vue des formalités.

## 6.8.2 Projet de résolutions

### À titre ordinaire

#### Première résolution

##### Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant ressortir une perte nette comptable de 146 475,28 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Enfin, elle constate qu'aucune des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat respectif au cours dudit exercice.

#### Deuxième résolution

##### Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2021

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe (inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration) et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice de 174 M€ (revenant aux actionnaires de la Société) ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

#### Troisième résolution

##### Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2021 d'un montant de 146 475,28 € comme suit :

#### Origine

|                                |                         |
|--------------------------------|-------------------------|
| • Résultat de l'exercice       | (146 475,28) €          |
| • Report à nouveau créditeur   | 336 552 253,07 €        |
| <b>• Bénéfice distribuable</b> | <b>336 405 777,79 €</b> |

#### Affectation

|                                      |                         |
|--------------------------------------|-------------------------|
| • Distribution d'un dividende global | 51 007 196,48 €         |
| • Report à nouveau                   | 285 398 581,31 €        |
| <b>• Total</b>                       | <b>336 405 777,79 €</b> |

Elle fixe, en conséquence, le dividende à 0,32 euro pour chacune des actions composant le capital social et y ayant droit du fait de leur jouissance. Le coupon sera détaché le 4 février 2022 et sera mis en paiement à compter du 8 février 2022.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158 du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois précédents exercices :

| Exercices | Dividende global | Dividende par action |
|-----------|------------------|----------------------|
| 2017/2018 | 22 943 029,20 €  | 0,14 €               |
| 2018/2019 | 17 533 723,79 €  | 0,11 €               |
| 2019/2020 | 0,00 €           | 0,00 €               |

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices ont ouvert droit, pour les personnes physiques résidant fiscalement en France, à l'abattement de 40 %, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

#### Quatrième résolution

##### Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport, prend acte des informations relatives aux conventions conclues et aux engagements pris au cours d'exercices antérieurs visés dans ce rapport et approuve la nouvelle convention conclue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

#### Cinquième résolution

##### Approbation de la politique de rémunération applicable au Président-directeur général

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération du Président-directeur général telle que décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2020/2021.

#### Sixième résolution

##### Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général délégué

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération du Directeur général délégué telle que décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2020/2021.

#### Septième résolution

##### **Approbation de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2020/2021.

#### Huitième résolution

##### **Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, les informations visées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2020/2021.

#### Neuvième résolution

##### **Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 à M. Daniel Derichebourg, Président-directeur général**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, approuve, conformément à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Daniel Derichebourg, Président-directeur général, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2020/2021.

#### Dixième résolution

##### **Approbation des éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 à M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, approuve, conformément à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général délégué, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2020/2021.

#### Onzième résolution

##### **Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Daniel Derichebourg**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat de M. Daniel Derichebourg pour une durée de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

#### Douzième résolution

##### **Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Matthieu Pigasse**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat de M. Matthieu Pigasse pour une durée de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

#### Treizième résolution

##### **Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Françoise Mahiou**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat de Mme Françoise Mahiou pour une durée de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

#### Quatorzième résolution

##### **Non-renouvellement du mandat d'administrateur de M. Bernard Val**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et constatant que Monsieur Bernard Val ne sollicite pas le renouvellement de son mandat d'administrateur qui parvient à son terme, décide de ne pas renouveler ledit mandat.

#### Quinzième résolution

##### **Nomination d'un nouvel administrateur**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, nomme en qualité de nouvel administrateur de la Société, Monsieur René Dangel, domicilié 119 avenue du Général Michel Bizot, 75012 Paris pour une durée de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

### Seizième résolution

#### Fixation du montant des rémunérations fixes allouées aux administrateurs

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à 180 000 euros le montant des rémunérations fixes allouées aux administrateurs pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices suivants jusqu'à nouvelle décision.

### Dix-septième résolution

#### Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

1. autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à acquérir des actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires ;

2. décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être achetées en vue d'assurer :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI admise par l'Autorité des marchés financiers,
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise,
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- la réduction de capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve de l'adoption de la 18<sup>e</sup> résolution soumise à la présente assemblée,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers ;

3. décide que le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 20 €, hors frais d'acquisition. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 20 € s'élèverait à 318 794 960 € sur le fondement du capital social au 30 septembre 2021 ;

4. décide que le prix d'achat d'actions sera ajusté par le Conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la Société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

5. décide que cette autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée générale. Elle prive d'effet et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte du 10 février 2021 dans sa 9<sup>e</sup> résolution.

### À titre extraordinaire

#### Dix-huitième résolution

#### Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, à la réduction du capital social, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois, par annulation des actions que la Société détient ou pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par la 17<sup>e</sup> résolution soumise à la présente assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour réaliser ces opérations dans les limites et aux époques qu'il déterminera, en fixer les modalités et conditions, procéder aux imputations nécessaires sur tous postes de réserves, de bénéfices ou de primes, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et généralement prendre toutes décisions et effectuer toutes formalités.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle prive d'effet et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte du 10 février 2021 dans sa 10<sup>e</sup> résolution.

#### Dix-neuvième résolution

#### Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, de la Société ou d'une société liée, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, après avoir constaté

que le capital social est intégralement libéré et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants, L. 22-10-51 et L. 22-10-52 du Code de commerce et L. 228-91 et suivants dudit Code, ainsi qu'aux dispositions de l'article L. 411-2,1° du Code monétaire et financier :

1. délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider et procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, y-compris en période de pré-offre publique et d'offre publique visant des actions de la Société, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en monnaie étrangère ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2,1° du Code monétaire et financier, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) de valeurs mobilières qui sont des titres de capital de la Société donnant accès à d'autres titres de capital existants ou à émettre de la Société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances existants ou à émettre de la Société (iii) de valeurs mobilières qui sont des titres de capital de la Société donnant accès à d'autres titres de capital existants ou à émettre et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances existants ou à émettre de sociétés dont la Société détiendra directement ou indirectement au moment de l'émission plus de la moitié du capital social (iv) de valeurs mobilières qui sont des titres de capital de la Société donnant accès à des titres de capital existants ou des titres de créances de toute autre société (v) de toutes autres valeurs mobilières régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce (en ce compris les bons de souscription ou les bons d'acquisition émis de manière autonome), donnant accès à des titres de capital à émettre par la Société ou d'une société dont la Société possède directement ou indirectement au moment de l'émission plus de la moitié du capital dans les conditions et modalités déterminées par le Conseil d'administration et/ou (vi) d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières visées aux alinéas précédents à émettre à la suite de l'émission, par des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement au moment de l'émission plus de la moitié du capital, de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la Société ou d'autres valeurs mobilières visées ci-dessus ;

2. décide que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières visées au paragraphe 1. de la présente résolution sera opérée en numéraire, en espèces et/ou par voie de compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, au choix du Conseil d'administration ;

3. décide que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

4. décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de la présente délégation est fixé à cinquante millions d'euros (50.000.000 €), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou titulaires d'autres droits donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires et le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, étant précisé que les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourront être supérieures à vingt pour cent (20 %) du capital social par an, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations

affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;

5. décide que le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder cinq cent millions d'euros (500.000.000 €) ou la contrevaletur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou en unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;

6. décide que le montant nominal des augmentations de capital de la Société et le montant nominal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société réalisées en vertu de la présente délégation s'imputeront sur les plafonds visés à la 23<sup>e</sup> résolution de la présente Assemblée Générale ;

7. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société en vertu de la présente résolution ;

8. décide que, si les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés prévues ci-après ;

- imiter l'émission au montant des souscriptions à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ; et/ou
- répartir librement tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites entre les personnes de son choix.

9. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre d'une société dont la Société détiendra à la date de l'émission directement ou indirectement plus de la moitié du capital, nécessitera l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire de ladite société ;

10. prend acte et décide, le cas échéant, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises, en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre par la Société auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit immédiatement ou à terme ;

11. constate qu'en cas d'usage de la présente délégation, l'émission par des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement au moment de l'émission plus de la moitié du capital, de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la Société ou d'autres valeurs mobilières visées au paragraphe 1. ci-dessus emportera au profit des titulaires de ces valeurs mobilières, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières visées ci-dessus auxquelles les valeurs mobilières ainsi émises par ces sociétés donneront droit ainsi, qu'aux actions à émettre de la Société auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

12. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :

- arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre et la date de jouissance des titres à émettre ;
- déterminer les dates et modalités de l'émission, la nature, le nombre et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance (y compris les valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres

de créance visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce), de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et prévoir, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, prévoir leur durée (déterminée ou indéterminée), la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement ; le cas échéant, ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créances ou prévoir la faculté pour la Société d'émettre des titres de créance (assimilables ou non) en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la Société ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;

- déterminer le mode de libération des actions ou des autres titres émis et de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ;
- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- fixer les conditions d'attribution et d'exercice de bons de souscription ;
- prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché réglementé, des droits, valeurs mobilières et bons créés ;
- imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

constater la réalisation des augmentations de capital, procéder à la modification corrélative des statuts et accomplir toutes formalités nécessaires ; et

- prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des opérations envisagées par la présente résolution.

13. autorise le Conseil d'administration, en cas de mise en œuvre de la présente résolution, à fixer le prix d'émission des actions et valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu desdites résolutions, selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission pour chacune des actions de la Société devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant le début de l'offre éventuellement diminuée d'une décote maximale de dix pour cent (10 %) ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa qui précède choisi par le Conseil d'administration ;

14. décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra excéder dix pour cent (10%) du capital social par an ;

15. décide que la présente délégation est consentie au conseil d'administration pour une période de vingt-six (26) mois, à compter de la présente assemblée générale.

#### Vingtième résolution

**Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans la limite de 10% de celui-ci**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-147, L. 225-147-1, L. 22-10-53 et suivants du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider et procéder en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, y-compris en période de pré-offre publique et d'offre publique visant des actions de la Société, tant en France qu'à l'étranger, en euro ou en monnaie étrangère ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la société (i) d'actions ordinaires de la Société et/ou (ii) des valeurs mobilières qui sont des titres de capital de la Société donnant accès par tout moyen, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires nouvelles ou existantes de la Société, en rémunération des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société, lorsque les dispositions de l'article L. 22-10-54 du Code de commerce ne sont pas applicables ;

2. décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder dix pour cent (10%) du capital de la Société au moment de la décision d'émission montant auquel s'ajoutera, le cas échéant le montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou titulaires d'autres droits donnant accès au capital de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables ;

3. décide que le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation est fixé à cinq cent millions d'euros (500.000.000 €) ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou en unité de compte établies par référence à plusieurs monnaies ;

4. décide que le montant nominal des augmentations de capital de la Société et le montant nominal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société, susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputeront sur les plafonds visés à la 23<sup>e</sup> résolution de la présente assemblée générale ;

5. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société en vertu de la présente résolution ;

6. prend acte et décide, le cas échéant, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises, en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leurs droit préférentiels de souscription aux actions à émettre par la Société auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

7. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment de :

- statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés aux alinéas 1 et 2 de l'article L. 22-10-53 du Code de commerce, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers et leurs valeurs ;
- décider l'émission rémunérant les apports et déterminer les valeurs mobilières à émettre ;
- arrêter la liste des valeurs mobilières apportées, approuver l'évaluation des apports, fixer les conditions de l'émission des valeurs mobilières rémunérant les apports, ainsi que le cas échéant le montant de la soulte à verser ;
- fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- faire procéder, le cas échéant, à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des actions ou des valeurs mobilières à émettre ;
- constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts de la Société, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports et, généralement, faire tout ce qui est nécessaire ; et
- prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des opérations envisagées par la présente résolution.

8. décide que la présente délégation est consentie au conseil d'administration pour une durée vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale.

#### Vingt-et-unième résolution

**Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, de la Société ou d'une société liée, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du

rapport spécial des Commissaires aux Comptes, après avoir constaté que le capital social est intégralement libéré, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants, L. 225-138, et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, y-compris en période de pré-offre publique et d'offre publique visant des actions de la Société, tant en France qu'à l'étranger, en euro ou en monnaie étrangère ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) de valeurs mobilières qui sont des titres de capital de la Société donnant accès à d'autres titres de capital existants ou à émettre de la Société et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance existants ou à émettre de la Société, (iii) de valeurs mobilières qui sont des titres de capital de la Société donnant accès à d'autres titres de capital existants ou à émettre et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance existants ou à émettre de sociétés dont la Société détient directement ou indirectement au moment de l'émission plus de la moitié du capital (iv) de valeurs mobilières qui sont des titres de capital de la Société donnant accès à des titres de capital existants ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de toute autre société, (v) de toutes autres valeurs mobilières régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce (en ce compris les bons de souscription ou les bons d'acquisition émis de manière autonome), donnant accès à des titres de capital à émettre par la Société ou d'une société dont la Société possède directement ou indirectement au moment de l'émission plus de la moitié du capital, dans les conditions et modalités déterminées par le Conseil d'administration et/ou (vi) d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières visées aux alinéas précédents à émettre à la suite de l'émission, par des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement au moment de l'émission plus de la moitié du capital, de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la Société ou d'autres valeurs mobilières visées ci-dessus, au profit des catégories d'actionnaires visées au paragraphe 7 de la présente résolution ;

2. décide que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières visées au paragraphe 1. de la présente résolution sera opérée en numéraire, en espèces et/ou par voie de compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, au choix du Conseil d'administration ;

3. décide que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

4. décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à cinquante millions d'euros (50.000.000 €), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant le montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou titulaires d'autres droits donnant accès au capital de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires et le cas échéant aux stipulations contractuelles applicables ;

5. décide que le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation est fixé à cinq cent millions euros (500.000.000 €) ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;

6. décide que le montant nominal des augmentations de capital de la Société et le montant nominal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société réalisées en vertu de la présente délégation s'imputeront sur les plafonds visés à la 23<sup>e</sup> résolution de la présente assemblée générale ;

7. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières qui seront émises en application de la présente délégation et de réserver le droit de les souscrire aux catégories de personnes suivantes :

- à une ou plusieurs sociétés d'investissement ou fonds d'investissement français ou étrangers (i) investissant à titre principal, ou ayant investi plus de 5 millions d'euros au cours des 24 mois précédant l'augmentation de capital considérée, dans le secteur des services à l'environnement, aux entreprises ou aux collectivités, et (ii) investissant pour un montant de souscription unitaire supérieur à 100.000 euros (prime d'émission comprise) ; et/ou
- à un ou plusieurs partenaires stratégiques de la Société, situé(s) en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat (développement, co-développement, distribution, etc.) commerciaux avec la Société (ou une filiale) et/ou à une ou plusieurs sociétés que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ;
- toute personne, y compris les fournisseurs ou les créanciers obligataires de la Société, détenant une créance certaine, liquide et exigible sur la Société.

8. décide que, si les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés prévues ci-après ;

- limiter l'émission au montant des souscriptions à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ; et/ou
- répartir librement tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites entre les personnes de son choix.

9. prend acte et décide que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises, en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre par la Société auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

10. constate qu'en cas d'usage de la présente délégation, l'émission par des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement au moment de l'émission plus de la moitié du capital, de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la Société ou d'autres valeurs mobilières visées au paragraphe 1. ci-dessus emportera au profit des titulaires de ces valeurs mobilières, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières visées ci-dessus auxquelles les valeurs mobilières ainsi émises par ces sociétés donneront droit ainsi, qu'aux actions à émettre de la Société auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

11. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre d'une société dont la Société détiendra à la date de l'émission directement ou indirectement plus de

la moitié du capital, nécessitera l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire de ladite société ;

12. décide que le prix des actions ordinaires de la Société à émettre ou auxquelles sont susceptibles de donner droit les valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente délégation, devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des trois séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de cinq pour cent (5 %) ;

13. décide que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini au paragraphe précédent ;

14. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment, de :

- déterminer la liste des bénéficiaires au sein des catégories visées ci-dessus et le nombre de titres à attribuer à chacun d'entre eux ;
- arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre et la date de jouissance des titres à émettre ;
- déterminer les dates et modalités de l'émission, la nature, le nombre et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance (y compris les valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce), de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et prévoir, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, prévoir leur durée (déterminée ou indéterminée), la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement ; le cas échéant, ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créances ou prévoir la faculté pour la Société d'émettre des titres de créance (assimilables ou non) en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la Société ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;
- déterminer le mode de libération des actions ou des autres titres émis et de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ;
- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché réglementé, des droits, valeurs mobilières et bons créés ;
- fixer les conditions d'attribution et d'exercice de bons de souscription autonomes ;
- imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur

ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

- procéder à tous ajustements requis par les dispositions légales, réglementaires ou les stipulations contractuelles applicables destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société ;
- constater la réalisation des augmentations de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ; et
- prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des opérations envisagées par la présente résolution.

15. décide que la présente délégation est consentie au conseil d'administration pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale.

#### Vingt-deuxième résolution

#### **Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions de la Société et/ou des titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances destinés à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange initiées par la Société**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, après avoir constaté que le capital social est intégralement libéré et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129- 2, L. 22-10-54, L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider et procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, y-compris en période de pré-offre publique et d'offre publique visant des actions de la Société, tant en France qu'à l'étranger, en euro ou en monnaie étrangère ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) de valeurs mobilières qui sont des titres de capital de la Société donnant accès à d'autres titres de capital existants ou à émettre et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance existants ou à émettre de la Société (iii) de valeurs mobilières qui sont des titres de capital de la Société, donnant accès à des titres de capital existants ou à émettre et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance existants ou à émettre de sociétés dont la Société détient directement ou indirectement au moment de l'émission plus de la moitié du capital social (iv) de valeurs mobilières qui sont des titres de capital de la Société donnant accès à des titres de capital existants ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de toute autre société, (v) de toutes autres valeurs mobilières régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce (en ce compris les bons de souscription ou les bons d'acquisition émis de manière autonome), donnant accès à des titres de capital à émettre par la Société ou d'une société dont la Société possède directement ou indirectement à la date de l'émission plus de la moitié du capital dans les conditions et modalités déterminées par le Conseil d'administration et/ou (vi) d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières visées aux alinéas précédents à émettre à la suite de l'émission par des sociétés dont la Société possède

directement ou indirectement au moment de l'émission plus de la moitié du capital, de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la Société ou d'autres valeurs mobilières visées ci-dessus, à l'effet de rémunérer des titres apportés à toute offre publique comportant une composante d'échange initiée en France ou à l'étranger par la Société, sur des titres de sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou membre de l'Organisation de coopération et de développement économique ;

2. décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital social de la Société susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, est fixé à cinquante millions d'euros (50.000.000 €), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant le montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou titulaires d'autres droits donnant accès au capital de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables ;

3. décide que le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation est fixé à cinq cent millions d'euros (500.000.000 €) ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou en unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;

4. décide que le montant nominal des augmentations de capital de la Société et le montant nominal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société réalisées en exécution de la présente délégation s'imputeront sur les plafonds visés à la 23<sup>e</sup> résolution de la présente assemblée générale ;

5. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société en vertu de la présente résolution ;

6. prend acte et décide, le cas échéant, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises, en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre par la Société auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

7. constate que l'émission par des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement au moment de l'émission plus de la moitié du capital, de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la Société ou d'autres valeurs mobilières visées au paragraphe 1. ci-dessus emportera au profit des titulaires de ces valeurs mobilières, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières visées ci-dessus auxquelles les valeurs mobilières ainsi émises par ces sociétés donneront droit ainsi, qu'aux actions à émettre de la Société auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

8. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre d'une société dont la Société détiendra à la date de l'émission directement ou indirectement plus de la moitié du capital, nécessitera l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire de ladite société ;

9. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment, de :

- fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;

- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ainsi que le nombre d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières à créer en rémunération ;
- d'inscrire au passif du bilan à un compte « prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale ;
- fixer les conditions, calendriers et modalités des émissions, déterminer la nature et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre (et le cas échéant, les modifier pendant leur durée de vie, dans le respect des formalités applicables) ; décider dans le cas des valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, de leur caractère subordonné ou non, de leur durée (qui pourra être déterminée ou indéterminée), du taux d'intérêts, du prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, des modalités d'amortissement et de manière générale de leurs termes et conditions ;
- procéder à toutes les opérations nécessaires ou utiles à l'émission des valeurs mobilières en application de la présente délégation (y compris les actions résultant de l'exercice d'un droit dans le cadre des dispositions de l'article L. 228-91 du Code de commerce et L. 228-93 du Code de commerce) ;
- procéder à tous ajustements requis par les dispositions légales, réglementaires ou les stipulations contractuelles applicables destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société ;
- imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- constater la réalisation des augmentations de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des opérations envisagées par la présente résolution.

10. décide que la présente délégation est consentie au conseil d'administration est valable, à compter de la présente assemblée générale, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale.

#### Vingt-troisième résolution

##### **Fixation des plafonds globaux d'augmentation de capital et d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société au titre des délégations de compétence et de pouvoirs**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

1. décide que le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vertu des délégations de compétence conférées au conseil d'administration aux termes des 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> résolutions, ainsi qu'aux termes des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> résolutions de l'assemblée générale du 10 février 2021, ne pourra être supérieur à cinquante millions d'euros (50.000.000 €), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant le montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des

porteurs de valeurs mobilières ou titulaires d'autres droits donnant accès au capital de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires et le cas échéant aux stipulations contractuelles applicables ;

2. décide que le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles d'être émises en vertu des délégations de compétence conférées au conseil d'administration aux termes des 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> résolutions, ainsi qu'aux termes des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> résolutions de l'assemblée générale du 10 février 2021, ne pourra excéder cinq cent millions d'euros (500.000.000 €) ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies.

#### Vingt-quatrième résolution

##### **Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans la limite de 3 % du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents de Plan(s) d'Epargne d'Entreprise du Groupe**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-138, L. 225-138-1, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail et afin également de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider et procéder en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, y-compris en période de pré-offre publique et d'offre publique visant des actions de la Société, tant en France qu'à l'étranger, en euro ou en monnaie étrangère ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, à l'émission (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, réservée aux adhérents d'un ou plusieurs Plans d'Epargne d'Entreprise (PEE) mis en place au sein de la Société et/ou des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail ;

2. décide que le Conseil d'administration pourra également décider et procéder dans le cadre des augmentations de capital susvisées, à l'attribution gratuites d'actions de préférence ou de tous autres titres donnant accès au capital de la Société, au profit adhérents d'un ou plusieurs Plans d'Epargne d'Entreprise (PEE) mis en place au sein de la Société et/ou des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, en substitution totale ou partielle de la décote visé au paragraphe 7 ci-dessous, dans les conditions fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail étant précisé en tant que de besoin que le Conseil d'administration pourra substituer en tout ou partie à cette augmentation de capital la cession, aux mêmes conditions, de titres déjà émis détenus par la Société ;

3. décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation y compris celles résultant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital éventuellement attribuées gratuitement en substitution totale ou partielle de la décote dans les conditions fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail est fixé à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant le montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou titulaires d'autres droits donnant accès au capital de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables ;

4. décide que le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles d'être émises en exécution de la présente délégation est fixé à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;

5. décide que le montant nominal des augmentations de capital de la Société et le montant nominal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société réalisées en vertu de la présente délégation s'imputeront sur les plafonds visés à la 23<sup>e</sup> résolution de la présente assemblée générale ;

6. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société en vertu de la présente résolution, au profit des adhérents aux Plans d'Epargne d'Entreprise mis en place au sein de la Société et/ou des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail ;

7. décide que le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, sera déterminé dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des vingt séances précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de trente pour cent (30 %) à cette moyenne (ou de quarante pour cent (40 %) lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) ; étant précisé que le Conseil d'administration pourra dans les limites légales et réglementaires, le cas échéant, réduire ou supprimer la décote qui serait éventuellement retenue pour tenir compte, notamment, des régimes juridiques et fiscaux applicables hors de France ou choisir de substituer totalement ou partiellement à cette décote maximale de trente pour cent (30 %) (ou de quarante pour cent (40%) lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) l'attribution gratuite d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra

excéder les limites légales et réglementaires applicables aux termes des articles L. 3332-10 et suivants du Code du travail ;

8. décide que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions fixées par l'article L. 3332-21 du Code du travail ; la décote pourra néanmoins atteindre quarante pour cent (40 %) lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans ;

9. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment, de :

- déterminer le périmètre des sociétés et groupements dont les salariés pourront bénéficier des émissions ;
- fixer les modalités d'adhésion au(x) PEE du groupe, en établir ou modifier le règlement ;
- déterminer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des émissions ;
- fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des titres ;
- en cas d'attribution gratuite d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, procéder, dans les limites fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, à l'attribution d'actions gratuites ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et fixer la nature et le montant des réserves, bénéfiques ou primes à incorporer au capital ;
- arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sursouscription ;
- fixer les conditions, calendriers et modalités des émissions, déterminer la nature et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre (et les modifier pendant leur durée de vie, dans le respect des formalités applicables), procéder à toutes les opérations nécessaires ou utiles à l'émission des valeurs mobilières en application de la présente délégation (y compris les actions résultant de l'exercice d'un droit dans le cadre des dispositions de l'article L. 228-91 du Code de commerce et L. 228-93 du Code de commerce), procéder à tous ajustements requis par les dispositions légales, réglementaires ou les stipulations contractuelles applicables destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, à sa seule initiative ;
- constater la réalisation des augmentations de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ; et
- prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des opérations envisagées par la présente résolution.

10. décide que la présente délégation est consentie au conseil d'administration pour une période de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale.

## Vingt-cinquième résolution

**Modification de la limite d'âge des administrateurs**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de porter l'âge limite des administrateurs de soixante-quinze à quatre-vingts ans.

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier l'alinéa 2 de l'articles 15 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

| Ancienne rédaction   | Nouvelle rédaction   |
|--|--|
| <b>ARTICLE 15 - DUREE DES FONCTIONS - LIMITE D'AGE</b>   | <b>ARTICLE 15 - DUREE DES FONCTIONS - LIMITE D'AGE</b>   |
| La durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible. | La durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible. |
| Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de <b>soixante-quinze (75) ans</b> ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.   | Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de <b>quatre-vingts (80) ans</b> ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.   |

## Vingt-sixième résolution

**Modification de la limite d'âge du Président du Conseil d'administration**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de porter l'âge limite du Président du Conseil d'administration de soixante-quinze à quatre-vingts ans.

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier l'alinéa 1 de l'article 16 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

| Ancienne rédaction   | Nouvelle rédaction   |
|--|--|
| <b>ARTICLE 16 - PRESIDENCE DU CONSEIL</b>  | <b>ARTICLE 16 - PRESIDENCE DU CONSEIL</b>  |
| Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de <b>soixante-quinze (75) ans</b> . Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office. | Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de <b>quatre-vingts (80) ans</b> . Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office. <b>Son mandat se prolonge cependant jusqu'à la séance la plus prochaine du conseil d'administration au cours de laquelle son successeur sera nommé.</b> |
| Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.  | Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.  |

Vingt-septième résolution

**Modification de l'article 14 des statuts à l'effet de déterminer les conditions dans lesquelles sont désignés les administrateurs représentant les salariés conformément à l'article L. 225-27-1 du Code de commerce**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide d'insérer des nouveaux alinéas à l'article 14 des statuts afin de fixer les conditions de désignation des administrateurs représentant les salariés conformément aux dispositions de l'article L.225-27.1 du Code de commerce. L'article 14 des statuts sera désormais rédigé comme suit :

| Ancienne rédaction   | Nouvelle rédaction  |
|--|---|
| <b>ARTICLE 14 - CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMPOSITION</b>   | <b>ARTICLE 14 - CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMPOSITION</b>  |
| <p>La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.</p> <p>Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre. Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.</p> | <p>La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce..</p> <p>Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre. Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction, <b>sauf exceptions prévues par la loi, concernant, notamment, le cas des administrateurs élus sur proposition des salariés actionnaires ou les administrateurs élus par les salariés ou désignés en application de l'article L. 225-27-1 du Code de Commerce.</b></p> <p><b>Administrateur(s) représentant les salariés.</b></p> <p><b>En application des dispositions légales, lorsque le nombre d'administrateurs, calculé conformément à l'article L. 225-27-1-II du Code de commerce, est inférieur ou égal à huit, il est procédé à la désignation d'un administrateur représentant les salariés par le Comité social et économique de la Société.</b></p> <p><b>Conformément à l'article L. 225-28 du Code de commerce, les administrateurs désignés par le Comité social et économique doivent être titulaires d'un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français antérieur de deux années au moins à leur nomination.</b></p> |

| Ancienne rédaction | Nouvelle rédaction   | Ancienne rédaction | Nouvelle rédaction  |
|--------------------|--|--------------------|---|
|                    | <p>Si le nombre de membres du Conseil d'administration, calculé conformément à l'article L. 225-27-1 II du code de commerce, devient égal ou inférieur à huit, le mandat du second administrateur représentant les salariés nommé par le Comité d'entreprise européen se poursuit jusqu'à son terme.</p> <p>Ces administrateurs ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal des administrateurs prévus à l'article L.22-17 du Code de Commerce, ni pour l'application du premier alinéa de l'article L. 225-18-1 dudit Code.</p> <p>La durée des fonctions d'un administrateur représentant les salariés est de 4 ans. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.</p> <p>Les administrateurs représentant les salariés entrent en fonction à l'expiration du mandat des administrateurs représentant les salariés sortants. Par exception, les premiers administrateurs représentant les salariés entreront en fonction lors de la première réunion du Conseil d'administration tenue après leur désignation.</p> <p>Le mandat des administrateurs représentant les salariés prend fin par anticipation dans les conditions prévues par la loi et par le présent article. Il prend notamment fin de plein droit en cas de rupture du contrat de travail.</p> <p>En cas de vacance, par décès, démission, révocation, rupture du contrat de travail ou pour toute autre cause que ce soit, d'un siège d'administrateur représentant les salariés, le siège vacant est pourvu par un salarié désigné dans les mêmes conditions. Le mandat de l'administrateur ainsi désigné prend fin à l'arrivée du terme normal du mandat du ou des administrateurs représentant les salariés qu'il a remplacé(s).</p> |                    | <p>Sous réserve des dispositions de la loi ou du présent article, les administrateurs représentant les salariés disposent des mêmes droits, sont soumis aux mêmes obligations, notamment en matière de confidentialité, et encourent les mêmes responsabilités que les autres membres du Conseil.</p> <p>En complément des dispositions des articles L. 225-29, L. 22-10-6 et L. 22-10-7 du Code de commerce, il est précisé, en tant que de besoin, que l'absence de désignation d'un administrateur représentant les salariés par l'organe désigné aux présents statuts, en application de la loi et du présent article, ne porte pas atteinte à la validité des délibérations du Conseil d'administration.</p> <p>Dans le cas où l'obligation de désignation d'un ou plusieurs administrateurs représentant les salariés en application de L. 225-27-1 du Code de commerce deviendrait caduque, le mandat du ou des administrateurs représentant les salariés prendra fin à l'expiration d'un délai de trente jours suivant la réunion au cours de laquelle le Conseil constate la sortie du champ d'application des présentes dispositions.</p> |

Vingt-huitième résolution

**Modification de l'article 34 des statuts à l'effet de mettre à jour le quorum requis pour les assemblées générales ordinaires**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 34 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

| Ancienne rédaction  | Nouvelle rédaction  |
|---|---|
| <b>ARTICLE 34 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES</b>  | <b>ARTICLE 34 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES</b>  |
| L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le <b>quart</b> des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. | L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le <b>cinquième</b> des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. |

Vingt-neuvième résolution

**Modification de l'article 36 des statuts à l'effet de mettre à jour le quorum requis pour les assemblées générales extraordinaires**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 36 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

| Ancienne rédaction  | Nouvelle rédaction  |
|---|---|
| <b>ARTICLE 36 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES</b>   | <b>ARTICLE 36 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES</b>   |
| Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le <b>tiers</b> et, sur deuxième convocation, le <b>quart</b> des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires. | Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le <b>quart</b> et, sur deuxième convocation, le <b>cinquième</b> des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires. |

## Trentième résolution

**Modification de l'article 37 des statuts à l'effet de mettre à jour le quorum requis pour les assemblées spéciales**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 37 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

| Ancienne rédaction  | Nouvelle rédaction   |
|---|--|
| <b>ARTICLE 37 - ASSEMBLEES SPECIALES</b>  | <b>ARTICLE 37 - ASSEMBLEES SPECIALES</b>   |
| Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation la <b>moitié</b> et sur deuxième convocation le <b>quart</b> des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés | Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation le <b>tiers</b> et sur deuxième convocation le <b>cinquième</b> des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés |

## Trente-et-unième résolution

**Pouvoirs en vue des formalités**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

# 07

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

|   |            |
|---|------------|
| <b>7.1 Informations légales et statutaires à caractère général concernant la Société</b>      | <b>241</b> |
| 7.1.1 Raison sociale et nom commercial  | 241        |
| 7.1.2 Numéro d'enregistrement de l'émetteur   | 241        |
| 7.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur                                      | 241        |
| 7.1.4 Coordonnées du siège social et forme juridique  | 241        |
| 7.1.5 Exercice social   | 241        |
| 7.1.6 Objet social de l'émetteur  | 241        |
| 7.1.7 Modifications des statuts de la société   | 241        |
| 7.1.8 Règles applicables à la convocation des assemblées générales                            | 242        |
| <b>7.2 Contrats importants</b>  | <b>244</b> |
| <b>7.3 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b> | <b>244</b> |
| <b>7.4 Informations concernant les contrôleurs légaux des comptes</b>                         | <b>244</b> |
| 7.4.1 Contrôleurs légaux  | 244        |
| 7.4.2 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau                               | 245        |
| <b>7.5 Responsable du document d'enregistrement universel</b>                                 | <b>246</b> |
| 7.5.1 Nom et qualité du responsable   | 246        |
| 7.5.2 Attestation du responsable du document d'enregistrement universel                       | 246        |



|            |  |            |
|------------|--|------------|
| <b>7.6</b> | <b>Nom du responsable de l'information financière</b>  | <b>246</b> |
| <b>7.7</b> | <b>Table de concordance entre le document d'enregistrement universel Derichebourg et le rapport financier annuel</b>   | <b>247</b> |
| <b>7.8</b> | <b>Table de concordance entre le document d'enregistrement universel Derichebourg et les annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019</b> | <b>248</b> |

## 7.1 Informations légales et statutaires à caractère général concernant la Société

### 7.1.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale ainsi que le nom commercial de la Société sont Derichebourg. Dans le présent document, la société Derichebourg est dénommée « la Société » ou « l'Émetteur » ; le groupe que constituent Derichebourg et ses filiales est dénommé « le Groupe ».

### 7.1.2 Numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro : 352 980 601.

Les actions Derichebourg sont admises aux négociations sur Euronext compartiment B, sous le code ISIN : FR0000053381.

La Société fait partie des indices suivants : SBF 120, CAC-ALL TRADABLE, CAC ALL SHARES, CAC MID&SMALL, UTILITIES, EN FAMILY BUSINESS, NEXT 150.

Numéro LEI : 969500Q004C4IPGID263.

### 7.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La Société a été constituée le 11 décembre 1989 pour une durée de cinquante ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés le 9 janvier 1990. L'assemblée générale mixte du 31 janvier 2020 a décidé de proroger la durée de la société de 99 années à compter du même jour, soit jusqu'au 30 janvier 2119.

### 7.1.4 Coordonnées du siège social et forme juridique

#### Coordonnées du siège social

119, avenue du Général Michel Bizot – 75012 Paris France  
Tél. : + 33 (0)1 44 75 40 40 Site Internet : [www.derichebourg.com](http://www.derichebourg.com)

#### Forme juridique

Derichebourg est une société anonyme à Conseil d'administration régie par la législation française.

### 7.1.5 Exercice social

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1<sup>er</sup> octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante.

### 7.1.6 Objet social de l'émetteur

#### (Article 3)

« La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- l'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou immobilières ;
- toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ;
- l'acquisition, l'exploitation, la gestion et l'administration par bail, location, ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;
- et, généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter le fonctionnement ou le développement ;

le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit, par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion, d'absorption, d'avance, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, d'achat, de cession ou de location de ses biens et droits mobiliers et immobiliers ou par tout autre mode.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

### 7.1.7 Modifications des statuts de la société

#### (Article 35)

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de "rompus" en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la Société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquiescer sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la Société sa personnalité juridique. Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration. »

**(Article 37)**

« Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés, possèdent au moins sur première convocation la moitié et sur deuxième convocation le quart des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. »

**7.1.8 Règles applicables à la convocation des assemblées générales****Convocation des assemblées (article 25)**

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. À défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment par le ou les Commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. »

**(Article 26)**

« Trente jours au moins avant la date de l'assemblée, la Société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des annonces légales obligatoires, qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'assemblée par le Conseil d'administration ainsi que les modalités de justification auprès de la Société de l'inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des annonces légales obligatoires, conformément à la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément au Code de commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante. »

**Ordre du jour (article 27)**

« L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Le comité d'entreprise dispose des mêmes droits. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

**Admission aux assemblées – Vote par correspondance (article 28)**

« Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12.

Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris). L'inscription en compte des titres dans le délai prévu au paragraphe précédent doit s'effectuer soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale. »

### Constitution du bureau (article 29)

« L'assemblée est présidée par le Président du Conseil d'administration ou en son absence par un vice-Président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de Président. À défaut, elle élit elle-même son Président. En cas de convocation par les Commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

À chaque assemblée est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par les textes en vigueur. Elle est émarginée par les actionnaires présents et les mandataires, et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même. »

### Vote (article 30)

« Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

La Société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 21.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis cinq (5) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double. »

### Assemblées générales ordinaires (article 33)

« L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour

statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Conseil d'administration par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant sur requête. »

### Quorum et majorité des assemblées générales ordinaires (article 34)

« L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. »

### Assemblées générales extraordinaires (article 35)

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de "rompus" en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la Société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquiescer sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la Société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration. »

### Quorum et majorité des assemblées générales extraordinaires (article 36)

« Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorums et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires. »

## 7.2 Contrats importants

---

Le Groupe souhaite mentionner :

- le contrat de crédits syndiqués conclu le 19 mars 2020 ;
- le contrat d'affacturage sans recours entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et son avenant de renouvellement jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- le prêt avec la BEI du 19 juillet 2019 ;
- le Green Bond émis le 24 juin 2021 ;

qui constituent les principales sources de financement du Groupe. Une présentation de ces contrats figure en note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

## 7.3 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

---

### Déclarations – Rapports d'experts

Néant.

### Information provenant de tierce partie

Dans le cadre de la préparation des comptes aux normes IFRS, le Groupe a utilisé des informations provenant de tierce partie dans les domaines suivants :

- actifs immobiliers : une expertise a été réalisée pour chaque site d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement détenu en

pleine propriété, par un cabinet indépendant afin de déterminer au 1<sup>er</sup> octobre 2004 la valeur de marché de chaque actif immobilier. Des mises à jour avaient été réalisées par le même cabinet au cours de l'exercice 2009/2010, afin de s'assurer sur un échantillon que les actifs n'avaient pas perdu de leur valeur ;

- provisions pour indemnités de fin de carrière : le Groupe a eu recours à plusieurs cabinets d'actuaire indépendants afin de calculer les provisions pour indemnités de départ en retraite.

## 7.4 Informations concernant les contrôleurs légaux des comptes

---

### 7.4.1 Contrôleurs légaux

#### Commissaires aux comptes titulaires

BM&A

11, rue de Laborde – 75008 Paris.

Identifiée sous le numéro 348 561 443 RCS Paris.

Représentée par M. Éric Seyvos.

Date de nomination : 7 février 2018.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

DENJEAN & ASSOCIÉS AUDIT

19, rue de Presbourg – 75016 Paris.

Identifiée sous le numéro 539 769 729 RCS Paris.

Représentée par Mme Clarence Vergote.

Date de nomination : 19 février 2014.

Date de renouvellement : 31 janvier 2020.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

#### ERNST & YOUNG AUDIT SAS

Tour First 1, place des Saisons – TSA 14444 – 92037 Paris-La Défense Cedex.

Identifiée sous le numéro 344 366 315 RCS Nanterre.

Représentée par M. Pierre Abily.

Date de nomination : 15 mars 2007.

Date de renouvellement : 5 février 2019.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

#### Commissaires aux comptes suppléants

M. Pascal de Rocquigny du Fayel

11, rue Laborde, 75008.

Date de nomination : 7 février 2018.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

### 7.4.2 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau

| En milliers d'euros  | EY         |            |              |              | Denjean & Associés Audit |            |              |              | Bm&A       |            |              |              |
|--|------------|------------|--------------|--------------|--------------------------|------------|--------------|--------------|------------|------------|--------------|--------------|
|  | Montant    |            | %            |              | Montant                  |            | %            |              | Montant    |            | %            |              |
|  | 2021       | 2020       | 2021         | 2020         | 2021                     | 2020       | 2021         | 2020         | 2021       | 2020       | 2021         | 2020         |
| <b>Audit</b>   |            |            |              |              |                          |            |              |              |            |            |              |              |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels & consolidés                       |            |            |              |              |                          |            |              |              |            |            |              |              |
| ▢ Émetteur   | 114        | 108        | 16 %         | 19 %         | 114                      | 108        | 31 %         | 34 %         | 114        | 108        | 40 %         | 55 %         |
| ▢ Filiales intégrées globalement   | 416        | 412        | 58 %         | 74 %         | 195                      | 204        | 53 %         | 66 %         | 111        | 90         | 39 %         | 45 %         |
| Services autres que la certification des comptes   |            |            |              |              |                          |            |              |              |            |            |              |              |
| ▢ Émetteur   | 187        | 35         | 26 %         | 6 %          | 57                       |            | 16 %         |              | 58         |            | 20 %         |              |
| ▢ Filiales intégrées globalement   |            |            |              |              |                          |            |              |              |            |            |              |              |
| <b>Sous-total</b>  | <b>717</b> | <b>555</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> | <b>366</b>               | <b>312</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> | <b>283</b> | <b>198</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> |
| Services autres que la certification des comptes rendus par les réseaux aux filiales intégrées globalement |            |            |              |              |                          |            |              |              |            |            |              |              |
| ▢ Juridique, fiscal, social  |            |            |              |              |                          |            |              |              |            |            |              |              |
| ▢ Autres   |            |            |              |              |                          |            |              |              |            |            |              |              |
| <b>Sous-total</b>  |            |            |              |              |                          |            |              |              |            |            |              |              |
| <b>Total</b>   | <b>717</b> | <b>555</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> | <b>366</b>               | <b>312</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> | <b>283</b> | <b>198</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> |

Par ailleurs, les comptes de certaines filiales du Groupe sont contrôlés par des auditeurs n'appartenant pas au réseau des trois contrôleurs légaux ci-dessus, auxquels ils rapportent le cas échéant. Le montant des honoraires pris en charge au titre des prestations de ces auditeurs s'élève à 434 k€ pour l'exercice 2021 et 485 k€ pour l'exercice 2020.

## 7.5 Responsable du document d'enregistrement universel

---

### 7.5.1 Nom et qualité du responsable

M. Daniel Derichebourg

Président-directeur général de Derichebourg

### 7.5.2 Attestation du responsable du document d'enregistrement universel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité, et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans ce document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris, le 15 décembre 2021

Daniel Derichebourg

Président-directeur général

## 7.6 Nom du responsable de l'information financière

---

**Responsable** : Pierre Candelier

**Qualité** : Directeur financier

**Adresse** : 119, avenue du Général Michel Bizot 75579 Paris Cedex 12

**Tél.** : + 33 1 44 75 40 40

**e-mail** : communication@derichebourg.com

## 7.7 Table de concordance entre le document d'enregistrement universel Derichebourg et le rapport financier annuel

| Rapport financier annuel   | Document d'enregistrement universel |   |
|--|-------------------------------------|---|
|  | §                                   | Pages                                       |
| Comptes annuels  | 5.4                                 | 186 à 205                                   |
| Comptes consolidés   | 5.3                                 | 136 à 182                                   |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux   | 5.4.4                               | 206 à 208                                   |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés  | 5.3.6                               | 183 à 185                                   |
| Rapport de gestion   | 2, 3, 5.1, 5.2, 5.5, 6.8            | 40 à 49, 53 à 89, 124 à 135, 209, 223 à 238 |
| Déclaration des personnes assurant la responsabilité du rapport de gestion   | 7.5                                 | 246   |
| Honoraires des Commissaires aux comptes  | 7.4.2                               | 245   |
| Rapport sur le gouvernement d'entreprise   | 4                                   | 95 à 118                                    |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées  | 4.6.3                               | 118 à 119                                   |
| Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des douze derniers mois | 6.4.3                               | 218 à 219                                   |
| Rapport RSE (faisant office de déclaration de performance extra-financière)  | 3                                   | 53 à 89                                     |

## 7.8 Table de concordance entre le document d'enregistrement universel Derichebourg et les annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019

| Annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980  | Document d'enregistrement universel |                  |
|--|-------------------------------------|------------------|
|  | §                                   | Pages            |
| <b>1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente</b> |                                     |                  |
| 1.1 Personnes responsables   | 7.5.1                               | 246              |
| 1.2 Déclaration des personnes responsables   | 7.5.2                               | 246              |
| 1.3 Déclaration d'experts  | 7.3                                 | 244              |
| 1.4 Attestation relative aux informations provenant d'un tiers   | 7.3                                 | 244              |
| 1.5 Déclaration relative au dépôt du document  |                                     | 1                |
| <b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>   | <b>7.4.1</b>                        | <b>244 à 245</b> |
| <b>3. Facteurs de risque</b>   | <b>2.1</b>                          | <b>40 à 45</b>   |
| <b>4. Informations concernant l'Émetteur</b>   |                                     | <b>4 à 5</b>     |
| 4.1 Histoire et évolution de la Société  |                                     | 4 à 5            |
| 4.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'Émetteur   | 7.1.1                               | 241              |
| 4.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'Émetteur  | 7.1.2                               | 241              |
| 4.3 Date de constitution et durée de vie de l'Émetteur   | 7.1.3                               | 241              |
| 4.4 Siège social et forme juridique, législation, pays d'origine, adresse, n° de téléphone de son siège statutaire                               | 7.1.4                               | 241              |
| <b>5. Aperçu des activités</b>   |                                     |                  |
| 5.1 Principales activités  | 1, 3.2                              | 12 à 31, 56 à 57 |
| 5.1.1 Nature des opérations, catégories de produits vendus   | 1                                   | 12 à 31          |
| 5.1.2 Nouveaux produits  | 1                                   | 12 à 31          |
| 5.2 Principaux marchés   | 1                                   | 12 à 31          |
| 5.3 Événements importants  | 5.1.1                               | 124              |
| 5.4 Stratégies et objectifs  | 1.4                                 | 30 à 31          |
| 5.5 Dépendance   | N/A                                 | N/A              |
| 5.6 Sources d'informations sur position concurrentielle  | 1                                   | 12 à 31          |
| 5.7 Investissements  | 5.1.7                               | 134 à 135        |
| 5.7.1 Investissements réalisés   | 5.1.7.2                             | 134 à 135        |
| 5.7.2 Investissements en cours   | 5.1.7.3                             | 135              |
| 5.7.3 Co-entreprises et participations significatives  | 5.3.5 note 4.4                      | 155 à 156        |
| 5.7.4 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations corporelles   | 3.4 à 3.5                           | 67 à 74          |
| <b>6. Structure organisationnelle</b>  |                                     |                  |
| 6.1 Description sommaire du Groupe   | 1.5                                 | 32 à 37          |
| 6.2 Liste des filiales importantes de l'Émetteur   | 5.3.5 note 4.32                     | 181 à 182        |
| <b>7. Examen de la situation financière et du résultat</b>   |                                     |                  |
| 7.1 Situation financière   | 5.1                                 | 125 à 135        |
| 7.2 Résultat d'exploitation  | 5.1                                 | 125 à 135        |
| <b>8. Trésorerie et capitaux</b>   |                                     |                  |
| 8.1 Capitaux de l'Émetteur   | 5.3.1, 5.3.4                        | 136 à 137, 141   |
| 8.2 Flux de trésorerie   | 5.3.3                               | 140              |

|   |  | Document d'enregistrement universel              |                            |
|---|--|--|----------------------------|
| Annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 |  | §  | Pages                      |
| 8.3   | Structure de financement et conditions d'emprunt   | 5.1.6, 5.3.5 note 4.11                           | 131 à 133, 159 à 162       |
| 8.4   | Restrictions à l'utilisation des capitaux  | 5.1.6, 5.3.5 note 4.11                           | 131 à 133, 159 à 162       |
| 8.5   | Sources de financement attendues   | 5.1.6, 5.3.5 note 4.11                           | 131 à 133, 159 à 162       |
| <b>9.</b>   | <b>Environnement réglementaire</b>   | <b>2.1</b>                                       | <b>40 à 45</b>             |
| <b>10.</b>  | <b>Informations sur les tendances</b>  | <b>5.2.2</b>                                     | <b>135</b>                 |
| <b>11.</b>  | <b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>   | <b>5.2.2</b>                                     | <b>135</b>                 |
| <b>12.</b>  | <b>Organes d'administration, de direction</b>  |  |                            |
| 12.1  | Informations concernant les membres du Conseil d'administration et à la direction générale | 4.2.2, 4.4                                       | 96 à 105, 110              |
| 12.2  | Conflits d'intérêts éventuels  | 4.2.3  | 105                        |
| <b>13.</b>  | <b>Rémunérations et avantages</b>  |  |                            |
| 13.1  | Rémunération versée  | 4.5.2  | 113 à 115                  |
| 13.2  | Sommes provisionnées par ailleurs  | 4.5.2  | 113 à 115                  |
| <b>14.</b>  | <b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>                         |  |                            |
| 14.1  | Date d'expiration des mandats  | 4.2.2.1  | 97                         |
| 14.2  | Contrats de service  | 4.6.2  | 117 à 118                  |
| 14.3  | Informations sur le comité d'audit, le comité des nominations et des rémunérations         | 4.3  | 108 à 109                  |
| 14.4  | Déclaration de conformité à un Code de gouvernement d'entreprise                           | 4.1.1  | 95                         |
| 14.5  | Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise                     | N/A  | N/A                        |
| <b>15.</b>  | <b>Salariés</b>  |  |                            |
| 15.1  | Nombre de salariés   | 3.3.2  | 60                         |
| 15.2  | Participations et stock-options  | 4.2, 4.5.2                                       | 96 à 107, 113 à 115        |
| 15.3  | Participation des salariés au capital de l'Émetteur  | 6.1.4  | 215                        |
| <b>16.</b>  | <b>Principaux actionnaires</b>   |  |                            |
| 16.1  | Information relative au capital  | 6.1.1  | 213 à 214                  |
| 16.2  | Droits de vote des principaux actionnaires   | 6.1.1  | 213 à 214                  |
| 16.3  | Informations relatives au contrôle   | 6.1.1  | 213 à 214                  |
| 16.4  | Accord pouvant entraîner un changement de contrôle   | 6.5  | 220                        |
| <b>17.</b>  | <b>Transactions avec des parties liées</b>   | <b>4.6, 5.3.5 note 4.28,<br/>5.4.3 note 3.18</b> | <b>117 à 118, 178, 205</b> |
| <b>18.</b>  | <b>Informations financières</b>  |  |                            |
| 18.1  | Informations financières historiques   | 5.3  | 136 à 182                  |
| 18.2  | Informations financières intermédiaires et autres  | N/A  | N/A                        |
| 18.3  | Audit des informations financières annuelles historiques                                   | N/A  | N/A                        |
| 18.4  | Informations financières <i>pro forma</i>  | N/A  | N/A                        |
| 18.5  | Politique de distribution de dividendes  | 6.3  | 217                        |
| 18.6  | Procédures judiciaires et d'arbitrage  | 5.3.5 note 4.27, 5.4.3<br>note 3.17              | 177 à 178, 204             |
| 18.7  | Changement significatif dans la situation financière                                       | 5.2.2  | 135                        |
| <b>19.</b>  | <b>Informations supplémentaires</b>  |  |                            |
| 19.1  | Capital social (nombre et catégories d'actions, actions propres...)                        | 6.1,6.7  | 213 à 215, 222             |
| 19.2  | Actes constitutifs et statuts  | 4.9, 6.1.2, 7.1.6 à 7.1.8                        | 121, 214, 241 à 243        |
| <b>20.</b>  | <b>Contrats importants</b>   | <b>7.2</b>                                       | <b>244</b>                 |
| <b>21.</b>  | <b>Documents disponibles</b>   | <b>6.4</b>                                       | <b>218 à 219</b>           |



## Informations complémentaires





## Informations complémentaires

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.



**DERICHEBOURG**

**DERICHEBOURG**

119 avenue du Général Michel Bizot - 75579 PARIS cedex 12

Tél. : +33 (0)1 44 75 40 40 - Fax : +33 (0)1 44 75 43 22

[www.derichebourg.com](http://www.derichebourg.com)

